N° 123

Septembre 2012

Le Lien

du Centre Généalogique du Finistère

Trimestriel

ISSN 0755 - 9607



Le conflit religieux à St-Thegonnec sous la Révolution - "L'auberge rouge" de Pentrez Louis Lagadec, parricide en 1831 à Plonéis - A la recherche du rêve américain - Généalogie et géologie - Jeanne Baret, passagère clandestine de l'expédition Bougainville - La poudre est faite pour exploser (1è partie) - Marins finistériens dans la guerre d'Indépendance - Faits divers, faits d'hier - Le coin des lecteurs - Entraide - Questions - Réponses

CENTRE GÉNÉALOGIQUE DU FINISTÈRE

Siège social : Salle municipale, Rue du Commandant-Tissot, 29200 BREST.
Tél. : 02 98 44 00 64 Courriel : cg29@cgf.asso.fr

Association régie par la loi de 1901, fondée en 1979.
Membre de la Fédération Française de Généalogie : www.genefede.fr
et de l'Union Généalogique de la Bretagne Historique

Site général du CGF et des bases informatiques (Généabank) : http://www.cgf.asso.fr

Membres fondateurs : Allain GUIANVARC'H (+), Denise FOULON (+), André-Jean JOGUET, Marie PERSON (+)

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : Jean François PELLAN (M, 2016). Courriel : jf.pellan@orange.fr
Vice-présidents : Michel DUROSE (B, 2016) et les Présidents d'Antennes, membres de droit : André LE GOFF (B), Serge HAMEURY (M), Christian BOLZER (Q).
Secrétaire générale : Marie-Yvonne LOPES-CURVAL (Q, membre de droit)
Secrétaire générale-adjointe : Annik FOLGOAS (Q, 2016)
Trésorier : Alain GAUDÉ (M, 3627)
Trésorier-adjoint : Marcel JACOB (M, membre de droit)
Les secrétaires et chargés de comptes des Antennes,
Autres membres : Jean-Yves BARVEC (Q, 2016), Danielle CREACH (B, 2018), Michel DUROSE (B, 2016) , Annick FOLGOAS (Q, 2016), Hervé LE BOT (Q, 2018), Marie-Claire LE QUELLEC (Q, 2014), Marie-Yvonne LOPES-CURVAL (Q, 2013), Thierry MARTIN (B, 2014), Jean François PELLAN (M, 2016), Renée PESTEL-LARSONNEUR (B, 2014), Joseph POTIN (B, 2016), Pierre ROUDAUT (M, 2014), Didier ROUSVOAL (M, 2018), Maryvonne SCOARNEC (Q, 2014), Jean TOULHOAT (Q, 2014), Renée VANOVERSCHELDE (Q, 2018). *(Les dates indiquent l'année où le mandat du membre du CA est renouvelable)*

ANTENNES	PERMANENCES	PRESIDENTS	SECRÉTAIRES	CHARGES DE COMPTES
BREST (B)	Jeudi et samedi, 9 h-12 h et 14 h-18 h, Nocturne 3ème vendredi du mois, 19-22h rue Commandant Tissot, BREST Tél. 02 98 44 00 64 Courriel : cgfbrest@wanadoo.fr Site Internet : http://brest.cgf.asso.fr Annexes CGF BREST : LE RELECQ-KERHUON : Allée des Pêcheuses Kerhorres, Tél : 02 98 28 00 43 mardi 14h-18h, jeudi, 9h-12h et 14h-18h, 1er et 3è samedi du mois : 9h-12h. CROZON : Maison du Temps Libre - Salle n° 3 lundi 20 – 22 h, mardi 14h-16h 30 et jeudi 9h-12h.	André LE GOFF	Véronique GUENNEGUES	Corinne TOUZE
MORLAIX (M)	Lundi, mercredi et vendredi, 14 h-18 h 17 rue Général Le Flô, 29600 MORLAIX Tel. 02 98 63 81 26 Courriel : CGFMX@wanadoo.fr Site Internet : http://morlaix.cgf.asso.fr	Serge HAMEURY	Patricia GAUDÉ	Marcel JACOB
QUIMPER (Q)	Lundi : 13h30-18h Tous les autres jours, sauf dimanches et jour fériés : 8h30 à 18h 4, rue Félix Le Dantec (Zone de Creac'h Gwen) 29000 QUIMPER Tel : 02 98 64 29 82 Courriel : cgf-quimper@orange.fr Site Internet : http://quimper.cgf.asso.fr Annexe CGF QUIMPER : Maison de retraite Tal ar Mor, 6 rue St Melaine 29350 MOËLAN SUR MER Tel : 02.98.96.50.74 - Courriel : cgfmoelan@orange.fr Permanences: jeudis & samedis 10-17 h	Christian BOLZER	Danièle TANGUY	Danièle KERAVEC

Commission informatique :
Robert MARHIC (QUIMPER), Pierre ROUDAUT (MORLAIX), Thierry GOAOC (BREST), Hervé LE BOT (QUIMPER)

Pour 2012 : Cotisation individuelle : 24 € - Cotisation couple 40 € - Abonnement adhérent : 16 € - Abonnement extérieur (non adhérent) : 27 €
Cotisation individuelle + abonnement pour un an (4 n°) : 40 €* - Cotisation couple + abonnement pour un an (4 n°) : 56 €*.
* dont 1,25 € pour la Fédération Française de Généalogie et 0,20 € pour l'Union Généalogique de la Bretagne Historique
Ce paiement de 40 € ou de 56 € vous permet de recevoir vos codes d'accès personnalisés pour consulter gratuitement, via Internet, la base du CGF, riche de 7 688 300 actes. Il permet aussi l'accès aux bases informatiques dans nos locaux.
Droit d'entrée (exigible la 1ère année d'inscription) : 20 €
Le numéro du *LIEN*, port non compris : 8 €

Toute demande d'insertion dans *LE LIEN* est à transmettre aux membres du Comité de Rédaction
(MORLAIX : M. Didier ROUSVOAL ; QUIMPER : M. Christian BOLZER)
ou à adresser à : Jean François PELLAN, 51 rue Saint-Guenal, 29400 LANDIVISIAU
Courriel : jf.pellan@orange.fr
Les questions, réponses, demandes d'entraide sont à adresser à cg29@cgf.asso.fr

Impression : Bureau 2000, Plougastel-Daoulas

Tirage de ce n° 123 de septembre 2012 : 5 350 exemplaires
Directeur de la Publication du *LIEN* : Jean François PELLAN
CPPAP n° 0508 G 88054

Sommaire du *LIEN* n° 123

* Sommaire et éditorial p. 1

* Le coin des lecteurs p. 2

* Le conflit religieux sous la Révolution p. 3
par Pierre-Olivier TERVER

* Louis Lagadec fils, parricide en 1831 p. 8
à Plonéis en Basse-Bretagne,
par Pierrick CHUTO

* Pursuing the American Dream / p. 11
A la recherche du rêve américain,
par Raymond J. JACQ et Roger TANGUY

* Les passagères clandestines p. 29
de Bougainville, Kerguelen, Lapérouse
et d'Entrecasteaux. Première partie :
Bougainville et Jeanne Baret,
par Charles MERGER

* De la recherche généalogique... à la géologie p. 37
par Marie-Madeleine et Louis CHAURIS,
avec la collaboration de Paul PERROT

* La poudre est faite pour exploser (1è partie) p. 40
par Jean-Paul CHEVILLOTTE

* "L'auberge rouge" de Pentrez, p. 48
par Christian BOLZER

* Faits divers, faits d'hier, p. 58
par Carl Rault

* Les marins finistériens dans la guerre p. 60
d'Indépendance américaine,
par Carl Rault

Page 1 de couverture :
Le calvaire de Saint-Thegonnec mis en lumière et en couleurs, le 13 août 2012.
(Photo : Jean François Pellan)

Page 2 de couverture :
L'organigramme du CGF

Page 3 de couverture :
L'UGBH et ses revues.

Page 4 de couverture :
Carte des paroisses et trèves avant 1789.

Tous droits de reproduction réservés.
Les articles publiés dans *LE LIEN* n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs.

LE MOT DU PRESIDENT

La joute judiciaire qui oppose la société commerciale *Notre Famille.com* au service départemental des Archives du Cantal vient de connaître le 4 juillet dernier son épilogue, avec l'arrêt de la Cour d'appel administrative de Lyon. Nous vous avons relaté, dans le n° 119 du *LIEN*, la procédure qui était en cours . Le dernier round vient d'être gagné par les Archivistes, mais curieusement, les deux parties crient victoire ! Pourquoi ?

Le département du Cantal faisait valoir, d'une part, que *NF.com* n'avait pas respecté la législation CNIL du fait qu'il voulait faire transiter et traiter des informations publiques à Madagascar et que, d'autre part, l'article 11 de la loi sur les Archives prévoyait une exception culturelle au profit du service des Archives. A ce titre, le département argumentait que ce régime dérogatoire implique une possibilité de réutilisation aux conditions fixées et contrôlées par les propriétaires des documents et que les archives peuvent fixer elles-mêmes les règles de réutilisation et ne sont pas tenues de faire droit aux demandes.

L'arrêt annule donc le jugement du tribunal administratif de Clermont-Ferrand du 13 juillet 2011 au simple motif qu'à la date de la demande de transfert des documents, soit le 3 juillet 2010, la société requérante n'avait pas reçu l'accord de la CNIL. Pour la petite histoire, cet agrément a été obtenu le 24 novembre 2011. *Notre Famille.com* perd donc en appel, mais ayant reçu le feu vert de la CNIL peut donc redéposer une nouvelle demande immédiatement. On voit difficilement, les archives du Cantal, refuser d'y faire droit, car il y aurait cette fois condamnation à tous les coups !

Le directeur des archives du Cantal déclare donc victoire: Il s'agit là d'une décision particulièrement satisfaisante pour les services d'archives publics, auxquels un pouvoir d'appréciation est ainsi expressément reconnu. Mais, il en est toujours ainsi lors d'une demande auprès d'une administration, qui doit vérifier si toutes les conditions posées par la loi sont respectées. Si la CNIL avait donné l'autorisation avant la requête aux archives, la solution aurait été strictement inversée !

Mais l'intérêt essentiel de cet arrêt se trouve ailleurs, car après avoir relaté divers articles de la loi du 17 juillet 1978 modifiée, dont le fameux article 11, la Cour indique qu'il résulte de ces dispositions que les informations publiques communicables de plein droit, figurant dans les documents détenus par les services d'archives publics, qui constituent des services culturels au sens dis dispositions de l'article 11 de la loi du 17 juillet 1978, relèvent de la liberté de réutilisation consacrée de façon générale par cette loi dans sa rédaction issue de l'ordonnance du 29 avril 2009. La messe vient donc d'être dite et l'exception culturelle vidée de toute substance. Les informations publiques qui sont dans les archives sont libres de réutilisation. Un grand pas vient donc d'être franchi en direction de ce que l'on appelle l'*open data* (données ouvertes).

Notre Famille.com peut donc claironner dans son communiqué du 5 juillet, qu'est ainsi tranché le débat portant sur une soi-disant "exception culturelle" qui refusait à des initiatives privées le droit de contribuer à la diffusion au plus grand nombre d'informations publiques, sous le seul prétexte qu'elles sont détenues par des établissements culturels.

Cet arrêt est surtout pour les services d'archives une victoire à la Pyrrhus, dont on ne mesure sans doute pas aujourd'hui toutes les conséquences pour les généalogistes. Nul doute qu'il y aura encore des soubresauts. Verrons-nous la législation à nouveau modifiée pour aller dans un sens favorable aux services d'archives ?... ou verrons-nous les données culturelles intégrées dans le droit commun comme l'a recommandé d'ailleurs le Conseil National du Numérique le 5 juin 2012 ?

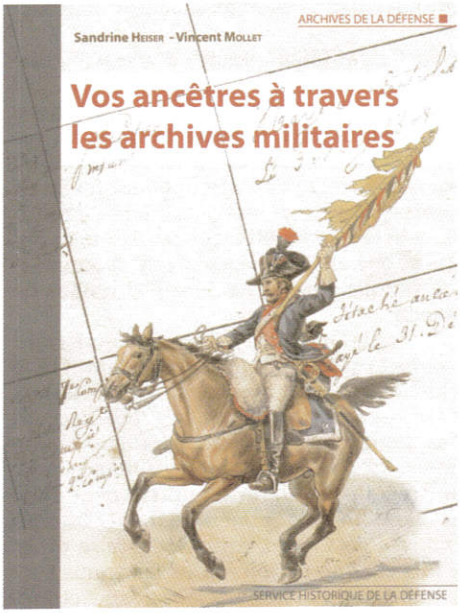
Affaire à suivre....

Jean François PELLAN

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 123, septembre 2012

Le coin des lecteurs

Vos ancêtres à travers les archives militaires
par Sandrine Heiser et Vincent Mollet
du Service Historique de la Défense
ISBN : 978-2-1112-9050-8



Responsable des archives du ministère de la Défense, le SHD conserve des centaines de milliers de dossiers, de documents et de registres sur les hommes et les femmes qui, de l'Ancien Régime à nos jours, sont passés sous les drapeaux ou ont approché le milieu militaire. Officiers, soldats, marins, gendarmes, aviateurs, légionnaires, prisonniers de guerre mais aussi pensionnés, résistants, infirmières, galériens, ouvriers des arsenaux, supplétifs, déportés ou encore victimes de bombardements, ce sont ainsi des millions d'individus dont les descendants peuvent espérer retrouver les traces dans les archives conservées aujourd'hui par le SHD.

Rédigé par deux spécialistes des archives de la Défense, ce petit ouvrage se propose d'offrir au généalogiste, professionnel ou amateur, connaisseur comme néophyte, les repères nécessaires à une recherche fructueuse. Rassemblant pour la première fois les informations sur les sources essentielles dans un seul ouvrage, *Vos ancêtres à travers les ressources du SHD* est également largement illustré de documents issus des collections, afin de permettre au lecteur de visualiser les principaux types d'archives (contrôles, registres matriculaires, dossiers de carrière, de pension, d'inspection, etc.) qui contiennent des informations sur les individus.

Le parti pris d'une présentation du militaire selon qu'il était, officier, sous-officier, soldat, matelot, une femme, blessé, prisonnier de guerre, pensionné, jugé, bagnard etc. permet tout de suite d'aller à l'essentiel pour faire aboutir la recherche que l'on mène. Sans prétendre à être un guide exhaustif, il espère ainsi offrir des aides et des pistes de recherche aux milliers de personnes qui, chaque année, s'adressent au SHD pour retracer le parcours d'un ancêtre à travers les traces, abondantes ou ténues, que le passage de cet homme ou de cette femme a laissées dans les archives militaires.

Manoirs et Vieilles demeures en Cornouaille n° 2
Maison des Associations,
53 Impasse de l'Odet – 29000 Quimper
(courriel : iffigleo@gmail.com)

Voici donc le deuxième numéro de cette nouvelle revue consacrée aux manoirs et demeures anciennes de Cornouaille. Feuilleter la revue et découvrir les très belles photos qui l'illustrent vous donne immédiatement envie de la lire. Bien que ce ne soit pas une revue généalogique, ces manoirs et vieilles demeures sont celles où vécurent nos ancêtres et les découvrir ne peut que passionner le généalogiste, d'autant que certaines familles y sont décrites sur de très longues périodes.



Vous y découvrirez les articles suivants : Vivre noblement en son manoir, Kerhuel en Plonéour-Lanvern, le berceau d'un patriote, le manoir de Lezurec en Primelin, l'empire des du Menez sur le Cap Sizun, un lourd tribu à la mer, la route des manoirs et châteaux en Cornouaille, le manoir porche de Gouandour à Crozon, Guy Marie Joseph René de Moëlien, de la gloire à l'exil, Rustephan en Nizon et ses ruines romantiques.

Le succès ayant été au rendez-vous de cette nouvelle revue, les responsables ont décidé de poursuivre l'aventure et proposent de s'abonner aux quatre prochains numéros, pour un coût de 32 €.

On peut le faire en adressant un chèque à l'ordre de Mémoire de Bretagne, chez Eric Léost à Brevantec – 29270 Plonéour Lanvern.

CAP CAVAL n° 28
11 place Gambetta, 29120 Pont L'Abbé
(courriel : startijennavv@orange.fr)



La très belle revue du pays bigouden nous offre dans son dernier numéro des articles consacrés, entre autres, à la Fête des brodeuses avec de sympathiques photos de Bigoudènes, à la famille Furic, conserveurs depuis les années 1920, aux premiers habitants de Ker Arthur en Pont- L'Abbé (2200 à 800 avant JC), à la maîtresse vitre ressuscitée de Lambour, aux maîtres sonneurs, aux battages à l'ancienne, à Corentin Le Pape, ancien pilote militaire devenu à la retraite un céramiste de talent.

Patrimoine, Histoire, Nature, Art et Tradition sont les maîtres mots qui guident cette revue, dont la lecture est toujours un plaisir.

Le conflit religieux à Saint-Thégonnec pendant la Révolution

par Pierre-Nicolas Terver, CGF n° 2583

Le décret du 26 novembre 1790, voté par l'Assemblée constituante, imposa la prestation par les ecclésiastiques d'un serment à la Constitution civile du clergé adoptée en juillet 1790.

Après la mise à la disposition de la Nation des biens du clergé en novembre 1789, le nouveau statut de l'Eglise de France assimilait les prêtres à des fonctionnaires salariés par l'Etat et réduisait le nombre de diocèses à un évêque par département. La suppression de l'évêché de Saint-Pol-de-Léon ,rattaché à celui de Quimper en Cornouaille, suscita bien des mécontentements dans le Léon.

Le décret du 26 novembre 1790 prévoyait que *"tous les ecclésiastiques prêteront le serment exigé un jour de dimanche après la messe, en présence du conseil général de la commune et des fidèles. Ceux qui ne le prêteront pas seront réputés avoir renoncé à leur office et il sera pourvu à leur remplacement"*. Le serment était le suivant : *"Je jure de veiller avec soin sur les fidèles de la paroisse (ou du diocèse) qui m'est confiée, d'être fidèle à la nation, à la loi et au roi, et de maintenir de tout mon pouvoir la Constitution décrétée par l'Assemblée et acceptée par le roi"*.

La prestation d'un serment cristallisa les oppositions en provoquant un véritable schisme au sein du clergé, opposant les clercs assermentés, appelés constitutionnels ou jureurs, aux prêtres insermentés ou réfractaires. La majorité des prêtres léonards refusa de prêter le serment prescrit.

Parmi eux, le recteur de la paroisse de Saint Thégonnec, René-Marie Abjean, officiellement remplacé par François Allanet.

L'installation dans la paroisse du recteur assermenté Allanet est à l'origine des dissensions religieuses que la commune connaît pendant la Révolution. Signe des premières tensions perceptibles, le conseil général de Saint Thégonnec charge, le 14 avril 1791, le procureur de la commune, Charles Grall, de faire publier à la messe matinale et au prône de la grand messe du dimanche suivant *"que quiconque osera injurier, insulter ou menacer ledit sieur Alanet ou quelqu'un de ceux qui sont commis pour opérer son installation, ou portera le peuple à s'emouvoir en aucune façon, sera sur le champ dénoncé au tribunal de district pour y être poursuivi suivant toute la rigueur des loix"*[1].

Un mois plus tard, le dimanche 15 mai 1791, Allanet, qui semble rencontrer les pires difficultés à s'installer dans sa nouvelle paroisse, se présente devant le conseil général de Saint Thégonnec pour se plaindre du ci-devant curé réfractaire Abjean. Il demande à l'assemblée d'ordonner à Abjean de quitter le presbytère dans le plus court délai possible afin qu'il puisse y être logé et de faire cesser *"ces processions publiques composées d'une troupe de femelles, processions qui ne tendent qu'à allarmer les tetes faibles et qui pourroient attirer sur cette paroisse des maux incalculables"*.

Le conseil général ne manifeste pas son souhait d'accéder à la demande d'Allanet, puisqu'il renvoie au dimanche suivant l'examen de sa requête, estimant qu'il se trouve *"en ce moment surchargé d'occupations"*.

Le corps municipal du dimanche 22 mai 1791 enjoint au sieur Abjean de quitter dans la quinzaine le presbytère pour en laisser la libre jouissance au sieur Allanet.

Cependant, en réponse au nouveau recteur qui craint la concurrence des messes du clergé réfractaire demeuré à Saint Thégonnec, l'assemblée refuse de *"prescrire aux prêtres qui n'ont pas prêté le serment l'heure à laquelle ils doivent célébrer la messe pourvu cependant qu'ils ne la disent point au moment ou l'on célébrera la grand'messe paroissiale"*.

Elle estime en outre ne pas pouvoir interdire "*la réunion paisible des citoyennes qui s'assemblent pour adresser leurs voeux à l'être suprême ...*" au nom de la liberté du culte et des opinions proclamée par l'Assemblée Nationale, faisant ainsi allusion aux *"processions publiques composées d'une troupe de femelles"*, qu'Allanet a dénoncées le dimanche précédent et qui, sans doute, portent atteinte à son autorité.

Les tensions persistent. Lors du conseil général du 5 juin suivant, le maire Pierre Fichou évoque la nécessité du maintien de l'ordre public : *"nous voyons avec douleur que depuis quelque tems la différence d'opinion commence à troubler cet ordre et que sous ce prétexte, on calomnie, on injurie, on insulte et on menace même les particuliers, on commet des irréverences dans notre*



L'église de Saint-Thegonnec (1563 - 1599)
Photo Jean François Pellan

[1] Le registre du corps municipal et du conseil général de la commune de Saint Thégonnec, aux archives municipales de Saint Thégonnec, est la source principale de cette étude. Le conseil général de la commune est le corps municipal élargi aux notables élus.

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 123, septembre 2012



Gravure de l'époque révolutionnaire, opposant l'abbé d'autrefois (à gauche), et l'abbé d'aujourd'hui (le prêtre assermenté).

l'ordre public", et affirme que tous ceux qui troubleront l'ordre public feront l'objet de poursuites judiciaires.

Lors du conseil général du 12 juin, Allanet rappelle les réclamations, présentées trois semaines plus tôt, au sujet des messes matinales qui doivent avoir lieu à six heures du matin de Pâques à la Saint Michel les dimanches et jours de fête. Le conseil général fait la sourde oreille.

Lors de sa comparution devant le corps municipal réuni le 29 juin, Allanet exige que le sieur Abjean ainsi que le sieur Cras, prêtre habitué de Saint Thégonnec, soient contraints de quitter la paroisse dans les vingt quatre heures et rappelle qu'il attend une réponse à sa précédente requête sur l'horaire des messes matinales.

L'assemblée refuse de soutenir le recteur assermenté puisqu'elle déclare qu'il n'y a pas lieu dans l'état à délibérer sur les requêtes du sieur Allanet. La réserve de la municipalité à l'égard de son recteur assermenté, qu'elle ne soutient pas, peut avoir des causes multiples. La personnalité d'Allanet, qui suscite l'hostilité d'une partie de la population, en est une.

Le dimanche 16 octobre 1791, un grave incident survenu dans l'église paroissiale est relaté par la municipalité dans une lettre adressée aux administrateurs du district de Morlaix. Le curé Allanet aurait déclaré au prône de la grand messe avoir trouvé *"à sa porte un écriteau par lequel on le ménaçoit de faire couler son sang. Alors prenant cet air et ce ton ménaçant qu'il a toujours dans la chaire, il a continué en disant qu'il étoit aux trousses de l'auteur de cet écriteau et que pour faire voir qu'il n'avoit pas peur, il déclaroit que, passé ce jour, il défendoit au sieur Drolach de dire aucune messe".*

Le même jour, après la grand messe vers 11 heures et ½ du matin, le maire Fichou et quatre officiers municipaux sont présents dans l'église paroissiale quand Allanet tente d'empêcher le prêtre Drolach de dire la messe. Allanet monte alors en chaire où il déclare en son nom et en celui de l'évêque du Finistère que Drolach n'aurait plus à célébrer de messes *"parce qu'il troubloit l'ordre public en la disant à l'heure à laquelle il la célèbre"*, prenant à témoin ceux qui étaient présents dans l'église. Ces propos provoquent *"une grande rumeur parmi le peuple qui étoit très nombreux dans l'église"*.

Après être descendu de sa chaire, il se met à genoux près de l'autel de la Vierge où il est rapidement entouré d'une foule menaçante qui lui tient des propos hostiles : *"il y a longtems que celui-ci embarasse cette paroisse"*.

Le maire se dirige alors dans la foule qu'il pénètre avec peine jusqu'au sieur Allanet pour enjoindre à tout le monde de se retirer, puis escorte Allanet avec un officier municipal jusqu'à la sortie de l'église suivie d'une foule menaçante à l'égard du recteur. Ce dernier se retire alors dans son presbytère.

La municipalité tient à préciser qu'elle avait demandé à Drolach de dire la messe les dimanches et fêtes à 8 heures au lieu de 5 heures et ½ du matin, pour tenir compte de la plainte d'Allanet qui lui avait affirmé que *"le sieur Drolach troubloit l'ordre public en célébrant sa messe avant le vicaire constitutionnel qui disoit la messe à six heures ... Le sieur Alanet ne se trouva pas encore satisfait. Il revint à la charge et porta devant nous une seconde plainte contre le sieur Drolach que nous priames alors de ne dire la messe qu'après la grand'messe. Le sieur Drolach se rendit encore à cette prière"*.

La municipalité affirme faire son possible pour maintenir l'ordre et la tranquillité dans la paroisse. *"Comment le sieur Alanet se seroit tiré de la scène qui s'est passée aujourd'hui dans notre église si M. le maire ne s'y étoit pas trouvé pour appaiser le peuple?"*. La municipalité demande aux administrateurs du directoire du district de Morlaix d'écrire à Allanet *"pour lui rappeller les limites de ses droits et surtout la modération que doit montrer à son peuple un ministre de l'évangile"*.

La lettre est signée par le maire Fichou, cinq officiers municipaux, le procureur Grall, les trésoriers Jean-Marie Goarnisson et Allain Rannou et le secrétaire-greffier Le Rideller.

Au début de 1792, Saint-Thégonnec compte au moins trois



Chaire à prêcher de St-Thegonnec, sculptée dans le chêne en 1683 par les frères François et Guillaume Lerrel, maîtres sculpteurs à Landivisiau.
Photo Jean François Pellan

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 123, septembre 2012

prêtres réfractaires : les sieurs Cras, Drolach et Rolland[2].

Le 13 janvier 1792, l'un d'eux, Guy Cras, dont Allanet a réclamé en vain le départ en juin 1791, est arrêté à sept heures du soir à son domicile au bourg de Saint Thégonnec par *"deux hommes vetus de l'uniforme national, armés de sabres et de pistolets"* qui le conduisent à Morlaix.

Trois jours plus tard, le maire de Saint-Thégonnec, Bernard Breton, qui a succédé à Pierre Fichou en novembre 1791, et les officiers municipaux dénoncent l'arrestation de Guy Cras et sollicitent sa libération dans une lettre adressée vraisemblablement aux administrateurs du district ou du département. Un mois plus tard, le conseil général du Finistère dénonce *"les troubles que fomentent sur la paroisse de Saint-Thégonnec et autres circonvoisines les pretres refractaires qui y resident"* et les municipalités qui, *"seduites et trompées par les ennemis de lordre et de la paix, negligent leurs devoirs les plus essentiels"*. Il exprime son mécontentement à l'égard de la municipalité de Saint Thégonnec qui, *"malgré les injonctions réiterées du district de Morlaix, na pas satisfait aux demande qui lui ont été faites de son état de population ; que les rôles dinscription à la garde nationale, celui des citoyens actifs et letat nominatif des membres de cette municipalité ny sont pas même formés, et que les travaux des impositions foncière et mobiliaire y est entierement oublié"*.

Le conseil général du département estime qu'il n'y a pas lieu de délibérer sur la demande de libération de Guy Cras exprimée par la municipalité de Saint Thégonnec qu'il rend responsable des troubles par sa *"négligence à reprimer le fanatisme des pretres non assermentes residant dans letendue de son ressort ..."*.

Dans la nuit du vendredi 10 au samedi 11 février 1792, soit quatre semaines après l'arrestation de Cras, cinq gendarmes de Morlaix se rendent chez Allanet au bourg de Saint-Thégonnec pour connaître le moyen le plus sûr d'arrêter Rolland et Drolach en exécution d'un ordre des administrateurs du district de Morlaix.

D'après le rapport de gendarmerie, Allanet *"nous ayante assuré que l'un et l'autres de ses deux individus pretres ne couché jamais deux nuits de suite sous le même tois et jamais chez eux et que le vrais moyens de les prendres etoit de les attendres a six heures du matin immédiatement apres l'angeluse il se rendoit a l'église pour dire leurs messes"*[3].

Les gendarmes sont entrés dans l'église paroissiale pour interpeller Rolland *"qui étoit venu dire la messe dans la ditte église paroissiale, une infinité de personnes qui assistoient a la ditte messe sest opposée à l'arrêstation du dit sieur Rolland et a par ses cris et les avertissement quelle a repandu par le bourg attiré une trés grande quantité d'autres personnes qui étant venues en partie armées de batons se sont reunies à celles qui venoient d'entendre la messe et toutes se sont alors opposés avec plus de chaleur a la ditte arrestation. Que M. Salomon Marie Le Roux officier municipal, ayant été averti de l'esmeute qui avoit lieu dans le cimetiere de la dite église, sest aussitot avec le sieur François Marie Le Rideller notre secrétaire greffier transportés dans le dit cimetière"* où le commandant du détachement de gendarmerie présente à Le Roux son ordre de mission. Le Roux enjoint à la foule de se retirer. Les paroissiens demeurent dans le cimetière et lorsque les gendarmes, accompagnés par Le Roux et Le Rideller veulent entrer dans l'église par la porte occidentale pour se saisir de Rolland à la sacristie, *"une foule de monde qui sy ténoit postée sest opposée a leur entrée"*.

Le maire, Bernard Breton, prévenu des événements du bourg, se rend auprès du commandant du détachement et demande à la population de se retirer sur le champ et de ne commettre aucun acte d'hostilité à l'encontre des gendarmes.

Le commandant du détachement a *"remontré à M. le maire que depuis la fin de la messe du dit sieur Rolland le nombre des personnes rassemblées navoit cessé de saccroitre quils saugmentoit toujours considerablement et que plusieurs des persones qui aloient au marché de Morlaix se réunissoient à celles attroupées il voyoit quil étoit dans limpossibilité dexecuter lordre dont il etoit porteur sans un danger imminent et pour lui et pour les gendarmes nationaux ..."*.

Le maire invite alors le commandant et les gendarmes à se rendre au "bureau municipal". Les membres de la municipalité déclarent au commandant de la gendarmerie qu'ils sont d'avis comme lui, *"vu le péril auquel il s'exposeroit"*, de renvoyer à un autre moment l'arrestation du sieur Rolland[4]. Le rapport de gendarmerie retranscrit le conseil de Bernard Breton : *"qu'il valloit mieux prendre un temperrament plus doux dans ce moment ..."* afin d'éviter que l'incident ne dégénère et fait état de la violence de plusieurs paroissiens. *"Plusieurs personnes assistante a cette messe ont pris de l'ombrages a notre vus : une grose famme a sauté a la corde de la cloche qui a commancé a sonnée le tocsin moi dit brigadier jai arraché la corde de mains de cette famme qui cherché a mantortilléé avec ..."*.

Allain Géréec, du bourg, *"armé d'une fourche qui avoit un tres long manche et Jean Abgrall cydevant sergens de bas juridiction armé d'un fusile et d'un baton l'un et l'autre excitant par leurs cris et ménasse a nous tomber sur le corps"*[5].

Le lendemain, dimanche 12 février 1792, le corps municipal, présidé par le maire Bernard Breton, arrête que Jean Abgrall, domicilié au bourg, soit conduit dans la journée à la prison de Morlaix pour y être détenu *"trois fois vingt quatre heures"* pour s'être présenté armé d'un bâton et d'un fusil dans l'émeute de la veille dans le cimetière de l'église, qu'Allain Géréec, qui s'est présenté à l'émeute armé d'une fourche de fer, et Françoise Le Roux, qui s'est emparée de la corde de la cloche, soient convoqués à la prochaine assemblée du corps municipal.

Le dimanche 26 février 1792, Allain Géréec et Françoise Le Roux se présentent devant le corps municipal. Le maire Breton les admoneste et interdit à Géréec *"de se présenter desormais avec ou sans armes dans aucune emeute"*.

Si les élus municipaux de Saint Thégonnec ont cherché à protéger les prêtres réfractaires de la paroisse, ils ont dû réagir aux violences de la population, après l'humiliation subie par la gendarmerie, contrainte d'ajourner l'arrestation de Rolland, en punissant ou en admonestant les trois paroissiens mentionnés dans le rapport de gendarmerie. Le fait qu'Abgrall, Géréec et Le Roux soient très légèrement punis par la municipalité témoigne de sa volonté d'apaiser les tensions et de ne pas se mettre à dos la population tout en tentant de préserver un minimum d'ordre public dans une paroisse où deux clergés, le constitutionnel et le réfractaire, s'affrontent.

---

2 D'après François Quiniou, le recteur insermenté Abjean fut détenu deux mois aux Carmes, à Brest, de juillet à septembre 1791. A sa libération, il partit en exil en Angleterre. Une paroisse bretonne sous la Révolution, Saint Thégonnec, Le Livre d'histoire, 2004, pages 37, 39-40.

3 Archives départementales du Finistère, 10 L 104.

4 Archives municipales de Saint Thégonnec, Registre du corps municipal et du conseil général de la commune de Saint Thégonnec.

5 Archives départementales du Finistère, 10 L 104.

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 123, septembre 2012

En juin 1792, un nouveau conflit éclate entre la municipalité et le recteur Allanet au sujet de la bannière de l'église paroissiale.

Le 7 juin, Jean-Marie Goarnisson, l'un des deux trésoriers en charge de la fabrique, reçoit la visite d'Allanet qui lui demande les clés de l'armoire renfermant la bannière.

Goarnisson lui répond qu'il ignore où se trouvent les clés, que l'armoire n'a pas encore été ouverte depuis qu'il est trésorier, que ses prédécesseurs avaient reçu du conseil général l'ordre de ne pas laisser sortir la bannière et que son collègue Rannou allait arriver.

Allanet s'installe sur les marches de l'autel et exprime aux fidèles qui attendaient la grand'messe son souhait d'utiliser la bannière pour la procession après la messe malgré le refus des fabriques. Il se dirige alors vers l'armoire *"dont il a au moyen d'une pioche qui sert aux fossoyeurs forcé la serrure inférieure n'ayant pu, pour cette fois forcer la serrure supérieure de la dite armoire, le dit sieur Allanet vint au choeur ou il chanta l'introite après quoi il célébra la grand messe. La grand messe etant finie, le sieur Allanet se transporta deréchef jusqu'à la dite armoire dont il essaya de forcer la serrure supérieure; mais ayant été aussitôt abordé par Jean-Baptiste Meurice, de ce bourg, il laissa à celui-ci le soin de cette opération et se retira dans la sacristie ... Alors Meurice parvint à force de coups de hache à faire sauter la serrure supérieure de la dite armoire et livra la bannière à un jeune homme, qu'ils* [les deux trésoriers] *croient s'appeler Pierre Calvez, et qui la porta à la procession ...".*

Trois jours après l'incident, le dimanche 10 juin 1792, le procureur de la commune Caroff commente devant l'assemblée du corps municipal l'*"indécente voie de faits de la part de M. le curé, voie de faits commise le jour de la fête-Dieu, dans l'église où le public était assemblé et devoit recevoir de son pasteur, qui alloit célébrer les saints mistères, d'autres exemples que celui de la violence et de l'impatience, dans les mouvements de laquelle le curé se porta à briser une armoire, dont les clés ne lui avoient pas été réfusées et ne lui étoient au reste pas dues. Il s'agissoit d'avoir une bannière, que dans d'autres tems le conseil de la commune avoit jugé à propos de défendre de sortir, afin de prévenir les accidents que les tours de force, dont elle étoit l'objet, pouvoient occasionner. Les pasteurs ... n'ont jamais été les arbitres de l'usage des instruments de décoration imaginés pour relever l'éclat du culte. Ce sont les administrateurs civils des fabrices qui ont toujours reglé cet usage. Le clergé ne doit pas plus se flatter aujourd'hui qu'autrefois de nous gouverner en rien. Je ne souffrirai pas même et vous ne souffrirez pas plus que moi que les écclésiastiques cherchent à diriger en autre chose que le spirituel".*

En rappelant que la bannière appartient à la fabrique et non au clergé, le procureur Caroff défend l'autonomie du corps paroissial en limitant le pouvoir des clercs à sa dimension spirituelle. Il propose à l'assemblée la convocation du curé devant elle pour l'inviter à réparer le dommage causé afin d'éviter d'engager contre lui des poursuites judiciaires.

A l'exception d'Yves Inizan, l'assemblée accepte la proposition de Caroff. Le procureur porte alors *"une invitation par écrit de se rendre à l'assemblée"* au curé qui lui répond *"qu'il avoit des affaires particulières et qu'il ne pouvoit se présenter en l'assemblée du corps municipal".*

L'assemblée décide de convoquer le conseil général pour le dimanche suivant et de faire établir l'inventaire des *"biens meubles et effets mobiliers"* appartenant à la fabrique par les officiers municipaux Le Roux et Le Saint en présence du procureur, des trésoriers et des bedeaux de l'église avant de prononcer la dissolution de l'assemblée.

C'est alors qu'Allanet finit par se présenter. Le maire Breton lui signifie que l'assemblée vient de clore la délibération le concernant. Le curé se retire.

Le conseil général du 17 juin 1792 charge le procureur Caroff de consulter trois hommes de loi pour connaître la marche à suivre dans l'affaire à intenter au recteur Allanet.

La semaine suivante, le dimanche 24 juin, le conseil général, après avoir écouté le résultat de la consultation de trois hommes de loi à Morlaix par Caroff, autorise le corps municipal à assigner en justice Meurice, du bourg, et Allanet, afin d'obtenir la réparation de l'armoire et charge le procureur Caroff de requérir l'autorisation des administrateurs du département pour l'exécution de la présente délibération.

Cette affaire, dont l'issue n'est pas connue, n'est plus évoquée dans le registre municipal.

Le corps municipal manifeste, en mai 1793, sa volonté d'appliquer la loi dessaisissant le curé de la tenue des registres de baptêmes, de mariages et d'enterrements pour éviter la concurrence avec l'état-civil mis en place par la République.

Deux officiers municipaux sont chargés de se rendre avec le procureur de la commune auprès d'Allanet pour brûler sur le champ, en présence du curé, les dits registres tenus depuis le 13 novembre 1792, époque à laquelle le conseil général a élu François Breton, de Mengars, officier public chargé de l'état-civil.

La politique de déchristianisation menée par la Convention permet ainsi à la municipalité d'humilier le curé constitutionnel de la paroisse.

Aucune allusion n'est faite dans la délibération de la municipalité à l'existence, à cette date, d'un clergé réfractaire vivant dans la clandestinité et susceptible de détenir des registres interdits.

En juillet 1793, Allanet est nommé curé de Plouégat Chatelaudren. C'est l'occasion d'un dernier conflit avec la municipalité de Saint Thégonnec puisqu'il réclame une somme de trente-six livres pour différentes réparations qu'il prétend avoir fait faire *"aux couvertures, portes et fenêtres"* du presbytère de Saint Thégonnec et une autre somme *"pour avoir pendant l'année 1792 et jusqu'au 20 de ce mois desservi les fondations affectées sur les biens immeubles appartenant à l'église de cette commune"*.

Le conseil général refuse tout paiement à Allanet, estimant que l'ancien recteur n'a pas été autorisé à desservir les dites fondations, ni à faire des réparations dans le presbytère.

Le conflit n'est toujours pas réglé, un an plus tard, puisque Allanet assigne le conseil général de Saint Thégonnec à comparaître devant le tribunal de Morlaix. L'agent national Cottain est chargé par la municipalité de défendre les intérêts de la commune afin d'obtenir la fin des poursuites d'Allanet.

La guerre contre l'Autriche et la Prusse, débutée en avril 1792, la prise des Tuileries, le 10 août de la même année, qui entraîne la chute de Louis XVI, exacerbent les tensions et par conséquent les persécutions contre le clergé.

Après les incidents de février 1792 relatifs à la tentative d'arrestation du prêtre Rolland par la gendarmerie de Morlaix, le registre municipal de Saint Thégonnec n'évoque plus la présence sur la commune de prêtres réfractaires qui peuvent être

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 123, septembre 2012

cachés par la population. Si des membres de la municipalité ont des contacts avec des prêtres vivant dans la clandestinité, la discrétion s'impose.

Seul le sort des religieuses expulsées de leurs couvents et qui ont trouvé refuge en Saint Thégonnec est évoqué par la municipalité et par le comité de surveillance de la commune dans leurs délibérations respectives.

La Convention, par le décret du 21 mars 1793, institua un comité de surveillance dans chaque commune. Investi d'un pouvoir politique, ce comité, censé exercer sa surveillance sur les suspects qu'il peut faire arrêter, accompagne la mise en place de la Terreur. Le comité de surveillance, élu par les citoyens de Saint Thégonnec en décembre 1793, compte douze membres[6].

Le décret du 14 août 1792 impose un nouveau serment aux prêtres, constitutionnels et réfractaires, qui doivent jurer fidélité *"à la nation et de maintenir la liberté et l'égalité ou de mourir en les défendant"*. Ce serment est tenu par Allanet et le vicaire Charles devant le corps municipal du 4 novembre 1792.

Sous la Terreur, les religieuses sont contraintes, par le décret du 29 décembre 1793, de prêter ce même serment dans la décade qui suit la publication du décret dans les communes. Le corps municipal, réuni le 20 avril 1794, constatant que les religieuses présentes à Saint Thégonnec n'ont pas prêté le serment exigé depuis la publication du décret dans la commune le 30 mars dernier, décrète qu'elles soient *"detenues et consignees chacune dans la maison quelle habite actuellement"*, qu'"une garde" sera établie dans chacune de ces maisons pour empêcher les religieuses de communiquer avec des personnes étrangères aux dites maisons et qu'une liste de citoyens *"les moins aidés"* sera dressée pour désigner parmi eux les citoyens chargés de la garde des religieuses.

Les mesures adoptées par le corps municipal risquent-elles d'être jugées insuffisantes par les autorités du district ou du département ? Deux jours plus tard, en effet, le corps municipal charge le maire Bernard Breton, l'officier municipal Allain Le Saint et le secrétaire-greffier François-Marie Le Rideller de se rendre auprès des religieuses présentes à Saint Thégonnec pour les inviter à prêter serment ou à exprimer leur refus. Il est prévu de transmettre le procès-verbal de leurs déclarations au comité de surveillance de la commune.

Le lendemain, les officiers municipaux, Allain Le Saint et Guillaume Corre, accompagnés du secrétaire-greffier Le Rideller, se rendent chez leur collègue Charles Grall à Kerfeuls pour demander à sa belle-soeur Marie-Anne Cam et à Françoise Compil, ci-devant religieuses à Morlaix, de prêter le serment ce qu'elles refusent de faire tout en acceptant de signer le procès-verbal de leur refus.

Le Saint, Corre et Le Rideller interrogent dans la journée cinq religieuses de Saint Pol, Olive-Marie Le Mer, chez son frère Jean Le Mer à Reslouet, Jeanne Kerléo, chez Barbe Grall à Kernisan, Marie Breton, chez Marie Peron au Fers, Jeanne-Haude Berthou, chez son frère Isidore Berthou à Bodénéri[7], Jeanne-Elisabeth Brunet, chez Marie-Gabrielle Le Roux, ainsi qu'une religieuse de Morlaix, Jeanne-Françoise Moues, chez Joseph-Marie Georget, les deux dernières au bourg. Toutes ont refusé de prêter le serment. Seules Jeanne Kerléo et Jeanne-Françoise Moues n'ont pas signé le procès-verbal en déclarant que leur âge et la faiblesse de leur vue ne leur permettent plus d'écrire et de signer[8].

Ces religieuses sont souvent cachées par leurs propres familles, généralement des familles aisées de fabricants de toile, proches de la municipalité. L'officier municipal Charles Grall a été pressenti pour interroger les dites religieuses lors de la désignation des membres de la municipalité chargés de cette mission, avant que son nom ne soit barré du registre, probablement parce qu'il héberge deux religieuses, dont sa belle-soeur. On peut dès lors supposer que les religieuses n'ont subi aucune pression de la municipalité.

Le 27 avril 1794, le comité de surveillance de Saint-Thégonnec, après avoir reçu le procès-verbal de la journée du 23 avril, intervient en ordonnant l'arrestation des huit religieuses, le transfert par la garde nationale de la commune des cinq religieuses de Saint-Pol à la maison d'arrêt de Saint-Pol et des trois religieuses de Morlaix dans l'une de celles que compte cette ville.

Une semaine plus tard, le 4 mai 1794, le comité de surveillance adresse une lettre au juge de paix du canton de Saint Thégonnec, Ménez, pour l'inviter à se rendre, avec un membre du comité, dans les maisons qu'habitaient les religieuses arrêtées pour inventorier et confisquer, en exécution de la loi du 26 février 1794, *"les effets qu'elles pourroient y avoir laissés et à se saisir de leurs correspondances"*[9].

La municipalité qui a défendu, deux ans plus tôt, par sa résistance passive les prêtres réfractaires de Saint Thégonnec avec le soutien de la population, ne parvient plus à protéger les religieuses dans le contexte de la Terreur.

L'attitude du comité de surveillance diffère-t-elle de celle de la municipalité ? Probablement pas. Le comité de surveillance ne se distingue sans doute pas politiquement de la municipalité. Le corps municipal a adressé le procès-verbal du refus des religieuses de prêter serment au comité de surveillance qui a ensuite décrété leur arrestation et la confiscation de leurs effets et correspondances. Les deux assemblées appliquent la législation qui leur est imposée sans manifester de sentiments particuliers dans les procès-verbaux de leurs délibérations respectives.

La politique anticléricale connaît une accalmie après la Terreur, qui prend fin à la mort de Robespierre en juillet 1794.

Moins d'un an après leur arrestation, quatre des huit religieuses arrêtées ont regagné le lieu de résidence où elles vivaient, en Saint-Thégonnec, avant leur mise en détention.

En mars 1795, le conseil général atteste le "non incivisme" de Marie-Anne Cam, Jeanne-Elisabeth Brunet, Jeanne Kerléo et Jeanne-Haude Berthou. Parmi les signataires, Charles Grall héberge sa belle-soeur Marie-Anne Cam à Kerfeuls.

En avril 1795, la municipalité reçoit la visite de trois prêtres, François Abgrall, Allain Le Roux et Hervé Le Guen, qui manifestent leur souhait de *"rentrer paisiblement dans la société"* après les troubles des années précédentes.

courriel : nicolas.terver@voila.fr

6 Archives départementales du Finistère, 26 L 39.
7 La base Recif du Centre généalogique du Finistère permet d'établir la parenté de plusieurs religieuses avec leur hôte.
8 Archives départementales du Finistère, 65 L 4.
9 Archives départementales du Finistère, 65 L 2.

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 123, septembre 2012

Louis Lagadec fils, parricide en 1831 à Plonéis en Basse-Bretagne

par Pierrick Chuto, CGF n° 8502

Fortement pris de vin

Le samedi 26 novembre 1831, vers cinq heures du soir, Louis-Marie Thomas revient du marché de Quimper[1]. Fatigué par le trajet, il hésite avant de franchir le seuil du cabaret de Jean Le Berre à Plonéis. Ce dernier étant occupé par son activité annexe de tisseur[2], Guillemette Villieu, sa femme, sert l'unique client, Louis Lagadec père, forgeron au village de Kervennou. Avec insistance, celui-ci invite Thomas, adjoint au maire, à boire un coup d'eau-de-vie. Comme il ne veut pas froisser son interlocuteur, celui-ci accepte.

L'artisan, qui lui doit vingt-sept francs, lui propose de confectionner une chaîne de fer pour l'attirail des boeufs de sa ferme de Kerlan. Louis-Marie Thomas consent à se rendre un jour prochain à Kervennou pour discuter du prix.

Lagadec en est déjà à son troisième verre lorsqu'arrivent son fils Louis et Jérôme Le Floch. Les deux hommes marchent d'un pas mal assuré. Le père les invite à sa table et commande une bouteille de vin pour fêter son futur marché avec Thomas.

Mais, bien vite, le ton monte et Lagadec père demande des comptes à son fils. Le matin, il lui a confié vingt-quatre francs pour acheter du fer à la foire de Quimper et pour y prendre un pourpoint à sept francs, commandé chez un tailleur. Le fils ne rapporte qu'une barre de fer, payée dix-sept francs. Le père réclame les sept francs manquants, traite son garçon de *bordeller*[3] et l'accuse d'avoir bu à ses dépens[4].

Avant de quitter les lieux, Thomas tente de calmer le père Lagadec, que l'aubergiste refuse de servir à nouveau. Prié de s'en aller, l'homme repart chez lui vers six heures et demie, *"pas ivre, mais fortement pris de vin"*. Quand Jeanne Nicolas le voit dans cet état, elle prend peur, car il a l'habitude de la maltraiter quand il a bu. Il la soufflette plusieurs fois, mais *"un fagot s'étant rencontré entre ses jambes"*, il tombe et la malheureuse prend la fuite. Les vêtements déchirés, elle va se réfugier chez sa voisine Renée Le Cornec, veuve de Vincent Le Léty, ancien maire. Celle-ci ne s'inquiète pas outre mesure et déclarera plus tard : *"Elle me dit que c'est son mari qui l'a mise dans cet état. Je lui allume du feu et je rentre dans mon lit"*.

Éviter la dispute

Louis Lagadec fils ignore ce qui se passe à Kervennou lorsqu'il quitte l'auberge vers huit heures du soir. *"Il a bu, mais il ne fléchissait pas"*, témoigne l'aubergiste. Jérôme Le Floch lui propose de *"coucher avec lui"*, et de ne pas retourner à Kervennou, son père étant indisposé contre lui. *"Il ne fallait pas rentrer dans sa maison pour éviter la dispute"*.

Lagadec refuse, prétextant que son père ne le laissera pas tranquille tant qu'il n'aura pas été à Saint-Germain[5] chercher un charbonnier pour carboniser du bois. *"Observant qu'il est difficile de voyager de nuit sans un bâton"*, il en emprunte un en néflier à Le Floch et se rend vers neuf heures du soir chez Vincent Le Cornec, avec qui il doit faire la route le lendemain matin.

Celui-ci est absent et Marie Tymen, sa femme, est au lit. Lagadec déclare qu'il va attendre le maître de maison et s'endort sur un escabeau. Trouvant inconvenant qu'il couche chez elle alors que son mari n'est pas là, *"je dis à deux domestiques femelles que j'avais chez moi de ne pas se coucher avant d'avoir fait sortir Lagadec"*.

Chassé de la maison, il se résout à retourner chez son père.

Aussitôt arrivé, il se jette sur son lit, placé près de la porte d'entrée. La pièce est simplement éclairée par des branches d'ajonc qui brûlent dans le foyer. Le père est couché et boit un verre d'eau-de-vie que lui apporte Pierre-Guillaume, son jeune fils. Entre deux bouffées de pipe, il traite Louis de polisson et de vagabond.

À ces mots, ce dernier sort de son lit, se met à jouer du bâton, frappant sur la table, sur l'escabeau et sur le lit du père. Celui-ci se lève et hurle que *"puisqu'il l'a nourri, il saura bien se faire obéir de lui"*. Alors que le vieux a un pied sur l'escabeau et l'autre sur le foyer, son fils lui assène un violent coup de bâton sur la tête.

Privé de tout sentiment

Le père a beau crier, supplier, *"Pardon, mon fils, reste tranquille"*, les coups pleuvent sur le malheureux qui tombe à terre, *"privé de tout sentiment"*.

Le jeune Pierre-Guillaume tente de calmer son frère et, avant d'être frappé à son tour, sort précipitamment et va appeler les voisins : *"Venez donc vite, l'entendez-vous qui frappe sur mon père comme sur un morceau de bois ? Louis est à tuer mon père"* ; puis il ajoute peu après : *"Mon père n'existe plus"*. La mère accourt et découvre le drame. Son mari est étendu sur *"le sol imbibé de sang"*, les pieds tournés vers le foyer et la tête vers la porte.

Prévenus par Vincent Le Floch, Jean Sizorn, meunier, et Vincent Perchec, menuisier, trouvent le meurtrier au lit. *"Le malheur est arrivé. Faites ce que vous voudrez de moi"*. Alors que Le Floch s'apprête à aller prévenir le maire, Lagadec demande calmement qu'on lui rapporte une pipe du bourg, la

---

1 Jean-François Brousmiche, voyageur curieux, a fort bien décrit le marché de Quimper en 1830 : "L'ambiance dans les rues est extraordinaire. Les habitants de la campagne s'y portent en foule. La place Saint-Corentin présente un spectacle étourdissant et varié par la multiplication des objets exposés pour la vente, ainsi que la diversité des costumes de la population des cantons voisins".

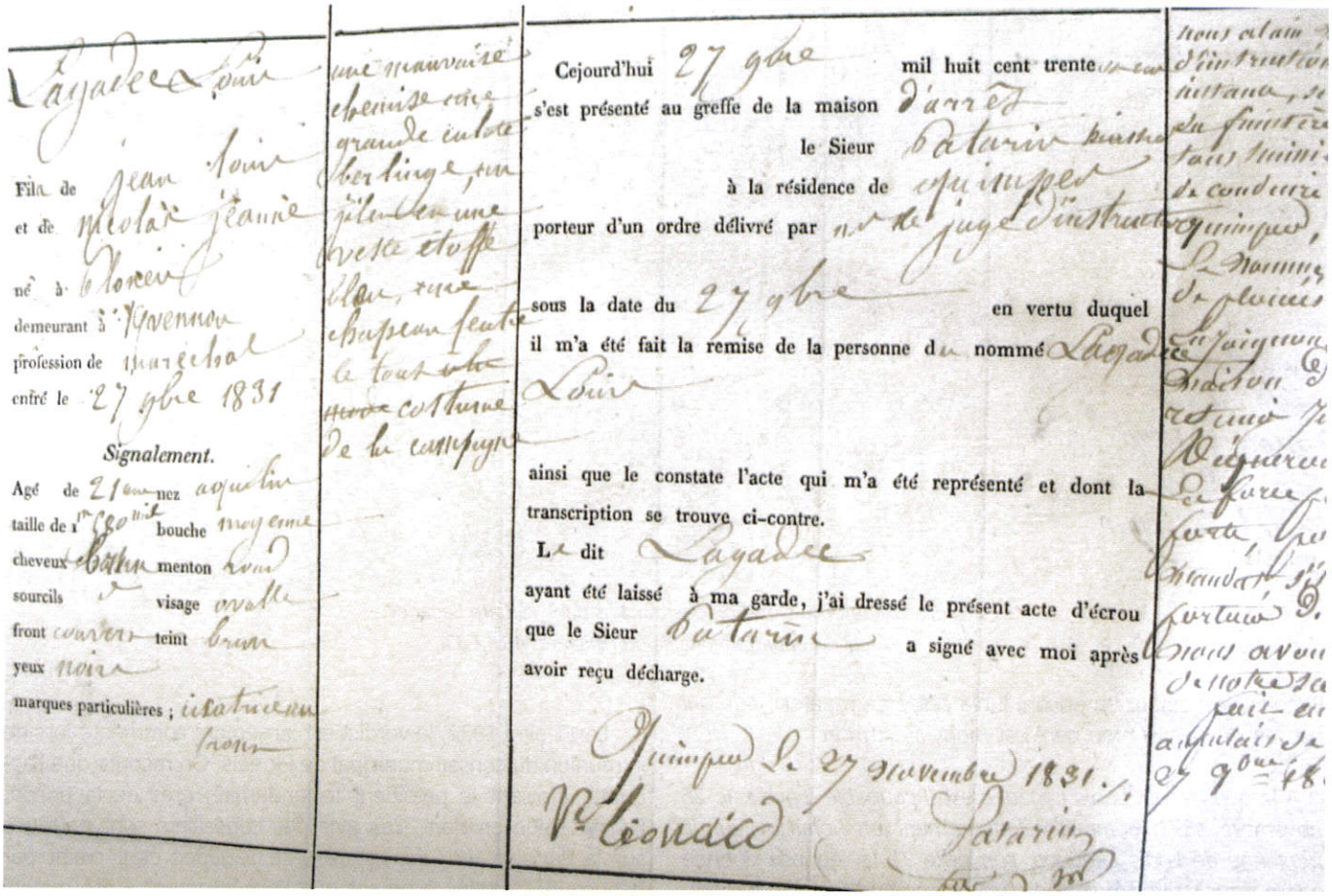
2 tisseur : ancien nom du tisserand

3 *Débauché* en français.

4 Les témoignages ne concordent pas. Un autre dit que le fils ne devait que 3 francs à son père.

5 Plogastel-Saint-Germain, chef-lieu du canton.

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 123, septembre 2012



Cejourd'hui 27 9bre mil huit cent trente
s'est présenté au greffe de la maison d'arrêt
le Sieur Paturin
à la résidence de Quimper
porteur d'un ordre délivré par M. le juge d'instruction
sous la date du 27 9bre en vertu duquel
il m'a été fait la remise de la personne du nommé Lagadec
Louis
ainsi que le constate l'acte qui m'a été représenté et dont la
transcription se trouve ci-contre.
Le dit Lagadec
ayant été laissé à ma garde, j'ai dressé le présent acte d'écrou
que le Sieur Paturin a signé avec moi après
avoir reçu décharge.

Quimper le 27 novembre 1831.

Registre d'écrou de la maison d'arrêt de Quimper.
Archives départementales du Finistère 2 Y 273.

sienne étant cassée. D'après un témoin, il passe la nuit à fumer sur le cadavre de son père, à boire et à manger à plusieurs reprises.

Dès le lendemain, monsieur Bernhard, procureur du roi, et Alain-Marie Lozach, juge d'instruction, se rendent à Kervennou, accompagnés d'un médecin, d'un interprète et du maire.

Le meurtrier déclare que *"le père était disposé à me frapper, et s'il était venu jusqu'à moi, il m'aurait arraché la vie"*. Le corps est transporté sur la table près de la fenêtre, "mais le jour ne permettant pas de se livrer à l'autopsie cadavérique, nous avons prié le docteur Follet de faire l'autopsie le lendemain matin". Louis Lagadec fils est conduit à la maison d'arrêt de Quimper.

Lors de son incarcération, le concierge inscrit sur le registre le signalement du meurtrier : un mètre et cinquante-huit centimètres, nez aquilin, cheveux et sourcils châtains, teint brun, yeux noirs, portant une cicatrice au front. Lagadec porte une mauvaise chemise, une grande culotte en berlingue[6], un gilet et une veste en étoffe bleue, un chapeau feutre *"le tout à la mode costume de la campagne[7]"*.

Le choc d'un objet contondant

Le lundi, les sieurs Gestin, Duc et Follet, médecins, disèquent le cadavre de cinq pieds, cinq pouces[8]. *"La mort ne peut être attribuée qu'aux désordres cérébraux qui ont été le résultat du choc d'un objet contondant sur la tête"*. Le rapport, joint au dossier d'instruction, est fort précis. On retiendra seulement que les médecins ont constaté *"deux plaies très considérables, l'une à la partie gauche de la tête, l'autre à la partie occipitale"*.

Le 29 mars 1832, un huissier se rend à Plonéis pour prévenir les témoins qu'ils auront à comparaître le 4 avril devant la cour d'assises de Quimper. À Kerlan, c'est Marie-Renée, belle-fille de Louis-Marie Thomas, qui reçoit la convocation, car l'adjoint est couché, à la suite d'un coup de hache qu'il s'est donné à la jambe en fendant du bois.

Ce qui est fait est fait

Il peut cependant se rendre à l'audience du mercredi 4 avril, où il est l'un des rares témoins à s'exprimer en français. Comme l'accusé, les autres parlent *"l'idiome breton"* et communiquent avec les juges par l'intermédiaire de *"l'organe de l'interprète"*.

Louis Lagadec fils, célibataire, ne sait ni lire, ni écrire, et déclare qu'il est ouvrier-maréchal[9]. Il garde ensuite le silence pendant l'audience. Maître Le Guillou, avoué, conseil commis d'office, demande l'acquittement de son client, alors que Bernhard, procureur royal, estime que la faute mérite une sanction infamante. Lagadec déclare qu'il n'a rien à rajouter.

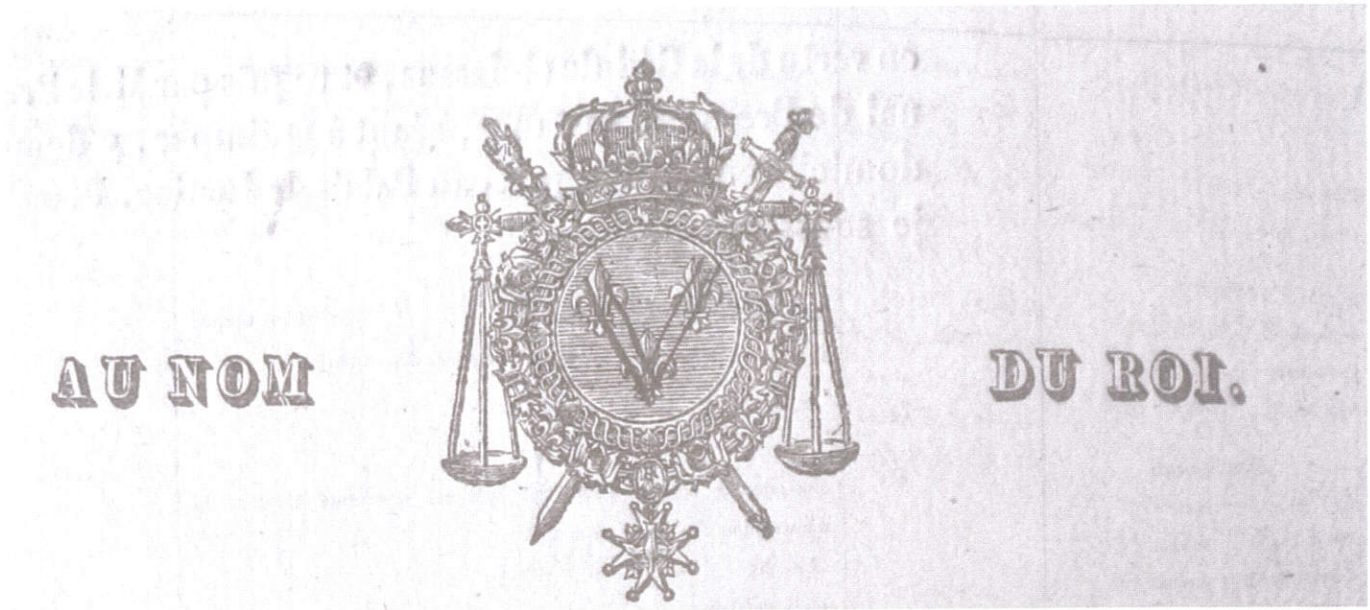
6 Dans les fermes cornouaillaises, on fait quelques aunes de berlingue au bout des toiles de chanvre que les cultivateurs tissent eux-mêmes pour leur usage. La chaîne est en fil de chanvre et la trame en laine.

7 Lors de la sortie de prison de Lagadec, le concierge écrit : *"les mêmes vêtements qu'à son arrivée"*.

8 Entre 1m 60 et 1m 65.

9 Il travaillait avec son père, forgeron, tout comme le plus jeune des fils, Pierre-Guillaume, apprenti-maréchal.

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 123, septembre 2012



En-tête de la convocation des témoins dans l'affaire Lagadec.
Archives départementales du Finistère 4 U 2 33.

Pendant son séjour en prison, il n'a cessé de répéter : *"Ce qui est fait est fait, si mon père est mort, il est mort".*

À la question : *"Louis Lagadec est-il coupable d'avoir, le 26 novembre 1831, commis volontairement un homicide sur la personne de Louis Lagadec, son père ?"*, la réponse donnée par le sieur La Porte, chef du jury, après huit minutes de délibération, est non.

Un grand murmure s'échappe de l'assistance et le président Hyppolite-Sulpice de Beschu de Champsavin, outré par ce scandale judiciaire, frappe l'accusé d'anathème.

En sortant de la salle de délibérés, un juré dit à un gendarme : *"Courez et allez consoler ce malheureux, dites-lui qu'il est acquitté*[10]*".*

Lagadec va fêter son acquittement dans un cabaret avec quelques témoins. D'après le président, *"la décision du jury a provoqué l'indignation la plus vive sur la classe éclairée et a jeté l'effroi dans les campagnes voisines de Lagadec".*

Il ajoute qu'il y avait défaut de lumières[11]. Le président critique certains des jurés : un chapelier, un marchand de combustibles, un épicier. *"Je respecte et j'honore toutes les conditions, mais l'homme qui a reçu de l'éducation ne choisit point ces professions".* Beschu de Champsavin n'hésite pas à écrire qu'il souhaite à l'avenir des listes composées de la véritable élite des citoyens. Il oublie de préciser que dans cette affaire, il y avait un ex-percepteur, un pharmacien, un avocat et même le maire d'Audierne.

Le 15 avril 1832, le verdict est largement commenté lors de la réunion du conseil municipal de Plonéis. On raconte que l'acquitté, croisant le président le lendemain près de la prison, l'aurait salué en riant. Les avis des conseillers sont partagés sur la décision du jury, car le père Lagadec était craint par beaucoup. Certains estiment que l'acquittement a été motivé par la philanthropie, d'autres pensent que c'est de la mollesse.

L'affaire a tant fait causer dans le bourg que l'on oublie vite le procès d'un autre habitant de Plonéis, René Le Pensec.

Originaire de Pouldergat, ce journalier de quarante-huit ans vient d'être condamné à un an et un jour d'emprisonnement pour avoir volé un écheveau de fil qui séchait dans le jardin de maître Le Faucheur, notaire à Landudec.

Pour un larcin aussi considérable[12], l'homme de loi n'a pas hésité à poursuivre son voleur dans un champ de lande et à le terrasser ! Bien qu'étant ivre lors des faits, Le Pensec ne bénéficie pas des circonstances atténuantes[13] et, pendant qu'il purge sa peine, Louis Lagadec fils, parricide, vaque tranquillement à ses affaires[14] !

Deux poids, deux mesures. . .



La justice...

Remerciements à Annick Le Douget, spécialiste des affaires criminelles et auteur de *Crime et justice en Bretagne* (Éditions Coop Breizh, 2012).

Ce récit est en grande partie issu de mon livre *La terre aux sabots*, paru en février 2012.

10 Archives nationales. BB 20/63. Compte-rendu du président des assises.

11 Dans le sens de gens éclairés à même de juger en toute impartialité.

12 Dans les inventaires après décès, l'écheveau de fil est estimé 1 franc.

13 A.D.F 16 U 7 11. Jugement du 9 février 1832.

14 Dès le 23 septembre, Louis Lagadec, 21 ans, se marie à Plonéis avec Guillamette Droval, 24 ans, fille d'Alain Droval et de Marie-Jeanne Le Quémener. Le témoin à la naissance de leur deuxième enfant sera Jean Le Berre, l'aubergiste.

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 123, septembre 2012

Pursuing the American dream
A la poursuite du rêve américain

par Raymond J. Jacq (USA) et Roger Tanguy (CGF 105)



Les toits des bâtiments de la ferme de Trémarec,à Landudal,
coiffés par le manoir ayant appartenu à l'amiral et explorateur Yves de Kerguelen de Tremarec

En cette fin d'année 1928, le jeune Jean Jacq, dix-huit ans, tout en labourant son champ, s'interroge sur son avenir. De sa parcelle, le jeune homme peut apercevoir les toits du hameau de Trémarec dominé par la tour du manoir. Là-bas, dans la ferme, habite Marie Jeanne Conan, une adorable jeune fille de dix-sept ans, au charme de laquelle il n'est pas insensible.

Mais qu'a-t-il à lui offrir ? Jean aime bien le travail des champs. Son père, Laurent Jacq, qui vient de Langolen, a acheté, il y a six ou sept ans déjà, cette exploitation de Kerdeniel, en Landudal, la commune voisine. Jean prendrait bien la suite de son père mais, selon la coutume en Bretagne, c'est à l'aîné que revient la succession. Or, il n'est pas l'aîné de cette fratrie de neuf enfants.

Il a déjà abordé ce sujet avec son père mais ce dernier ne veut rien entendre et surtout ne pas déroger à la tradition. Alors pourquoi continuerait-il à travailler dur pour son père, sans salaire, sans compensation ? Il pourrait bien trouver une ferme à louer ou à acheter mais pour cela il faudrait de l'argent. Il n'en a pas.

Il lui faut chercher autre chose, mais quoi ?

Quelque temps plus tard, toujours en 1928, la famille reçoit la visite de deux cousins, Charles et Maurice Philippe. Ces deux-là ont émigré en Amérique. Ils ne sont que de passage, en vacances. A leur cousin Jean qui se lamente sur son sort, ils parlent de ce pays de cocagne où tout est possible.

Il est vrai que depuis la fin de la première guerre mondiale, l'économie des États-Unis d'Amérique est en plein boom. Il faut produire de plus en plus, dans tous les domaines, pour satisfaire l'appétit grandissant des consommateurs. Ce sont les "Roaring Twenties", les années vingt rugissantes.

Les usines Ford fonctionnent à plein régime, les salaires sont en hausse. Wall Street finit l'année 1928 avec des profits record. H.C. Hoover, en campagne électorale, plagiant Henri IV (mais peut-être ne le sait-il pas), promet une poule au pot à chaque Américain. La fortune est au coin de la rue pour qui sait saisir sa chance. En tous cas c'est ce que professent les deux cousins.

Sa décision est prise, Jean va, lui aussi, partir pour l'Amérique. Son idée est d'y rester trois ans, le temps d'économiser suffisamment d'argent pour pouvoir acheter sa propre ferme ou, éventuellement, financer un autre projet, monter une affaire. Il prend le train à Quimper pour se rendre au consulat des États-Unis, à Nantes, pour obtenir une carte d'immigrant, la fameuse *Green Card*. Son passeport et le précieux sésame lui parviennent au mois de février 1929.

A la fin du mois, en compagnie de ses cousins, en char à bancs, il reprend la direction de la gare de Quimper. Cette fois le train le mène d'abord jusqu'à Paris, puis au Havre.

Depuis la fin du XIX^{è} siècle, des milliers de Bretons ont déjà émigré en Amérique du Nord, et pour beaucoup la raison est la même : une famille trop grande pour une ferme trop petite, qui ne peut nourrir tout son monde. Depuis bientôt cinquante ans que se colportent tant d'histoires de gens qui ont fait fortune là-bas, évidemment cela donne des idées.

Au Havre, le luxueux paquebot *Paris* est à quai. Nos trois aventuriers s'embarquent le 6 mars 1929, avec un billet de 3^{è} classe. Le luxe, ce n'est pas pour tout de suite.

Le mardi 12 mars 1929, le *Paris* entre dans le port de New York salué, selon la tradition, par les lances à incendie des remorqueurs. Devant l'interminable silhouette des
le jeune paysan se demande com
ne s'écroulent pas. Quant au lend
arrive dans un pays où, dit-on, "le

Les trois cousins, à bord d'un
Hudson et débarquent à Hoboken,
dépend de l'État du New Jersey.

Un bus les conduit à une petite v
taine kilomètres de là : Garwood.

Je
hab
cain, la
naises y

Un véritab

© LE LIEN du Centre Généalo

Philippe, dans un immeuble occupé aussi par de nombreux autres Bretons. Tous parlent breton et français.

La température est un peu plus fraîche que dans la banlieue de Quimper mais les chambres sont chauffées. Il y a même des toilettes à l'intérieur de l'immeuble, ce qui change avec le champ derrière la maison ou le pot de chambre de Kerdeniel.

Par contre, ce qui change aussi, c'est le paysage : ce ne sont que des usines, des immeubles entassés les uns sur les autres, du bruit. Une odeur nauséabonde règne sur la ville, pour tout dire, ça pue.

Les nouveaux amis de Jean lui apprennent les premiers rudiments de langue anglaise indispensables pour trouver un emploi et se nourrir. *Où est-ce ? Combien c'est ? Donnez-moi... ?* Mais aussi les premiers conseils, les mises en garde contre ceux pour qui les émigrés sont des proies à plumer. Les hommes vivent en communauté dans des pensions. *Nous vivons comme des biffins*, écrit Jean, faisant référence à la vie en caserne.

Jean décroche un premier emploi dans une fabrique de parpaings en ciment dans la ville de Perth Amboy, non loin de la côte, toujours dans le New Jersey.



Carte du New Jersey

Lui qui, jusque-là, avait travaillé en plein air, sans véritable patron, se retrouve dans une usine pleine de poussière et de bruit. Ses gestes sont répétitifs comme ceux d'un robot. Un contremaître est sur son dos, lui demandant toujours plus, lui fixant son emploi du temps, y compris le moment d'aller aux toilettes ou à la douche. Il travaille douze heures par jour, six jours sur sept.

A la fin de la journée il ne sent plus ses bras, son dos est brisé, et il faut recommencer le lendemain. Il est payé à la pièce. Plus il moule de briques, plus il est payé. Bien plus tard, lorsqu'il évoquait cette époque, il répétait comme un leit-motiv: *moule, moule, moule.* Les ouvriers non qualifiés, comme lui, perçoivent environ vingt dollars par semaine. Ce n'est pas beaucoup, mais c'est plus qu'il a jamais gagné de sa vie jusque-là.

Fin 1929, Jean écrit à sa "chère amie", Marie anne Conan, depuis la ville de Paterson où il te désormais. Paterson est le "Lyon" américain capitale de la soie. Des entreprises lyonnt d'ailleurs des ateliers.

e séisme vient de secouer l'économie américaine: le grand krach du 24 octobre 1929, prélude à la Grande Dépression. Quelques mois après la débâcle de la Bourse, le chômage a doublé. La demande pour les matériaux de construction est tombée au plus bas. Les entreprises ont fermé. Le textile résiste encore.

Paterson est le plus grand site de teinture du textile du pays. Dans la hiérarchie des travailleurs de la soie, au plus bas de l'échelle se trouvent les aides-teinturiers, le métier le plus pénible de toute la profession. Il est réservé aux hommes. Il nécessite en effet de la force pour plonger et sortir les ballots de textile des bacs de mixtures chimiques. Ce faisant, les ouvriers inhalent des vapeurs toxiques et contractent des maladies, notamment respiratoires et de peau. C'est le nouveau métier de Jean.

Au nord-est de la cité est concentrée une population d'émigrés parlant français, des Belges, des Français et des Bretons. Ils ont leur propre club, le *French club*, situé non loin du domicile de Jean. On y boit du cidre, parfois de la bière, on y joue aux cartes (belote) et l'on échange les informations sur les offres d'emplois.

A la fin de 1930, huit millions d'Américains sont au chômage, cinq mois plus tard ils sont douze millions. Quand on a un travail on s'y accroche. C'est ce que fait Jean, et il tient ses comptes. Malgré la crise, en deux ans, il a réussi à économiser l'équivalent de plus d'un an de salaire. Certainement qu'il ne s'est pas permis beaucoup de folies ! Mais comme il écrit à son père : *on ne vient pas en Amérique pour chercher des plaisirs, mais pour gagner de l'argent.*

En 1931, la mère patrie se rappelle à son bon souvenir. Il est appelé pour effectuer son service militaire. La dite mère patrie n'est pas trop exigeante. On demande juste au futur conscrit de "traverser la rade". Il accomplira ses obligations militaires à Fort-de-France, en Martinique. Le système bancaire américain est dans la tourmente. Confier son argent à une banque c'est le risque, sinon la certitude, de ne plus le revoir.

Jean fait parvenir ses économies à son père.

Son service militaire accompli, Jean débarque du vapeur *Mun Orleans* à New York, le dimanche 3 janvier 1932. Il trouve un logement à Paterson, juste dans l'immeuble voisin de celui qu'il occupait avant de partir à l'armée.

Il revient au pire moment, au point culminant de la Grande Dépression. Le taux de chômage atteint 25 %. Des millions d'Américains ne peuvent pas trouver un travail. Ceux qui ont la chance d'en avoir un voient leur salaire baisser lui aussi de 25%. Avant la fin de l'année, 40 % des banques sont en faillite faisant disparaître avec elles les économies de millions de gens.

Pour la première fois dans l'histoire de la nation on voit plus de gens quitter le pays qu'y entrer. Des quotas sont instaurés, par pays, pour limiter l'entrée des émigrés. La violence s'instaure. L'armée tire même sur les grévistes.



Le 4 mars 1933, Franklin Roosevelt devient le trente-deuxième président des États-Unis et s'attelle à la difficile tâche de redresser le pays.

Cela fait quatre ans que Jean Jacq a quitté sa Bretagne natale. Estime-t-il avoir économisé suffisamment d'argent pour pouvoir s'installer au

pays, en a-t-il assez de courir après un travail de plus en plus difficile à trouver et de plus en plus mal payé ? Cela correspond-il à son projet originel ? Toujours est-il qu'il décide de traverser l'océan en sens inverse.

En arrivant à Kerdéniel, la ferme familiale, il a la surprise de voir une belle maison neuve, à un étage, que son père a fait construire. A cette époque, une maison de cette taille était un signe certain de réussite. Comment son père a-t-il fait ? se demande-t-il.

Mais, pour le moment, il est aux joies des retrouvailles et particulièrement avec celle à qui il a tant pensé en Amérique : Marie Jeanne Conan. C'est maintenant une demoiselle de vingt-deux ans. Les deux jeunes se rendent à bicyclette, le 15 août 1933, au pardon de Locmaria à Quimper. En route, Jean demande à Marie Jeanne si elle voudrait bien se marier avec lui. Elle répond : oui. Il poursuit : voudrait-elle venir en Amérique avec lui ? Elle répond encore oui.

Son père étant déjà décédé, c'est le propriétaire du manoir de Trémarec qui, dans sa limousine, la conduit, le 5 septembre 1933 à l'église de Landudal pour la cérémonie du mariage.

Qu'est-ce qui a pu pousser Jean Jacq à retourner en Amérique ? Il connaît bien les effets de la Grande Dépression, le manque d'emplois, la dureté de la vie, les files d'attente à la soupe populaire. Comment peut-il vouloir entraîner sa jeune femme dans cet enfer ?

C'est vrai que, par ailleurs, il sait maintenant ce que sont devenues ses économies, celles qu'il avait confiées à son père. Elles sont là, devant ses yeux, sous forme d'une belle maison neuve. Il n'a plus rien. Tout est à refaire.

Marie Jeanne doit se rendre à son tour à Nantes auprès du consulat des États-Unis pour obtenir sa carte d'émigrant. Son obtention est soumise à un examen médical. Pour cela elle doit se mettre nue devant un autre homme que son mari. Inconcevable. Pendant toute sa vie elle racontera combien elle avait mal vécu ce moment. Elle note dans son journal intime : *ce que l'amour peut faire faire...*

Le mardi 21 septembre 1933, seize jours après leur mariage, les jeunes mariés quittent Le Havre à bord du paquebot américain *President Harding*. En voyant cet énorme bateau, Marie Jeanne a un recul. Elle est effrayée. Le paquebot vient de Hambourg, où il a déjà embarqué des émigrants. Il fait escale à Cobh (qui fut la dernière escale du Titanic), en Irlande pour en prendre d'autres, puis fait route sur New York.

Marie Jeanne, fille de la terre, souffre terriblement du mal de mer. Pendant huit jours elle ne peut rien avaler et pense qu'elle va mourir. Autour d'elle les gens parlent des langues dont elle ignore tout. Lorsqu'elle veut quelque chose, elle le montre du doigt. Lorsqu'on s'adresse à elle, elle répond par geste. Si bien que beaucoup de gens la croient sourde et muette.

Enfin, le 29 septembre la statue de la Liberté est en vue. A l'arrivée, la jeune femme doit subir un nouvel examen médical, et notamment celui de sa tête, pour vérifier que ses cheveux sont exempts de poux. *Tant qu'à examiner ma tête, ils auraient pu examiner mon cerveau, constater ma folie et me ramener d'où je venais*, confie-t-elle à son carnet intime.

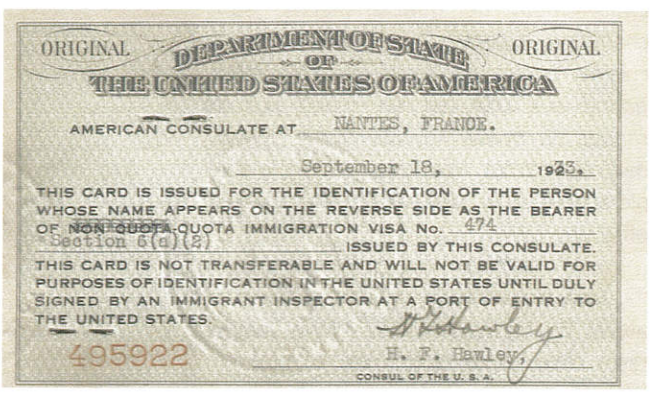
J'ai enfin quitté ce bateau, écrit-elle encore. *Quand je regarde ces gigantesques buildings je me sens perdue moi qui arrive d'une ferme de Bretagne. Mais au moins maintenant nous sommes à terre. Jean m'a acheté une banana split. C'est la première fois que je vois une banana split. Nous avons ensuite pris un bus et j'étais à nouveau désorientée. Avant même de m'en rendre compte j'étais sur l'eau à nouveau. Jean m'a expliqué que c'était un ferry. En sortant du bus, je vois plein de gens qui ruminent. C'est amusant.* (Elle découvre le chewing-gum).

L'activité est trépidante, les gens crient, courent, parlent dans des langages incompréhensibles, il y a plein de voitures, toutes sortes d'odeurs étranges. Marie Jeanne s'accroche très fort au bras de son mari.



Jean Jacq et Marie Jeanne Conan le jour de leur mariage





La "green card" délivrée en 1933, à Marie Jeanne Jacq, née Conan.



La "mafia" bretonne aux Etats-Unis !
Jean est le deuxième à partir de la gauche

Le couple se rend dans une pension à Lodi, New Jersey, petite ville située entre Paterson et New York, dont, semble-t-il, Jean connaissait les propriétaires depuis son premier voyage. Il a l'expérience d'un premier séjour, mais il n'est pas certain qu'il ait bien saisi dans quelle situation dramatique il vient de se mettre, lui, mais aussi son épouse.

Le pays est bien différent de celui qu'il avait connu à son arrivée en 1929.

La Grande Dépression est là et bien là. Les affaires sont en berne, les usines ferment, des milliers de sans-abri hantent les rues, font la queue à la soupe populaire. Le salaire moyen a baissé de 60 % par rapport à 1929.

Les ateliers de teinture sont en grève. Jean ne trouve pas de travail. Marie Jeanne écrit dans son carnet : *Je dis à Jean cela fait quinze jours que nous sommes ici et je crève de faim. La propriétaire prend tout notre argent pour le loyer.*

Le couple quitte la pension et loue à Paterson, pour dix dollars par mois, un appartement de quatre pièces, sans chauffage, excepté un petit poêle dans la cuisine. *Le premier repas que j'ai confectionné aux USA est un grand pot de ragout de boeuf,* rajoute Marie Jeanne dans son carnet. Pour deux dollars le couple achète un lit (d'occasion). Un ami leur offre une table.

Jean trouve enfin un emploi dans un atelier de teinture à Lodi. Marie Jeanne reste seule toute la journée à Paterson. Elle ne connaît personne et n'a rien à faire. L'hiver est là. Cette année-là il fait un froid exceptionnel. Aux exclamations de *O ma doué* et *Kaoc'h*, Marie Jeanne se bat avec son poêle qui s'éteint sans cesse. Lorsque Jean rentre à la maison, il trouve son épouse enveloppée dans tous les habits qu'elle possède et... de la glace sur le parquet.

Le printemps revient. Jean a un travail, dur certes, mais stable. Le couple a fait connaissance de quelques Bretons. Marie Jeanne a appris quelques mots d'anglais qui lui permettent de sortir, faire quelques courses (son vocabulaire est restreint).

La situation du couple s'améliore. Marie Jeanne demande à son époux s'il ne pourrait pas trouver un travail pour elle. Il consulte les petites annonces du journal. Dans un quartier est



Des chômeurs font la queue à la soupe populaire

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 123, septembre 2012

de Paterson, une baby-sitter pouvant faire un peu de ménage est recherchée. Elle est engagée. Elle doit s'arrêter au printemps suivant, pour cause de grossesse.

Pour Jean, les choses s'enveniment. Son atelier a fermé. Pour trouver un travail, il faut arriver de bonne heure devant une usine, faire la queue, attendre que le contremaître arrive et espérer être dans les retenus du jour.

En fin de compte, l'une comme l'autre se retrouvent sans emploi.

Les Jacq sombrent dans la misère. Ils doivent faire appel aux aides sociales gouvernementales pour survivre. Jean n'est pas fier d'avoir entraîné ici sa bien-aimée pour la mettre dans un tel pétrin. Pour Marie Jeanne c'est la pire des vexations. La procédure pour être éligible aux aides est d'ailleurs des plus humiliantes. Il faut répondre à des questions très personnelles sur ses avoirs, ses dettes, ses parents, sa santé, ses vêtements, accepter une inspection de son logement, y compris les toilettes (voir si on n'y avait pas stocké quelques provisions cachées).

Il est à noter que, à la même époque, avril 1934, des milliers de manifestants battent les pavés de Paris pour réclamer du travail. Bien entendu, les deux époux n'écrivent pas un mot à leur famille respective de leur situation.

Par bonheur, contrairement à des milliers d'autres, nos deux compatriotes n'ont pas été expulsés de leur logement. C'est donc que, d'une manière ou d'une autre, Jean Jacq s'est débrouillé pour gagner au moins assez d'argent pour payer son loyer. Apparemment il arrive encore à trouver du travail dans les ateliers de teinture. Les syndicats du textile font le forcing pour recruter des adhérents. Le Président Roosevelt lui-même incite les travailleurs à rejoindre un syndicat. Jean rallie les rangs du Syndicat des travailleurs du textile d'Amérique (T*extile Workers Union of America*).

Été 1934 : une vague de chaleur s'abat sur les États-Unis. Jean, sans pour autant quitter son métier de teinturier, se lance dans une nouvelle aventure : vendre de la glace. A cette fin, il loue un fourgon. Le réfrigérateur n'était pas encore un article si commun dans les années trente. Pour conserver les denrées périssables, les Américains utilisaient des *ice-boxes,* des caisses en chêne à deux compartiments, l'un pour la glace et l'autre pour la nourriture. Le gain sur la revente de la glace ne se compte qu'en pennies. Mais pour les Jacq "*chaque penny compte*".

Le 17 juillet 1934, Marie Jeanne, vingt-trois ans, donne naissance à un garçon. Aux USA, dans les années trente, la plupart des enfants naissent à l'hôpital, à la maternité. Pour les pauvres émigrants, ce n'est pas le cas. Les femmes accouchent à la maison, tout comme cela se fait d'ailleurs dans leur pays d'origine. Le bébé est prénommé Raymond, diminutif Ray, un nom prononcé de manière identique en français et en anglais.

Jean, jeune homme de vingt-quatre ans, n'est jamais à court d'idées pour tenter d'améliorer sa situation. Le cidre est la boisson la plus consommée par les locataires des pensions hébergeant les émigrants, et notamment les Bretons. Lui, un gars de la campagne, s'y connaît en fabrication du cidre. Il achète des pommes dans les fermes autour de Paterson et, avec son fourgon, les transporte jusqu'à Lodi où il a trouvé un pressoir et un local pour la fermentation du cidre et son stockage. Avec sa camionnette, il propose également ses services pour des déménagements.

Dans son commerce ambulant, Jean noue de nombreuses relations. Il livre glace et cidre au prestigieux club de golf de Ridgewood. Ses dirigeants proposent au jeune Breton un travail de plongeur au restaurant du club, le week-end mais aussi le soir pendant la saison du golf. Jean cumule les emplois, l'argent rentre.

En 1935, la famille déménage pour un petit immeuble de la rue voisine. Elle dispose là de quatre pièces au rez-de-chaussée et d'un petit jardin. L'étage est occupé par un couple de Belges, parlant français. Dans l'immeuble voisin réside une famille bretonne. Le boucher de la rue parle français. Marie Jeanne a tôt fait de transformer le jardin en potager.

En 1938, Marie Jeanne écrit dans son carnet : *Maintenant nous sommes en train de devenir riches*. Peut-être, mais à quel prix ! Jean travaille quasiment nuit et jour et n'est jamais à la maison.

Quoi qu'il en soit, les choses vont effectivement mieux. Marie Jeanne peut déposer quelques dollars à la banque chaque semaine. Comme nombre d'Américains, elle s'offre un poste de radio (dix dollars). Vivant dans une quasi enclave franco-bretonne, le couple a beaucoup d'amis bretons et une activité sociale active.

Lors des repas on boit du cidre, parfois du vin rouge, on chante des chansons bretonnes ou françaises, accompagné par un accordéon. Jean adore chanter. Traditionnellement, pour finir, on entonne *la Marseillaise*. Jean parle maintenant très bien anglais (et s'ingénie à expliquer aux Américains que Jean n'est pas un prénom de fille). Marie Jeanne qui a fréquenté, de huit à douze ans, l'école primaire des soeurs de Langolen était fière de sa mention *"sait lire, écrire et compter"*. C'était suffisant pour travailler dans une ferme. Elle se rend compte qu'ici il en faudra plus. Elle a acquis un minimum d'anglais pour se débrouiller à l'épicerie ou à la banque mais parle breton avec ses amies. Elle est de nouveau enceinte.

Le 3 septembre 1939, la France déclare la guerre à l'Allemagne. Jean a vingt-neuf ans, il est toujours citoyen français. Son frère aîné, Yves, a été rappelé sous les drapeaux. Il pourrait donc être mobilisé à son tour. Pour le moment il a d'autres préoccupations. Il vient de lire dans un journal de New York que l'on recherche là-bas des volontaires pour assurer des tournées de laitier. Il postule pour l'emploi.

Le 12 janvier 1940, le consulat de France à New York lui fait parvenir un courrier lui demandant de prendre, sans délai, les mesures pour rejoindre le 118è régiment d'infanterie à Brest. Les documents ne disent pas ce qu'il faut faire lorsque l'on a une famille, des enfants en Amérique.

Pour le bien de sa famille, Jean décide que la seule possibilité est d'ignorer l'ordre d'appel. Ce faisant, il sait qu'il est désormais hors-la-loi et vit avec l'idée que tôt ou tard le gouvernement français pourrait demander son rapatriement pour être traduit devant un tribunal. Insoumission en temps de guerre, on ne plaisante pas avec cela.

En partant, Jean avait promis à sa belle-mère, qui disait que plus jamais elle ne reverrait sa fille, qu'au bout de deux ans, il la ramènerait. Cela fait déjà six ans qu'ils sont ici et un

retour proche n'est pas d'actualité. D'ailleurs serait-ce raisonnable de retourner dans un pays en guerre et envahi ?

Un jour glacial de février 1940, la famille Jacq laisse derrière elle Paterson, et prend la direction de New York, et plus particulièrement du Bronx, pour une vie qu'elle espère meilleure. La plupart des laitiers travaillent pour de grosses sociétés et sont payés à la semaine. Jean, lui, trouve à racheter une petite affaire avec sa clientèle et un vieux *pick-up* Ford pour assurer la tournée. Il distribue le lait sous la marque *Chesterfield Farm*. Il est indépendant. Il travaille désormais pour lui. La famille, qui comprend maintenant une petite fille, Irène, seize mois, s'installe dans un appartement au premier étage d'un petit immeuble dans le Bronx, Mayflower Avenue.



Jean Jacq, milkman, devant la maison du Bronx

Pour Jean la journée débute à minuit. Il se rend au marché du Bronx acheter et charger ses produits laitiers. Ensuite commence la tournée. Il travaille sept jours sur sept.

Son véhicule n'est pas très adapté pour ce métier et il voudrait bien en acheter un neuf, un vrai fourgon de laitier. Mais même s'il avait eu assez d'économies pour cela, ce n'est pas possible. Les Etats-Unis étant engagés dans le conflit, les chaînes de montage des automobiles travaillent désormais pour les besoins de la guerre.

Ray va à l'école, mais ses devoirs, ses propos, sont truffés de mots français, voire bretons, ce en quoi il n'est sans doute pas différent de ses petits cousins de Landudal ou de Langolen à l'époque. La maîtresse demande à sa mère d'y mettre bon ordre. Désormais on ne parle plus que l'anglais à la maison en présence des enfants.

Plus tard, Raymond regrettera amèrement cette décision. Il aurait dû être un enfant bilingue. Il ne le sera pas. Lorsqu'il voudra connaître le pays de naissance de ses parents, rencontrer la famille, ce sera là un gros handicap.

Pendant que la guerre fait rage en Europe, l'économie américaine se relève. Les usines travaillent pour fournir du matériel aux forces armées. Le taux de chômage baisse, tandis que les salaires progressent. Une fois de plus, les Jacq déménagent. Ils ne vont pas bien loin, juste dans la rue d'à côté, au dernier étage d'un immeuble qui en compte quatre. L'école est à côté, les voisins sont agréables.

Jean a passé maintenant dix années aux États-Unis. Il possède une petite entreprise. Ses enfants sont nés Américains. Il décide de demander sa naturalisation. De fait, le mercredi 6 juin 1943, Jean Jacq, 33 ans, devient citoyen américain. En recevant son certificat de naturalisation, Jean est très heureux. Marie Jeanne est moins enthousiaste. Elle n'a pas renoncé à revenir au pays. Elle se dit aussi que sa mère avait raison, plus jamais elle ne la reverra.

Les enfants qui font du bruit, le père qui part tôt, rentre tard, créent des problèmes de voisinage. Les déménagements se succèdent.

Le dernier logement en date dispose d'un jardin. Comme elle le faisait à Trémarec, Marie Jeanne y fait pousser des tomates, des haricots, de la salade, des radis, des choux, etc... qui alimentent la table familiale et, accessoirement, celle des voisins.

En 1944, la petite entreprise de lait est prospère, mais après plus de quatre ans de travail sans un seul jour de congé, son patron est fatigué. Début 1945, il s'endort même au volant et provoque un accident.

"Un jour Jean me fait remarquer que de nombreuses épouses de Bretons de notre entourage travaillent", écrit Marie Jeanne sur son carnet intime. Elle prend un emploi dans une laverie. Elle travaille le jour, lui la nuit. L'expérience ne dure pas. Les enfants laissés seuls font des bêtises.

En 1945, les soldats américains rentrent. C'est la démobilisation. Des millions d'anciens soldats cherchent à se loger. Certains doivent dormir dans leur voiture. Un membre de la famille du propriétaire vient de rentrer. Ce dernier demande aux Jacq de libérer les lieux à son profit.

Cette fois, c'en est trop. Les Jacq décident d'acheter une maison.

En octobre 1945, ils trouvent "la maison de leur rêve", toujours dans le Bronx, en bordure des marais, avec quatre chambres à l'étage, séjour, salle à manger, grande cuisine, véranda, grand jardin, au prix de 6 000 dollars. Certes, il y a des travaux à faire pour lui redonner tout son lustre, mais les Jacq ne manquent pas de courage.

A trente-cinq ans, Jean Jacq est propriétaire de son entreprise et d'une grande maison.

Pour celui qui est arrivé dans ce pays, à l'âge de dix-neuf ans sans un penny en poche, il y a matière à être fier. L'avenir paraît radieux.

Nous sommes maintenant en 1946. *Un jour je vois dans le journal que l'on recherchait quelqu'un pour coudre des abat-jours. Je me suis rendue à l'adresse indiquée, à pied. La patronne de l'établissement m'a demandé si je savais coudre à la main. J'ai dit oui. Elle m'a tendu un abat-jour pour y coudre un galon autour. J'ai fait le travail en un clin d'oeil. La dame m'a dit : venez demain matin.*

Confectionner des abat-jours va être désormais le métier de Marie Jeanne. Elle arrête temporairement ce travail pour cause de fermeture de l'usine, mais elle perçoit les allocations chômage ! Ce n'est qu'une péripétie. Jusqu'à la retraite elle travaillera dans différents établissements, à confectionner des abat-jours. Pendant ce temps Jean continue à développer son affaire.

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 123, septembre 2012





La maison du Bronx et son potager



Le fourgon Divco, tant attendu par Jean Jacq

En 1947-1948, il peut enfin acheter ce fourgon de laitier qu'il désirait depuis la création de son affaire : un *Divco* (Detroit Industrial Vehicule Company). En 1950, il engage un employé pour faire la tournée du dimanche. Il a enfin son jour de repos. Un poste de télévision fait son entrée dans la maison. Le rêve américain est devenu réalité.

Or, à la surprise de sa famille, il annonce qu'il vend son affaire. Etait-il "au bout du rouleau" après dix ans de travail sans relâche ? Ses veines variqueuses rendaient-elles ses tournées trop douloureuses ? Ou encore anticipait-il l'arrivée des supermarchés dans le Bronx ? Quoi qu'il en soit, l'affaire est vendue.

Jean n'a plus de travail. Il passe beaucoup de temps au bistrot local. Là, il prête de l'argent à un client de ses relations. Il ne reverra plus cet argent. Ayant été son propre employeur, il ne peut percevoir les allocations chômage. C'est désormais Marie Jeanne qui, seule, fait "bouillir la marmite". L'horizon s'assombrit. L'ambiance se tend à la maison.

En 1951, Jean sort de sa "torpeur" et se lance dans un nouveau défi. Il rachète une petite affaire de distribution de soda. Dans le prix sont compris un camion et une clientèle, qui apparaît rapidement être virtuelle. Un an plus tard, il revend son affaire. La concurrence de *Seven-Up* (aujourd'hui propriétaire de la marque qu'il exploitait) et de *Coca-Cola*, est trop rude. Il trouve un emploi chez un ferrailleur. Il est chargé de trier les différents métaux. Marie Jeanne est toujours dans les abat-jours, mais chez un fabricant établi relativement loin de la maison.

L'été 1957, Jean, sur son lieu de travail, perché sur une échelle, fait un malaise et tombe. Un collègue de travail le conduit à l'hôpital où l'on diagnostique une hémorragie cérébrale. Il doit être opéré.

Courant 1958, la municipalité de New York informe la famille qu'elle va être expropriée. La maison va être détruite pour faire place à une autoroute.

Raymond suggère à ses parents de rechercher une maison dans le New Jersey. Jean apprécie l'idée, il sera plus près de ses amis bretons. Michelin avait ouvert une usine en 1900 dans le New Jersey. Elle avait attiré de nombreux Bretons. En 1930 elle avait fermé ses portes à cause de la crise. Les ouvriers, Bretons notamment, ont dû trouver autre chose.

Après quelques voyages de prospection dans le nord du New Jersey, le choix des expropriés s'arrête sur une maison à Fair Lawn. Elle coûte 16 500 dollars, bien plus que ce que la municipalité de New York leur a accordé pour leur ancienne maison. Ils ont recours à un prêt pour boucler le financement de leur acquisition (près de cent dollars par mois à rembourser, ce n'est pas rien, mais ils y arriveront).

Le couple s'attelle à la tâche de la réhabilitation de la maison et à sa personnalisation. En septembre, lassé de faire la route jusqu'à New York, Jean reprend un emploi dans un atelier de teinture de Paterson. Marie Jeanne, elle, continue à faire la route jusqu'à son entreprise d'abat-jours.

Les années 1960 sont plutôt calmes pour la famille Jacq. Elle a retrouvé les amis bretons. Aucun n'a le désir de retour-

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 123, septembre 2012

ner en Bretagne, si ce n'est pour les vacances. Marie Jeanne quitte son entreprise du Bronx pour une autre à Passaic, une ville plus proche de chez elle. Néanmoins, au milieu des années soixante, fatiguée de faire le trajet, elle donne sa démission. Son patron, ne souhaitant pas perdre une ouvrière si habile, propose de lui livrer le matériel chez elle toutes les semaines et donc de travailler à la maison. Voilà une solution qui lui agrée. Elle travaillera dans ces conditions jusque dans les années soixante-dix, c'est à dire jusqu'à la retraite.

En 1963, Raymond convainc ses parents de prendre quelques vacances en Bretagne. Cela fait maintenant trente ans qu'ils ont quitté leur village. Cette fois, le 28 juin, ils voyagent en avion. Pour Marie Jeanne, plus question de prendre le bateau et surtout pas à fond de cale.

Les craintes de Marie Jeanne se sont, hélas, réalisées. Sa mère est décédée, depuis plusieurs années. Les parents de Jean sont également décédés. Néanmoins, tous les jours, on visite les frères, les soeurs, les cousins, les amis.

Traversant Quimper, Jean remarque sur l'enseigne d'un coiffeur le nom de l'un de ses anciens collègues de Paterson. Ce soir-là, le dîner a lieu chez le coiffeur. Jean et Marie Jeanne reviennent "chez eux" à Fair Lawn, le 1er septembre, la tête pleine de souvenirs.

Un jour, en plaisantant, Raymond dit à sa mère qu'il ne pourra jamais exercer certains emplois puisque sa mère n'est pas américaine. Sans en parler à personne, Marie Jeanne se rend dans les bureaux de l'administration pour faire les démarches adéquates. Pendant deux mois elle "potasse" le livret *La citoyenneté américaine*, pour être en mesure de répondre aux questions de la Cour Supérieure de Justice.

Le 23 février 1968, Marie Jeanne Conan-Jacq devient citoyenne des États-Unis d'Amérique. Lors du repas du dimanche de Pâques, qui réunit toute la famille, elle surprend son monde en exhibant son certificat de naturalisation.

Jean, qui a tant été exposé aux produits toxiques pendant son existence, tombe malade et est emporté par un cancer le 22 avril 1971. Il avait soixante-et-un ans.

Fort heureusement, les enfants sont maintenant adultes et vont veiller sur leur maman, qui apprend à ses petits-enfants à faire les crêpes bretonnes dont ils sont si friands.

L'été 1977, Marie Jeanne aura encore l'occasion de marcher dans les pas de ses ancêtres. Accompagnée de son fils Raymond, de sa belle-fille et de son petit-fils, elle fera le tour du pays de Briec, mais aussi de tout le Finistère, pour visiter toute sa famille.

Son souhait était d'être inhumée à Trémarec, Landudal, Finistère, comme elle le précisait souvent. Malheureusement, elle est rattrapée par la maladie d'Alzheimer. Elle perd la mémoire et s'abîme peu à peu dans un monde inaccessible à ses proches.

Au moment où elle rend son dernier souffle, son fils Raymond lui murmure à l'oreille : *Tu pars pour Trémarec, Landudal, Finistère, France*. C'était le 14 janvier 1998. Avant son inhumation, Raymond lui coupe une mèche de cheveux.

Pour exaucer, autant que faire se peut, le voeu de sa maman, il vient tout spécialement de la lointaine Amérique enterrer cette mèche près de la fontaine de Trémarec, Landudal, Finistère, France, en bordure de la cour de la ferme, là où elle puisait de l'eau lorsqu'elle était petite fille. La boucle est bouclée.

Les enfants et petits-enfants de Jean et Marie Jeanne sont citoyens américains, bien installés dans la vie. L'objectif de Jean et de Marie Jeanne était de trouver outre-Atlantique une vie meilleure, sinon pour eux, au moins pour leurs enfants. En ce sens, ils ont atteint leur but.



Pierre tombale sur laquelle figurent les noms de François Conan, grand-père, et Jean Conan, père de Marie Jeanne Conan.

Cette pierre tombale a été découverte récemment dans la cour de la ferme de Trémarec par les actuels occupants (descendants Conan) en creusant un coin pour y aménager une aire de jeux pour leurs enfants.

Le *melting pot* américain

Raymond Jacq a un fils, Michael, né en 1970.

Si ce fils unique a une lignée paternelle des plus simples (tous bretons), par contre ce n'est pas le cas de sa lignée maternelle, tout un poème, véritable caricature du melting-pot américain. Le lointain aïeul était musicien à la cour de Maximilien d'Autriche. Il a suivi Maximilien au Mexique lors de la lamentable expédition soutenue par Napoléon III. Après l'exécution de Maximilien, il est resté au Mexique (un musicien avait sans doute moins à craindre qu'un soldat) où il a épousé une Mexicaine. Ce couple a eu des enfants, qui n'ont eu qu'une seule hâte : émigrer aux Etats-Unis. Aux Etats-Unis, l'un des fils Austro-Mexicains s'est marié à une Irlandaise. Ce couple a eu, entre autres, une fille qui s'est marié à l'Américano-Breton Raymond. Ça, c'est de l'arbre généalogique !

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 123, septembre 2012

Ascendance de Raymond JACQ

Génération I

1 **JACQ** Raymond ° 17/07/1934 PATERSON (USA)

Génération II

2 **JACQ** Jean Louis ° 15/01/1910 LANGOLEN + 02/04/1971 FAIR LAWN (USA)
3 **CONAN** Marie Jeanne ° 17/05/1911 LANDUDAL x 05/09/1933 LANDUDAL + 14/01/1998 MEQUON (USA)

Génération III

4 **JACQ** Laurent Joseph ° 21/03/1879 LANGOLEN + 11/12/1950 LANDUDAL
5 **PHILIPPE** Marguerite Jeanne ° 12/12/1881 TREGOUREZ x 24/01/1904 LANGOLEN + 30/05/1955 LANDUDAL
6 **CONAN** Jean ° 16/05/1876 BRIEC + 16/01/1932 LANDUDAL
7 **GUEGUEN** Marie Jeanne ° 09/08/1881 LANDUDAL x 26/11/1902 LANDUDAL + ../../1954 LANDUDAL

Génération IV

8 **JACQ** Jean Henry ° 29/01/1843 LANGOLEN + 06/01/1919
9 **KERGOURLAY** Hélène ° 22/03/1846 ELLIANT x 24/02/1867 LANGOLEN + LANGOLEN
10 **PHILIPPE** Pierre ° 01/05/1837 BRIEC + 18/01/1891 LANDREVARZEC
Scieur de long *(date de naissance donnée à chacun de ses 3 mariages, mais acte introuvable dans RECIF)*
11 **BRIAND** Marie Anne ° 28/01/1841 LANDREVARZEC x 23/07/1879 LANDREVARZEC + 1881/....
Journalière
12 **CONAN** François ° 15/09/1834 LANDUDAL + 21/06/1893 LANDUDAL
13 **PHILIPPE** Marie Anne ° 16/07/1843 BRIEC x 11/11/1882 BRIEC + 20/04/1899 LANDUDAL
14 **GUEGUEN** Pierre ° 24/10/1842 BRIEC + ?
Cultivateur
15 **LOUET** Marie Catherine ° 05/11/1848 BRIEC x 11/06/1876 BRIEC + 04/03/1903 LANDUDAL

Génération V

16 **JACQ** Henry ° 14/05/1807 LANGOLEN + 01/01/1886 LANGOLEN
17 **LE PROVOST** Jeanne ° 15/03/1813 LANGOLEN x 16/12/1837 LANGOLEN + 06/02/1856 LANGOLEN
18 **KERGOURLAY** Jérôme Guillaume ° 25/03/1811 ELLIANT
19 **JAOUEN** Hélène ° 26/04/1818 LANGOLEN x 24/01/1838 ELLIANT + ?
20 **INCONNU**
21 **PHILIPPE** Catherine ° 05/05/1807 QUEMENEVEN + 25/11/1849 BRIEC
Mendiante à son décès
22 **BRIAND** Pierre ° 11/07/1811 BRIEC + 11/02/1852 BRIEC
Cultivateur
23 **KERVRAN** Anne ° 02/02/1808 BRIEC x 28/06/1835 BRIEC + 07/05/1873 LANDREVARZEC
24 **CONAN** Pierre ° 13/03/1808 ELLIANT + 03/05/1843 BRIEC
25 **LE MEUR** Françoise ° 25/11/1794 ERGUE-GABERIC x 26/08/1829 ERGUE-GABERIC + 27/07/1868 BRIEC
26 **PHILIPPE** Joseph ° 03/02/1794 BRIEC + 29/04/1867 BRIEC
Cultivateur
27 **JAOUEN** Louise ° 22/05/1801 EDERN x 20/01/1824 EDERN + 05/02/1878 LANDUDAL
28 **GUEGUEN** Yves ° 01/04/1810 EDERN + 23/01/1884 BRIEC
29 **QUINTIN** Marie Jeanne ° 18/04/1818 BRIEC x 05/06/1837 BRIEC + 17/09/1851 BRIEC
30 **LOUET** Hervé ° 11/11/1818 BRIEC + 09/03/1874 BRIEC
Cultivateur
31 **COROLLER** Jeanne ° 26/12/1822 LANGOLEN x 22/01/1854 BRIEC + 20/02/1875 BRIEC

Génération VI

32 **JACQ** Joseph ° 15/12/1766 LANGOLEN + 18/06/1835 LANGOLEN
33 **PERON** Catherine ° 13/06/1773 LANGOLEN x 24/06/1793 LANGOLEN + 03/01/1828 LANGOLEN
34 **LE PROVOST** Jean ° 03/05/1785 LANGOLEN + 10/04/1842 LANGOLEN
35 **LE MEVELLEC** Jeanne ° 15/04/1790 BRIEC x 20/01/1812 LANGOLEN + 24/01/1837 LANGOLEN
36 **KERGOURLAY** Jérôme Louis° 29/04/1779 ELLIANT + 17/07/1854 ELLIANT
37 **le QUÉRÉ** Renée ° 07/01/1782 ELLIANT x 25/09/1796 ELLIANT + 08/08/1831 ELLIANT
38 **JAOUEN** Pierre Jean ° 12/01/1778 ERGUE-GABERIC + 06/06/1831 LANGOLEN
39 **LE BERRE** Hyacinthe Julie Marie° 01/05/1780 LANGOLEN x 16/02/1798 LANGOLEN
42 **PHILIPPE** Yves Ronan ° 30/05/1780 PLONEVEZ-PORZAY + 28/11/1807 QUEMENEVEN
43 **QUEFFELEC** Jeanne Françoise° 10/11/1772 LANDREVARZEC x 26/12/1797 BRIEC + 29/03/1821 QUEMENEVEN
44 **BRIAND** Hervé ° 28/01/1781 QUILINEN + 1835/....
45 **LE GRAND** Renée ° 10/02/1775 QUILINEN x 01/07/1806 BRIEC + 30/11/1821 BRIEC
46 **KERVRAN** Guénolé ° 04/03/1772 LANDREVARZEC + 13/04/1812 BRIEC
47 **QUEFFELEC** Marie ° 15/08/1777 BRIEC + 27/02/1816 BRIEC
*xx **TRELLU** Jacques* *xx 21/09/1813 BRIEC*
48 **CONAN** Michel ° 07/04/1773 ELLIANT + 13/10/1825 ELLIANT
*veuf de **LE DEUFF** Renée*
49 **LE DEZ** Louise ° 16/04/1776 ERGUE-GABERIC x 15/02/1803 ERGUE-GABERIC + 22/02/1847 ERGUE-GABERIC
50 **LE MEUR** Yves ° 09/03/1749 ELLIANT + 27/02/1822 ERGUE-GABERIC
*Veuf de **RANNOU** Marie*
51 **JAOUEN** Marguerite ° 15/10/1762 ERGUE GABERIC x 16/06/1778 ERGUE GABERIC + .../1829
52 **PHILIPPE** Jean ° 30/05/1752 LANDUDAL + 09/12/1822 BRIEC
53 **THALAMON** Marie Anne ° 03/03/1757 LANDUDAL x 27/02/1770 LANDUDAL + 24/09/1810 BRIEC
54 **JAOUEN** Hervé ° 05/02/1781 GUELLEVAIN + 08/03/1859 EDERN
55 **MAHÉ** Louise ° 16/03/1777 TREGOUREZ x 13/11/1800 CORAY + 06/11/1847 EDERN
56 **GUEGUEN** Maurice ° 16/04/1768 LEUHAN + 15/08/1831 BRIEC
57 **ROLLAND** Marguerite ° 14/06/1772 BRIEC x 30/Vend/03 BRIEC + 06/02/1841 BRIEC
58 **QUINTIN** Joseph ° 02/10/1781 BRIEC + 20/08/1847 BRIEC
59 **PROVOST** Jeanne ° 04/12/1785 BRIEC x 15/Fruc/11 BRIEC + 25/01/1830 BRIEC
60 **LOUET** Corentin ° 03/05/1793 BRIEC + 19/07/1845 BRIEC
61 **HEMERY** Catherine ° 04/12/1790 BRIEC x 13/10/1813 BRIEC + 30/09/1824 BRIEC
62 **COROLLER** Hervé ° 13/05/1790 QUILINEN + 02/11/1866 LANGOLEN
63 **LE ROY** Marie Catherine ° 30/03/1800 EDERN x 18/01/1818 EDERN + 16/03/1858 BRIEC

Génération VII

64 **JACQ** Nicolas ° 27/09/1731 LANGOLEN + 16/03/1799 LANGOLEN
65 **le BERRE** Marguerite ° 28/04/1736 BRIEC x 09/02/1763 LANGOLEN + 28/01/1806 LANGOLEN
66 **PERON** Henry ° 23/04/1750 LANGOLEN + 1782/...
67 **GESTIN** Marie ° 26/08/1750 ELLIANT x 13/05/1766 LANGOLEN + 25/02/1782 LANGOLEN

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 123, septembre 2012

68 **LE PROVOST** Jean ° 10/11/1749 LANDREVARZEC + 06/MESS/08 BRIEC
69 **DONNART** Jeanne ° 12/06/1754 BRIEC x 02/09/1774 LANDUDAL + 19/BRUM/14 BRIEC
70 **Le MEVELLEC** François ° 06/02/1764 LANGOLEN + 26/05/1816 LANGOLEN
71 **BARRÉ** Jeanne ° 30/07/1761 EDERN x 10/01/1785 EDERN + 19/09/1826 LANGOLEN
72 **KERGOURLAY** Louis ° 12/11/1744 ELLIANT + 24/GERM/11 ELLIANT
73 **LE MEUR** Marguerite ° 22/08/1757 ELLIANT x 27/01/1772 ELLIANT + 08/GERM/11 ELLIANT
74 **le QUÉRÉ** Allain Etienne ° 26/12/1737 ELLIANT + 14/05/1796 ELLIANT
75 **LE RESTE** Renée ° 09/06/1747 TOURCH x 04/11/1765 TOURCH + 08/07/1806 ELLIANT
76 **JAOUEN** Jean ° 05/06/1758 ERGUE-GABERIC + 05/VENT/10 ERGUE-GAB.
77 **KERGOURLAY** Marie Louise J. ° 16/08/1756 ERGUE-GABERIC x 12/01/1776 ERGUE-GABERIC +
78 **LE BERRE** François ° 17/08/1756 LANGOLEN + 13/10/1781 LANGOLEN
79 **JACQ** Catherine ° 12/04/1760 TREGOUREZ x 05/07/1774 LANGOLEN + 02/04/1840 EDERN
épouse en 2èmes noces de ***BRIAND*** *Pierre* *xx 03/02/1785 LANGOLEN*
84 **PHILIPPE** Pierre ° 09/02/1746 QUEMENEVEN + 18/11/1807 QUEMENEVEN
Veuf de ***LESCOP*** *Louise*
85 **LE DERVÉ** Marie Anne ° 02/01/1744 PLOGONNEC x 03/02/1773 QUEMENEVEN
86 **QUEFFELEC** Hervé ° 1740/ BRIEC +23/01/1812 BRIEC
87 **LE CORNEC** Françoise ° 29/07/1745 BRIEC x ../01/1767 LANDREVARZEC + 3/PLUV/05 BRIEC
88 **BRIAND** Pierre ° 1750/ BRIEC + 05/11/1828 BRIEC
époux en 2èmes noces de ***LE QUÉRÉ*** *Marie* xx 22/04/1784 QUILINEN
89 **CUZON** Marie ° 12/11/1754 LANDUDAL x 24/11/1778 QUILINEN + 18/11/1782 QUILINEN
90 **LE GRAND** François ° 27/09/1739 LANDUDAL + 12/12/1793 BRIEC
91 **BERNARD** Louise ° 1739/ QUILINEN x 04/02/1766 QUILINEN + 06/GERM/13 BRIEC
92 **KERVRAN** Hervé ° 13/09/1726 LANDREVARZEC + 19/12/1788 LANDREVARZEC
93 **LE GADAL** Louise ° 19/02/1734 EDERN x 13/02/1747 LANDREVARZEC + 08/NIVO/08 BRIEC
94 **QUEFFELEC** Hervé = 86 ° BRIEC + 23/01/1812 BRIEC
95 **LE CORNEC** Françoise = 87 ° LANDREVARZEC x ../01/1767 LANDREVARZEC + 3/PLUV/05 BRIEC
96 **CONAN** Jean François ° 27/03/1734 ERGUE-GABERIC + 01/071789 ELLIANT
97 **CALLOCH** Marie ° 15/07/1745 ELLIANT x 16/07/1770 ELLIANT + 23/11/1783 ELLIANT
98 **LE DEZ** ou **LE JOUR** François ° 08/01/1731 ERGUE-GABERIC + 17/FLOR/09 ERGUE-GABERIC
99 **PENNANECH** Louise ° 16/12/1744 ERGUE-GABERIC x 22/02/1773 ERGUE-GABERIC
100 **LE MEUR** Yves ° 28/01/1728 ELLIANT + 19/11/1813 ELLIANT
101 **LE CAVELLAT** Marie ° 05/07/1720 ELLIANT x 31/01/1748 ELLIANT + 02/11/1789 ELLIANT
102 **JAOUEN** Jacques ° 03/11/1731 ELLIANT + 01/09/1781 ERGUE-GABERIC
Veuf de ***COLLIOU*** *Catherine* *x 13/08/1749 ELLIANT*
103 **MOYSAN** Jeanne ° 21/03/1703 ERGUE-GABERIC x 17/02/1756 ERGUE-GABERIC + 01/07/1780 ERGUE-GABERIC
104 **PHILIPPE** Jean ° 14/01/1709 LANDUDAL + 25/12/1777 LANDUDAL
Veuf de ***LE HIR*** *Jeanne* *x 11/07/1740 BRIEC*
105 **COZ** Marie ° 13/08/1720 EDERN x 26/11/1748 LANDUDAL
Veuve de ***MOTRÉ*** *Guillaume* *x 02/10/1741 BRIEC*
106 **THALAMON** Sébastien ° 25/05/1726 QUIMPER St Mathieu + 17/06/1781 LANDUDAL
107 **LE CORRE** Corentine ° 16/11/1717 GUELLEVAIN x 13/02/1749 LANDUDAL + 30/05/1791 LANDUDAL
108 **JAOUEN** Jean ° 16/03/1752 BRIEC + 05/08/1786 BRIEC
109 **PENNANECH** Isabelle ° 01/03/1756 GUELLEVAIN x 20/10/1779 GUELLEVAIN + 01/06/1787 GUELLEVAIN
110 **MAHÉ** Corentin ° 01/09/1750 CORAY + 23/10/1815 TREGOUREZ
111 **DALLAYUN** Louise ° 13/10/1745 TREGOUREZ x 23/07/1772 TREGOUREZ (fiançailles) + 10/FLOR/06 TREGOUREZ
112 **GUEGUEN** Maurice ° 30/04/1739 LEUHAN + 01/THER/13 BRIEC
113 **LE GARS** Jeanne ° 20/02/1751 LANGOLEN x 26/021767 LANGOLEN + 20/03/1837 BRIEC
114 **ROLLAND** Allain ° 30/09/1736 QUILINEN + 02/02/1778 EDERN
115 **COATHALEM** Marguerite ° 26/12/1733 EDERN x 11/01/1758 BRIEC + 10/01/1814 BRIEC
116 **QUINTIN** Hervé ° 02/05/1746 BRIEC + 08/02/1788 BRIEC
117 **MEROUR** Françoise ° 12/07/1759 CAST x 27/07/1774 BRIEC + 29/10/1835 BRIEC
118 **LE PROVOST** François ° 27/05/1761 TREFLEZ LANDREVARZEC + 19/04/1842 BRIEC
119 **MORVAN** Marie Anne ° 24/05/1758 EDERN x 11/07/1787 LANDUDAL + 31/01/1812 BRIEC
120 **LE LOUET** Corentin ° 11/12/1746 LANDUDAL + 26/08/1810 BRIEC
121 **LE MEVELLEC** Marie Jeanne° 19/07/1756 TREGOUREZ x 24/07/1780 LANDUDAL + 24/09/1817 BRIEC
122 **HEMERY** Hervé ° 01/04/1753 EDERN + 05/12/1815 BRIEC
123 **HEMON** Anne ° 12/09/1771 TREFLEZ LANDREV. x 19/06/1788 BRIEC + .../1813
124 **COROLLER** Hervé ° 26/09/1750 BRIEC + 19/08/1800 QUILINEN
125 **BARRÉ** Catherine ° 18/04/1763 LANDREVARZEC x 11/07/1781 BRIEC + 23/12/1802 QUILINEN
126 **LE ROY** Rolland ° 16/07/1773 EDERN + 07/06/1833 LANGOLEN
127 **CORLER** Corentine ° 02/06/1768 EDERN x 24/12/1793 EDERN + 28/09/1822 LANGOLEN

Génération VIII

128 **JACQ** Germain ° ../../1691 LANGOLEN + 03/05/1771 LANGOLEN
Veuf de ***GUEGUEN*** *Marie*
129 **BOURREBAO** Marie ° 1695/.... x 18/08/1721 LANGOLEN + 27/04/1763 LANGOLEN
130 **LE BERRE** Thomas + 12/09/1772 BRIEC
131 **LE MEUR** Marie ° 16/04/1715 ERGUE-GABERIC x 12/07/1734 Briec + 03/07/1770 BRIEC
132 **PERON** Augustin ° 24/10/1721 LANGOLEN + 30/03/1786 LANGOLEN
133 **LE POUPON** Catherine ° 14/01/1721 CORAY x 15/09/1735 LANGOLEN (fiançailles) + 27/04/1786 LANGOLEN
134 **GESTIN** Corentin ° 16/03/1716 CORAY + 19/12/1762 ELLIANT
135 **LOZACH** Marie ° 01/02/1716 ELLIANT x 19/07/1734 ELLIANT + 13/04/1772 ELLIANT
136 **LE PROVOST** Pierre ° 24/02/1727 TREFLEZ LANDREV. + 22/10/1764 TREFLEZ LANDREV.
137 **GESTIN** Marie Anne ° 1727/... x 16/02/1745 TREFLEZ LANDREVARZEC + 12/11/1765 TREFLEZ LANDREV.
138 **DONARD** Charles ° 12/01/1732 BRIEC + 07/10/1787 LANDUDAL
139 **LE TOUCHARD** Catherine ° 30/01/1727 LANDUDAL x 28/02/1753 LANDUDAL +15/03/1781 LANDUDAL
140 **LE MEVELLEC** Michel André ° ../02/1725 TREGOUREZ + 14/09/1786 LANGOLEN
141 **LE GARS** Anne ° 31/08/1729 LANDUDAL x 10/01/1750 LANGOLEN + 28/05/1782 LANGOLEN
142 **BARRÉ** Alain ° 21/01/1731 LANGOLEN + 23/01/1786 EDERN
143 **JAOUEN** Marie ° 19/05/1730 EDERN x 12/10/1750 EDERN + 10/09/1772 EDERN
144 **KERGOURLAY** Louis ° 22/05/1717 ELLIANT + 31/08/1765 ELLIANT
145 **COSTIOU** Pétronille ° 30/06/1724 ELLIANT x 23/11/1740 ELLIANT + 20/09/1779 ELLIANT
146 **LE MEUR** Gilles ° 05/02/1733 ELLIANT + .../1772
147 **NEDELEC** Marguerite ° 05/07/1736 ELLIANT x 28/07/1755 ELLIANT
148 **LE QUÉRÉ** Alain ° 04/05/1699 SCAER
149 **GESTIN** Marie ° 04/01/1699 ELLIANT x 14/02/1724 ELLIANT + 28/12/1775 ELLIANT
150 **LE REST** Jean dit Yves ° 18/12/1718 TOURCH + 20/12/1779 ELLIANT
151 **LE BOURHIS** Laurence ° ../01/1715 TOURCH x 27/01/1735 TOURCH + 14/04/1772 TOURCH

152	**JAOUEN** Jacques = 102	° 03/11/1731 ELLIANT		+ 01/09/1781 ERGUE-GABERIC
153	**MOYSAN** Jeanne = 103	° 21/03/1733 ERGUE-GABERIC	x 17/02/1756 EGUE-GABERIC	+ 01/07/1780 ERGUE-GABERIC
154	**KERGOULLÉ** Pierre	° 19/01/1736 ERGUE-GABERIC		+ 18/06/1786 ERGUE-GABERIC
155	**MEUR** Jeanne	° 12/07/1737 ERGUE-GABERIC	x 27/05/1752 ERGUE-GABERIC	+ 18/03/1760 ERGUE-GABERIC
156	**LE BERRE** Hervé	° 1723/...LANGOLEN		
157	**LE TREUT** Perrine	° 05/04/1730 LANDUDAL	x 23/01/1753 LANGOLEN	
158	**JACQ** Hervé	° 1719/...TREGOUREZ		+ 24/08/1772 TREGOUREZ
159	**RIVOAL** Marguerite	° 02/12/1721 TREGOUREZ	x 10/12/1749 TREGOUREZ	+ 10/05/1781 TREGOUREZ
168	**PHILIPPE** Jean	° 09/06/1720 QUEMENEVEN		+ 22/10/1792 QUEMENEVEN
169	**PHILIPPE** Renée	° 14/02/1716 QUEMENEVEN	x 24/02/1740 QUEMENEVEN	+ 22/10/1762 QUEMENEVEN
170	**LE DERVÉ** Michel	° 24/03/1711 DINEAULT		+ ..../1773
	Veuf en 1ères noces de ***DAVID*** *Jeanne*		*x 21/05/1739 CAST*	
171	**COASQUERIOU** Jeanne	° 05/03/1723 PLOGONNEC	x 28/11/1742 CAST	+ 01/04/1784 PLONEVEZ PORZAY
172	**LE QUEFFELEC** François	° 12/01/1708 LANDREVARZEC		+ .../1767
173	**LE TALEC** Jeanne	° 05/03/1712 BRIEC	x 26/02/1732 LANDREVARZEC	+ 11/09/1746 QUILLINEN
174	**LE CORNEC** Louis	° ../12/1711 BRIEC		
175	**RUELLANT** Françoise	° 28/12/1725 (??) BRIEC	x 09/02/1739 BRIEC	+ 20/04/1769 BRIEC
176	**BRIAND** Yves	°		+ 17/01/1768 BRIEC
177	**GUEGUEN** Claudine	°		+ 17/01/1768 BRIEC
178	**CUZON** Mathias	° 28/09/1726 BRIEC		+ 19/12/1790 BRIEC
179	**LE GARS** Louise	° 22/11/1725 LANGOLEN	x 23/11/1751 LANDUDAL	+ .../1790
180	**LE GRAND** François	° 06/11/1675 LANDUDAL		+ 21/02/1751 LANDUDAL
181	**PERON** Marie	° 1695/...	x 08/02/1725 LANDUDAL	+ 06/05/1742 LANDUDAL
182	**BERNARD** François	° 11/03/1730 QUILINEN		
183	**HEMERY** Marie	° 09/04/1732 BRIEC	x 26/02/1748 BRIEC	+ 23/MESS/05 BRIEC
184	**KERVRAN** Pierre	° 15/03/1705 LANDREVARZEC		
185	**BARBIER** Anne	° 1695/...BRIEC	x 26/11/1725 QUILINEN	
186	**LE GADAL** Guillaume	° 13/03/1710 EDERN		+ .../1747
187	**GUIVARCH** Jeanne	° 103/08/1714 BRIEC	x 12/02/1733 BRIEC	+ 26/09/1739 EDERN
188	= 172			
189	= 173			
190	= 174			
191	= 175			
192	**CONAN** Yves	° 17/01/1705 ERGUE-GABERIC		
193	**BOURBAO** Julienne	° 05/10/1703 ERGUE-GABERIC	x 16/08/1730 ERGUE-GABERIC	+ 21/10/1774 ELLIANT
194	**CALLOCH** Gilles	° 11/02/1722 ELLIANT		+ 05/04/1779 ELLIANT
195	**GESTIN** Françoise	° 11/08/1707 ELLIANT	x 14/10/1744 ELLIANT	+ 07/04/1767 ELLIANT
	Vve en 1ères noces de ***SANCEAU*** *Jean*			
196	**LE JOUR** Yves	° 09/09/1699 ELLIANT		+ 05/01/1765 ERGUE-GABERIC
	Organiste			
197	**KERUA** Appoline	° 22/02/1697 ERGUE-GABERIC	x 15/11/1728 ERGUE-GABERIC	+ 07/02/1760 ERGUE-GABERIC
198	**PENNANECH** Hervé	° 03/02/1706 ERGUE-GABERIC		+ 14/12/1772 ERGUE-GABERIC
199	**LE BOUDER** Jeanne	° 08/04/1712 ERGUE-GABERIC	x 12/02/1744 ERGUE GABERIC	+ 20/03/1766 ERGUE-GABERIC
200	**LE MEUR** Yves	° 23/03/1696 ELLIANT		+ 12/06/1742 ELLIANT
201	**FLAO** Catherine	° 24/04/1704 ELLIANT	x 18/11/1720 ELLIANT	+ 22/05/1742 ELLIANT
202	**LE CAVELLAT** Alain	° 12/09/1695 ELLIANT		+ 26/05/1742 ELLIANT
203	**LAURANS** Marie	° 22/04/1698 ELLIANT	x 19/06/1719 ELLIANT	+ 12/01/1730 ELLIANT
204	**JAOUEN** Alain	° 15/11/1696 ELLIANT		+ 08/10/1759 ELLIANT
205	**GOURMELEN** Marguerite	° 21/10/1706 ELLIANT	x 18/02/1727 ELLIANT	+ 29/04/1733 ELLIANT
206	**MOISAN** René	° 22/09/1696 ERGUE-GABERIC		+ 26/03/1736 ERGUE-GABERIC
207	**PETILLON** Marie	° 24/01/1704 ERGUE-GABERIC	x 05/02/1720 ERGUE-GABERIC	+ .../1761
208	**PHILIPPE** Guillaume	° 1674/...		
209	**QUINTIN** Marguerite	° 1674/...	x 21/04/1704 LANDUDAL	+ 29/10/1756 LANDUDAL
210	**LE COZ** Jean	° 1685/...EDERN		+ 26/11/1739 EDERN
211	**PLOUZENNEC** Catherine	° 1685/...GOUEZEC	x 06/02/1715 EDERN	+ 11/10/1726 EDERN
212	**THALAMON** Yves	° 1682/...QUIMPER St Mathieu		+ 21/04/1742 KERFEUNTEUN
213	**JAOUEN** Marie	° 1694/...	x 18/06/1725 QUIMPER St Mathieu	+ 06/04/1774 QUIMPER St Ronan
214	**LE CORRE** Jean	° 1676/...		+ 01/03/1740 GUELLEVAIN
215	**RICHARD** Laurance	° 12/11/1673 GUELLEVAIN	x 18/08/1706 GUELLEVAIN	+ 03/12/1738 GUELLEVAIN
216	**JAOUEN** François	° 1703/1721		+ 03/03/1765 EDERN
217	**MICHEAU** Françoise	° 1703/...		+ 15/11/1775 EDERN
218	**PENNANECH** Allain	° 1711/...		+ 21/03/1771 GUELLEVAIN
219	**LE DREAU** Adelice	° 1719/...	x 20/11/1741 GUELLEVAIN	+ 20/05/1771 GUELLEVAIN
220	**MAHÉ** Jean	° 30/04/1728 TREGOUREZ		+ 12/07/1767 TREGOUREZ
221	**QUEHERNO** Jeanne	° 04/05/1720 CORAY	x ../08/1749 TREGOUREZ	+ 24/10/1781 TREGOUREZ
222	**DALAYUN** Jean	° 1707/...		+ 31/05/1777 TREGOUREZ
223	**LE QUEINECH** Isabelle	° 28/01/1705 TREGOUREZ	x 04/03/1737 TREGOUREZ	+ 20/11/1776 TREGOUREZ
224	**LE GUEGUEN** François	° 03/03/1713 LEUHAN		+ 06/01/1782 LEUHAN
225	**JAC** Marguerite Jacquette	° 21/03/1717 TREGOUREZ	x 24/10/1735 LEUHAN	+ 22/01/1788 LEUHAN
226	**LE GARS** Bertrand	° 06/01/1704 LANGOLEN		+ 12/04/1780 LANDUDAL
227	**MEVELLEC** Marie Corentine	° 18/07/1715 TREGOUREZ	x 17/09/1731 LANGOLEN	+ 17/11/1765 LANGOLEN
228	**ROLLAND** François	° 1684/....		+ 24/02/1765 BRIEC
229	**LE ROY** Marie	° 15/03/1694 CAST	x 28/02/1715 TREFLEZ LANDREVARZEC	+ 18/11/1779 EDERN
230	**COATHALEM** Laurent	° 1701/...		+ 02/12/1741 EDERN
231	**CORNEC** Marie Anne	° 07/10/1699 EDERN	x 04/02/1728 EDERN	
	Vve en 1ères noces de ***QUENEUDER*** *Etienne*			
232	**QUINTIN** Joseph	° 18/03/1729 EDERN		+ 12/12/1792 BRIEC
233	**DONARD** Catherine	° 24/11/1729 BRIEC	x 19/05/1744 BRIEC	+ 03/06/1785 BRIEC
234	**LE MEROUR** Hervé	° 28/03/1721 CAST		+ 30/01/1772 BRIEC
235	**LAUTROU** Marie	° 05/03/1735 CAST	x 27/01/1750 CAST	
236	**LE PROVOST** Pierre = 136	° 24/02/1727 TREFLEZ LANDREV.		+ 22/10/1764 TREFLEZ LANDREV.
237	**GESTIN** Marie Anne = 137	° 11/04/1710 CORAY	x 16/02/1745 TREFLEZ LANDREVARZEC	+ 12/11/1765 TREFLEZ LANDREV.
238	**MORVAN** Jacques Sébastien	° 19/01/1727 QUIMPER St Mathieu		+ 11/03/1782 BRIEC
239	**MOISAN** Louise	° 18/04/1728 TREFLEZ LANDREVAR.	x 03/11/1745 TREFLEZ LANDREVARZEC	+ 26/02/1782 BRIEC
240	**LE LOUET** Corentin	° 30/10/1724 LANDUDAL		+ 31/03/1789 LANDUDAL
241	**ROLLAND** Marie	° 1724/...	x 05/02/1744 BRIEC	+ 26/05/1780 LANDUDAL
242	**LE MEVELLEC** François	° 16/10/1719 TREGOUREZ		+ 23/02/1793 BRIEC
243	**FICHET** Jeanne	° 17/12/1712 LANGOLEN	x 28/11/1736 TREGOUREZ	+ 29/NIVO/03 BRIEC
244	**HEMERY** Hervé	°		+ 13/03/1765 BRIEC
	Epoux en 2èmes noces de ***BERNARD*** *Marie*		*xx 12/10/1758 EDERN*	

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 123, septembre 2012

245 **LE HENAFF** Mauricette	° 1704/...	x .../1752	+ 21/06/1758 EDERN
246 **HEMON** René	° 12/08/1749 TREFLEZ LANDREVA.		+ 15/05/1788 BRIEC
247 **CORNEC** Catherine	° 17/02/1750 EDERN	x 24/11/1767 TREFLEZ LANDREVARZEC	+ 12/04/1787 BRIEC
248 **LE CORLER** Jean	° 1704/... BRIEC		+ 26/10/1759 BRIEC
249 **DORNIC** Marie	° 07/05/1720 CUZON	x 25/10/1734 CUZON	+ 07/09/1784 BRIEC
250 **BARRÉ** Corentin	° 12/12/1726 BRIEC		+ 27/03/1799 BRIEC
251 **BLOCH** Marie	° 17/01/1731 LANDREVARZEC	x 28/11/1752 LANDREVARZEC	+ 05/01/1807 BRIEC
252 **LE ROY** René	° 04/07/1732 EDERN		+ 02/11/1789 EDERN
253 **LE GRANNEC** Catherine	° 26/11/1742 LANGOLEN	x 29/05/1770 BRIEC	+ 1789/...
254 **LE COROLLER** Jacques	° 11/04/1725 EDERN		+ 08/02/1773 EDERN
255 **LE GRAND** Marie Corenrine	° 1731/... EDERN	x 05/02/1761 EDERN	+ 20/08/1781 EDERN
épouse en 2èmes noces de ***LOTROU*** *Laurent*		*xx 25/10/1774 EDERN*	

Génération IX

256 **JACQ** Jezequel	°../../1670 LANGOLEN		+ 22/03/1725 LANGOLEN
257 **LE GRAND** Jeanne	°../../1670		+ 29/10/1730 LANGOLEN
260 **LE BERRE** Thomas	° 1685/...		+ 07/06/1752 BRIEC
261 **CAUGANT** Catherine	° 1686/...		+ 10/05/1748 BRIEC
262 **LE MEUR** Alain	° 1668/...		+ 11/10/1747 ERGUE-GABERIC
263 **ROLLAND** Marie	° 1668/...	x 27/11/1698 ERGUE-GABERIC	+ 05/01/1733 ERGUE-GABERIC
264 **PERON** Corentin	° 1675/...		+ 26/08/1734 LANGOLEN
265 **LE GARS** Marie	° 1688/...	x 19/09/1705 LANGOLEN	+ 04/06/1748 LANGOLEN
266 **LE POUPON** Toussaint	° 01/11/1692 CORAY		+ 23/05/1746 LANGOLEN
épuse en 2èmes noces ***LE GARS*** *Marie*			*x 29/09/1735 LANGOLEN*
267 **LE DUIGOU** Corentine	° 15/02/1702 CORAY	x 08/02/1720 CORAY	+ 05/04/1730 CORAY
268 **GESTIN** Charles	° 08/02/1683 CORAY		+ 07/02/1720 CORAY
269 **GUILLOU** Anne	° 14/04/1689 CORAY	x 18/02/1705 CORAY	+ 30/09/1746 CORAY
270 **LOZACH** Guillaume	° 06/11/1682 ELLIANT		
271 **BRIS** Jeanne	° 13/02/1689 ELLIANT	x 10/01/1713 ELLIANT	
272 **LE PROVOST** Pierre	° 1674/...LANDREVARZEC		+ 20/08/1738 TREFLEZ LANDREV.
273 **ROLLAND** Marguerite	° 1693/...BRIEC	x 25/01/1723 LANDUDAL	+ 20/03/1733 TREFLEZ LANDREV.
276 **DONARS** Charles	° 1683/		+ 11/08/1744 BRIEC
277 **JAOUEN** Catherine	° 1699/	x 05/07/1728 BRIEC	+ 26/12/1759 BRIEC
280 **LE MEVELLEC** François	° 14/06/1688 LAZ		+ 25/06/1742 TREGOUREZ
281 **GUIADER** Marie	° 07/02/1689 TREGOUREZ	x 07/02/1712 TREGOUREZ	+ 1742/...
282 **LE GARS** Joseph	° 1699/...TREGOUREZ		+ 06/06/1749 LANGOLEN
283 **GARDIEN** Laurence	° 1692/...LANDUDAL	x 01/03/1718 LANDUDAL	+ 21/02/1752 LANGOLEN
284 **BARRE** René	° 02/09/1702 BRIEC		+ 18/01/1767 LANDUDAL
285 **ROY** Françoise	° 1701/...BRIEC	x 28/01/1728 BRIEC	+ 13/01/1766 LANDUDAL
286 **JAOUEN** Alain	° 23/03/1707 EDERN		+ 17/05/1770 EDERN
287 **FLOCH** Isabelle	° 11/11/1708 EDERN	x 04/02/1728 EDERN	+ 01/07/1763 EDERN
288 **KERGOURLAY** Jérôme	° 23/05/1699 ELLIANT		
289 **LOZACH** Louise	° 30/01/1688 ELLIANT	x 26/11/1714 ELLIANT	
290 **COSTIOU** Laurent	° 06/12/1699 ELLIANT		+ 20/08/1757 ELLIANT
291 **YVONNOU** Pétronille	° 15/01/1703 ELLIANT	x 15/02/1719 ELLIANT	+ 28/11/1738 ELLIANT
292 **LE MEUR** Hervé	° 08/01/1691ELLIANT		+ .../1755
293 **LE GUIADER** Marie Josèphe	° 1680/...ELLIANT	x 26/02/1710 ELLIANT	
294 **NEDELEC** Louis	° 29/02/1712 ELLIANT		+ 23/11/1774 ELLIANT
295 **LE DEUFF** Marguerite	° 15/01/1707 ELLIANT	x 08/07/1726 ELLIANT	+ 05/11/1754 ELLIANT
296 **LE QUÉRÉ** Henri	° 09/02/1653 SCAER		+ 14/11/1708 SCAER
297 **YVES** Jeanne	° 1658/...	x 21/02/1680 SCAER	+ 17/01/1737 SCAER
298 **GESTIN** Guillaume = 390	° 16/07/1666 ELLIANT		+ 02/08/1714 ELLIANT
299 **RANNOU** Marguerite = 391	° 03/05/1677 ELLIANT	x 28/01/1693 ELLIANT	+ 05/09/1755 ELLIANT
épouse en 2èmes noces ***LE FLAO*** *Christophe*		*xx 17/06/1716 ELLIANT*	
300 **LE REST** Jan	° 1684/		+ 30/04/1764 TOURCH
301 **FLOCH** Renée	° 1684/	x 05/02/1714 TOURCH	+ 31/01/1765 TOURCH
302 **LE BOURHIS** Guy dit Guyon	° 25/04/1687 TOURCH		+ 09/10/1720 TOURCH
303 **JEAN** Laurence	° 1676/...KERNEVEL	x 03/09/1706 KERNEVEL	+ 21/02/1744 TOURCH
304 **JAOUEN** Allain = 204	° 15/11/1696 ELLIANT		
305 **GOURMELEN** Marguerite = 205	° 21/10/1706 ELLIANT	x 18/02/1727 ELLIANT	+ 24/09/1733 ELLIANT
306 **MOYSAN** René = 206	° 22/09/1696 ERGUE-GABERIC		+ 26/03/1736 ERGUE-GABERIC
307 **PETILLON** Marie = 207	° 24/01/1704 ERGUE-GABERIC	x 05/02/1720 ERGUE-GABERIC	+ .../1761
308 **KERGOURLAI** Pierre	° 30/06/1702 ELLIANT		+ 22/09/1739 ERGUE-GABERIC
309 **GOURMELEN** Louise	° 02/10/1711 ERGUE-GABERIC	x 06/10/1732 ERGUE-GABERIC	+ 21/04/1775 ERGUE-GABERIC
310 **LE MEUR** Denis	° 1694/...		+ 21/10/1744 ERGUE-GABERIC
Veuf en 1ères noces de ***CARADEC*** *Marquise*			x 21/02/1718 ERGUE-GABERIC
311 **HUITRIC** Jeanne	° 24/05/1702 ERGUE-GABERIC	xx 09/05/1729 ERGUE-GABERIC	+ 17/03/1752 ERGUE-GABERIC
Veuve en 1ères noces de ***TANGUY*** *Alain*		x 10/07/1724 ERGUE GABERIC	
312 **LE BERRE** Hervé	° 1693/		+ 1753/...
313 **GUÉNOLÉ** Catherine	° 1693/		+ .../1753
314 **LE TREUT** Hervé	° 1695/...		+ 02/06/1730 LANDUDAL
315 **PENNARUN** Catherine	° 14/04/1694 LANDUDAL	x 21/10/1713 LANDUDAL	+ 07/06/1779 LANDUDAL
Veuve en 1ères noces de ***PIRIOU*** *Guillaume*			
316 **JACQ** Hervé	° 1710/...TREGOUREZ		+ 24/08/1772 TREGOUREZ
épouse en 2èmes noces **BARRÉ** Julienne		xx 21/02/1735 TREGOUREZ	
317 **HENAFF** Janne	° 11/05/1711 TREGOUREZ	x 27/11/1726 TREGOUREZ	+ 15/11/1731 TREGOUREZ
318 **RIVOAL** Charles	° 1691/		+ 01/05/1769 TREGOUREZ
319 **JACQ** Louise	° 1691/		+ 24/12/1739 TREGOUREZ
336 **PHILIPPE** Jean	° 1690/		+ 25/12/1747 CAST
337 **BELEGOU** Marguerite	° 1690/	x 18/08/1709 QUEMENEVEN	+ 27/01/1722 QUEMENEVEN
338 **PHILIPPE** Hervé	° 1684/		+ 27/11/1742 QUEMENEVEN
339 **PETITBON** Jeanne	° 1684/	x 12/02/1714 QUEMENEVEN	+ 25/03/1759 QUEMENEVEN
340 **DERVÉ** Henri	° 1650/...		
341 **DERVÉ** Jeanne	° 1669/...	x 02/11/1690 DINEAULT	
342 **COSQUERIOU** Pierre	° 1683/...		+ 19/04/1741 PLOGONNEC
343 **DOUELLOU** Jeanne	° 1683/		
344 **LE QUEFFELEC** François	° 08/07/1663 LANDREVARZEC		+ 26/04/1716 LANDREVARZEC
345 **LE DOUGUET** Catherine	° 08/08/1660 LANDREVARZEC	x 23/11/1689 LANDREVARZEC	+ 05/08/1745 LANDREVARZEC
346 **LE TALEC** Yves	° 1673/...BRIEC		+ ...1732
347 **CARIOU** Marguerite	° 1680/...QUEMENEVEN	x 06/08/1703 QUILINEN	+ 22/11/1716 BRIEC

348 **LE CORNEC** Jean	° 12/11/1665 EDERN		+ 17/12/1742 EDERN
349 **LE LAY** Marie	° 1665/...EDERN	x 11/07/1686 EDERN	+ 24/12/1752 EDERN
350 **RUELLANT** Jean	° 26/11/1690 QUILLINEN		
351 **LE COFFEC** Marguerite	° 1686/1698 BRIEC	x 18/05/1716 BRIEC	
356 **CUZON** Mathias	° 1679/1699 LANDUDAL		+ 13/06/1759 LANDUDAL
357 **LE PENNECH** Jacquette	° 07/06/1696 PLUGUFFAN	x 31/07/1713 PENHARS	+ 12/12/1764 LANDUDAL
358 **LE GARS** Henry	° 1695/...LANGOLEN		+ 25/03/1770 LANGOLEN
359 **LE CORRE** Jeanne	° 1695/...TREGOUREZ	x 12/02/1725 LANGOLEN	+23/04/1767 LANGOLEN
360 **LE GRAND** Pierre	° 1638/...LANDUDAL		
361 **KERRUN** Françoise	° 1638/...LANDUDAL	x 26/07/1668 LANDUDAL	+ 12/05/1729 LANDUDAL
362 **PEZRON** Alain	° 1662/		
363 **LE GRILL** Marie	° 1662/	x 12/06/1692 EDERN	
364 **BERNARD** Jean	° 01/04/1703 QUILINEN		+ 25/01/1766 QUILINEN
365 **BOULBRIA** Renée	° 03/11/1702 PLOGONNEC	x 09/02/1728 LANDREVARZEC	+ 03/11/1744 QUILINEN
366 **HEMERY** Yves	° 19/05/1705 BRIEC		
367 **GOURTAY** Isabelle	° 06/08/1705 BRIEC	x 27/11/1724 BRIEC	
368 **KERVRAN** Louis	° 1675/ LANDREVARZEC		+ .../1725
369 **DUVALL** Renée	° 1672/ LANDREVARZEC	x 03/11/1702 LANDREVARZEC	
372 **LE GADAL** Jacques	° 1676/...EDERN		+ 28/10/1728 EDERN
373 **LE COROLLER** Louise	° 1676/...EDERN	x 25/11/1706 EDERN	
374 **GUIVARCH** Henry	° 1672/...		+ 24/04/1747 BRIEC
375 **DAVID** Urbane	° 20/11/1676 BRIEC	x 06/02/1702 BRIEC	+ 02/01/1746 BRIEC
384 **CONAN** François	° 1666/.... ERGUE-GABERIC		+ 13/09/1716 ERGUE-GABERIC
385 **LE JOLY** Françoise	° 1673/.... ERGUE GABERIC	x 19/02/1703 ERGUE-GABERIC	
386 **BOURBAO** Augustin	° 1667/...		+ 19/01/1737 ERGUE-GABERIC
387 **QUÉMÉRÉ** Barbe	° 1668/...	x 14/02/1697 ERGUE-GABERIC	+08/11/1738 ERGUE-GABERIC
388 **CALLOCH** Jacques	° 20/01/1696 ELLIANT		
389 **HEMON** Marie (ou Renée)	° 1696/...TOURCH	x 28/02/1718 ELLIANT	
390 **GESTIN** Guillaume = 298	° 16/07/1666 ELLIANT		+ 02/08/1714 ELLIANT
391 **RANNOU** Marguerite = 299	° 03/05/1677 ELLIANT	x 28/01/1693 ELLIANT	+ 05/09/1755 ELLIANT
épouse en 2èmes noces de ***LE FLAO*** *Christophe*		*x 17/06/1716 ELLIANT*	
392 **LE DAY** (=**Le DÉ** = **Le JOUR**)	François ° 1660/...ELLIANT		+ 17/03/1720 ERGUE-GABERIC
393 **CALVEZ** Catherine	° 1669/...ERGUE-GABERIC	x 23/07/1691 ELLIANT	+ 03/11/1749 ERGUE-GABERIC
364 **KERUA** Louys	° 1660/...ERGUE-GABERIC		
395 **LARDIC** Marie	° 1660/...ERGUE-GABERIC	x 20/11/1690 ERGUE-GABERIC	
396 **PENNANECH** Hervé	° 05/09/1680 ERGUE-GABERIC		
397 **BERRE** Adélice Isabelle	° 27/03/1678 ERGUE-GABERIC	x 21/06/1700 ERGUE-GABERIC	+ 13/12/1723 ERGUE-GABERIC
398 **LE BOUDER** François	° 1671/...		+ 14/08/1719 ERGUE-GABERIC
399 **PHILIPPE** Jeanne	° 1671/...	x 21/11/1701 ERGUE-GABERIC	+ 05/10/1719 ERGUE-GABERIC
400 **LE MEUR** Guillaume	° 1659/...ELLIANT		+ 16/01/1701 ELLIANT
401 **JAOUEN** Jeanne	° 1671/...ELLIANT	x 24/01/1689 ELLIANT	+ 10/05/1736 ELLIANT
épouse en 2èmes noces de ***LE GUYADER*** *Yves*		*xx 19/02/1710 ELLIANT*	
402 **LE FLAO** Christophe	° 21/11/1680 ELLIANT		+ 25/02/1720 ELLIANT
403 **QUÉMÉRÉ** Marguerite	° 27/03/1678 ELLIANT	x 23/10/1702 ELLIANT	+ 28/03/1713 ELLIANT
404 **LE CAVELLAT** Guy	° 1649/...		+ 06/04/1697 ELLIANT
405 **COTTEN** Marie	° 16/02/1664 ELLIANT	x 25/01/1679 ELLIANT	+ 05/06/1733 ELLIANT
épouse en 2èmes noces de **JAOUEN** Louis = 408		xx 25/09/1701 ELLIANT	
406 **LAURENT** Guillaume	° 1658/...ELLIANT		
407 **DAVID** Catherine	° 19/09/1670 ELLIANT	x 16/02/1688 ELLIANT	+ 29/12/1738 ELLIANT
408 **JAOUEN** Louis	° 25/04/1668 ELLIANT		+ 12/04/1739 ELLIANT
épouse en 2èmes noces ***COTTEN*** *Marie =405*		*xx 25/09/1701 ELLIANT*	*+ 05/06/1733 ELLIANT*
409 **FLAO** Catherine	° 01/04/1667 ELLIANT	x 07/02/1684 ELLIANT	+ 29/05/1699 ELLIANT
410 **GOURMELEN** Guillaume	° 08/03/1672 ELLIANT		+ 28/04/1744 ELLIANT
411 **RANNOU** Marie	° 23/07/1671 ELLIANT	x 24/01/1695 ELLIANT	+ 19/06/1741 ELLIANT
412 **MOYSAN** Alain	° 1668/...		+ 08/07/1707 ERGUE-GABERIC
413 **LOLIVIER** Jeanne	° 1668/...		+ 02/11/1738 ERGUE-GABERIC
414 **PETILLON** Sébastien	° 14/07/1668 ERGUE-GABERIC		+ 26/02/1720 ERGUE-GABERIC
415 **MAHÉ** Jacquette	° 22/04/1677 TREGOUREZ	x 22/11/1694 ERGUE-GABERIC	+ 03/07/1755 ERGUE-GABERIC
418 **QUINTIN** Alain ou Jean	° 1646/		
428 **LE CORRE** Yves	° 1643/		+ 29/03/1716 GUELLEVAIN
429 **TARIDEC** Marguerite	° 1643/		+ 23/11/1713 GUELLEVAIN
430 **RICHARD** Alain	° 1634/...		+ 02/02/1695 GUELLEVAIN
431 **NICOT** Marie Marguerite	° 22/05/1634 LANDUDAL		+ 30/03/1708 GUELLEVAIN
440 **MAHÉ** Corentin	° 1687/...TREGOUREZ		+ 07/04/1763 TREGOUREZ
441 **LHARIDON** Blanche	° 1699/...TREGOUREZ	x 24/11/1717 TREGOUREZ	+16/12/1762 TREGOUREZ
442 **QUEHERNO** François	° 01/09/1689 CORAY		+ 19/02/1744 CORAY
443 **SCOAVEC** (Jeanne) Isabelle	° 29/07/1699 CORAY	x 22/01/1714 EDERN	+ 25/05/1752 CORAY
444 **DALAYUN** Gilles	° 1671/...		
445 **CORENTIN** (Gouriten) Louise	° 1671/...	x 08/02/1701 EDERN	
446 **LE QUEINECH** Gille	° 08/12/1671 TREGOUREZ		+ 01/02/1727 TREGOUREZ
447 **POULIQUEN** Adelice	° 15/06/1670 TREGOUREZ	x 11/07/1689 TREGOUREZ	+ 24/10/1741 TREGOUREZ
448 **LE GUEGUEN** Yves	° 05/09/1675 CHATEAUNEUF DU F.		+ 06/05/1726 LEUHAN
époux en 2èmes noces de ***LE BOURDIEC*** *Anne*		*xx 25/10/1717 LEUHAN*	
449 **FEUILLANFAY** Anne	° 1678/...	x 22/11/1703 LEUHAN	+ 15/03/1716 LEUHAN
450 **LE JACQ** Maurice	° 17/05/1678 TREGOUREZ		+ 28/03/1747 TREGOUREZ
451 **QUINIOU** Marie	° 1678/...	x	+ 03/02/1742 TREGOUREZ
452 **LE GARS** Pierre	° 1673/... LANGOLEN		+ 07/12/1714 LANGOLEN
453 **ROLLAND** Marie	° 1673/...LANGOLEN	x 14/02/1703 LANGOLEN	+ 06/12/1748 LANGOLEN
454 **LE MEVELLEC** François Augustin = 280	° 14/06/1688 LAZ		+ 25/06/1742 TREGOUREZ
455 **GUIADER** Marie =281	° 07/02/1689 TREGOUREZ	x 07/02/1712 TREGOUREZ	+ 1742/
456 **ROLLAND** Jacques	° 1654/		
458 **LE ROY** Noël	° 1657/...		+ 24/04/1703 CAST
459 **THEAUDEC** Marie	° 10/08/1662 CAST	x 05/02/1687 CAST	+ 14/03/1711 CAST
462 **LE CORNEC** Jean = 348	° 12/11/1665 EDERN		+ 17/12/1742 EDERN
463 **LAY** Marie = 349	° 1665/...	x 11/07/1686 EDERN	+ 24/12/1752 EDERN
464 **QUINTIN** Hervé	° 1699/		+ 14/12/1751 EDERN
465 **PLOUSENEC** Jacquette	° 1699/		+ 14/06/1753 EDERN
466 **DONNARD** Charles = 276	° 1683/...		+ 11/08/1744 BRIEC
467 **JAOUEN** Catherine = 277	° 1699/...	x 05/07/1728 BRIEC	+ 26/12/1759 BRIEC

468 **MEROUR** Corentin	° 12/12/1673 CAST		+ 26/04/1741 CAST
469 **BOURVEAU** Françoise	° 1673/1688	x 12/06/1702 CAST	+ 12/12/1759 CAST
470 **LAUTROU** Mathias	° 25/02/1694 CAST		+
Veuf en 1ères noces de ***LE BILGOT*** *Anne*			x 24/07/1724 CAST
471 **LE GALL** Marie	° 1700/...QUEMENEVEN	xx 26/09/1730 CAST	
472 **LE PROVOST** Pierre = 272			
473 **ROLLAND** Marguerite = 273			
474 **GESTIN** René	° 1680/		
475 **NICOL** Jeanne	° 1680/		
476 **MORVAN** Pierre	° 27/03/1703 IRVILLAC		+ 18/08/1743 TREFLEZ LANDREV.
477 **JEZEGABEL** Renée	° 18/10/1706 QUIMPER St Mathieu	x 28/07/1721 QUIMPER St Mathieu	+ 1740/...
478 **MOYSAN** Allain	° 1684/...		+ 12/05/1753 TREFLEZ LANDREV.
479 **BERRE** Louise	° 1684/...		+ 06/11/1752 TREFLEZ LANDREV.
480 **LE LOUET** Jean	° 11/01/1705 BRIEC		
481 **HEMON** Jeanne	° 05/06/1701 LANDUDAL	x 27/11/1723 BRIEC	
482 **ROLLAND** Jean	° 1689/...		+ 26/12/1764 BRIEC
veuf en 1ères nocesde ??			
483 **NEDELLEC** Marie	° 1707/...BRIEC	x 04/10/1722 BRIEC	+ 07/07/1749 BRIEC
484 **MEVELLEC** François Augustin = 454			
485 **GUIADER** Marie	= 455		
486 **FICHET** Jean	° 1681/...		+ 29/11/1749 LANGOLEN
487 **COATERO** Marguerite	° ../11/1693 CORAY	x 09/12/1711 LANGOLEN	
492 **HEMON** René	° 08/12/1710 TREFLEZ LANDREV.		+ .../1767
493 **ROSPARS** Laurence	° 30/08/1722 LANDUDAL	x 24/02/1745 TREFLEZ LANDREVARZ.	
494 **CORNEC** Yves	° 03/04/1707 EDERN		+ 1767/...
495 **LE GRAND** Catherine	° 12/02/1711TREFLEZ LANDREV.	x 22/01/1731 EDERN	
496 **CORLER** Jean	° 1674/		
497 **HEMON** Charlotte	° 1678/...		+ 28/03/1734 BRIEC
498 **DORNIC** Hervé	° 1687/...BRIEC		
499 **MOREL** Catherine	° 1687/...CUZON	x 01/02/1717 CUZON	+ 01/101739 LANDREVARZEC
500 **BARRE** Yves	° 1673/...BRIEC		+ 18/03/1729 BRIEC
501 **DOUGUET** Marguerite	° 30/04/1687 LANDREVARZEC	x 15/10/1703 BRIEC	+ 17/12/1738 BRIEC
502 **LE BLOCH** Guillaume	° 24/01/1694 LANDREVARZEC		+ 30/12/1759 LANDREVARZEC
503 **LE GRAND** Françoise	° 25/09/1698 BRIEC	x 26/07/1717 LANDREVARZEC	+ 21/01/1744 LANDREVARZEC
504 **LE ROY** René	° 1695/...		
veuf de ***RIOUAL*** *Corentine*		x 24/02/1716 GUELLEVAIN	+ 21/04/1719 EDERN
505 **COATHALEM** Marguerite	° 1701/...	x x 28/11/1725 EDERN	+ 19/05/1766 EDERN
506 **LE GRANNEC** Laurent	° 20/11/1708 PLONEVEZ DU FAOU		
507 **POUPON** Marie	° 01/04/1710 LANGOLEN	x 09/02/1726 LANGOLEN	+ 07/06/1776 BRIEC
508 **LE COROLLER** Hervé	° 18/04/1690 EDERN		+ 27/09/1758 EDERN
509 **HEYDON** Catherine	° 1690/...	x 23/10/1713 EDERN	
510 **LE GRAND** Pierre	° 1715/		+ 1758/...
511 **LOUET** Corentine	° 1718/...		+ 29/03/1758 EDERN

Génération X

512 **JACQ** Allain	°../../1650		+ 05/11/1705 LANGOLEN
513 **BERNARD** Catherine	°../../1640 CORAY	x 1666/....	
514 **LE GRAND** Jean	° 1646/...		+ 18/01/1716 EDERN
515 **le COROLLER** Jeanne	° 1648/...		+ 09/06/1710 EDERN
530 **LE GARS** Bertrand	° 1658/		
534 **LE DUIGOU** François	° 1675/...CORAY		+ 22/12/1743 CORAY
535 **PODER** Isabelle	° 1684/...LEUHAN	x 27/01/1701 CORAY	+ 28/05/1744 CORAY
536 **JESTIN** Charles	° 1652/...CORAY		
537 **LE BRIZ** Renée	° 05/12/1663 CORAY	x 11/07/1678 CORAY	
538 **LE GUILLOU** Alain	° 1651/...CORAY		+ 07/05/1691 CORAY
539 **KERNEVEZ** Catherine	° 22/01/1660 CORAY	x 25/09/1679 CORAY	+ 09/06/1723 CORAY
540 **LOZACH** François	° 1649/1654 EGUE-GABERIC		+ 05/06/1699 ELLIANT
541 **BRETON** Marie	° 22/04/1664 ELLIANT	x 30/01/1679 ELLIANT	+ 08/04/1741 ELLIANT
542 **LE BRIS** Barnabas	° 1666/...ELLIANT		+ 19/02/1731 ELLIANT
543 **PETILLON** Jeanne (ou Anne ?)° 21/07/1658 ELLIANT		x 12/07/1683 ELLIANT	
560 **MEVELLEC** André	° 1654/...		+ 26/09/1736 TREGOUREZ
561 **CADOUDAL** Marguerite	° 1658/...		+ 13/01/1728 TREGOUREZ
562 **GUYADER** Pierre	° 1650/...EDERN		
563 **TAXIN** Constance	°../02/1662 TREGOUREZ	x 08/06/1680 TREGOUREZ	+ 25/10/1699 TREGOUREZ
568 **BARRÉ** René	° 1670/...BRIEC		+ .../1728
569 **DESMARIS** Marie	° 1670/...BRIEC	x 29/07/1700 BRIEC	
570 **LE ROY** Alain	° 1658/		+ 29/01/1738 EDERN (??)
571 **LE GUEN** Gilette	° 1658/...		+ 21/03/1738 EDERN
572 **JAHOUEN** Jean	° 1650/...EDERN		+ 21/04/1710 EDERN
573 **NEDELEC** Marie	° 1672/...LOTHEY	x 16/01/1702 EDERN	
574 **LE FLOCH** Laurans	° 1678/...GOUEZEC		
575 **GABIHAN** Isabelle	° 1678/...EDERN	x 06/02/1708 EDERN	
576 **KERGOURLAY** Jérôme	° 1658/...ELLIANT		+ 26/03/1721 ELLIANT
577 **PHILIPPE** Catherine	° 1667/...ELLIANT	x 18/08/1688 ELLIANT	+ 17/11/1715 ELLIANT
578 **LOZACH** François = 540	° 1649/1654 ERGUE-GABERIC		+ 05/06/1699 ELLIANT
579 **LE BRETON** Marie = 541	° 22/04/1664 ELLIANT	x 30/01/1679 ELLIANT	+ 08/04/1741 ELLIANT
580 **COSTIOU** Yves	° 1644/...ELLIANT		+ 23/03/1733 ELLIANT
581 **BOURBIGAU** Marguerite	° 1666/...ELLIANT	x 09/01/1696 ELLIANT	
582 **YVONNOU** Maurice	° 01/09/1677 ELLIANT		+ 14/08/1751 ELLIANT
583 **QUÉMÉRÉ** Marguerite	° 27/02/1682 ELLIANT	x 25/06/1696 ELLIANT	+ 26/04/1707 ELLIANT
584 **LE MEUR** Guillaume =400	° 1659/...ELLIANT		+ 16/01/1701 ELLIANT
585 **JAOUEN** Jeanne = 401	° 1671/...ELLIANT	x 21/01/1689 ELLIANT	+ 10/05/1736 ELLIANT
588 **NEDELEC** Louis	° 1679/...BRIEC		+ .../1726
589 **LE BOUDER** Catherine	° 1679/...ERGUE-GABERIC	x 28/11/1709 ERGUE-GABERIC	+ .../1726
590 **LE DEUFF** Pierre	° 1671/...ELLIANT		
veuf en 1ères noces de ***MOULLAC*** *Marie*		x 25/02/1699 ELLIANT	
591 **BOURBIGAU** Pétronille	° 1669/...ELLIANT	x 24/01/1701 ELLIANT	+ 19/10/1739 ELLIANT
592 **LE QUÉRÉ** Henry	° 15/01/1623 SCAER		+ 04/02/1677 SCAER
593 **BOURHIS** Marie	° 14/12/1625 CADOL	x .../1653	+ 09/12/1677 SCAER

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 123, septembre 2012

596 **GESTIN** Alain	° 1636/		
597 **ROY** Catherine	° 1636/		
598 **RANNOU** Michel	° 20/03/1647 ELLIANT		+ 22/01/1715 ELLIANT
599 **QUENEHERVE** Marie	° 21/01/1652 ELLIANT	x 03/02/1670 ELLIANT	
604 **BOURHIS** Jan	° 1653/...TOURCH		
605 **BEGOS** Marie	° 1653/...TOURCH	x 26/11/1683 TOURCH	+ 20/11/1707 TOURCH
606 **JAN** Guy	° 1658/...	+ 01/05/1730 KERNEVEL	
607 **LIZIOU** Marie	° 1657/...		+ 24/05/1717 KERNEVEL
608 **JAOUEN** Louis = 408	° 25/04/1668 ELLIANT		+ 12/04/1739 ELLIANT
époux en 2èmes noces de ***COTTEN*** *Marie*		*xx 25/09/1701 ELLIANT*	
609 **FLAO** Catherine = 409	° 01/04/1667 ELLIANT	x 07/02/1684 ELLIANT	+ 29/05/1699 ELLIANT
610 **GOURMELEN** Guillaume =410	° 08/03/1672 ELLIANT		+ 28/04/1744 ELLIANT
611 **RANNOU** Marie = 411	° 23/07/1671 ELLIANT	x 24/01/1695 ELLIANT	+ 19/06/1741 ELLIANT
612 **MOYSAN** Alain = 412	° 1668/		+ 08/07/1707 ERGUE-GABERIC
613 **LOLIVIER** Jeanne = 413	° 1668/...		+ 02/11/1738 ERGUE-GABERIC
614 **LE PETILLON** Sébastien =414	° 1667/...ERGUE-GABERIC		+ 26/02/1720 ERGUE-GABERIC
615 **MAHÉ** Jacquette =415	° 1670/...TREGOUREZ	x 22/11/1694 ERGUE-GABERIC	+ 03/07/1755 ERGUE-GABERIC
616 **KERGOURLAY** Hierome	= 576		
617 **PHILIPPE** Catherine	= 577		
618 **GOURMELEN** Guezennec	° 1680/...ELLIANT		+ 07/06/1750 ERGUE-GABERIC
619 **JAOUEN** Marie	° 1688/...ELLIANT	x 23/11/1707 ELLIANT	+ 11/10/1717 ERGUE-GABERIC
620 **LE MEUR** Denys	° 1649/...ERGUE-GABERIC		+ 02/04/1719 ERGUE-GABERIC
621 **LE LOUET** Françoise	° 1673/...ERGUE-GABERIC	x 17/10/1689 ERGUE-GABERIC	+ 05/01/1736 ERGUE-GABERIC
622 **HUITRIC** Guénolé	° 1672/		+ 12/02/1707 ERGUE-GABERIC
623 **RICARD** Barbe	° 1672/		+ 23/04/1706 ERGUE-GABERIC
628 **TREUT** Jézéquel	° 1665/		+ 05/12/1705 ERGUE-GABERIC
629 **MASSON** Anne	° 1665/		
630 **PENNARUN** Yves	° 1664/		
631 **HASCOET** Marie	° 1664/		
632 **JAC** Grégoire	° ../04/1667 TREGOUREZ		+ 20/05/1727 TREGOUREZ
633 **CHRISTIEN** Renée	° 1661/...GUELLEVAIN	x 23/07/1691 TREGOUREZ	+ 08/03/1707 TREGOUREZ
634 **LE HENAFF** Noël	° 08/12/1667 EDERN		+ 03/03/1736 TREGOUREZ
635 **JAOUEN** Mauricette	° 1667/...TREGOUREZ	x 03/06/1697 TREGOUREZ	
677 **CARIOU** Anne	° 1669/...		+ 13/01/1739 QUEMENEVEN
682 **DERVEZ** Hervé	° 1639/		
696 **LE CORNEC** Yves = 924	° 1627/...		+ 29/04/1703 EDERN
697 **ROY** Marie = 925	° 1636/...		+ 06/01/1716 EDERN
700 **RUELLAND** Jacques	° 1658/...QUEMENEVEN		+ 01/03/1728 BRIEC
701 **LE ROUX** Suzanne	° 1658/...BRIEC	x 23/08/1688 BRIEC	+ 05/06/1740 BRIEC
702 **LE COFFEC** Hervé	° 1658/...BRIEC		+ 09/02/1698 BRIEC
703 **LE MOAL** Marie	° 1659/...LANDREVARZEC	x 23/11/1689 LANDREVARZEC	
712 **CUZON** Bertrand			+ 17/02/1700 LANDREVARZEC
713 **LE DU** Marie	° 1659/		+ 17/03/1700 LANDREVARZEC
714 **LE PENNEC** François	° 1659/		+ .../1713
715 **GUILLERME** Marie	° 1666/		
720 **LEGRAND** Mathias	° 1618/		
721 **NICOT** Marie	° 1618/		
722 **KERRUN** Germain	° 1618/		
723 **LE TARCIGUEL** Françoise	° 1618/		
728 **BERNARD** François	° 1676/...BRIEC ou QUILINEN		
729 **RICHARD** Corentine	° 11/06/1676 PLOGONNEC	x 30/06/1698 QUILINEN	+ 26/11/1729 QUILINEN
730 **BOULBRIA** François	° 05/11/1674 PLOGONNEC		+ 18/11/1716 PLOGONNEC
731 **LOUBOUTIN** Anne	° 1670/...PLOGONNEC	x 01/02/1690 PLOGONNEC	+ 18/03/1720 PLOGONNEC
732 **HEMERY** Noël	° 1681/...BRIEC		+ 31/01/1761 GUELLEVAIN
733 **MEVELLEC** Marie	° 1671/...BRIEC	x 24/11/1701 BRIEC	+ 18/08/1767 GUELLEVAIN
734 **GOURTAY** Alain	° 1665/...TREGOUREZ		
735 **HEMERY** Marguerite	° 1665/...TREGOUREZ	x 26/11/1695 TREGOUREZ	
750 **DAVID** Guillaume			
751 **NEDELEC** Catherine			
776 **CALLOCH** Christophe	° 1662/...ELLIANT		+ 11/11/1701 ELLIANT
777 **LE MASSON** Marie	° 1662/...ELLIANT	x 05/02/1692 ELLIANT	
778 **HEMON** Gilles	° 1678/...		+ 24/04/1742 TOURCH
779 **TREFLES** Anne	° 1678/		
780 **GESTIN** Alain = 596	° 1646/		
781 **ROY** Catherine = 597	° 1646/		
792 **PENNANECH** Jan	° 1634/...ERGUE-GABERIC		
793 **LE SAUX** Marie	° 1634/...ERGUE-GABERIC	x 24/02/1664 ERGUE-GABERIC	
794 **LE BERRE** Noel	° 1634/... ERGUE-GABERIC		
795 **JOURDREN** Marguerite	° 1634/... ERGUE-GABERIC	x 11/02/1664 ERGUE-GABERIC	
804 **LE FLAO** Michel	° 1650/		
805 **MEUR** Catherine	° 1650/		
806 **QUÉMÉRÉ** Hervé	° 1648/		
807 **COLLIOU** Jeanne	° 1650/...		+ 24/05/1710 ELLIANT
808 **CAVELLAT** Alain	° 1613/... ERGUE-GABERIC		+ .../1679
809 **MOREL** Marguerite	° 1613/... ERGUE-GABERIC	x 09/02/1643 ERGUE-GABERIC	
810 **COTTEN** Michel	° 1634/		+ .../1679
811 **ROUX** Marie	° 1634/		+ .../1679
812 **LORANS** Jean	° 1632/...		+ 17/09/1687 ELLIANT
813 **LAMEZEC** Catherine	° 1633/...		+ 26/07/1723 ELLIANT
814 **DAVID** François	° 1640/		
815 **QUÉMÉRÉ** Catherine	° 1640/		
816 **JAOUEN** François	° 1638/		
817 **GAC** Marie	° 1638/		
818 **LE FLAO** Michel	° 1630/...	x .../1667	+ 19/04/1670 ELLIANT
819 **GOURMELEN** Catherine	° 1632/...		+ 08/05/1702 ELLIANT
820 **GOURMELEN** Hervé	° 1648/...ELLIANT		+ 29/01/1714 ELLIANT
821 **ROY** Janne	° 1643/...ELLIANT	x 15/07/1671 ELLIANT	+ 15/06/1713 SAINT YVI
822 **RANNOU** Michel = 598	° 20/03/1647 ELLIANT		+ 22/01/1715 ELLIANT
823 **QUÉNÉHERVÉ** Marie = 599	° 21/01/1652 ELLIANT	x 03/02/1670 ELLIANT	

828 **LE PETILLON** Olivier ° 1636/...ERGUE-GABERIC
829 **COSQUER** Marguerite ° 1636/...BRIEC x 05/07/1666 ERGUE-GABERIC
830 **MAHÉ** Corentin ° 1643/... + 13/05/1707 TREGOUREZ
831 **KERRIOU** Jeanne ° 1643/... + 11/01/1731 TREGOUREZ
862 **NICOT** Pierre ° 1604/
863 **BERRE** Janne ° 1604/ x .../1634
884 **KERHERNO** Guillaume ° 13/10/1658 CORAY
885 **KERNEVEZ** Estienette ° 10/01/1667 CORAY x 21/02/1685 CORAY
886 **LE SCOAZEC (SCOEC)** Gabriel° 1654/...CORAY + 17/04/1724 CORAY
887 **BOURHIS** Jeanne ° ../09/1669 TREGOUREZ x 22/06/1689 CORAY + 18/12/1728 CORAY
892 **LE QUEINEC** Jan ° 22/11/1644 TREGOUREZ + 27/12/1697 TREGOUREZ
893 **KERNEVEZ** Marie ° 1630/...TREGOUREZ x ../../1669 TREGOUREZ + 15/12/1709 TREGOUREZ
veuve en 1ères noces de ***HAUFF*** *Alain*
894 **LE POULIQUEN** Yves ° 1632/...LAZ + .../1694
895 **HILIOU** Catherine ° 1632/1645 TREGOUREZ x ../../1662 TREGOUREZ + 11/07/1701 TREGOUREZ
épouse en 2èmes noces de ***MOAL*** *Mathias* *xx 28/04/1694 TREGOUREZ*
896 **GUEGUEN** Yves ° 1648/...CHATEAUNEUF DU FAOU + 27/08/1698 CHATEAUNEUF
897 **LE DU** Catherine ° 21/02/1648 SAINT GOAZEC x 30/07/1674 CHATEAUNEUF DU FAOU + 07/09/1731 CHATEAUNEUF
898 **FEUILLANFAY** Yves ° 24/07/1651 LANDELEAU + 1703/...
899 **ROIGNANT** Brigide ° 03/01/1659 LANDELEAU x 14/11/1675 LAZ + 22/04/1729 LEUHAN
900 **JACQ** Martin ° 12/11/1628 TREGOUREZ + 14/02/1682 TREGOUREZ
901 **CUTUILLIC** Renée ° 1628/...CORAY x 23/11/1665 TREGOURERZ + 21/08/1817 TREGOUREZ
904 **LE GARS** Bertrand ° 1639/... + 07/11/1707 LANGOLEN
905 **PENNEC** Anne ° 03/03/1648 LANDREVARZEC x + 30/05/1712 LANGOLEN
906 **ROLLAND** Alain ° 1641/... + 22/04/1721 LANGOLEN
907 **MOAL** Marie ° 1635/... + 13/06/1732 LANGOLEN
908 **LE MEVELLEC** André ° 1664/... + 26/09/1736 TREGOUREZ
909 **CADOUDAL** Marguerite ° 1658/... + 13/01/1728 TREGOUREZ
910 **LE GUYADER** Pierre = 562 ° 1650/...EDERN
911 **TAXIN** Constance = 563 ° 1650/...TREGOUREZ x 08/06/1680 TREGOUREZ + 25/10/1699TREGOUREZ
918 **LE THEAUDEC** Claude ° 1632/
919 **GUIDAL** Anne ° 1632/
924 **LE CORNEC** Yves ° 1627/... + 29/04/1703 EDERN
925 **ROY** Marie ° 1636/... + 06/01/1716 EDERN
936 **LE MEROUR** Jan ° 1643/... + 30/05/1683 SAINT NIC
937 **LASTENNET** Marie ° 1650/... + 16/06/1710 CAST
940 **LOTROU** Ropars ° 1647/1659 PLOMODIERN + 03/03/1709 CAST
941 **LAIR** Janne ° 1647/...CAST x 24/02/1677 CAST
942 **LE GALL** Sébastien ° 1670/
943 **HASCOET** Anne ° 1670/
952 **MORVAN** Jacques ° 1669/... + 25/11/1726 TREFLEZ LANDREV.
953 **TROMEUR** Anne ° 1669/... x 23/11/1699 IRVILLAC
954 **ISIGABEL** Maurice (Morvan)° 1661/...LANDELEAU
955 **JEZEQUEL** Thérèse ° 1661/...LANDELEAU x 03/09/1691 LANDELEAU
960 **LE LOUET** Yves ° 1675/
961 **CAST** Marie Anne ° 1675/
962 **HEMON** Hervé ° 1662/...BRIEC + 06/02/1735 BRIEC
963 **LE CARO** Catherine ° 1660/...BRIEC x 05/02/1690 BRIEC
966 **NEDELLEC** Guillaume ° 1677/ BRIEC ?
968 = 908 =560
969 = 909 =561
970 = 910 =562
971 = 911 =563
974 **COATDEROFF** Nicolas ° 1654/...LEUHAN + 19/06/1711 CORAY
975 **BAUDOUIN** Marguerite ° 1654/...CORAY x 03/02/1684 CORAY + 13/03/1712 CORAY
984 **HEMON** Jean ° 1680/...BRIEC ?
985 **LE GAUNACH (LE GAUNAF)** Catherine ° 1680/...TREFLEZ LANDREVARZEC x 05/02/1710 TREFLEZ LANDREVARZ.
986 **ROSPARS** Germain ° 1680/...GRAND BRIEC + 27/04/1731 BRIEC
987 **LE COZ** Marie ° 1685/...GRAND BRIEC x 16/01/1710 LANDUDAL + 14/12/1759 BRIEC
988 **LE CORNEC** Yves ° 1675/...
989 **LE HILLIOU** ou **LILIOU** Adelice° 1675/...EDERN x 18/02/1705 EDERN
990 **LE GRAND** François ° 1673/... + 12/01/1728 TREFLEZ LANDREV.
991 **LE GUILLOU** Marguerite ° 1682/... + 11/09/1742 TREFLEZ LANDREV.
998 **MOREL** Jean ° 1669/... + 24/04/1714 CUZON
999 **PORIEL** Catherine ° 1669/... + 01/12/1744 CUZON
1000 **BARRE** Yves ° 1651/...BRIEC + 10/10/1711 BRIEC
1001 **PIRIOU** Marie ° 1647/...BRIEC x 34/02/1677 BRIEC + 04/03/1702 BRIEC
1002 **LE DOUGUET** Guillaume ° 1651/...BRIEC + 25/10/1711 LANDREVARZEC
1003 **GARDIEN** Marie ° 1655/...LANDREVARZEC x 01/10/1685 LANDREVARZEC + 16/01/1689 LANDREVARZEC
1004 **LE BLOCH** Alain ° 1649/ + 15/02/1696 LANDREVARZEC (ou + 20/07/1698 LANDREVARZEC)
1005 **FLOCH** Marguerite ° 1649/... + 02/08/1729 LANDREVARZEC
épouse en 2èmes noces de ***LE GOFF*** *Hervé* *xx 04/05/1699 LANDREVARZEC*
1006 **LE GRAND** Jean ° 1677/...BRIEC + 13/02/1711 BRIEC
1007 **BOUDER** Françoise ° 1674/...BRIEC x 09/02/1695 BRIEC + 17/02/1734 BRIEC
1010 **COATALEM** Jacques ° 1660/
1011 **LE ROUS** Marie ° 1660/
1012 **LE GRANNEC** Antoine ° 1678/...PLONEVEZ DU FAOU
1013 **PELLEN** Marie ° 1678/... x 16/02/1708 PLONEVEZ DU FAOU
1014 **LE POUPON** Michel ° 1667/ + 07/06/1727 LANGOLEN
1015 **LE VIGOUROUD** Corentine° 1667/ + 01/05/1715 LANGOLEN
1016 **LE COROLLER** Guillaume ° 1656/... + 31/03/1696 EDERN
1017 **CHRISTIEN** Isabelle ° 1659/... x 23/10/1684 EDERN + 12/12/1734 EDERN

Génération XI

1026 **BERNARD** Louis ° 1620/... + 04/03/1713 CORAY
1027 **KERHERNO** Marie ° 1620/... + 22/07/1670 CORAY
1068 **LE DUIGOU** Jean ° 1645/

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 123, septembre 2012

1070	**LE PODER** Golven	° 1630/...CHATEAUNEUF DU FAOU		+ 13/03/1695 LEUHAN
1071	**DAVID** Marie	° 1640/...LEUHAN	x 26/01/1673 CHATEAUNEUF DU F.	+ 31/10/1720 LEUHAN
1072	**GESTIN** Grégoire	° 1617/1649		+ 11/02/1689 CORAY
1073	**COSQUER** Pétronille	° 1617/...		+ 15/08/1687 CORAY
1074	**LE BRIS** Germain	° 1640/...		+ 20/07/1700 CORAY
1075	**LE COURANT** Isabelle	° 1631/...		+ 28/08/1711 CORAY
1076	**LE GUILLOU** Alain (le vieux)	° 1621/		
1078	**KERNEVÉ** Alain	° 1630/		
1080	**LOZEACH** François	° 1628/...ERGUE-GABERIC		
1081	**LE BARS** Marie	° 1628/...ERGUE-GABERIC	x 18/02/1658 ERGUE-GABERIC	
1082	**LE BRETON** Louis	° 1630/		
1083	**LOZEACH** Hilaire	° 16/05/1630 ERGUE G .?		+ 01/06/1724 ERGUE-GABERIC
1084	**LE BRIS** Thomas	° 1636/		
1086	**LE PITILLON** Louis	° 1622/...		+ 07/02/1677 ELLIANT
1087	**LE GUIFFANT** Catherine	° 1614/...		+ 02/12/1694 ELLIANT
1126	**TAXIN** Prigent	° 1626/...TREGOUREZ		+ 23/02/1704 TREGOUREZ
1127	**BOURHIS** Catherine	° 1626/...TREGOUREZ	x 17/07/1656 TREGOUREZ	+ .../1680
1152	**KERGOURLAY** Vincent	° 1628/		+ 1688/...
1154	**PHILIPPE** Guillaume			+ 1715/...
1156	**LOZEACH** Guillaume	=1080		
1157	**LE BARS** Marie (ou Fçse)	=1081		
1158	**LE BRETON** Louis = 1082			
1159	**LOZEACH** Hilaire = 1083			
1162	**BOURBIGAU** Yvon	° 1636/		
1164	**YVONOU** Marc	° 1645/...LOCMARIA AN HENT		+ 28/04/1682 ELLIANT
1165	**COTTEN** Marie	° 1649/...ELLIANT	x 25/09/1675 ELLIANT	+ 04/02/1699 ELLIANT
1166	**QUÉMÉRÉ** Guillaume	° 1650/...ELLIANT		+ .../1696
1167	**LE FLAO** Marguerite	° 1650/...ELLIANT	x 08/01/1680 ELLIANT	+ .../1696
1184	**LE QUÉRÉ** Henri	° 1593/		
1185	**BERNARD** Marie	° 1597/...		+ 23/09/1677 SCAER
1186	**BOURHIS** Jean	° 1595/		
1187	**CRANN** Jeanne	° 1595/		
1196	**RANNOU** Jean	° 1595/		
1197	**COSTIOU** Catherine	° 1595/		
1198	**QUÉNÉHERVÉ** Nicolas	° 1620/...		+ 23/09/1679 ELLIANT
1199	**COLLIOU** Catherine	° 1620/		
1208	**LE BOURHIS** Jean	° 1623/		
1209	**LE GUENEL** Anne	° 1623/		
1210	**BEGOTZ** Hervé	° 1623/		+ .../1708
1211	**MORVEZEN** Marie	° 1633/...		+ 08/01/1708 TOURCH
1216	**JAOUEN** François = 816			+ 1684/...
1217	**GAC** Marie = 817			
1218	**LE FLAO** Michel = 818	° 1630/...		+ 19/04/1670 ELLIANT
1219	**GOURMELEN** Catherine = 819	° 1632/...		+ 08/05/1702 ELLIANT
1220	**GOURMELEN** Hervé = 820			
1221	**ROU** Janne = 821			
1222	**RANNOU** Michel = 598			
1223	**QUÉNÉHERVÉ** Marie = 599			
1232	**KERGOURLAY** Vincent	= 1152		
1234	**PHILIPPE** Guillaume	= 1154		
1236	**GOURMELEN** Guezennec	° 1650/		+ 1707/...
1264	**JAC** François	° 1627/...TREGOUREZ		
1265	**DENIEL** Adelice	° 1627/...TREGOUREZ	x 29/01/1657 TREGOUREZ	
1268	**LE HENAFF** Jan	° 1637/...		
1269	**LE ROY** Janne	° 1637/...		
1456	**BERNARD** Yves	° 1634/...QUILLINEN		+ 08/09/1689 QUILINEN
1457	**MICHELET** Marguerite	° 1653/...CUZON	x 19/08/1675 QUILLINEN	+ 02/02/1713 QUILINEN
1458	**RICHARD** Jean	° 1637/...PLOGONNEC		
1459	**LE BERRE** Jeanne	° 1637/...PLOGONNEC	x 26/11/1667 PLOGONNEC	
1460	**BOULBRIA** François	° 1644/ PLOGONNEC ?		
1461	**LE MENEZ** Renée	° 1644/ PLOGONNEC ?		
1462	**LOUBOUTIN** Jean	° 1640/		
1464	**HEMERY** Noël	° 1651/		
1466	**MEVELLEC** Pierre	° 1641/		+ .../1701
1468	**GOURTAY** Louis	° 1635/		
1554	**LE MASSON** Jean	° 1632/		
1640	**GOURMELEN** Christophe	° 1618/		+ .../1671
1642	**LE ROY** Guillaume	° 1613/		+ 1671/...
1644	**RANNOU** Jean = 1196			
1645	**COSTIOU** Catherine = 1197			
1646	**QUÉNÉHERVÉ** Nicolas = 1198			
1647	**COLLIOU** Catherine = 1199			
1656	**LE PETILLON** Yves	° 1606/		
1658	**LE COSQUER** François	° 1606/		
1768	**KERHERNO** François	° 1628/		+ 24/11/1675 CORAY (??)
1769	**LE SIGNOUR** Louise	° 1635/...		+ 10/03/1702 CORAY
1770	**LE KERNEVEZ** Alain	° 1637/		+ 09/11/1681 CORAY
1771	**RANNOU** Jeanne	° 1618/...		+ 07/03/1688 CORAY
1774	**LE BOURHIS** Yves	° 1639/		+ .../1689
1775	**FLOCH** Jeanne	° 1639/		+ 28/02/1708 TREGOUREZ
1784	**QUEINEC** Alain	° 1614/		
1785	**PEZRON** Marie	° 1614/		
1794	**LE DU** Pierre	° 1618/ CHATEAUNEUF DU FAOU		
1795	**GALL** Marguerite	° 1618/ CHATEAUNEUF DU FAOU		
1796	**FEILANFÉ** Julien	° 1621/ LANDELEAU		+ .../1675
1797	**QUÉRÉ** Jeanne	° 1621/ LANDELEAU		+ .../1675
1798	**ROIGNAN** Michel	° 1629/ LANDELEAU		+ .../1675
1799	**LE DILASSER** Catherine	° 1629/ LANDELEAU		+ .../1675
1800	**JACQ** Henri	° 1598/		
1801	**GUILLOU** Louise	° 1598/		

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 123, septembre 2012

1822	**TAXIN** Prigent = 1126			
1823	**BOURHIS** Catherine =1127			+ .../1680
1908	**IZEGABEL** Robert	° 1631/		+ 1691/...
1910	**JEZEQUEL** Guillaume	° 1631/		
1948	**COATDEROFF** Germain	° 1624/		+ 12/03/1675 CORAY
1949	**COEDIC** Anne	° 1639/...		+ 09/08/1699 LEUHAN
1950	**BAUDOUIN** Pierre	° 1624/		+ 24/04/1678 CORAY
1951	**AUFFRET** Marguerite	° 1624/		
1972	**ROSPARS** Alain	° 1640/		
1974	**LE COZ** Jan	° 1645/		
2000	**BARRE** Hervé	° 1621/		
2002	**PIRIOU** Pierre	° 1617/		
2010	**FLOCH** Alain	° 1619/		+ .../1699
2024	**GRANNEC** Laurans	° 1648/		+ .../1708
2025	**DERIEN** Geneviève	° 1648/		
2026	**PELLEN** Claude	° 1648/		+ 1708/...
2027	**HERVÉ** Marguerite	° 1648/		+ .../1708

Génération XII

2166	**LOZEACH** Jean	° 1600/		
2167	**BARRÉ** Marie	° 1600/		
2252	**TAXIN** Prigent	° 1600/		
2253	**DAVID** Marie	° 1600/		
2328	**EVENOU** François	° 1627/...		+ 15/11/1682 LOCMARIA AN HENT
2329	**KERODREN** Françoise	° 1618/...		+ 24/04/1693 LOCMARIA AN HENT
2330	**COTTEN** Maurice	° 1619/		
2331	**LE GAL** Guillemette	° 1619/		+ .../1675
2332	**QUÉMÉRÉ** Guillaume	° 1620/		
2333	**COLLIOU** Catherine	° 1620/		+ .../1680
2334	**LE FLAO** René	° 1633/...ELLIANT		
2335	**LE GUIADER** Marguerite	° 1633/...ELLIANT	x 29/01/1663 ELLIANT	
2916	**RICHARD** Jean	° 1617/		
2918	**LE BER** Yvon	° 1617/		

Généalogie établie par Roger Tanguy, Marie-Annick Renaud-Morvan et Jean-François Pellan

Cousinages avec des adhérents du CGF

Adh 0284 : Le Calvez Jean
Adh 0466 : Yvonnou Jean
Adh 0556 : Bonjour Anne Laure
Adh 0700 : Le Calvez Michel
Adh 0722 : Cheminant Jacques
Adh 0724 : Le Ster Pascal
Adh 0815 : Fouquet Andrée
Adh 1216 : Mell Philippe
Adh 1446 : Landrein Jean Yves
Adh 1456 : Erard Paulette
Adh 1686 : Sallet Yvonne
Adh 1736 : Stachetti Lucienne
Adh 1859 : Morvan Thierry
Adh 1918 : Machaux Danielle
Adh 1944 : Cavaloc Jean
Adh 2024 : Le Grand Nicole
Adh 2288 : Van der Maelen Pierre
Adh 2330 : Marion Patrice
Adh 2434 : Bourgeois Prigent Gabrielle
Adh 2558 : Le Dez Francis
Adh 2662 : Droguet Jacques Paul
Adh 2835 : Perennec Yves
Adh 3093 : Ollu John
Adh 3160 : Cren Marcel
Adh 3170 : Le Rest Jean Christophe
Adh 3171 : Le Rest Véronique
Adh 3418 : Le Dez Vital
Adh 3531 : Philippe Raymonde
Adh 3532 : Gauthier Philippe
Adh 3561 : Bennoit Pascal
Adh 3862 : Guillot Louis
Adh 3863 : Simon Bernard
Adh 4217 : Le Roy Roger
Adh 4363 : Louboutin Eric
Adh 4459 : Roudaut René
Adh 4506 : Appriou Chantal
Adh 4518 : Lesage Maguet Michelle
Adh 4557 : Chatalic André
Adh 4569 : Prime Marie Françoise
Adh 4620 : Le Dréau Alain
Adh 4867 : Avonde Dominique
Adh 4869 : Vaing-Quenet Laurence
Adh 4901 : Guiban Alain
Adh 5084 : Corre Catehrine
Adh 5105 : Le Reste Jean
Adh 5182 : Stephant Alain
Adh 5312 : Poupon Alain
Adh 5363 : Le Peuc'h Philippe
Adh 5386 : Chouet Michel
Adh 5453 : Lemoine Marie-Annick
Adh 5515 : Rat Didier
Adh 5623 : Junger Denise
Adh 5721 : Cadou Frabrice
Adh 5986 : Touze Corinne
Adh 6013 : Durand Serge
Adh 6087 : Chapalain José
Adh 6089 : Blanc-Caugant Thérèse
Adh 6104 : L'Hergouarch Anne Marie
Adh 6112 : Le Guen Jean Jacques
Adh 6156 : Caillibot Alain
Adh 6188 : Cheri-Zecotte Roland
Adh 6275 : Massa Josyane
Adh 6278 : Goarant Annick
Adh 6281 : Le Gars Danielle
Adh 6520 : Ploe Jean Pierre
Adh 6560 : Quennegues Véronique
Adh 6722 : Toulgoat Bernard
Adh 6894 : Le Bris Marie Louise
Adh 6981 : Fitamant Georges
Adh 7005 : Duhaut Pierre
Adh 7132 : Pimont Jean Claude
Adh 7315 : Novella Jorge
Adh 7336 : Cognard Jean
Adh 7337 : Stervinou Patrick
Adh 7373 : Salaun Jean Pierre
Adh 7817 : Croissant Jean-Yves
Adh 7834 : Chatalic André
Adh 8152 : Jaouen Jean Pierre
Adh 8519 : Le Lann Hervé
Adh 8568 : Acaldi Marie Louise
Adh 9010 : Friant Christian
Adh 10308 : Peres Jean Jacques
Adh 10969 : Dugas Annick
Adh 10986 : Goasguen Denis
Adh 11517 : Glerant Jean
Adh 12234 : Loiseau Patrick
Adh 12872 : Goude Loïc

...et également un cousinage trouvé dans l'ascendance de Guillaume Seznec (par les n° 348/349)

Ces cousinages ont pu être détectés grâce à notre base *BAGAD*. Nous vous laissons le plaisir de rechercher l'ancêtre, (voire plusieurs) que vous avez en commun !

D'autres adhérents cousinent certainement avec notre personnage.

Nous ne pouvons que vous recommander le dépôt de votre généalogie en transmettant un Gedcom de celle-ci à :

bagad-net@cgf.asso.fr

Si votre généalogie a évolué depuis que vous nous l'avez déposée,
n'oubliez pas de nous transmettre votre dernière version !

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 123, septembre 2012

Les passagères clandestines de Bougainville, Kerguelen, Lapérouse et d'Entrecasteaux

Première partie : Bougainville et Jeanne Baret

par Charles Merger, membre de l'Association Salomon

"Femme, feu, messe, vent et mer
Font cinq maux de grand amer"[1]

Plus encore que les XVIè et XVIIè, le XVIIIè siècle fut le grand siècle des voyageurs-découvreurs. Les progrès techniques et matériels furent mis au service d'un profond désir de connaissances. Les *Lumières* suscitèrent une authentique curiosité, un appétit de voir et de toucher et le voyage devint un moyen de la connaissance du monde. Les écrivains s'associèrent à la "dromomanie"[2] du siècle. Voltaire, Montesquieu, Diderot, Rousseau, Chénier, d'Holbach et le président de Brosse, voyagèrent et publièrent leurs relations de voyage, inspirant également leurs ouvres littéraires.

Les voyages maritimes s'inscrivirent dans le mouvement du siècle et les missions furent géographiques, mais aussi scientifiques, touchant à l'astronomie, la botanique, la zoologie, l'entomologie, la minéralogie et l'anthropologie. L'étude de l'Homme s'élargit avec la naissance de l'ethnologie.

La marine était une affaire d'hommes et les femmes interdites d'embarquement. Ainsi, pour le beau sexe, le moyen d'être enrôlé dans un équipage fut le travestissement en homme, ou la clandestinité, mais au risque des foudres de la justice royale. *"Une femme à bord ça porte malheur"!*

Au XVIIIè siècle, quelques femmes trempées et de haut panache firent mentir la règle.

Grace O'Malley, célèbre pirate irlandaise du XVIè siècle, mariée deux fois, eut quatre enfants et se construisit un empire.

Suivant son exemple, les deux femmes les plus célèbres furent l'irlandaise Anne Bonny et l'anglaise Mary Read. Elles se battirent travesties en homme, fondues parmi l'équipage masculin du légendaire Jack Rackham.

Bougainville et d'Entrecasteaux eurent chacun leur travestie. Jeanne Baret sur *L'Etoile* fit le tour du monde en qualité de domestique de Commerson, naturaliste de l'expédition Bougainville. Elle survécut aux fatigues du voyage.

Louise Girardin embarqua sur *L'Espérance*, employée au poste de commis aux vivres, avec la complicité de Huon de Kermadec. Elle mourut dans la débâcle terminale du voyage.

Cook, le britannique rigide et méticuleux, sut se garder de l'embarquement d'une femme, lors de ses trois voyages.

Lapérouse, se réclamant de la même rigueur que Cook, évita la méprise de genre dans ses équipages, d'autant qu'à l'île de France[3] il fit connaissance de Jeanne Baret et fut scandalisé par l'aventure de "Louison", embarquée par Kerguelen, jusque dans les mers glacées de L'Antarctique. Cependant, Ann Smith parvint à s'embarquer clandestinement sur *La Boussole*, à la relâche de Botany Bay en Australie. Elle périt lors du naufrage des vaisseaux de l'expédition.

A côté de ces femmes d'exception que furent Jeanne Baret et Louise Girardin, d'autres grandes figures féminines s'illustrèrent au XVIIIè siècle.

I y eut la dynastie des six filles Couperin pour la musique.

En 1786, Gérôme François Lalande publie la célèbre *Astronomie des Dames*, dédié à Reine Lepaute, première femme académicienne, pour son rôle dans la prédiction du retour de la comète de Halley.

La voyageuse des étoiles, Caroline Herschel, découvrit dix comètes et de nombreuses nébuleuses.

Emilie du Chatelet ne fut pas que la muse de Voltaire, mais la première Française physicienne renommée.

Sophie Germain, mathématicienne, publie sous un pseudonyme masculin une contribution à la théorie des nombres.

Marie-Anne Plaulz démontra le caractère erroné de la *théorie phlogistique*[4] que son mari, Lavoisier, reprendra à son compte, sous forme d'un manifeste qui le rendit célèbre.

La Condamine relate l'histoire d'Isabelle Godin des Ordonnais, qui fut la première femme blanche à traverser l'Amazonie. Louis XV avait donné pour mission à son mari de se rendre à l'équateur pour entreprendre des mesures exactes des dimensions de la Terre. Ses compagnons avaient péri et elle survécut seule dans la forêt, au prix d'immenses souffrances et de grands risques.

Le 15 octobre 1783, Pilâtre de Rozier fut le premier homme à s'élever en ballon au-dessus de la Terre. Six mois plus tard la marquise de Montalembert, la comtesse de Podenas, la comtesse de Montalembert et Mademoiselle de Lagarde, récidivant l'exploit, contemplèrent avec hauteur l'enchevêtrement des rues de Paris, qui n'avaient point encore connu le baron Haussmann.

La marquise de Merteuil, devenue veuve, choisit le libertinage comme règle de vie, s'inscrivant ainsi comme précurseur du féminisme.

Olympe de Gouges fréquenta les salons littéraires parisiens et écrivit des pièces de théâtre et un essai sur l'abolition de l'esclavage et l'émancipation des femmes. Sa Déclaration des *Droits de la Femme et de la Citoyenne* est un texte féministe fondateur. La Révolution, qui n'était pas féministe, la condamna à perdre la tête sur la machine de monsieur Guillotin.

A l'époque, le Grand Océan fascinait autant les hommes politiques pour y construire un empire colonial, que les scientifiques de toutes disciplines. Peu exploré, il couvre pourtant presque la moitié des surfaces maritimes du globe. Le rêve de la Terra Australis hantait les esprits. Les quelques dix mille îles situées entre le tropique du Cancer et le 40è sud, représentent deux fois la surface de la France. La masse considérable des eaux marines constitue un puissant régulateur thermique. A l'est du 175è de longitude ouest, les alizés soufflent régulièrement, rafraîchissant les petites terres. En revanche, dans le Pacifique occidental, les alizés ne soufflent qu'en hiver, laissant

[1] Proverbe de la marine du XVIIIè siècle.
[2] Mot construit à partir de la racine grecque *dromos*, course : manie de courir et marcher, passion pour les voyages.
[3] Ile de France : ancien nom de l'Ile Maurice
[4] Fluide imaginé au XVIIè siècle pour expliquer la combustion

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 123, septembre 2012

s'accumuler chaleur et humidité à saturation. C'est le *warm pool* du Pacifique, insalubre, à l'origine de la Niña, générant le phénomène El Niño, courant froid au large des côtes du Pérou, et des dépressions tropicales. Lorsqu'elles se renforcent, elles produisent des cyclones dévastateurs.

Le voyage de Bougainville : Jeanne Baret, la domestique de Commerson, clandestine déguisée en homme

La guerre de Sept Ans avait épuisé la France. Le Canada et l'Inde étaient perdus. Les Anglais avaient la maîtrise des mers. En 1765, le commodore Byron avait traversé le Pacifique en passant le détroit de Magellan pour revenir par les îles de la Sonde, le Cap de Bonne Espérance, et être de retour au port des Dunes en février 1766. Trois mois plus tard, Wallis et Carteret partaient de Plymouth pour un tour du monde d'exploration. La France se sentait humiliée et ne voulait pas laisser l'exclusivité des expéditions de découverte maritime aux Anglais.

Pressé, Louis XV signait le 26 octobre 1766 les instructions données à Louis Antoine de Bougainville, pour un voyage autour du monde. Sous l'impulsion du duc de Praslin[5], la frégate *La Boudeuse*, dont la construction venait d'être achevée, fut armée à Nantes et la flûte *L'Etoile* dans un bassin à radoub du port de Rochefort.

Plus de deux cents hommes logèrent dans les navires, les officiers dans la dunette et les marins serrés dans les entreponts, au milieu des vivres et d'un abondant matériel hétéroclite. Dans cet entassement se trouvait la fameuse *cucurbite*, alambic géant permettant la distillation de l'eau de mer.

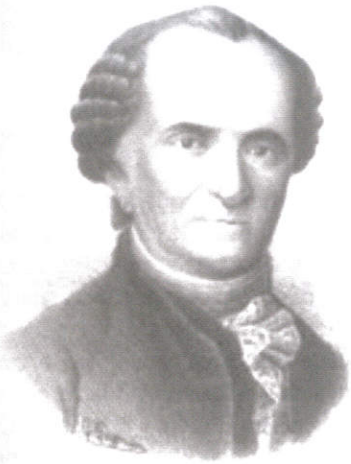
Les buts de la mission étaient multiples : *"restituer les Malouines ;... reconnaître les terres inconnues du Pacifique... ; ramener des plans d'arbres à épices... ; trouver un comptoir en face des côtes de Chine"* et tout cela en moins de deux ans.

Bougainville dut établir à la hâte le rôle d'équipage des deux vaisseaux et n'eut que deux mois pour recruter : un second, le commandant de *L'Etoile*, dix-neuf officiers, un écrivain, deux chirurgiens, trois savants, quatre musiciens et deux cent onze hommes d'équipage. Seul Staro de Saint-Germain fut imposé à Bougainville en qualité de deuxième écrivain. En réalité il était le "commissaire" du ministère de la Marine, à la solde des officiers rouges, issus de l'aristocratie. Son réquisitoire fut impitoyable contre Bougainville, le roturier. S'y ajouta un passager, le prince Charles Othon de Nassau-Siegen. Ce jeune homme de vingt et un ans, à la vie dissipée, s'était embarqué pour échapper à ses créanciers.



Louis Antoine de Bougainville
1729 - 1811

Parmi les trois savants se trouvait un naturaliste de trente-neuf ans, recommandé par Buffon au duc de Praslin. Il était aussi médecin et se nommait Joseph Philibert Commerson. Il avait accepté d'embarquer sur *L'Etoile* à la condition expresse que son domestique Jean Baret puisse voyager avec lui. Commerson, surnommé *l'ours du Charolais*, était, *"de caractère ardent, impétueux, violent et extrême en tout"*.



Philibert Joseph Commerson
°1727, Châtillon-les-Dombes (01)
+1773, Ile Maurice

Quatre années plus tôt, sa femme était morte en couches après avoir donné le jour à un fils. Il observa deux ans de deuil, puis monta à Paris, après avoir recruté une jeune gouvernante pour son fils. La jeune recrue était enceinte, le père était inconnu. Son enfant, né à Paris, décéda peu après. En fait, le grand attachement que Commerson manifestait à son domestique était de nature sentimentale, car Jean Baret était en fait une jeune femme, travestie en homme. Il n'avait révélé ce déguisement à personne, et mademoiselle Jeanne Baret dut se vêtir en homme et adopter un comportement masculin. Elle y parvint si bien qu'elle donna le change jusqu'à Tahiti, après plus d'un an de mer.



Jeanne Baret en vêtements de marin

Le 15 novembre, *La Boudeuse* mit à la voile à Nantes ; bientôt surprise par une tempête, elle rompit son grand mât.

Elle dut regagner Brest pour réparer. Repartie le 5 décembre, elle arriva à Montevideo fin janvier 1767. Suivant ses instructions, Bougainville se rendit aux Malouines où, le 1er avril, au cours d'une cérémonie officielle, il restitua au nom du roi de France ces îles à la couronne d'Espagne, en accord avec le traité de Tordesillas. Cette mission diplomatique, ordonnée

[5] César Gabriel de Choiseul-Chevigny, duc de Praslin, né en Haute-Marne, a succédé au duc de Choiseul et reçut de Louis XV le ministère de la Marine en 1766. Il proposa à Bougainville le poste de gouverneur de la Guyane, qu'il refusa.

[6] Henriette Dussours, *Jeanne Baret*, imprimerie Pottier, Moulin, 1987.

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 123, septembre 2012

par Louis XV, fut une réelle épreuve pour Bougainville, qui avait été en 1764 à l'origine de la fondation de la colonie, à la suite de la perte du Québec. Ces îles sont un verrou stratégique vers le détroit de Magellan et le cap Horn. En échange de cette restitution, l'Espagne autorisait la France à prendre possession des Philippines et y constituer "un comptoir en face des côtes de Chine".

L'Etoile, partie le 1er février 1767 de Rochefort, paradis du bégonia, était commandée par Chenard de la Giraudais. Au passage de la ligne, Commerson, en bon carabin de Montpellier, se plia au "bizutage" de la première fois, mais obtint que son valet,toujours enfermé dans sa cabine, soit épargné.

Bientôt, selon les instructions, *L'Etoile* aborda les îles Malouines, rebaptisées Islas Malvinas, désertées de tous ses Acadiens, remplacés par quelques militaires espagnols.

Au décours d'une brève relâche, *L'Etoile* remit à la voile jusqu'à Rio de la Plata, deuxième point de rendez-vous avec la Boudeuse. Dans ce port, un message à l'attention de Giraudais ordonnait à *L'Etoile* de rejoindre Bougainville à Rio de Janeiro.

Rangeant [7] vers le nord les côtes du Brésil aux forêts luxuriantes, Commerson et Baret furent au supplice de ne pas pouvoir les explorer.

Le 13 juin 1767, quatre mois et treize jours après le départ de Rochefort, l'amer constitué par le *Pain de Sucre* guida *L'Etoile* au fond de la baie de Rio.

Ce fut un grand soulagement pour le naturaliste et pour Baret, qui à peine débarqués, purent herboriser à loisir durant un mois. Commerson offrit ses services médicaux aux riches familles et, ensemble, ils purent ainsi se faire ouvrir les portes des immenses latifundia[8] pour inventorier les plantes.

Les deux vaisseaux devaient ensuite attendre la venue de l'été austral pour franchir le détroit de Magellan. En raison de la colère du vice-roi du Brésil, Bougainville dut abandonner le projet de prise de possession des Philippines. En effet, à partir des Philippines s'ouvrait une nouvelle route commerciale vers la Chine. Lisbonne, forte de son comptoir de Macao, n'envisageait pas de pouvoir être concurrencée par la France dans son pré carré, alors que l'Espagne affaiblie n'était plus un danger. Ne pouvant demeurer à Rio en raison de l'hostilité du comte d'Acunha, il fallut changer de port dans l'attente de pouvoir contourner la Terre de Feu.

De conserve, *La Boudeuse* et *L'Etoile* revinrent pendant quatre mois dans l'estuaire du Rio de la Plata, entre Buenos Aires et Montevideo pour y séjourner jusqu'au 15 novembre 1767. *L'Etoile* fut abordée par un navire espagnol à la manoeuvre et fit eau. Il fallut caréner pour réparer l'avarie.

Le prince Nassau se lia d'amitié avec Commerson et son domestique, qui formèrent bientôt un trio entreprenant de nombreuses et importantes collectes botaniques. A Rio, ils remarquèrent notamment *"une plante admirable, aux larges fleurs d'un violet somptueux, qui était l'ornement de beaucoup de maisons"*. En hommage au chef d'expédition, ils la nommèrent la bougainvillée .

Puis ce fut l'aventure du vaste océan Pacifique, le Grand Océan. En décembre 1767, au coeur de l'été austral, *La Boudeuse* et *L'Etoile* affrontèrent le détroit de Magellan. Le temps fut épouvantable et la traversée demanda cinquante-deux jours, avec quelques relâches pour hydrographier et herboriser. Commerson, Nassau et Baret, les trois amis, découvrirent *Hebe elliptica*, *Philesia magellanica*, observèrent le loup de Magellan (le *colpéo*) déjà aperçu par Byron et rencontrèrent d'accueillants Patagons qui n'étaient pas géants. Pour sceller leur amitié au prince, Commerson et Baret baptisèrent une plante délicieusement odoriférante *Nasseae coryphaea*.





Dauphin de Commerson
(découvert par le naturaliste dans le détroit de Magellan)



Bougainvillées

Au sortir du détroit de Magellan, en janvier 1768 les frégates firent voile au nord-ouest, avec beau temps retrouvé et mer belle. Alors que la *cucurbite* produisait de l'eau douce, l'expédition abordait l'Archipel Dangereux. C'étaient les Tuamotu, le labyrinthe de Quiros, dont onze îles furent reconnues.

Alors que le navire courait[10] toujours à l'ouest, le "Pic de La Boudeuse" apparut. C'était en fait Mehetia[11], l'île la plus à l'est de l'archipel de la Société.

Puis, sur l'horizon apparut une île haute, plus étendue, sur laquelle brillaient des feux indiquant qu'elle était habitée. Bougainville jeta l'ancre dans le lagon de Hitiaa. Tahiti était là,

[7] Ranger, terme de marine : longer, passer près de

[8] *Latifundia*, au singulier *latifundium*, mot latin : grand domaine agricole exploité de façon extensive, caractéristique des économies peu développées et à forte concentration de la propriété foncière, dans lesquelles le travail est principalement fourni par des journaliers et des métayers. En espagnol : latifundios.

[9] L'appellation erronée de "bougainvillier" est fréquente et contraire à son véritable nom de baptême. A l'opposé de ce qui est parfois écrit, ce n'est pas Banks (1er voyage de Cook, 1768-1771) qui fut le premier à décrire cette plante : *Bougainvillea spectabilis*. Commerson la dédia à Bougainville *"en raison du caractère chaleureux mais tenace, plein de panache mais aussi de finesse du chef de l'expédition"*.

[10] Terme de marine : marcher, faire route

[11] Ile d'émergence récente (148°W), à 100 km au S-E de Tahiti. Point chaud de l'arc de feu du Pacifique.

plus de cent pirogues à balancier chargées de fruits entourèrent les vaisseaux. Les premiers échanges faits, d'autres pirogues *"remplies de femmes... qui, pour la beauté du corps pourraient la disputer à toutes avec avantage. La plupart de ces nymphes étaient nues... Les hommes... nous pressaient de choisir une femme, de la suivre à terre... Je le demande : comment retenir au travail, au milieu d'un spectacle pareil, quatre cents français, jeunes, marins, et qui depuis dix mois n'avaient pas vu de femme ? Malgré toutes les précautions que nous pûmes prendre, il entra à bord une jeune fille, qui vint sur le gaillard d'arrière se placer à une des écoutilles qui sont au dessus du cabestan ; cette écoutille était ouverte pour donner de l'air à ceux qui viraient. La jeune fille laissa tomber négligemment un pagne qui la couvrait, et parut aux yeux de tous telle que vénus se fit voir au berger phrygien : elle en avait la forme céleste. Matelots et soldats s'empressaient pour parvenir à l'écoutille, et jamais cabestan ne fut viré avec une pareille activité".*

C'est cet érotisme débridé et spontané des jeunes et belles insulaires qui fit donner à Bougainville le nom de "la Nouvelle Cythère" à cette île enchanteresse. De ce jour, 6 avril 1768, la légende de Tahiti était née. *"J'ai plusieurs fois été me promener dans l'intérieur. Je me croyais transporter dans le jardin d'Eden... Le Chef me proposa une de ses femmes, jeune et assez jolie, et toute l'assemblée a chanté l'hyménée. Quel Pays, quel peuple".* Le 12 avril, *"après avoir renvoyé tous les sauvages"*, on enterra une planche sur laquelle était gravé l'acte de prise de possession de l'île.



La Boudeuse découvre un atoll dans le Pacifique (îles Tuamotou) le 23 février 1768.
Composition de L. Haffner

Commerson, Nassau et Baret firent de nombreuses excursions botaniques, mais elles furent peu fructueuses. L'île fut un régal d'érotisme pour le prince de Nassau-Siegen, personnage séducteur, intrépide, de fière allure qui fit grande impression sur les indigènes. Les femmes lui offrirent avec candeur tous leurs charmes, le distrayant ainsi de l'étude des plantes et des fleurs, mais aussi de la compagnie de Commerson et de Baret. Il leur préféra l'étude minutieuse et appliquée du corps des belles indigènes.

Jeanne accompagnait à terre Commerson, mais sans Nassau. Eut-elle quelques tendres sentiments pour le prince, se sentit-elle délaissée ? Fut-elle un peu jalouse de la liberté des moeurs des pulpeuses et accueillantes insulaires, qui montrèrent tant de talent à calmer les ardeurs des marins français?

Un jour, herborisant un peu à la traîne, portant son fardeau, toujours travestie en homme, "Jean Baret" se vit invité par un groupe de jeunes îliens, à user des charmes d'une femme offerte. Agacée, elle dut rejeter avec embarras et brusquerie cette aimable invitation. Les naturels furent surpris et offensés par ce refus d'hospitalité ; elle fut prise à partie par *"les sauvages qui se le tirèrent les uns les autres en criant mille fois : Ayenene ! Ayenene ! qui veut dire* fille *dans la langue du pays, tout en lui faisant des démonstrations bien intelligibles".*

Le chevalier de Bournand, qui était de garde à terre, *"fut obligé de venir à son secours et de l'escorter jusqu'au bateau. Depuis ce temps il était assez difficile que les matelots n'alarmassent quelquefois sa pudeur".*[12]

Après le départ de la Nouvelle-Cythère, les navires traversèrent début mai les îles des Navigateurs.[13]

Le 27 mai 1768, rangeant à l'est de l'île de la Pentecôte puis de l'île Aurore, les vaisseaux atterrirent[15] dans une baie de l'île d'Ambae, que Bougainville nomma l'île aux Lépreux, où ils mouillèrent.

Alors qu'ils croisaient dans les Grandes Cyclades[16], Bougainville instruit de l'affaire, se rendit à bord de L'Etoile. La Giraudais porta à sa connaissance "un fait assez singulier" : *"la bête de somme"* de Commerson était une fille. Comment se pouvait-il que, dans la promiscuité étroite du navire qui avait duré plus d'un an, personne des deux bords n'eut la révélation de son sexe ? Commerson était à l'origine de la tromperie, mais comment Nassau, rompu à l'observation botanique, n'avait-il pas humé la nature féminine de Jean Baret ? En fait, le chirurgien François Vivez, embarqué sur *L'Etoile*, mais ennemi de Commerson à qui il reprochait de n'être que médecin, avait recueilli quelques soupçons de l'équipage.

Le lendemain, contournant par le sud l'île de l'Espiritu Santo, Bougainville convoqua Jeanne. Elle lui conta son histoire faisant toute sienne la tromperie de son sexe, déchargeant ainsi Commerson de toute responsabilité. Il relata : *"Baré, les yeux pleins de larmes, m'avoua qu'elle était une fille".*

Bougainville écrit dans sa relation de voyage : *"Depuis quelque temps, il courrait un bruit dans les deux navires que le domestique de M. de Commerçon, nommé Baret, était une femme. Sa structure, le son de sa voix, son menton sans barbe, son attention scrupuleuse à ne jamais changer de linge, ni faire ses nécessités devant qui que ce fut, plusieurs autres*

---

12 Bougainville : *Voyage autour du monde par la frégate du Roi La Boudeuse et la flûte L'Etoile,* publié en 1771.

13 Archipel des Samoa, probablement découvert par l'Amiral hollandais Roggenveen en 1721, baptisées des Navigateurs par Bougainville en 1768, car les villages côtiers ne sont accessibles que par la mer en pirogue.

14 Bougainville se trouvait dans la partie nord-est des Nouvelles Hébrides (Vanuatu), que Quiros n'avait pas exploré en 1605. L'île Aurore est Maewo et l'île de Pentecôte garde aujourd'hui le nom qui lui fut donné par Bougainville.

15 Atterrir : toucher terre en parlant d'un navire

16 Archipel du Vanuatu, partiellement découvert par le portugais Queirós (Quirós en espagnol) en 1606, appelé Nouvelles-Hébrides par Cook lors de son 1er voyage. Bougainville crut le découvrir et le baptisa "les Grandes Cyclades".

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 123, septembre 2012

indices avaient fait naître et accréditait le soupçon. Cependant, comment reconnaître une femme dans cet infatigable Baret, botaniste déjà fort exercé, que nous avions vu suivre son maître dans toutes les herborisations, au milieu des neiges et sur les monts glacés du détroit de Magellan, et porter même dans ces marches pénibles les provisions de bouche, les armes et les cahiers de plantes avec un courage et un force qui lui avait mérité du naturaliste le surnom de sa bête de somme ?".

Dans le but de couvrir Commerson, au service duquel elle était toute dévouée, corps et âme, Jeanne déclara à Bougainville *"qu'à Rochefort, elle avait trompé son maître en se présentant à lui sous les habits d'un homme au moment même de son embarquement ; Qu'elle avait servi comme laquais un genevois à Paris ; que née en Bourgogne et orpheline, la perte d'un procès l'avait réduite à la misère et lui avait fait prendre le parti de déguiser son sexe ; qu'au reste, elle savait en s'embarquant, qu'il s'agissait de faire le tour du monde et que ce voyage avait piqué sa curiosité. Elle sera la première, et je lui dois la justice qu'elle s'est toujours conduite à bord avec la plus scrupuleuse sagesse. Elle n'est ni laide ni jolie, et n'a pas plus de vingt-six ans ou vingt-sept ans. Il faut convenir que si les deux vaisseaux eussent fait naufrage sur quelque île déserte de ce vaste océan, la chance eu été fort singulière pour Baré".*

En fait, Jeanne Baret et Philibert Commerson se connaissaient depuis plus de deux ans avant leur embarquement sur L'Etoile. Après la mort de sa femme, le médecin-botaniste avait pris à son service cette jeune Bourguignonne afin qu'elle s'occupât de son fils. Le temps aidant, ils devinrent intimes. Lors de la préparation du départ, étant entendu que Jeanne serait du voyage, Commerson avait confié son fils à son beau-frère, curé de son état.

Pour la protéger des marins mais aussi d'Aotourou[17], Bougainville la fit transborder sur *La Boudeuse*, dans le gaillard d'arrière, sous sa protection et celle de Nassau. Elle en sortit peu jusqu'à Port-Louis. Restant travestie en homme, aux matelots elle fit courir la rumeur que *"Jean Baret était eunuque de naissance".*

Dans son journal, Bougainville plaide en sa faveur, car elle risquait l'emprisonnement sitôt débarquée sur une terre française : *"La Cour, je crois, lui pardonnera l'infraction aux ordonnances".* C'était en effet la première femme à avoir accompli le tour du monde. De plus elle était française et avait oeuvré pour la Science, pour les Lumières.

En revanche, la complicité avérée de Commerson dans l'embarquement de Jeanne aurait compromis sa carrière à l'académie des Sciences. En accord avec Jeanne, il la laissa donc s'accuser et porter seule le poids de la tromperie. Mais il l'aimait. A son ami Cossigny, rencontré à Maurice, il fera de la plante qu'il dédia à Jeanne, la Baretia ababella, une description très sensuelle : *"C'est un arbrisseau charmant ; j'en suis affolé, soit à cause de la singularité de ses feuilles...dont le caractère unique est d'avoir ses étamines portées sans filaments sur le bord d'un petit godet intérieur à la fleur, godet que nous appelons nectarium".* Clin d'oeil de carabin, qui décrivit avec la précision du naturaliste, pudique mais coquine, la vulve de sa bien-aimée pour lui exprimer son amour.

Ainsi, Jeanne Baret est réputée pour être la première femme qui navigua autour du monde à la voile en passant par les mers du Sud.

Poursuivant sa route, Bougainville découvrit les îles de la Louisiade, puis rangea au nord-est de Santa Isabel une grande île qu'il baptisa Choiseul[22], puis une autre, plus vaste, qui porte son nom.

Les vivres vinrent à manquer. Le scorbut commença à sévir à bord, mais ceux qui mangèrent les rats, dotés par la nature de l'enzyme de la synthèse de la vitamine C, en furent épargnés. Saint-Germain écrivit : *"je mangeais hier du rat avec le prince de Nassau ; nous le trouvâmes excellent, heureux si nous pouvions en avoir souvent sans que d'autres viennent à les trouver bons".*

Une devancière

En 1495, doña Isabella de Mendaña fut embarquée officiellement à Callao de Lima, au Pérou, sur le navire de son mari Alvaro[18], lors de son deuxième voyage.

Il découvrit trois îles au sud d'un archipel qu'il nomma les Marquises[19] en l'honneur de l'épouse du Marquis de Mendoza, gouverneur du Pérou.

Poursuivant sa route vers l'ouest, il arriva aux îles Santa Cruz, où il mourut.

Fernando de Quiròs devient alors commandant de l'expédition et doña Isabella sa maîtresse.

Ils arrivent à Manille en 1796, après avoir emprunté le détroit de Torres et croisé le cap d'York.

Ainsi la Marquise de Mendaña traversa l'océan Pacifique, la mer d'Arafura et la mer des Philippines, mais ne fit pas le tour du monde, au contraire de Jeanne Baret !

---

17 Bougainville avait embarqué à Tahiti un passager Polynésien volontaire originaire de Raïatéa. Il se nommait Ahu-Toru, signifiant les trois autels. Il n'avait pas fait obstacle au désir du jeune insulaire, car il pensait qu'il pourrait lui servir de pilote et d'interprète. Les officiers furent surpris des capacités de navigateur d'Aotourou, surtout la nuit par sa connaissance des étoiles. Bougainville fut son tuteur durant son séjour en France et le tout-Paris avait voulu le voir. A la Cour il fut adopté par la duchesse de Choiseul. Bougainville finança sur son patrimoine son retour au pays. Embarqué à la Rochelle sur un navire marchand, il arrive à l'île de France en octobre 1770. Un an après, Marion Dufresne l'embarque pour Tahiti, mais Aotourou mourut de la variole peu après, devant Port Dauphin sans revoir son île.

18 Alvaro de Mendaña de Neira était le neveu du vice-roi du Pérou, Francisco Toledo.

19 "Marquesas de Mendoza". Le 21 juillet 1595 : au sud Santa Magdalena (Fatu Hiva) où il mouilla dans la baie d'Omoa, le 24 juillet le jour de la sainte Christine : Santa Cristina (Thuata) et San Pedro (Motane), puis au nord Dominica (Hiva Oa) où il mouilla dans la baie de Vahitau. Les marins de Mendaña trouvèrent les femmes belles et accueillantes. Ils leur laissèrent comme cadeau de départ la syphilis. En 1975 Jacques Brel y débarquait à bord de l'*Askoy* , dans la Baie de Tahuku. Il y trouva l'intemporalité. Le 13 octobre 1978 il fut enterré à côté de Gauguin, mort le 8 mai 1903, dans le cimetière d'Atuona, face à la splendide baie des Traîtres. Sur leurs tombes fleurissent l'hibiscus et le frangipanier. *"Veux-tu que je te dise, gémir n'est pas de mise aux Marquises".*

20 En 1606, Tores s'épuisa un mois durant à franchir ce passage entre les soixante-dix îles, îlots et récifs. Il prit plus tard le nom de détroit de Tores lorsque l'Espagne leva le secret de son existence. En 1785, lorsque Lapérouse quitta Brest, son existence était connue et il eut pour mission de l'explorer.

21 Mer peu profonde, 200 mètres environ, qui forma pendant les glaciations le pont terrestre de Saül à l'origine du peuplement humain de l'Australie. Son débouché occidental donne sur la mer de Timor, bras de l'océan Indien.

22 En hommage à Etienne François, duc de Choiseul, Premier ministre de Louis XV, homme d'état avisé, aristocrate libéral, à qui s'était ralliée la bourgeoisie progressiste. Il prépara la guerre d'Indépendance de l'Amérique.

Un rafraîchissement devint urgent et Bougainville relâcha le 16 juillet "à la Nouvelle Bretagne"[23], dans une baie qu'il appela Port-Praslin[24]. L'aiguade[25] permit de renouveler les provisions d'eau douce, mais l'absence de fruits et végétaux comestibles fit bientôt remettre à la voile, vers un port hollandais.

Passée la période d'incubation, le prince de Nassau et quelques autres marins prirent connaissance du cadeau de Vénus, reçu à la Nouvelle- Cythère, car il devint visible. Les vérolés durent avoir recours aux soins de Vivez, le chirurgien de *L'Etoile.*

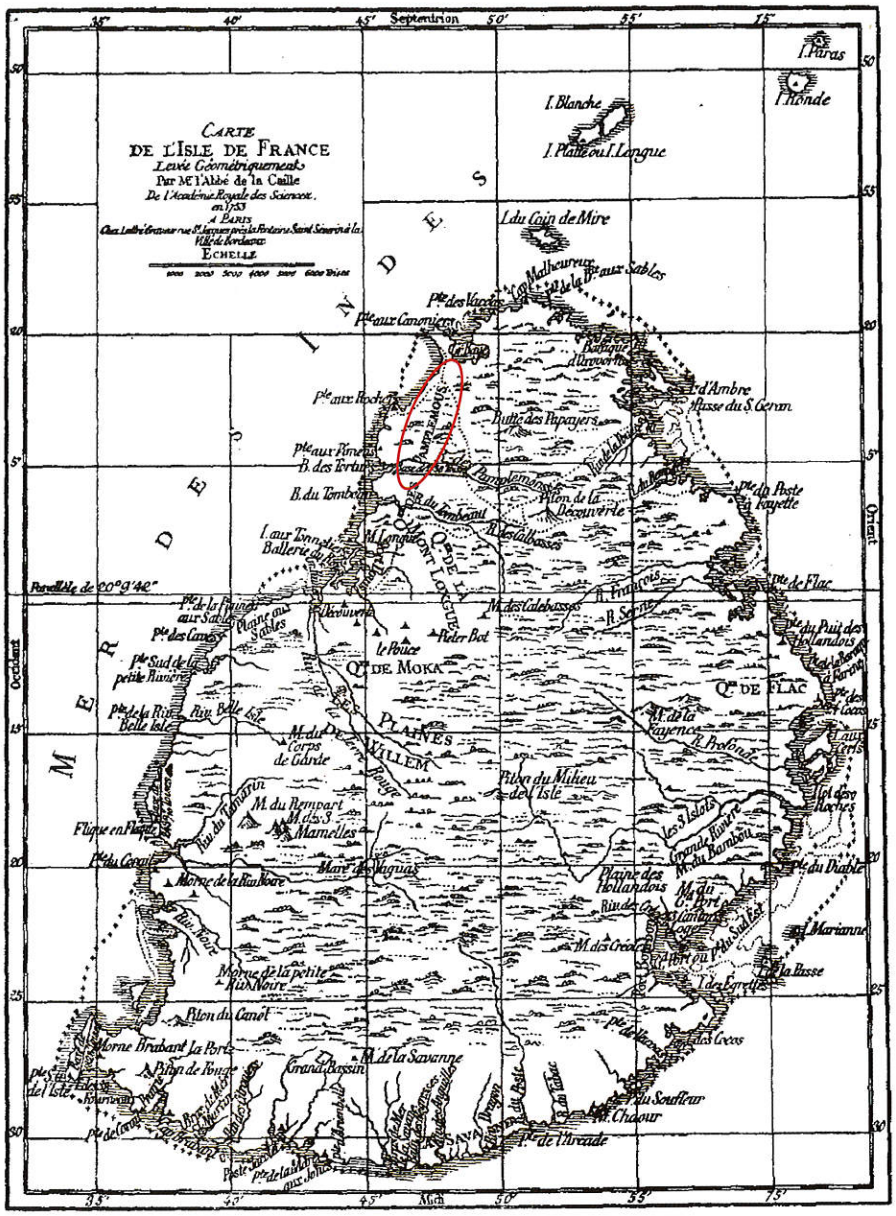
Les tréponèmes pâles[26] d'Hispañola rapportés en Italie par les équipages de Christophe Colomb avaient envahi toute l'Europe.

Deux siècles plus tard les marins de Wallis découvreurs de Tahiti, un an avant Bougainville, transmirent la syphilis aux nymphes de la Nouvelle-Cythère, où elle prospéra.

Le 19 août fut mangé le dernier chien du bord et l'on dut servir du cuir bouilli. Le 24 mourait la première victime du scorbut. Jeanne Baret, amaigrie, perdit ses rondeurs bourguignonnes.

C'est avec soulagement que les Moluques furent atteintes. A Cayeli dans l'île Bourou, le résident hollandais put constater *"que ce n'était pas sans raison que nous criions à la faim".*

A Batavia (Djakarta), Jeanne et Commerson découvrirent une plante, la rose du Japon, qu'ils baptisèrent : *hortensia.*



Carte de l'Ile de France (plus tard dénommée Ile Maurice) dressée par l'abbé de La Caille en 1753

Le 7 novembre 1768, la vigie de Port-Louis à l'île de France (île Maurice) annonce l'arrivée de l'expédition Bougainville.

Les navires mouillèrent enfin dans un port français, où ils furent accueillis par le Gouverneur Dumas.

Pierre Poivre[27], impatient, était sur le quai. Il lui tardait d'éplucher les collections rapportées par le duo Commerson-Baret. Malheureusement, à compter des Salomon jusqu'à la relâche de Port Praslin, la pénurie d'eau douce fut fatale aux plantes vivantes embarquées.

Avant le départ de Nantes, Commerson et Jeanne Baret avaient prévu, de connivence avec Pierre Poivre, ce débarquement anticipé à l'île de France. Poivre venait d'être nommé, par Choiseul et Praslin, intendant des Mascareignes[28] et commissaire général de la Marine à Port-Louis, où il se rend à bord du *Dauphin*, un mois après le départ de L'Etoile.

Suivant Philibert Commerson et Jeanne Baret, l'astronome Véron, l'ingénieur géographe Romainville, mais aussi Saint-Germain et deux pilotes, demandèrent à être débarqués, lais-

---

[23] En fait situé en Nouvelle-Irlande, mais reconnue et baptisée plus tard lorsque fut découvert le canal Saint-Georges, séparant les deux îles.

[24] Le 11 juillet 1769, en hommage au duc de Praslin. Carteret avait mouillé dans la même baie mais dans une anse différente qui porte le nom de havre de Carteret.

[25] Aiguade : lieu où se trouve l'eau douce que les marins vont chercher pour un navire ; se dit aussi pour l'eau elle-même

[26] Tréponème pâle : bactérie agent de la syphilis

[27] Pierre Poivre : horticulteur, botaniste, agronome, missionnaire, fut nommé en 1766 intendant des Mascareignes (île de France, île Bourbon et île Rodrigue). Il avait dû être amputé de l'avant-bras droit, sa main ayant été arrachée par un boulet de canon anglais. A l'île de France, il introduisit de nombreuses espèces végétales nouvelles, notamment un arbuste dont les graines prirent son nom : le poivre. Il se battit pour améliorer la condition des esclaves. En 1768, Bernardin de Saint-Pierre, venu à l'île de France, tomba sous les charmes de sa jeune et belle épouse Françoise de trente ans sa cadette. De cet amour vint l'inspiration de son roman : *Paul et Virginie.*

[28] Mascareignes : archipel composé de trois îles principales, situées dans l'océan indien, à 1000 km de la côte est de Madagascar : île de France (Maurice), au sud-ouest l'île Bourbon (Réunion), et à l'est l'île Rodrigue.

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 123, septembre 2012

sant l'expédition regagner la Bretagne, pour y recevoir la gloire attendue[29].

La Boudeuse frappait ses haussières aux bittes du quai de Saint-Malo le 11 mars 1769, vingt-sept mois après son départ de Brest.

Commerson, fatigué par deux ans de navigation et de privations, avait besoin de retrouver la terre. Mais surtout, en accord avec les arrangements arrêtés avant le départ avec Pierre Poivre, il était poussé par l'irrésistible désir d'étudier l'histoire naturelle de l'île de France, mais encore plus de celle de Madagascar et de l'île Bourbon. Il voulut aussi, en restant à l'île de France, protéger Jeanne du procès qu'elle n'aurait pas manqué de subir, dès son retour en Bretagne.

Jeanne approchait de la trentaine et avait pris de l'assurance au cours de ces deux ans de voyage. Elle avait acquis de l'indépendance, mais les sentiments des deux amants n'avaient pas subi l'usure de la navigation.

Ils s'installèrent aux Pamplemousses[30], à *Mon Plaisir*, logement de fonction mis à leur disposition par Poivre. L'immense parc de cette splendide propriété devint, sous l'impulsion de Poivre, mais surtout grâce au travail acharné de Commerson, l'un des plus vastes et des plus beaux jardins botaniques du monde. Ce fut un éblouissement pour Philibert Commerson. Il fit un inventaire descriptif exhaustif des palmiers de l'île, que Linné avait qualifiés de *"princes du monde végétal"*, comptant trois mille espèces et deux cent vingt-six genres.

Grivois, évoquant une avantageuse partie de l'anatomie de Jeanne, le Géant des Herbiers adressa à Bernard de Jussieu une noix de "coco-fesse", la plus grosse graine du monde, accompagnée d'une lettre: *"Ne permettez, je vous prie, qu'aucun curieux indiscret porte des mains violentes sur celui que je vous envoie et ne me ravisse celle de mes découvertes que j'ai le plus à coeur"*.[31]

Jeanne découvrit avec plaisir les charmes de la vie coloniale, en compagnie de sa nouvelle amie, la jeune et belle Françoise, épouse de l'intendant des Mascareignes. Tout en restant très attachée et fidèle à Commerson, elle s'affranchit progressivement de son autorité.

Après deux ans de vie à l'île de France, devenue autonome, elle refusa de l'accompagner à Madagascar lorsqu'il décida de s'y rendre en octobre 1770. Il fut accompagné par Sonnerat, neveu de Poivre. Cette grande île, dont il avait fait connaissance dans *L'Histoire de Madagascar* d'Etienne Flacourt, l'enthousiasma par sa variété et sa richesse.

Le quatre décembre, un cyclone frappa le sud-est de Madagascar. *L'Ambulante*, qui devait revenir à l'île de France, dut rejoindre l'île Bourbon (île de la Réunion) pour y réparer ses avaries. Commerson débarqua et y séjourna onze mois, à compter de janvier 1771.

Aucun naturaliste n'avait encore entrepris d'étude approfondie des plantes de l'île. Philibert Commerson se mit au travail avec Jean-Baptiste Lislet-Geoffroy, sa nouvelle *"bête de somme"*, ayant pour parrain le duc de La Rochefoucault Liancourt[32], cousin de Louis XVI et fondateur de l'école des Arts et Métiers.

Durant cette absence, Jeanne Baret se lia d'amitié, avec *"un certain Hermans, maître de forge, qui avait à son service neuf cents nègres"*. Mais au contraire de ce qu'a écrit Vivez, le chirurgien ennemi de Commerson, ils ne furent pas amants.

Toujours soucieux d'enrichir les herbiers du Jardin du Roi de nouvelles plantes, Commerson revint à Port-Louis, avec un manuscrit : *La flore de l'île Bourbon*. Lors de son retour à l'île de France, le médecin-naturaliste de l'expédition Bougainville est épuisé et malade. Il allait bientôt mourir à l'âge de quarante-six ans, assisté de l'amour de Jeanne jusque dans ses derniers moments.

Fervent disciple de Rousseau, Commerson avait trouvé à la Nouvelle-Cythère confirmation du "*discours sur l'origine de l'inégalité parmi les hommes*".

Comme Bougainville[33], il participa à la création du mythe de Tahiti en écrivant "*ni la honte ni la pudeur n'exercent leur tyrannie...l'acte de créer son semblable est un acte de religion ; les préludes sont encouragés par les voeux et les chants de tout un peuple assemblé, et la fin célébrée par des applaudissements universels ; tout étranger est invité à participer à ces heureux mystères : c'est même un devoir de l'hospitalité que de les inviter, de sorte que le bon Utopien jouit sans cesse ou du sentiment de ses propres plaisirs ou du spectacle de ceux des autres*"[34].

Son oeuvre botanique, issue de la collaboration constante et sans faille de la fidèle Jeanne Baret, fut majeure, mais resta presque méconnue. Le cumul des documents du travail de Commerson fut considérable : trente-deux caisses de plantes récoltées avaient été remises à Bernard de Jussieu qui déclara *"n'avoir jamais reçu lot aussi riche d'un même voyageur"*. Mais Bernard de Jussieu mourut avant d'en avoir commencé l'inventaire.

Son neveu Antoine Laurent évaluait à cinq mille le nombre d'espèces herborisées, dont trois mille étaient nouvelles, et mille cinq cents dessins qui furent remis au Jardin du Roi par Cossigny en 1775.

Ses notes d'ornithologie furent utilisées un an après sa mort par Buffon pour son *Histoire des oiseaux*. A Madagascar,

30 Pamplemousses : cette ville de l'actuelle Ile Maurice abrite un des plus jardins botaniques du monde, créé par Poivre et Commerson.

31 Le vrai découvreur du "coco-fesse" est l'ingénieur Barré de l'expédition Marion-Dufresne qui apporta à l'île de France, des graines récoltées aux Seychelles. Commerson nomma le cocotier porteur de cette noix *Lodoïcea maldavica*, évoquant la plus belle des filles du roi Priam : Laodice.

32 Aristocrate libéral, La Rochefoucauld-Liancourt fonde en 1780 la prestigieuse école des Arts et Métiers. Il milite contre la peine de mort et organise en France une campagne vaccinale contre la variole.

33 Dans le même ordre d'idée, Bougainville écrivit dans sa relation de voyage : "Venus est ici la déesse de l'hospitalité. Son culte n'y admet point de mystère et chaque jouissance est une fête pour la nation". Bougainville voulut vendre son voyage. Commerson était sincère. Des études ethnologiques ultérieures ont montré que seules les jeunes femmes non mariées étaient en fait sexuellement disponibles.

34 Lettre adressée à Lalande, envoyée de l'île de France. Elle circula d'abord sous le manteau, fit le tour des salons littéraires où elle fit sensation. Elle fut ensuite publiée, sans son autorisation, dans le Mercure de France en novembre de l'année 1769. Joseph-Jérôme Le François de Lalande était un prodige de l'astronomie et des mathématiques du siècle des Lumières. Ses publications furent nombreuses et il fut élu à vingt et un ans astronome adjoint de l'Académie des sciences de Paris.

il découvrit un "peuple de nains", les Quimosses, dont la description vint enrichir l'Encyclopédie de Diderot[35].

Commerson étant resté à l'île de France, où il mourut prématurément le 13 mars 1773, il ne publia rien et son oeuvre resta injustement dans l'ombre. Ses cahiers, qui sont aussi ceux de Jeanne, vinrent enrichir l'herbier général du Muséum d'histoire naturelle. Son ami Lalande publia à titre posthume son ouvrage *Martyrologe de la botanique*, qui le fit figurer sur la liste des victimes de la science.

Jeanne Baret, née en 1740 au village de la Comelle, en Bourgogne, était fille d'un manouvrier, qui louait ses services journaliers.

Le chirurgien François Vivez, vif détracteur de Commerson sur l'Etoile, écrivit qu'elle avait *"une petite tête ronde, un visage garni de rousseurs, de larges fesses, une poitrine élevée"*.

Commerson avait initié Jeanne à la connaissance des plantes avant le départ pour la grande aventure dans les mers du Sud et dit qu'elle était *"une botaniste déjà fort exercée"*. C'est probablement Jeanne qui se fit insistante pour accompagner *l'ours du Charolais*. Il était en fait un sentimental idéaliste, perfectionniste et amoureux de Jeanne.

Lors de son débarquement à Port-Louis en décembre 1768, Jeanne ne fut pas inquiétée par la justice. Bougainville en fut probablement l'artisan. Les toiles de Greuze, la lecture de *Manon Lescaut* et celle de *La Nouvelle Eloïse* lui inspirèrent une réelle indulgence pour l'héroïne de son tour du monde. Mais, en faisant foi à l'histoire de Jeanne, il protégeait également Commerson, qu'il tenait en grande estime.

En août 1772, la chute de Choiseul et Praslin de leur ministère, entraîna celle de Poivre, qui fut rappelé en France.

Dès lors, Commerson souffrit de l'insularité et souhaita revoir son fils, âgé de dix ans, avec lequel il correspondait régulièrement. Une île est espace clos. On y arrive comme les pèlerins de Watteau abordant Cythère. Y demeurer est une autre affaire. *"Tel Ulysse, on se croit à Ithaque dans les bras de Pénélope, alors qu'on est à Ogygie dans ceux de Calypso"*[36].

Il fit acheter une propriété à Choisy, en région parisienne, espérant en faire *"un temple d'amitié"*. La malnutrition du grand voyage, le scorbut, les tempêtes, les fièvres malgaches, les intrigues de l'île de France et de Versailles, mirent à terre le *Géant des herbiers*.

Le remplaçant de Pierre Poivre l'expulsa de son logement et supprima sa pension. Jeanne le fit transporter chez un certain Bézac, où il mourut dignement le 13 mars 1773.

Ironie du sort, une semaine après, à Paris, il était élu à l'Académie des sciences !

Jeanne fut très affectée par son décès, survenu après quatre années de bonheur passées à l'île de France. Elle épousera quinze mois plus tard un sous-officier, Jean Dubernat. Mais c'était un mariage blanc qui lui apportait ainsi le moyen d'un rapatriement. Elle embarqua sur *La Victoire* avec son "mari" et Jossigny, dessinateur et ami de Philibert, achevant ainsi son tour du monde sur les mers.

Au début de l'été 1774, sur les quais de Lorient, descendirent avec elle les trente-deux caisses des lourds herbiers, fruit de son travail et de celui de Commerson. S'y ajoutaient des manuscrits, des notes multiples et des dessins. L'oeuvre fut reçue par Buffon, qui transmit ce trésor à Bernard de Jussieu le 10 octobre 1774. Trop vieux, il n'eut pas le temps de les étudier et de les publier avant sa mort.

Frédéric Cuvier écrira plus tard *"Commerson était un homme d'une activité infatigable et de la science la plus profonde. S'il eut publié lui-même le recueil de ses observations, il tiendrait un des premiers rangs parmi les naturalistes"*.

Jeanne n'oublia pas Commerson. Elle prit part à la sauvegarde des intérêts de son fils et lui légua son patrimoine à sa mort en 1807, à l'âge de soixante-sept ans.



Hommage à Jeanne Baret

Des chercheurs américains
de l'Université de l'Utah,
Eric J. Tepe, Glynis Ridley et Lynn Bohs,
ont eu l'élégance de donner
à cette plante de la famille des solanacées,
découverte en 2011,
le nom de *Solanum baretiae*,
en hommage à Jeanne Baret,
cette héroine oubliée.

35 En 1770, Diderot inspiré par l'ensemble des textes de l'expédition écrivit le « Supplément au voyage de Bougainville », dont le sous-titre était "Dialogue entre A et B sur l'inconvénient d'attacher des idées morales à certaines actions physiques qui n'en comportent pas". Ce titre est explicite par lui-même. Ainsi inspiré, Diderot écrivit une belle réflexion sur les rapports entre l'homme et la nature, les lois et la sexualité, la religion et la morale, le colonialisme et le droit des peuples, avec en particulier une apologie de l'amour libre. Diderot en laissa circuler des copies qui s'arrachèrent et eurent un parfum de scandale. Il fut publié un an après sa mort.

36 Lucille Allorge, *La fabuleuse odyssée des plantes*. Édition JC Lattes, 2005

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 123, septembre 2012

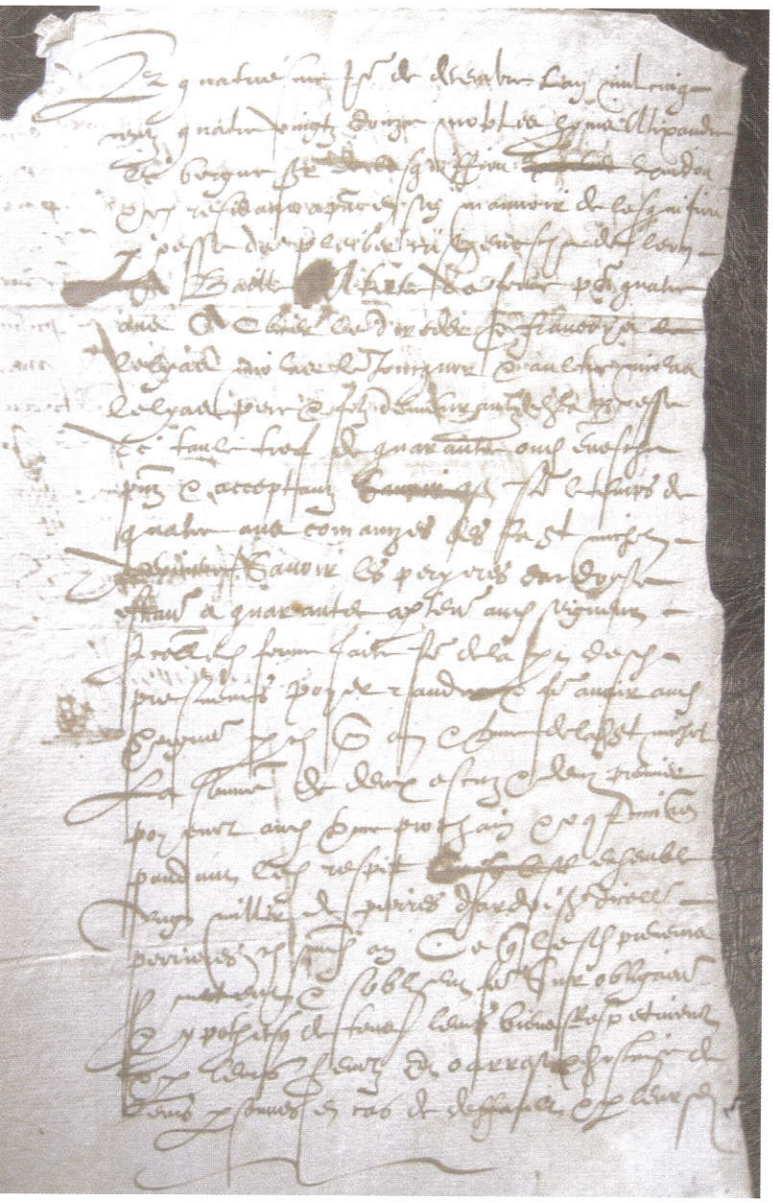
De la recherche généalogique... à la géologie

par Marie-Madeleine CHAURIS et Louis CHAURIS,
avec la collaboration de Paul PERROT

Les informations sur les anciennes carrières du Finistère – dénommées "perrières" (en breton, "mengleuz") – restent rares et disséminées ; elles sont parfois dissimulées dans des pièces d'archives dévoilées lors des investigations généalogiques.

Deux cas inédits sont exposés ici succinctement à titre d'exemple, avec l'espoir que leur présentation incitera les chercheurs à signaler de telles sources, si précieuses pour la connaissance des sites d'extraction abandonnés.

AD29 B 1 E art. 62.



Le quatriesme j(ou)r de décembre l'an mil cinq centz quatre vingtz douze, noble homme Alexandre le Borgne Sr de Lesquiffiou Keraliou Kervidou et résidant apñt[1] *en son mannoir de Lesquifiou paroisse de Pleiber Crist évesché de Léon a baillé à tiltre de ferme pour quatre ans à Olivier le Direder et Françoys Lelyas, Nicolas Le Joncquer et aultre Nicolas Lelyas père et fils demeurants en la paroisse de Taulé tref de Quarantec aud(ict) evesché pñtz et acceptantz pour le temps de quatre ans comanczés dès la St Michel*[2] *dernière...*

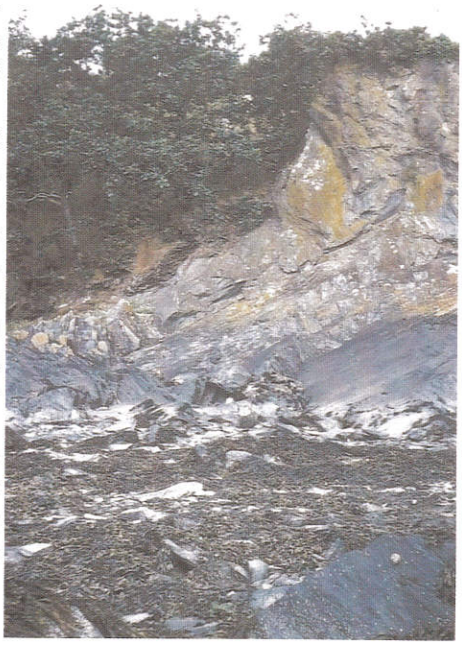
Le premier exemple concerne l'actuelle commune de Carantec, autrefois trève de Taulé, dans le Haut-Léon, et plus précisément, une exploitation de schistes ardoisiers.

L'extraction de l'ardoise est attestée depuis longtemps en Bretagne : aux XVè-XVIè siècles, Laz et Gouézec travaillaient pour la cathédrale de Quimper ; en 1526, l'emploi de l'ardoise de Châteaulin pour l'église Saint-Maclou à Rouen, atteste au loin sa célébrité...

Toutefois, l'industrie ardoisière dans le Finistère n'a pris un réel essor qu'au XIXè siècle ; vers 1840, dans le district de Châteaulin, travaillaient cinq cents à six cents ouvriers.[3]

Aujourd'hui, les seules extractions, de type artisanal, situées dans les monts d'Arrée, oeuvrent essentiellement pour la restauration des monuments historiques.

Jusqu'à présent, les plus anciens documents sur les ardoisières de Carantec ne remontaient qu'au milieu du XIXè siècle[4].



Ancienne ardoisière de Roc'h Glas à Carantec. Vestiges des extractions sur le haut de l'estran et dans la falaise littorale

Ce document est intéressant à plus d'un titre.

- La perrière existait antérieurement à 1592.
- Son propriétaire habite au manoir de Lesquiffiou en Pleyber-Christ, ce qui indique de lointaines possessions.
- Les carriers dont les noms sont cités, sont au nombre de cinq et, semble-t-il, résident tous dans la paroisse de Taulé, c'est-à-dire à proximité du gisement ; ils déclarent ne pas savoir signer.
- L'extraction est prévue pour quatre années et, selon la

[1] A présent
[2] Saint-Michel : 29 septembre, terme où l'on payait les fermages.
[3] Voir bibliographie (Chaumeil)
[4] Voir bibliographie (Chauris)

coutume, à compter de la Saint-Michel.

• Le prix de location est fixé à deux "escus" par an, pour une production de *"un millier de pierres d'ardoises d'icelle perrière chacun an"*. Cette faible production peut s'interpréter par le fait que les "perreyeurs" ne travaillent ici que par intermittence ; par ailleurs, le schiste du gisement, assez grossier, est difficile à fendre et à façonner.

Au total, il s'agit d'une petite exploi-tation artisanale, comme c'était d'ailleurs généralement le cas à cette époque.



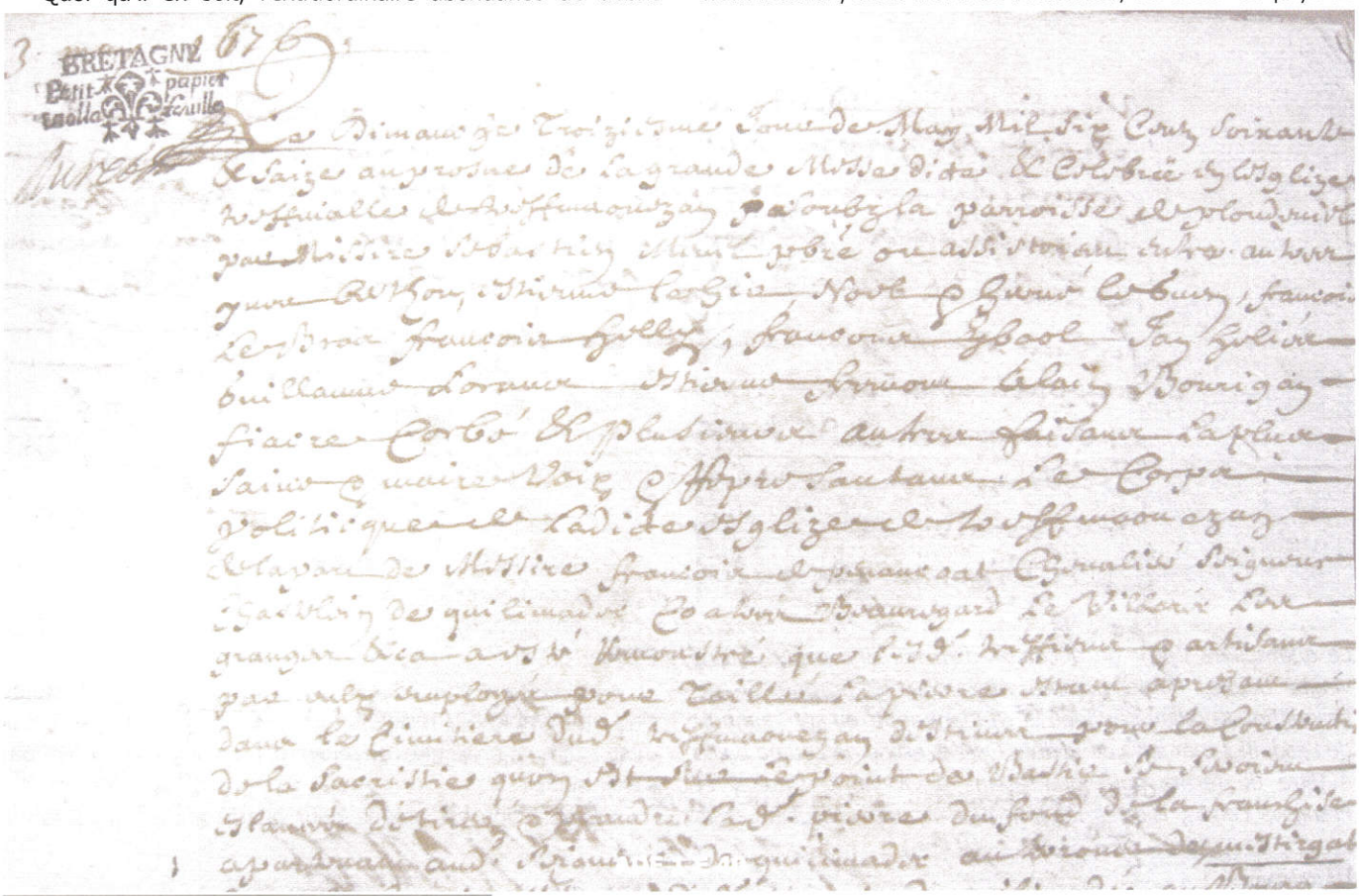
Les vestiges des anciennes extractions d'ardoises de Carantec sont encore bien visibles à proximité de la grève du Clouët, entre le château de Keromnès et Roc'h Glas[5] *(photo ci-contre)*. Il n'est pas possible aujourd'hui de localiser avec précision le site exploité au XVIè siècle. Selon toute probabilité, il devait être au pied de la falaise bordant l'estran où la roche était directement exploitable sans travaux de "découverture".

Quoi qu'il en soit, l'extraordinaire abondance de débris schisteux façonnés en galets atteste, avec les anciens fronts de taille, l'importance des anciennes ardoisières de Carantec dont on sait aujourd'hui que les extractions remontent au moins au XVIè siècle, et sous cet aspect, peuvent être rapprochées de celles de Châteaulin.

AD29 B 1 E art. 40 Trémaouézan.

Le Dimanche Troizième Jour de May mil six cents soixante et saize au prosne de la grande Messe dicte et célébrée en l'esglize treffvialle de Treffmaouezan soubz la parroisse de ploudeniel par Missire Sébastien Mevel pbre[6] ou assistoient entre autres Yves Berthou, Estienne Le Hir, Noel et Hervé Le Guen, François Le Bras, François Helly, François Kerbaol, Jan Helies, Guillaume Lorans, Estienne Fremont, Alain Bourigan, Fiacre Corbé & plusieurs autres faisans la plus saine & maire[7] voix & represantans le Corps politique de ladicte esglize de Treffmaouezan, de la part de Messire François de Penancoat Chevalier Seigneur Chastelein de Quilimadec de Coatrès Beauregard Le Villarec Les Granges &ca a esté remonstré que lesd(its) treffiens et artisans par eulx employés pour tailler la pierre estant à presant dans le cimitière dud(it) treffmaouezan destinés pour la construction de la sacristie qu'on est sur le point de bastir se seroient eslancés de tirer et prendre lad(ite) pierre du fond de la franchise apartenant aud(it) Seigneur de quilimadec au terrouer de Mestirgat dans le Chemin Mesnant dud(it) Manoir de quilimadec au Bourg dud(it) treffmaouezan,comme aussy de la franchise Vulgarisée Langazan sittués dans lad(ite) treffue sans au prealable avoir eu la permission dud(it) Seigneur de quillimadec propriétaire du fond d'ou lesdictes pierres ont esté prises ...

Le second exemple se situe dans l'actuelle commune de Trémaouézan, alors trève de Ploudaniel, au coeur du pays de



[5] Ce toponyme breton qui signifie "roche bleue" est tout à fait caractéristique d'un schiste ardoisier.

[6] prêtre

[7] majeure

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 123, septembre 2012

Léon, et se rapporte à la construction de la sacristie de l'église.

Le document en question relate les heurts entre messire de Penancoat, chevalier seigneur de Quillimadec et le "corps politique" de l'église.



La sacristie de Trémaouézan forme, à droite, un ajout à l'église, encore entourée de son cimetière, comme au XVIIe siècle... mais la morphologie des tombes est toute différente.

Les pierres de construction, déjà entreposées dans le cimetière en vue de la construction de la sacristie, ont été prélevées en deux sites bien définis, le terroir de Mestirgat (aujourd'hui Mestirgac), au nord-est du bourg, à environ cinq cents mètres du chantier, et à Langazan (aujourd'hui Lann Gazel), toujours sur son domaine, et ce sans autorisation préalable du propriétaire. Ceci n'est pas sans soulever une question de droit, risquant de porter préjudice à l'avenir audit seigneur.

"Mais comme d'autres particuliers à l'imitation desdits treffiens sesmanciperaient à l'advenir de prendre de pierres desdictes Issues et franchises à son préjudice... Ne souhaittant quand a presant causé de frais à ladite esglize pour avoir une condamnation du payement de la Valeur desdites pierres, il Requiert que lesdits freffiens avoir a faire leur declaraiton positiffve s'ils entendent prétendre droit et interest dans le fond desdites issues et franchises dou lesdites pierres ont esté prises..."

Le lever de la carte géologique[8] a établi que dans le secteur de Mestirgac-Lann Gazel affleurent deux granites différents, l'un à gros grain, porphyroïde – c'est-à-dire dont les feldspaths, ici blanchâtres, présentent des dimensions nettement supérieures à celles des autres minéraux –, avec un peu de muscovite (mica blanc) ; l'autre à grain fin-moyen, avec muscovite plus abondante.

Or, il se trouve que dans la sacristie, ces deux granites ont été effectivement mis en oeuvre, sous forme de belles pierres de taille dont les dimensions peuvent dépasser le mètre. Le document cité indique que ces pierres sont de provenance toute proximale ; quand on connaît les difficultés des charrois par de mauvais chemins, la présence de perrières rapprochées, (aujourd'hui complètement disparues) s'avérait être un atout de premier ordre.



Détail d'un angle de la sacristie de Trémaouézan, soulignant les fortes dimensions des pierres de taille et le soin de leur mise en oeuvre. Toutefois, les assises sont de hauteur nettement différente.

Photos :
Louis et Marie-Madeleine CHAURIS

Bibliographie

* L. CHAUMEIL. *L'industrie ardoisière de Basse-Bretagne*. Impr. du Nouvelliste du Morbihan, Lorient, 1938, 130 p.
* Archives départementales du Finistère 8 S 13.
* L. CHAURIS : *Les anciennes ardoisières du pays de Morlaix*, Courrier du Léon/Progrès de Cornouaille des 17 et 31 décembre 1994.

[8] Carte géologique au 1/80 000, feuille "Brest", 3ème édit., 1972, partie nord par L. CHAURIS.

La poudre est faite pour exploser (1è partie),

par Jean-Paul CHEVILLOTTE.

Le scandale des poudres défraye la chronique au cours de l'année 1911. La presse finistérienne, mais aussi nationale, développe cette affaire sur plusieurs colonnes et plusieurs numéros. Il a paru intéressant de faire le tour de la question en utilisant les documents numérisés et mis en ligne par la Bibliothèque nationale de France (Gallica).

En fait, l'affaire démarra dans le Finistère par une déclaration publique du conseiller général Maissin lors d'une session du conseil général à Quimper.

MM. Maissin et Louppe sont les acteurs (1è partie) de ce feuilleton qui prend naissance avec l'explosion de bateaux de la Marine nationale. Une fois rendues publiques, les causes de la destruction de deux cuirassés et les avertissements reçus par le ministère (2è partie) ne peuvent qu'entraîner des sanctions (3è partie) pour les dits acteurs.

Première partie
Les acteurs et les lieux du scandale

En ce début du XXè siècle, deux poudreries fonctionnent dans le département du Finistère, l'une au Moulin-Blanc sur la commune du Relecq-Kerhuon, et l'autre au Pont-de-Buis sur la commune de Quimerc'h.

Les lieux

La poudrerie du Pont-de-Buis est la plus ancienne. Le 19 novembre 1687, un arrêté de Colbert avait autorisé la construction d'un moulin à poudre au Pont-de-Buis, près de Châteaulin. La production avait commencé en octobre de l'année suivante.

Plusieurs raisons ont contribué à choisir le site du vallon de Pont-de-Buis : la proximité de Brest ; l'accessibilité à des navires de taille moyenne, du moins à marée haute ; l'énergie fournie par un petit torrent.

Dans le dernier quart du XIXè siècle, la poudrerie du Pont-de-Buis se développe au point qu'une annexe est créée en 1875-1876 au Moulin-Blanc dans la vallée du Costour sur la commune de Guipavas (la commune du Relecq-Kerhuon ne sera créée qu'en 1896). La proximité de Brest et de la Marine nationale, les communications par l'eau et par le chemin de fer, des terrains pratiquement vierges de toute habitation sont les atouts du Moulin-Blanc. Le décret du président de la République est daté du 15 juin 1875.[1]

En 1887, la poudrerie du Moulin-Blanc est érigée en établissement autonome. Mais 1887 est aussi l'année d'un changement technique important : les poudres noires[2] sont abandonnées au profit des poudres B. La poudre B est confectionnée au Pont-de-Buis, mais le coton-poudre[3] nécessaire à sa fabrication est fourni par le Moulin-Blanc.



Les hommes

Les poudreries sont dirigées par des polytechniciens.

Léopold Emmanuel Louis Eugène Maissin est né le 9 juin 1854 à Paris, où ses parents tiennent commerce de fruits.[4]

En 1877, après avoir fait Polytechnique et l'École d'application des poudres et salpêtres, il est affecté à la poudrerie du Pont-de-Buis, sous les ordres d'Aristide Bérard. Détaché quelques mois en 1878-1879 au Moulin-Blanc pour suivre la construction et la mise en production de la nouvelle poudrerie, il en profite pour épouser une riche brestoise, Eugénie Augustine Sophie Marie Vincent.

En 1886, M. Maissin prend la direction de la nouvelle poudrerie du Moulin-Blanc, où plus de six cents ouvriers sont embauchés de 1886 à 1888.

---

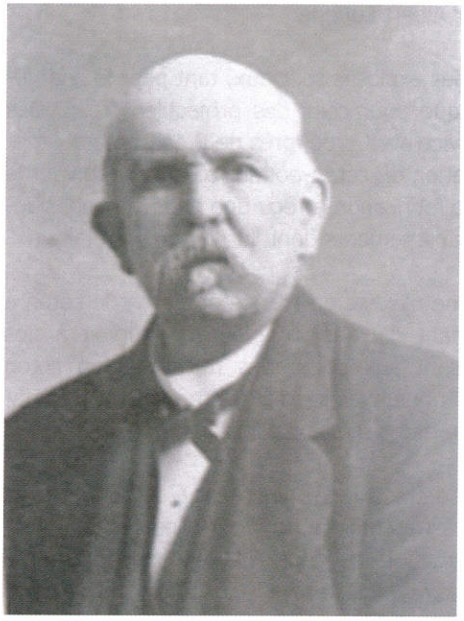
1 *L'histoire du Relecq-Kerhuon et des Kerhorres*, tome II, par Raymond Quentel, page 384

2 "Mélange de souffre, de charbon et de salpêtre qui donne lieu à un violent dégagement gazeux à haute température, dont la force d'expansion est utilisée dans les armes à feu pour lancer des projectiles" (Littré, 1860, cité dans *L'histoire du Relecq-Kerhuon et des Kerhorres*, tome II, par Raymond Quentel, page 381).

3 Le coton-poudre, inventé par Christian Friedrich Schönbein, est aussi appelé fulmi-coton, *gun-cotton*, nitrocellulose ou encore pyroxyline (voir *L'histoire du Relecq-Kerhuon et des Kerhorres*, tome II, par Raymond Quentel, page 382).

4 Voir pour plus de détails, *L'histoire du Relecq-Kerhuon et des Kerhorres*, tome II, par Raymond Quentel.

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 123, septembre 2012



A gauche :
Léopold Maissin
(1854 - 1937)



A droite :
Albert Louppe
(1856 - 1927)

Bien que plus jeune, (il est né le 16 juin 1856 à Cugny, dans l'Aisne, arrondissement de Saint-Quentin), Albert Louppe fait partie de la promotion 1875 de l'Ecole polytechnique. Affecté lui aussi au Pont-de-Buis, il est détaché au Moulin-Blanc de 1884 à 1886 puis il se retrouve à la direction du Pont-de-Buis.

Il est vrai que Léopold Maissin et Albert Louppe se suivent en formations, grades et fonctions.

En janvier 1903[5] et février 1904[6], par exemple, M. Maissin, directeur de la poudrerie nationale du Moulin-Blanc, est inscrit au tableau d'avancement pour ingénieur en chef de 1è classe. M. Louppe, directeur de la poudrerie nationale de Pont-de-Buis est inscrit au tableau d'avancement pour ingénieur en chef de 2è classe.

Mais en octobre 1906[7], suite à de nombreuses plaintes[8], l'Administration des poudres et salpêtres souhaite éloigner M. Maissin du Finistère. Ainsi, l'ingénieur en chef de 1è classe Messier, directeur de la raffinerie de Lille, est nommé directeur de la poudrerie du Moulin-Blanc, par permutation avec M. Maissin, qui passe directeur de la raffinerie de Lille.

Quelles sont les motivations de cette disgrâce ? Les éléments de réponse manquent. Néanmoins, il s'agit bien d'une sanction. Nul ne peut en douter, car la raffinerie de Lille[9] compte à peine quatre-vingts ouvriers, tandis que la poudrerie du Moulin-Blanc en occupe alors près de huit cents. Cependant en novembre[10], le contre-ordre arrive : MM. les Ingénieurs en chef de 1è classe Messier, directeur de la raffinerie nationale de Lille, précédemment nommé à la poudrerie du Moulin-Blanc, est maintenu dans ses fonctions à Lille ; M. Maissin, directeur de la poudrerie nationale du Moulin-Blanc, précédemment affecté à la raffinerie de Lille, est nommé directeur de la poudrerie nationale du Pont-de-Buis. M. Louppe, directeur de la poudrerie nationale de Pont-de-Buis, est nommé directeur de la poudrerie nationale du Moulin-Blanc.

MM. Maissin et Louppe[11] sont, tous les deux, officiers de la Légion d'honneur.

M. Maissin, chercheur

M. Maissin, quant à lui, a accumulé de profondes compétences techniques en matière de poudres comme le montrent quelques éléments de sa carrière ; à ce titre, il doit être considéré comme un véritable savant :

1) A la suite de ses recherches, le service des Poudres et Salpêtres met en vente en 1882 la première poudre de chasse pyroxylée française.

2) M. Maissin[12] et M. Vieille, ingénieur des poudres, s'adonnent à l'étude de la poudre sans fumée. Ils se communiquent leurs résultats. Mais M. Maissin reçoit un jour mission d'étudier d'urgence les conditions du transport des explosifs par voie ferrée. Cela dure dix-huit mois, pendant lesquels M. Vieille trouve la formule définitive, et la fait adopter par l'artillerie. M. Maissin, évincé de sa part de gloire, en conçoit, paraît-il, un violent dépit. Il critique alors la découverte de M. Vieille dans les termes suivants : la poudre nouvelle est incomplète, sa formule n'est pas encore pleinement satisfaisante.

3) L'acide nitrique[13], nécessaire à la fabrication du coton-poudre à la poudrerie du Moulin-Blanc, est, jusqu'en 1887, acheté dans le commerce. Mais les fabricants, assez peu nombreux, en demandent un prix très élevé.

Cependant, ne pourrait-on pas utiliser les acides résiduaires, ou vieux acides, produits par le trempage du coton et sans grande valeur commerciale ? La question de la possibilité de leur emploi pour la fabrication de l'acide nitrique à 48° a donc, au point de vue de la réduction du prix de revient, une importance considérable. M. l'ingénieur Maissin, à la suite d'une mission en Angleterre en 1882, signale que leur emploi est prati-

6 *Ouest-Eclair,* 8 février 1904
7 *Ouest-Eclair,* 13 octobre 1906
8 Raymond Quentel signale ces plaintes dans *L'histoire du Relecq-Kerhuon et des Kerhorres*, tome II, page 404, sans les détailler.
9 *Ouest Eclair,* 31 octobre 1911
10 *Ouest-Eclair,* 21 novembre 1906
11 *Ouest Eclair,* 26 juin 1908
12 *Journal des débats politiques et littéraires*, 18 novembre 1911
13 *Mémorial des poudres*, 1894, pages 99 et suivantes

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 123, septembre 2012

qué industriellement à la fabrique de coton-poudre de Faversham.[14] Les résultats d'essais de laboratoire faits au Moulin-Blanc, en 1885, par M. l'ingénieur Louppe, ayant paru vérifier l'exactitude de ce renseignement, le ministre de la guerre autorise, le 28 mars 1885, l'installation, à titre d'essai, d'une cornue de distillation. Les essais poursuivis pendant plusieurs mois au moyen de cet appareil montrent d'une façon bien nette que les vieux acides peuvent, dans une fabrication industrielle, produire de l'acide nitrique concentré tout aussi bien que l'acide sulfurique. En présence de ces résultats, la construction d'une fabrique d'acide nitrique s'imposait.

4) Il fait breveter le 22 avril 1888 (Brevet français n° 190 073) l'application du coton-poudre en grains à la confection d'un cordeau détonant, la vitesse de transmission étant de plusieurs kilomètres par seconde. L'âme est préparée isolément, ce qui permet de la vérifier à volonté et de supprimer les parties défectueuses. La réunion des tronçons permet d'obtenir un cordeau dont la longueur est aussi considérable qu'on le désire.

5) En 1890, l'ingénieur des poudres Léopold Maissin, à la tête d'une petite équipe de cadres et d'ouvriers du Moulin-Blanc, est envoyé par le ministre de la guerre Freycinet en Russie, dans le cadre de l'alliance franco-russe. Le *Figaro* du 13 avril 1891 fait ainsi le compte rendu de la mission de Léopold Maissin : *"Petites nouvelles militaires. On a reçu ces jours derniers au ministère de la guerre de nombreuses informations relatant l'inauguration en Russie, à la poudrerie d'Ochkta, des deux nouveaux ateliers d'acide nitrique et de coton poudre. Ces ateliers, qui ont une grande importance au point de vue militaire, sont, paraît-il, par leur organisation, les plus remarquables de l'Europe.*
Cela fait honneur non seulement aux deux éminents spécialistes, les généraux Krijanowsky et Kaminsky, le premier, directeur général, et le second, inspecteur général du service des poudres en Russie, mais aussi au corps des ponts et chaussées français auquel appartient, en qualité d'ingénieur des poudres et salpêtres, M. Maissin, qui fut, il y a un an, autorisé par M. de Freycinet à prêter son concours à l'administration de l'artillerie impériale pour l'organisation des divers ateliers destinés à la fabrication de la poudre sans fumée."

En guise de remerciements, le tsar Alexandre III fait Léopold Maissin Chevalier de l'ordre de Sainte-Anne, 2è classe, orné de brillants.[15]

Les découvertes réalisées par M. Louppe, si elles ont existé, n'ont pas laissé de traces similaires.

MM. Louppe et Maissin, champions d'entreprises concurrentes

En 1884, l'ingénieur Vieille découvre la poudre sans fumée au laboratoire central des Poudres et Salpêtres. Cette poudre (poudre B) est immédiatement adoptée comme base de l'armement et sa fabrication est organisée, avec une extrême rapidité, dans trois établissements du service des poudres, dont celui dirigé par Albert Louppe.

De plus, il faut des explosifs spéciaux, tant pour le chargement des torpilles que pour celui des projectiles creux. Dès l'année 1873, le service avait créé, près de Brest, un établissement pour la fabrication du coton-poudre comprimé suivant le procédé Abel ; cette fabrication a reçu une extension considérable, dans deux établissements dont l'un dirigé par Maissin.

Mais aucune usine n'existe en France préparant le coton à cet usage et, pendant dix ans, l'Angleterre pourvoit à nos besoins en fournissant aux poudreries françaises un coton appelé type, confectionné avec les déchets provenant des filatures, déchets lavés, dégraissés, blanchis.

De 1903 à 1907 deux usines[16] se créent à Landerneau. La première fut celle de Traon-Elorn, où M. Louppe possède indirectement des intérêts, la seconde fut celle de la Grande-Pallue, dont prend soin M. Maissin.

L'usine de Traon-Elorn

A Landerneau, est fondée le 9 novembre 1903[17], par plusieurs souscripteurs locaux, la *"Société de Cellulose-Coton pour poudres blanches de guerre et celluloïd"*. C'est M. Simonnet[18], l'ami intime de M. Louppe, qui prend l'initiative de lancer en 1903 à Traon-Elorn la première usine de blanchiment de coton.



L'usine de Traon-Elorn à Landerneau

Le principal actionnaire de M. Simonnet est M. Steff de la maison Steff, fils et Cie, marchands de vins et d'alcools à Brest, belle-famille de M. Louppe. Le premier directeur de l'usine fut M. Chevillotte, cousin de l'épouse de M. Louppe.

Albert Louppe avait épousé Hortense Gabrielle Steff le 11 décembre 1885 à Brest. Un brin de généalogie est nécessaire pour bien comprendre les liens tissés par Albert Louppe.

Joseph Steff, né le 29 novembre 1781 à Varize (Moselle), tonnelier, propriétaire à Bionville (Moselle) en 1829, avait épousé le 29 novembre 1804 (8 frimaire an XIII) à Saint-Maximin de Metz, Catherine Delagarde, née le 8 octobre 1785

---

[14] Faversham est une ville du comté de Kent. Elle a été le berceau de la plus vieille fabrique de poudre à canon du monde (XVIè siècle). Le *gun cotton* (coton-poudre) y fut produit pour la première fois en 1847. La fabrication n'étant pas encore bien maîtrisée, une explosion à la fabrique le 14 juillet 1847 provoqua la mort de 21 personnes. La production de coton-poudre ne reprit qu'en 1873.

[15] *L'histoire du Relecq-Kerhuon et des Kerhorres*, tome II, par Raymond Quentel, page 39

[16] *Ouest Eclair*, 1er novembre 1911

[17] *Ouest Eclair*, 31 octobre 1911

[18] *Ouest Eclair*, 1er novembre 1911.

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 123, septembre 2012

à Metz (Saint-Maximin).

Les unions de trois enfants du couple Steff-Delagarde méritent l'intérêt :

- D'abord Pierre, né le 15 novembre 1805 (24 brumaire an XIV) à Metz, qui épouse le 24 novembre 1829 à Brest, Hortense Joséphine Victoire Chevillotte, née le 31 octobre 1809 à Brest, fille de Jean René Chevillotte. Elie Steff, fils du couple Steff-Chevillotte, est le père d'Hortense Gabrielle Steff, épouse d'Albert Louppe.

- Puis, Marguerite Julie, née le 24 mars 1810 à Bionville (Moselle), qui épouse, le 11 mai 1837 à Bionville, Charles Etienne Chevillotte, frère de la précédente. Leur fils Jean Charles Chevillotte est en ce début de siècle conseiller général d'Ouessant, et il dirige avec ses neveux, Jean et René Chevillotte, l'armement Chevillotte Frères ; il avait été président de la chambre de commerce de Brest et député.

- Enfin, Mélanie Marguerite, née le 25 décembre 1823 à Bionville, qui épouse, le 11 mai 1843 à Morlange (Moselle), Emmanuel Julien Louis Gayet.

M. Maissin[19], conseiller général de Landerneau, pèse alors de tout son pouvoir sur le docteur Kermarec, maire de Landerneau afin que celui-ci donne un avis défavorable à l'installation de l'usine projetée ; cet avis fut d'autant plus défavorable que M. Maissin assurait que l'usine de Traon-Elorn ne serait qu'une chapelle réactionnaire, destinée à combattre l'influence de M. Kermarec, maire très radical.

Cette société acquiert en septembre 1904 auprès de MM. Pédrazzi et Legrand des biens immobiliers, s'étendant sur environ un hectare, pour la somme de 45 000 F. Ces biens avaient été tout d'abord cédés le 20 mars 1894 par les liquidateurs de la Société Linière de Traon-Elorn à M. André Pédrazzi, entrepreneur de fumisterie, et Julien Legrand, négociant en cuir.

Lors des grèves de 1905, cette société fait parler d'elle. Le compte-rendu suivant paraît dans *Ouest-Eclair* du 9 mars 1905:

"UNE GRÈVE

Depuis lundi, les ouvriers de l'usine de cellulose coton de Traon-Elorn se sont mis en grève. Ce jour, ils se sont rendus à la gare à la rencontre du directeur, M. Chevillotte, qui, contrairement à leur attente, n'est pas arrivé ; un camion se rendant à l'usine pour y transporter des marchandises a été arrêté, et, forcé de dételer ses chevaux, le charretier s'en est retourné tranquillement.

Après cet exploit, nos grévistes sont redescendus en ville. Mardi matin, vers neuf heures, M. Calvez, quittant la gare avec son camion chargé de plusieurs balles de coton, à destination de l'usine de cellulose, a vu son véhicule déchargé en un instant par les 60 grévistes qui l'avaient pris d'assaut. Cinq balles de coton ont été renversées.

M. Bonduelle, ingénieur, fit immédiatement prévenir la police, et aussitôt M. Seigland, accompagné d'agents et de gendarmes, s'est rendu à la gare pour protéger le chargement jusqu'à destination.

Durant l'après-midi, les grévistes ont parcouru les rues en chantant l'Internationale et la Carmagnole.

MM. le Maire et le Commissaire de Landerneau ont pris les mesures nécessaires pour assurer la liberté du travail. Des troupes ont été envoyées à l'usine de Traon Elorn, à la gare, et à la Mairie où un poste est établi.

Les attroupements seront dispersés."

Le lendemain, le journal reprend ces informations et précise les revendications des travailleurs :

"Les ouvriers de l'usine de celluloïd de Traon-Elorn refusent de travailler ; ils demandent la suppression du travail de nuit, les deux équipes existantes pouvant alterner de jour."

Enfin, le 11 mars, toujours selon *Ouest-Eclair*, les relations s'apaisent :

"Le calme est rétabli dans notre ville par la reprise du travail.

Mercredi soir, les ouvriers de l'usine de cellulose voulurent pénétrer dans l'établissement malgré les factionnaires ; l'un d'eux, Pilven, secrétaire du syndicat menaça et outragea les soldats.

Le lendemain matin, il a été arrêté par M. Seigland, puis conduit sous bonne escorte à Brest.

Jeudi, une entrevue a eu lieu devant le juge de paix de Landerneau, entre M. Chevillotte, directeur, et deux ouvriers de l'usine.

La conciliation n'a, paraît-il, pas pu se faire.

Toutefois, on espère que cette grève est terminée.

Les troupes ont été retirées hier de l'usine de Traon Elorn et de la mairie où elles étaient en permanence de jour et de nuit depuis mercredi."

La *"Société de Cellulose-Coton pour poudres blanches de guerre et celluloïd"* dispose de deux établissements industriels, l'un à Quintin et l'autre à Landerneau (Pencran). Ses résultats ne sont pas aussi bons qu'espérés. Le capital social est ramené de 1 200 000 francs à 843 000 francs, M. Simonnet est mis à la porte et remplacé par un ingénieur, M. Dumons. Depuis lors, l'usine est plus prospère.

En 1906, M. Maissin, qui vient d'être nommé à la direction de la poudrerie de Lille et veut à tout prix rester dans le Finistère, songe à abandonner ses fonctions dans l'administration des Poudres et Salpêtres. Il écrit au président du conseil d'administration de la Société de Traon-Elorn (lettre datée du 15 octobre 1906)[20] pour lui proposer de devenir ingénieur conseil de l'usine.

N'ayant pas reçu de réponse, il accrédite son beau-frère auprès de la Société le 7 novembre suivant pour lui faire des propositions plus précises. Celui-ci fait ressortir combien M. Maissin pourrait être utile. Mais l'offre n'est pas agréée.

M. Louppe, quant à lui, fait du lobbying auprès des parlementaires locaux pour que les commandes de l'armée soient réservées aux entreprises françaises.

Lors du débat budgétaire de mars 1906[21], on peut entendre M. Villiers, député finistérien, signaler au ministre de la Marine, M. Etienne, la situation de l'industrie française, qui produit le coton employé pour la confection des poudres, et développe un projet de résolution invitant le gouvernement à réserver à cette industrie nationale la totalité de la fourniture du coton employé dans nos poudreries.

"M. Villiers : Les procès-verbaux de recettes des poudreries constatent que l'emploi de coton français n'a donné lieu à aucune réclamation et que les prix de ce coton, si l'industrie

19 idem

20 *Ouest-Eclair*, 2 novembre 1911.

21 *Ouest-Eclair*, 6 mars 1906.

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 123, septembre 2012

était convenablement protégée, ne seraient pas supérieurs à ceux de l'étranger.

D'autre part, l'objection que la production du coton français est insuffisante ne porte pas, car les chiffres de notre exploitation démontrent le contraire. Il y a enfin un intérêt national de premier ordre à ce que notre fabrication des poudres ne dépende pas, aux heures difficiles, de l'étranger et ce péril ne sera conjuré qu'à condition que notre industrie française soit suffisamment encouragée."

" M. Etienne : L'administration de la guerre s'adresse aux deux usines françaises pour moitié de ses besoins. Elle ne leur demande pas la totalité afin de ne pas créer un monopole mais l'industrie française peut toujours se présenter en concurrence avec les industries étrangères sur lesquelles elle a l'avantage d'une prime de 15 %. Je me déclare disposé à augmenter les commandes à l'industrie française, si cette industrie fait la preuve que les cotons qu'elle emploie à la fabrication de la cellulose sont des cotons français."

En effet, le gouvernement français, dans le but de favoriser l'industrie française et d'aider à son développement avait décidé que sur les deux mille cinq cents tonnes environ de coton qu'il achetait annuellement, six cents seraient adjugées à des fournisseurs français en leur assurant une majoration de prix sur leurs concurrents étrangers de vingt francs par cent kilos.

L'entreprise de Traon-Elorn noue à cette époque un partenariat avec Gustave Convert[22], industriel à Oyonnax en articles de coiffure. Gustave Convert, jusque-là tributaire des producteurs de celluloïd, considère que la prise de contrôle de l'usine de Traon-Elorn constitue pour lui une opportunité.

Une nouvelle société est fondée le 3 avril 1907 pour une durée de dix ans, sous la raison sociale *G. Convert et Cie*. Le siège social de la société est établi à Paris, 26 rue des Petites-Ecuries. Le capital social, qui s'élève à un million cinq cent mille francs, est constitué des apports de Gustave Convert (l'usine d'Oyonnax avec l'outillage et le matériel servant à la fabrication d'articles en corne et en celluloïd, le fonds de commerce les succursales parisiennes, le tout évalué un million de francs) et de la *Société de Cellulose-Coton pour poudres blanches de guerre et celluloïd* (l'usine de Pencran contenant l'outillage et le matériel servant à la fabrication du celluloïd, le tout évalué cinq cent mille francs).

L'objet de la nouvelle société est *"la fabrication de celluloïd ou toutes autres matières plastiques et tout ce qui se rapporte à ces fabrications, la vente des objets manufacturés avec ces matières et la fabrication et la vente de tabletterie en corne, écaille, celluloïd et autres matières".*

Quant à la Société de *Cellulose-Coton pour poudres blanches de guerre et celluloïd,* elle continue à exploiter son site de Quintin[23] sous le nom de *Société Anonyme de Blanchiment de Landerneau* au capital de huit cent cinquante-huit mille francs.

Fin 1908, elle dispose toujours de locaux à Landerneau, comme en fait foi son papier à en-tête utilisé le 31 décembre 1908 par le directeur général, L. Dumons, ingénieur des Arts et manufactures, dans le but de remercier M. Fortin, sénateur du Finistère, pour son intervention auprès du ministre de la Guerre. Les usines de Landerneau et de Quintin y sont mentionnées ; l'adresse télégraphique est *"coton-briqueterie-landerneau".*

En 1910, renouvelant son matériel, elle achète à la maison Haas de Lenep des machines, que des ingénieurs allemands viennent installer et mettre en marche.

Il semble que la société *G. Convert et Cie* ait été dissoute à son échéance en 1917. Cependant, l'organisation financière et capitalistique de l'entreprise de Traon-Elorn comporte encore des parts d'ombre. En effet, le liquidateur de la SA de Blanchiment de Landerneau, Alfred Pitel (il existe des liens entre la famille Pitel et la famille Steff) cède bâtiments et terrains de Traon-Elorn à B. Degruson et G. Hennion pour créer une fabrique de chicorée. Cela veut-il dire que les apporteurs de 1907 ont retrouvé leurs biens à la dissolution de *G. Convert et Cie* ?

L'usine de la Grande Pallue

Une entreprise concurrente, d'origine et à capitaux allemands, vient s'établir au lieu-dit la Grande-Pallue [*"La Grande Palud"* dans l'orthographe actuelle]. Cette dernière société a pour directeur technique un officier wurtembourgeois, M. Greiss, et comme directeur M. Legrand, grand ami de Léopold Maissin ; elle traite des cotons provenant de déchets d'huilerie.



L'usine de la Grande-Pallue

M. Legrand, est commandité pour une somme de neuf cent mille francs par la maison allemande Peter Temming. M. Peter Temming se réserve le droit d'être le seul fournisseur de l'usine et percevra 6,50 % d'intérêt sur le capital qu'il a engagé. M. Legrand est conseillé et guidé dans cette affaire par l'avocat M. Cloarec, par ailleurs député, qui n'hésite pas à faire le voyage de Colmar pour assister M. Legrand lors de la signature de l'acte sous seing privé qui le lie à Peter Temming.

Par prudence, la maison Peter-Temming sollicite, en 1907, de M. Henri Chéron, sous-secrétaire d'Etat à la guerre, la passation d'un marché de cinq cent mille kilos de coton-poudre

22 http://www.societechimiquedefrance.fr/IMG/pdf/a_1_3252-8_convert.vfx2_sav.pdf

23 Un premier moulin à papier est attesté sur le site de Saint-Fiacre dès le XVIIIè siècle. En 1891, l'établissement est vendu à M. Simonet qui le transforme, en 1895, en usine de blanchiment (destinée à préparer les cotons pour la fabrication des poudres blanches de guerre). L'usine est agrandie en 1899 avant d'être reconstruite en 1902. En 1905, l'entreprise devient une succursale de la Société Anonyme des celluloses cotons pour poudres blanches de guerre et celluloïd de Landerneau (29), fournisseur des Poudreries de Pont-de-Buis (29) ; la famille Robert en prend la direction avant la Première Guerre mondiale, jusqu'en 1920.

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 123, septembre 2012

pour cinq années. Malgré le rapport favorable présenté par le service des Poudres et Salpêtres, M. Chéron ne croit pas pouvoir s'engager avec une maison d'origine étrangère. Peter Temming se contente alors d'une vague promesse et réalise les investissements nécessaires.

Voici ce que dit M. Maissin de sa participation à l'usine de la Grand Pallud[24] : *"Vers la fin de 1905 ou le début de 1906, mon ami Legrand se proposa de monter une usine de fabrication de coton qui pût concurrencer l'usine rivale de Landerneau. Cette dernière, seule existante dans la région, en avait profité pour augmenter ses prix, qui atteignaient alors cent quarante francs. M. Legrand estimait pouvoir fournir du coton de meilleure qualité au prix maximum de soixante-dix francs. M. Legrand fut en rapport avec le ministre de la guerre qui était alors M. Berteaux. Le ministre accepta que M. Legrand envoyât des échantillons qui seraient examinés et une fourniture devait être faite si les échantillons étaient adoptés. M. Legrand fit l'envoi et monta l'usine.*

Il est exact qu'on fit appel à des ingénieurs allemands pour monter la fabrique. Mais cela tient à ce que les procédés allemands sont supérieurs aux procédés français tout en étant plus économiques. Pour ma part, j'ai suivi la création de cette fabrique non par intérêt financier personnel d'aucune sorte, mais uniquement parce que j'en attendais pour les poudreries des fournitures de qualité meilleure. Notez que j'avais quitté alors le Moulin-Blanc. Je dois dire qu'au moment où furent licenciés les ouvriers du Moulin-Blanc - environ 300 - j'en fis entrer, grâce à ma recommandation auprès de M. Legrand, un certain nombre à l'usine de la Palue."

Mais selon d'autres sources[25], les premiers associés de cette maison sont MM. Maissin et Legrand, conseiller municipal puis maire de Landerneau.

Enfin, selon un ingénieur bien informé et informateur d'*Ouest Eclair*[26], *"M. Legrand, son fondateur, assure qu'au cours d'un voyage à Mulhouse, en 1905, il se trouva en relations avec M. Edouard Doll, de la maison Peter Temming, de Buhl, qui dans la conversation lui fit ressortir les avantages qu'il y aurait à fonder dans le Finistère une usine de blanchiment du coton. (...) En 1906, M. Maissin raconta au Docteur Kermarec, maire de Landerneau, que la maison Peter Temming avait offert à son fils de fonder à Landerneau une usine pour le blanchiment du coton. Il trouvait l'idée tentante mais ne pouvait, en raison de ses fonctions de directeur d'une poudrerie appelé à passer des marchés avec la future usine, laisser son fils prêter son nom à cette entreprise. Il demandait donc au Docteur Kermarec de lui prêter le sien. Le docteur refusa tout net. M. Maissin chercha ailleurs et trouva M. Legrand. (...) Quelles qu'aient été les personnalités mêlées aux pourparlers, l'usine de la Grande-Pallue fut fondée au début de 1907 (...). M. Peter Temming fils vint à Landerneau avec un ingénieur allemand, M. Greiss, qui s'installa comme directeur technique. M. le député Cloarec ne dédaigna pas de venir partager certains diners aussi fins que bruyants, offerts par ces messieurs, tandis que l'usine s'installait et avant même qu'elle fut en mesure de produire."*

Le *Journal des débats politiques et littéraires*, toujours bien informé, donne le 30 octobre 1911 une version qui constitue une synthèse de toutes les autres :

"La création de l'usine de Traon Elorn avait été remarquée en Allemagne, où il existe de nombreuses fabriques de coton-poudre avec les déchets d'huileries de graines de coton. La plus importante de ces Sociétés, la maison Peter Temming, de Buhl, vit quelque chose à faire pour elle dans le Finistère et délégua son directeur pour faire des offres à plusieurs personnalités politiques de Landerneau. Le maire d'alors, le docteur Kermarec, refusa. Un conseiller municipal, M. Legrand, qui devint maire un an plus tard, accepta de traiter avec M. Peter Temming.

Prudents, les allemands voulaient des garanties ; pour cela, il fallait, sinon un marché, du moins des promesses fermes. M. Maissin fut consulté. Des échantillons de coton provenant de déchets d'huileries furent fournis par la maison Peter Temming. Le rapport enthousiaste de M. Maissin ne fut pas suffisant pour obtenir du ministère l'engagement d'un achat de cinq cents tonnes par an pendant cinq ans. Néanmoins les Allemands se contentèrent d'une espérance vague.

M. Peter Temming, accompagné de son directeur technique, ingénieur chimiste, qui sera longtemps le véritable directeur de la maison française, M. Greiss, officier de réserve à Stuttgard, descend à l'hôtel Raoul. Une équipe d'ouvriers allemands s'installe à Landerneau. On monte l'usine, l'immeuble est fourni par M. Legrand. Sauf le bâtiment et les essoreuses, tout le reste est importé d'outre-Rhin. Les monteurs sont Allemands. Une petite colonie est formée.

Comme les directeurs de poudreries avaient le droit de faire des commandes importantes de gré à gré. M. Maissin passa une commande de cinquante mille kilos qui fut fournie par les usines allemandes, celle de la Grande Pallud n'étant pas encore opérationnelle. Pour la petite histoire, il semblerait que la douane l'arrêta au passage, voulant la taxer comme coton hydrophile."

La nouvelle société fournit à la poudrerie d'Angoulême un lot de cinquante mille kilos de cotons qui fut refusé. D'après le cahier des charges, la fourniture doit être du type n° 1 et de provenance française. Il est facile de s'arranger : on fait un mélange de produits d'huileries et de produits de filatures type n°1.

La fraude est découverte et M. Legrand est exclu des adjudications pour trois ans. La presse précise que M. Peter Temming, qui ne voulait pas rester avec son stock de cinquante tonnes sur les bras, le proposa à nouveau cinq mois après à cette même poudrerie d'Angoulême qui, cette fois, l'accepta. Cette heureuse opération réussie, il n'en demeure pas moins que M. Legrand est exclu pour trois ans des adjudications officielles.

De plus, M. Chéron, sous-secrétaire d'Etat, procède à une enquête. Il constate que les usines allemandes établies à l'étranger perçoivent des subventions et facilités accordées par le gouvernement allemand (une prime d'exportation et une subvention d'Etat) rendant inégales les conditions de la concurrence pour les usines françaises.

M. Chéron refuse alors formellement son approbation à un marché de cent soixante-quinze tonnes de coton à nitrer qui devait être passé par le laboratoire central des Poudres et Salpêtres avec l'usine de la Grande-Pallue. Les cent soixante-

[24] *Ouest Eclair*, 29 octobre 1911
[25] *Ouest Eclair*, 28 octobre 1911
[26] *Ouest-Eclair*, 2 novembre 1911

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 123, septembre 2012

quinze tonnes sont réparties entre les fournisseurs français dans l'ordre de leurs offres.

La société dut se réorganiser. M. Greiss rentra en Allemagne. On fit même parvenir au ministère un papier attestant le départ du mobilier de l'officier allemand. M. Legrand abandonna la direction de l'usine, son association avec Peter Temming fut rompue, et une société anonyme se constitua avec des capitaux français et M. Cadiou[27] comme directeur.

Des activités diverses et variées peu compatibles avec la direction des poudreries.

1) Sous la direction de M. Louppe, la poudrerie de Pont-de-Buis se fournit en alcool auprès d'un négociant en vins de Brest, M. Steff, dans la proportion d'environ 75%[28]. Il faut savoir que la fabrication et le séchage de la poudre B nécessitent de grandes quantités d'alcool qu'on transforme surtout en éther. M. Steff n'est autre que le beau-père de M. Louppe. Lorsque M. Maissin prend la direction de la poudrerie de Pont-de-Buis, M. Steff cesse d'être fournisseur.

2) Lors de la réfection des appareils de nettoyage, lavabos et salles hygiéniques de la poudrerie du Moulin-Blanc, la commande est confiée à la maison de ciments et de béton armé Tricon[29], dont le représentant est le frère de M. Louppe, ancien capitaine du génie. La dépense s'élève à 118 000 francs pour un devis de 77 000 francs.

3) M. Louppe[30] est l'ingénieur conseil de la *Société des Moulins brestois* qui, du reste, fournit en son la poudrerie. Il est aussi l'architecte et l'ingénieur de l'usine Jacq, pour l'éclairage de Guipavas. Il réalise le projet de l'installation des canalisations de la ville de Lesneven. Dans l'affaire des carrières de Laroche, où fut mêlée la *Compagnie de l'Ouest*, M. Louppe, déjà choisi comme expert, se trouve en position de juger sa propre expertise en qualité de conseiller général.

4) Au cours du procès des pare-balles ouvert à Mortain en janvier 1907, M. Louppe reconnaît être le commanditaire d'une société commerciale.[31] Au tout début du siècle, M. Brelivet[32], maire de Locronan, avait, en recouvrant une plaque de métal en vanadium ou acier chromé d'un tissu particulier, inventé une cuirasse qui résistait aux balles Lebel. Il le proposa sans succès au ministère de la Guerre. A la suite de cet échec l'inventeur n'insista pas ; de son pare-balles, il fit un pare-cornes. Il en entoura le tronc de ses pommiers afin de les protéger contre les coups de cornes des vaches.

En 1904 une société reprend cette invention. Elle porte la raison sociale *Simonnet, Heslouin et Cie*. M. Simonnet, grand ami de M. Louppe, est un ancien fabricant de papier, devenu depuis peu fabricant de fulmicoton à Landerneau. M. Heslouin est l'ancien attaché du cabinet du préfet, M. Collignon. L'homme fort de la compagnie est M. Louppe, alors directeur de la poudrerie de Pont-de-Buis.

La société entre en pourparlers avec le gouvernement russe. Le 23 février 1906 est signé un contrat entre le gouvernement russe et la Société Simonet-Heslouin, pour 2 millions trois cent mille roubles de pare-balles (cent mille pare-balles au prix de soixante francs chaque). L'article 4 du contrat stipule que chaque appareil pèsera au plus 4,1 kg et que la livraison aura lieu par lots de cinq cents. Les pare-balles doivent naturellement résister aux balles.

Les expériences ont lieu à Pont-de-Buis : elles sont désastreuses. Les balles traversent les cuirasses bien que celles-ci pèsent beaucoup plus que le poids convenu. Les premiers stocks sont donc refusés par les émissaires russes. M. Louppe loue alors dans la Manche à Saint-Hilaire-du-Harcouët une modeste usine. Brusquement, un progrès est réalisé : les cuirasses pèsent le poids exigé.

Cependant, malgré l'attestation de la bascule, les cuirasses ne semblent pas plus légères qu'avant aux yeux de l'émissaire russe. Il ne fait part à personne de son étonnement et assiste aux expériences suivantes en compagnie d'un vérificateur des poids et mesures qui consigne dans un procès-verbal des observations à la suite desquelles un procès s'engage.

Le gouvernement russe demande la rupture du marché qui le lie à la société. Le procès permet de démontrer que de faux poids avaient été fournis aux émissaires russes pour qu'ils ne détectent pas les surcharges pondérales des pare-balles. Aussi la Société Simonet-Heslouin fut-elle poursuivie à la requête du ministère public, pour contrefaçon de poinçon, usage de poinçon contrefait et escroquerie (articles 142 et 145 du Code pénal).

M. Louppe fut appelé comme témoin. *Ouest-Eclair* en date du 15 janvier 1907 fait ainsi le compte rendu de sa déposition: *"M. Louppe, ingénieur en chef des poudres et salpêtres, conseiller général du Finistère, reconnaît qu'il était commanditaire associé dans l'affaire des pare-balles. Il a entendu le colonel russe dire que pour les premiers dix mille appareils, il n'y aurait pas de contrôle. A son avis, c'est parce qu'il y avait urgence pour la guerre. Il n'a pas assisté aux expériences de tir, parce que, dans sa situation officielle, il ne le pouvait pas mais il a fait lui-même des expériences avec des cartouches fournies par M. Simonet et avec d'autres fournies par le gouvernement russe. Les expériences ont été satisfaisantes."*

Le Tribunal reconnaît l'utilisation des faux poids, mais n'identifie pas les coupables de l'escroquerie !!! Il refuse d'annuler le contrat mais déclare que les fournitures ne seront acceptées qu'après vérification par une commission nommée par le gouvernement russe. Celui-ci désigne la commission qui doit fonctionner aux frais de la société *Simonet, Heslouin et Cie*.

Après à peine huit jours d'essais, la société reconnaît l'inutilité de ces expériences toujours désastreuses. La commission repart, mais les deux millions d'acompte reçu, à peine entamés par les frais de fonctionnement de la commission, restent en possession de la société. Les associés décident alors de se séparer, M. Louppe réintègre Pont-de-Buis ; M. Heslouin va

---

27 Fin 1913, Louis Cadiou sera assassiné dans des conditions qui n'ont jamais été élucidées.
28 *Ouest Eclair*, 31 octobre 1911
29 idem
30 idem
31 *Ouest-Eclair*, 14 et 15 janvier 1907
32 idem

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 123, septembre 2012

fonder un comité radical et radical-socialiste dans une bourgade ; M. Simonnet revient prendre à Landerneau la direction de son usine de fulmicoton.

Des activités politiques prenantes

1) Léopold Maissin

En 1888, Léopold Maissin, candidat républicain, est élu conseiller municipal de Guipavas.[33]

L'année suivante, il est élu conseiller général du canton de Landerneau[34] en battant le conseiller sortant et député de droite. Certains l'accusent d'avoir exercé des pressions sur ses ouvriers.[35] Il est vrai que "ses" embauches au Moulin-Blanc constituent un bon argument de campagne. Lors du renouvellement d'août 1904, il devient même vice-président du Conseil général du Finistère.[36] Il restera conseiller général jusqu'en 1913.

Lors de la création de la commune du Relecq-Kerhuon (Journal Officiel du 8 avril 1896), Léopold Maissin en est naturellement élu conseiller municipal. Il ne prendra le siège de premier magistrat qu'en 1903 à la mort de Jacques Mazé, le maire en fonction mais aussi membre de la maîtrise de la poudrerie du Moulin-Blanc. Il devra démissionner en mars 1914, suite à la militarisation du personnel supérieur des poudreries. Comme ingénieur militaire, il ne pouvait conserver de mandat électif.

Ses tentatives aux élections législatives (1890, 1893, 1924, 1932) ou sénatoriale (1908) se sont soldées par des échecs.

2) Albert Louppe

Il est conseiller municipal de Guipavas de 1884 à 1888, puis de Quimerc'h dont il devient maire dès 1888 et le reste jusqu'à sa mort, le 5 juillet 1927.

Il est élu conseiller général du canton du Faou en 1901, vice-président du conseil général du Finistère en 1908[37] puis Président en 1912.[38]

Albert Louppe, conservateur, est élu député du Finistère de 1914 à 1919, puis sénateur du Finistère du 9 janvier 1921 à sa mort.

Notons en particulier sa participation en 1923 au Comité consultatif des forces hydrauliques au nom de la Commission des chemins de fer et transports et de l'outillage national, sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, relatif à la création d'une station marémotrice[39] d'essai à L'Aber-Wrac'h (Finistère) (J.O. débats n° 80 du 22 juin 1923, 2è séance du 21 juin, point n° 6 de l'ordre du jour, p. 1068 ; rapport n° 482)

Ainsi, à partir de 1906, l'un dirige une poudrerie comprise dans le fief électoral de l'autre, et vice versa. Albert Louppe dirige la poudrerie du Moulin-Blanc au Relecq-Kerhuon, dont la municipalité est présidée par Léopold Maissin. Léopold Maissin dirige la poudrerie de Pont-de-Buis sur la commune de Quimerc'h dont le maire est Albert Louppe. Les salariés de l'un sont des électeurs dans le fief de l'autre. *"Chacun, en tant qu'élu, s'applique à critiquer l'administration de l'autre."*[40]

Tous deux siègent au conseil général et même à la commission départementale.[41]

De plus, les hostilités sont ouvertes entre M. Louppe et M. Maissin. En 1906, lors de sa nomination au Moulin-Blanc, M. Louppe, devant faire face à une baisse importante d'activité, procède au licenciement de la moitié du personnel, quatre cents ouvriers environ. M. Maissin en embauche à la poudrerie du Pont-de-Buis et en fait embaucher aussi à l'usine de la Grande Palud. De plus, il conseille aux "*ouvriers auxiliaires commissionnés*", qui avaient été congédiés et qui étaient âgés de plus de soixante ans, d'attaquer la décision de M. Louppe, prise en contradiction avec les prescriptions du décret du 26 février 1897 portant qu'*"aucun ouvrier auxiliaire commissionné ne peut être congédié, avant l'âge de 65 ans, si d'autres ouvriers auxiliaires non commissionnés se trouvent encore au service de la poudrerie"*. En 1908, nouveaux licenciements au Moulin-Blanc. Selon *Ouest Eclair*,[42] "dans les milieux ouvriers on fait coïncider le licenciement avec les résultats des élections municipales dans la commune du Relecq-Kerhuon, où la liste de M. Maissin, maire du Relecq-Kerhuon, et conseiller général, a été réélue en entier."

Le développement de ces activités multiples ne permettait pas d'assurer une présence réelle du directeur dans la poudrerie alors qu'elle est rigoureusement exigée par les règlements. Ils ne peuvent s'absenter que sur permission ministérielle et après avoir délégué leur commandement, par lettre, à l'ingénieur en second. Le journal *L'Action* affirme[43] ainsi, après enquête, que M. Louppe, fort occupé par ses soucis électoraux et les nombreuses affaires privées, n'a paru à la poudrerie que quatre fois du 7 au 22 octobre.

A suivre...

---

33 *L'histoire du Relecq-Kerhuon et des Kerhorres*, tome II, par Raymond Quentel, page 35
34 *Journal des débats politiques et littéraires*, 5 août 1889
35 *L'histoire du Relecq-Kerhuon et des Kerhorres*, tome II, par Raymond Quentel, page 37
36 Journal *Ouest-Éclair* n°1831 du 24 août 1904
37 *Ouest-Eclair*, 2 septembre 1908, Ouest Eclair 31 août 1911
38 *Ouest-Eclair*, 28 août 1912, Le Figaro, 27 août 1912
39 Il y eut des débuts de travaux, notamment la construction d'un hangar sur un bras de l'aber, entre l'embouchure et Paluden : ce hangar est aujourd'hui, en 2012, utilisé par l'organisation du Père Jaouen, qui en a fait un chantier de rénovation de bateaux. Une équipe permanente, en partie en réinsertion, y travaille en permanence. Le projet, aurait été abandonné dans les années 30 pour des raisons budgétaires, mais aussi à cause des réactions des paysans situés en amont du barrage et dont les terres seraient noyées ou isolées.
40 *Ouest Eclair*, 2 novembre 1911
41 *Ouest Eclair*, 4 septembre 1908
42 *Ouest Eclair*, 13 mai 1908
43 *Ouest Eclair*, 31 octobre 1911

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 123, septembre 2012

"L'auberge rouge" de Pentrez

par Christian Bolzer, CGF n° 7911





La "lieue de grève" :
à gauche, vue du nord depuis Cameros, à droite vue du sud.
Photos Christian Bolzer.

Les endroits isolés ont toujours été propices, du moins dans l'imaginaire collectif, aux histoires d' "auberge rouge" où, la nuit venue, l'on n'accueille le voyageur que pour mieux le dépouiller, voire pire... Le Finistère ne fait pas exception à la règle ainsi que nous allons le voir à travers l'histoire, en 1728 à Pentrez en Saint-Nic, de Marie Naga et de ses coaccusés.

Les lieux

Au fond de la baie de Douarnenez, la "lieue de grève" de Plomodiern à Saint-Nic[1] est encore de nos jours, sauf l'été et le week-end quand il fait beau, un de ces endroits perdus, fréquentés par le vent et quelques rares oiseaux. A l'ouest, la mer, à l'est, le marais et ses roseaux, et devant soi quatre longs kilomètres de sable sans un seul rocher pour arrêter le regard.

C'est pourtant là que passait autrefois la route menant de Quimper à Brest. Les voyageurs venant de Locronan rejoignaient la grève à Lestrevet et la suivaient jusqu'à Pentrez avant de s'engager sur le premier raidillon menant à la presqu'île de Crozon où ils empruntaient la voie maritime pour naviguer jusqu'au port du Ponant. Vu l'état des routes de l'époque, ils se gardaient bien de prendre un autre chemin où ils auraient risqué de s'embourber, mais la nuit personne ne s'y hasardait.

A Pentrez, ils traversaient le ruisseau au niveau du moulin exploité en 1728 par Yves Le Menn, et prenaient sur la droite le chemin empierré menant au virage en épingle à cheveux où se situait le manoir de Pentrez. Marie Naga y tenait alors, avec sa famille, la seule auberge des environs. Après avoir tourné à gauche, on montait jusqu'au sommet pour suivre ensuite la falaise jusqu'à la plage de Cameros, à environ un kilomètre de là, où se trouvait alors un autre moulin tenu par Philippe Malou.

Les faits non contestés

Le jeudi 11 mars 1728, Ollivier Chalin, âgé de vingt-deux ans, est chargé par son père, Henry Chalin, tisserand à Locronan, de se rendre à Camaret pour porter à Le Torrec père, sieur de Bassemaison, une somme de trois mille huit cents livres qu'il lui devait.

Du côté de la montagne de Telgruc, il rencontre François Calvez, également tisserand à Locronan, et ils font route ensemble jusqu'à Camaret, où chacun vaque à ses affaires. Ils se rejoignent pour le retour et arrivent à la nuit tombante à l'auberge de Pentrez, tenue par Marie Naga, veuve d'Yves Kervella, où ils boivent seulement une chopine chacun.

Nos deux compères ont déjà bien bu si l'on s'en tient aux déclarations de François Calvez : deux coups de vin chez le sieur de Bassemaison après lui avoir remis l'argent qui lui était destiné, une bouteille de vin à deux en passant à Crozon, une autre à l'auberge de Pentrez. François Calvez ajoute que Chalin est un jeune homme puissant, qui aurait bu quatre à cinq bouteilles de vin sans s'en ressentir, et que le long du chemin de Crozon à Pentrez, il est de fort belle humeur et chante comme c'est assez l'ordinaire des jeunes gens de son âge.

Calvez, ayant à faire le lendemain à une foire à Châteaulin, décide de coucher sur place. Il invite Chalin à en faire autant mais ce dernier veut absolument rentrer le soir-même à Locronan, parce que son père a besoin du cheval pour se rendre également le lendemain à la foire de Châteaulin. Toujours selon Calvez, il monte à cheval à Pentrez, *chantant estant de fort belle humeur, sans qu'il eut la moindre apparence d'un homme qui auroit beu.*

A l'écurie, Yves Moreau, valet de Marie Naga et Yves Viset (ou Dizet), valet d'Yves La Treille, beau-frère de Marie Naga qui occupe une autre partie du manoir, préparent le cheval pendant que Claude Gouezec, autre valet de Marie Naga,

[1] En Bretagne, une autre "lieue de grève", celle de Plestin-Les-Grèves est également connue pour ses attaques de brigands, dont notamment la Charlezen ou "Marc'harit Charlès".

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 123, septembre 2012

donne à manger aux vaches. Est également présent sur les lieux ce soir-là Nicolas Kervella, âgé d'environ vingt-cinq ans, fils de Marie Naga, laboureur demeurant à Trohom en Saint-Nic. Nicolas Kervella se trouve à l'écurie lors du départ de Chalin et aide celui-ci à monter à cheval.

Un quart d'heure plus tard, Hélène Kervella, fille de Marie Naga, voit le cheval revenir seul et le dit à sa mère, qui discute près du feu avec Calvez. A sa demande, Gouezec rentre le cheval de Chalin à l'écurie avant d'aller se coucher.

Personne ne reverra Ollivier Chalin vivant.

La découverte du corps de Chalin

Le 12 mars, vers six ou sept heures du matin, Magloire Le Bideau, laboureur de Lanalen en Telgruc, va au marché à Pouldavid ; sur la grève, à la sortie de Pentrez, il trouve le fouet de Chalin et le vend au marché.

Le dimanche 21 mars en fin de journée, un cadavre est retrouvé sur la grève devant le moulin de Cambro (Cameros), à l'opposé de la direction que Chalin avait prise le 11 mars.

Les autorités judiciaires et les gendarmes arrivent sur les



La plage de Cameros, où fut trouvé le corps d'Ollivier Chalin
Photo Christian Bolzer.

lieux le mardi, accompagnés d'un médecin, Joseph Sébastien Lears, et d'un chirurgien, Jacques François Lenormand. Des parents et amis de Chalin, Yves Burlot et de Gabriel Marzin, tous deux de Locronan, sont déjà sur place pour veiller le corps. Ils déclarent connaître Chalin et le reconnaître d'après ses vêtements.

Philippe Malou, meunier à Cameros, déclare ne pas connaître le cadavre qu'il a vu le dimanche et que, le lundi matin, il s'est mis en route pour en aviser la justice à Quimper, mais que sur son chemin il rencontra un poissonnier qui se chargea de le faire. Il ajoute que le dimanche soir, parmi les personnes présentes, se trouvait Yves Le Menn, meunier de Pentrez et qu'il ne connaît pas les autres.

Est interrogée ensuite Marie Jacquette Chalin, âgée de trente-quatre ans environ, demeurant à Lanuirou, paroisse de Plonevez-Porzay, tante d'Ollivier Chalin ; elle demande la permission de faire transporter le corps en vue de son inhumation à Locronan.

Le corps ayant été déshabillé, on trouve dans l'une des poches un gant mouillé contenant trois écus de six livres chacun, et une pièce de quatre livres, outre neufs sols.

Gatien Jouenne, sieur Delorrière, lieutenant général de la maréchaussée de Bretagne nous décrit alors *un homme âgé d'environ vingt et deux ans, de moyenne stature, mais gros et formé portant cheveux noirs et un peu crespés, et ne pouvant autrement reconnoitre les traits de son visage parce qu'il est défiguré, et un peu mangé par les cannes* [sans doute oiseaux de mer] *ou crables…*

(Nous saurons par la suite grâce à son témoignage que, dans la soirée du dimanche soir, Guillaume Brelivet s'est absenté environ une heure pour aller manger un morceau en compagnie de Sébastien Conan et d'Yves Quiniou, pendant que David Marhic leur avait assuré garder le corps. A leur retour, David Marhic n'était plus là et *ils n'ont trouvé auprès du cadavre qu'un chien qui luy avoit desja mangé un coté de son visage).*

Les médecin et chirurgien font remarquer une forte contusion au dessous de l'oreille gauche dudit cadavre, *ladite contusion étant noire, et large d'environ le volume d'un escu de six livres, et une autre contusion plus petite au dessous de l'oreille droite, et ensuite ayant instrumenté, et détaillé par le scalpel ils nous ont fait remarquer les muscles de la teste très contus intérieurement, et plain d'un sang fort noir, et une loxation entière, et complète dans la seconde vertèbre du col… une felure dans la partie moyenne de l'occipital en la première table seulement ladite felure étant de la longueur du petit doigt, lesquels excès et contusions les dits médecin et chirurgien nous ont déclarés avoir esté fait audit Chalin de son vivant à coups de baton, et avoir esté la cause de sa mort, et au surplus ils nous ont faits voir que dans le reste du corps il n'y avait rien d'extraord. ny aucune marque de blessures. Complétant son rapport, Joseph Lears, le chirurgien, fait état de traces sur le corps pouvant être dues soit à des coups de bâton réitérés, soit à l'application violente du pied sur tout le chignon ou encore à quelque chute violente.*

L'ensemble de ces constatations est réalisé sur place, sur la grève, sans déplacer le corps, qui est ensuite remis à sa famille.

Les arrestations

Yves Le Men est arrêté le 23 mars par les archers cavaliers de la maréchaussée de Bretagne, conduit tout d'abord à Locronan, puis aux prisons de Quimper. Marie Naga et Claude Gouezec sont arrêtés le 18 mars, ainsi que Nicolas Kervella et Yves Moreau. Tous sont écroués à Quimper.

Premiers témoignages, premières divergences

Bien entendu, la plupart des témoins ne parlant que breton, ils sont entendus en présence d'un interprète, collaborateur obligé de toute procédure à l'époque.

Le 24 mars, François Calvez est entendu à Locronan. Il confirme les faits de la journée du 11 mars tels que nous les avons exposés, et ajoute qu'*après le départ de Chalin il s'assit un moment auprès du feu où il causa avec l'hotesse, le fils et les filles et les valets de la maison, lesquels il remarqua aller et venir pour ladite maison y entrer et en sortir, ensuite de quoi il fust se coucher. Qu'estant allé le lendemain matin à l'escurie pour soigner son cheval, il fust fort surpris d'y trouver aussy*

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 123, septembre 2012



celuy dudit Chalin, ce qui l'engagea de demander à l'hotesse pourquoi et comment le cheval dudit Chalin se trouvoit dans son escurie, à quoi elle répondit que ledit cheval estoit revenu seul un quart d'heure après le départ dudit Chalin, qu'elle avait donné ordre de le loger et de luy donner à manger ; dit de plus le déposant que ladite à lui mené ledit cheval à Locronan ce qu'il refusa parce qu'il alloit de la dite lieue de grève à la foire de Chateaulin…

Marie Naga, interrogée à Quimper le 25 mars, confirme les faits déjà établis sur le départ de Chalin, à savoir qu'une de ses filles l'a avertie du retour du cheval et qu'elle a fait appeler le valet pour le mettre à l'écurie.

Elle ajoute que sa fille, rentrée à la maison, a prévenu Calvez du retour du cheval et qu'*il lui a répondu qu'il faloit le mettre à l'escurie, parce que son maitre pouvoit avoir tombé de dessus le cheval étant fort ombrageux, ce qui engagea l'interrogée à rester à attendre ledit Chalin pendant près d'une heure.*

Marie Naga confirme la présence ce soir-là de ses filles, de son fils Nicolas demeurant ordinairement à Trohom en Saint-Nic, de deux de ses valets, dont un à l'écurie, et précise que son fils, son grand valet et un valet de sa belle-soeur mirent le cheval à l'écurie.

Claude Gouezec, âgé d'environ dix-huit ans, valet de Marie Naga, confirme les déclarations de sa patronne.

Le Men, meunier du Moulin de Pentrez, nie toute participation au meurtre ; il déclare que dès la nuit tombée il s'enferme chez lui, n'en ressort pas de la nuit, et qu'il n'a rien entendu.

Les tribulations du cadavre

Le dimanche suivant la disparition de Chalin, quelques particuliers rencontrèrent deux hommes aux environs de la lieue de grève et dans les chemins voisins qui conduisoient dans la grève un cheval sur lequel ces particuliers remarquèrent un cadavre posé de son long, et de travers, et enveloppé d'un drap.

Il est alors fait état de plusieurs vols et meurtres commis à la lieue de grève depuis quelques années sur la personne de voyageurs et passagers.

Le 12 juillet, Jacques Marzin, tisserand de Keryan à Plonevez-Porzay vient dire que le dimanche 14 mars alors qu'il se rendait chez son frère Grégoire demeurant à Penhoat en Saint-Nic, en passant par la montagne au-dessus de Pentrez, il est arrivé à la lieue de grève vers quatre à cinq heures du soir, et … *Il remarqua un homme et une femme touts les deux a chaque coté d'un cheval bay brun qu'ils conduisoient droit à la grève en l'endroit nommé Stanquercorsen situé entre le corps de garde de Saint-Nic et le moulin de Cameros, qu'il remarqua sur ledit cheval une charge qui lui parut extraordinaire ce qui l'obligea à regarder avec tant d'attention qu'il ne balancera pas de croire en ce temps qu'un homme je crois encore aujourd'hui qui estoit le cadavre d'un homme mort qui estoit de travers sur ledit cheval et qu'on avoit eu la précaution de le couvrir et de l'envelopper d'un drap blanc…* Il précise que *la femme était vêtue d'un justin en jupe brune, coiffe plate et habillée à la manière de la ville.*

Le cadavre s'enrichit

Le corps est veillé dans la nuit du 21 au 22 mars par des gens de Locronan, Guillaume Brelivet, tisserand, Sébastien Conan, Yves Quiniou et François Burlot.

Le lendemain, ils sont rejoints par Marc Le Page qui, *semblant les plaindre d'avoir passé la nuit sur la grève, leur propose de leur donner bouteille pour les défatiguer… Après beaucoup d'insistance et de sollicitation, ils le suivirent, et burent un pot de vin dans l'oberge.* A leur retour, ils trouvent dans les habits du mort un gant avec de l'argent alors que les premiers arrivés sur la grève n'avaient rien trouvé.

A ce sujet, Louis Marhic, tisserand de Locronan déclare le 12 juillet s'être rendu sur les lieux de la découverte du corps en compagnie de Le Gouez, décédé depuis, parent de Chalin et de Jeanne Piriou. Après avoir fouillé les vêtements, *ils n'y ont trouvé qu'une mauvaise pièce et un mouchoir, une des poches étant détournée.*

Pierre Penhoat, tisserand à Locronan déclare avoir été présent lorsqu'on trouva le gant et l'argent dans le gousset de Chalin.

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 123, septembre 2012

Les monitoires

Ollivier Chalin a été vu pour la dernière fois, montant à cheval et disparaissant dans la nuit au grand galop le 11 mars. Le cheval rentre seul à l'écurie un quart d'heure plus tard. On retrouve son corps sur la grève de Cameros. Aucun témoin ne se présente pour dire ce qui lui est arrivé entre-temps. Les juges décident alors d'avoir recours à la procédure des monitoires[2] ; le 2 avril, ils présentent à cet effet une requête à l'évêque pour qu'il fasse lire en chaire par les recteurs des paroisses concernées un appel à témoins. L'évêque accorde ces monitoires le 8 avril 1728 et ils sont publiés trois dimanches consécutifs dans les paroisses de Locronan, Argol, Saint-Nic et Telgruc, invitant tous *"sachants"* à déclarer ce dont ils ont connaissance sous peine d'encourir les censures de l'église.

Ces monitoires étant restés lettre morte, ils sont réitérés sous forme d'aggraves et réaggraves[3] le 21 mai 1728. Les recteurs publient les aggraves les 30 mai, 6 et 20 juin, les réaggraves les 7 et 20 juin, le tout sous peine d'excommunication.

Nouveaux interrogatoires (13 juillet)

Nicolas Kervella est interrogé à la prison de Quimper le 13 juillet. Il déclare qu'il se trouvait ce soir-là à l'auberge car il devait travailler pour sa mère le lendemain, qu'il a croisé Chalin au moment de son départ et qu'il l'a, avec Yves Vizet, valet de sa tante, aidé à monter à cheval, *attendu qu'il estait epris de vin, et qu'ensuite ils furent se coucher.*

Il confirme également sa présence chez sa mère le dimanche 14 mars, après les vêpres, et précise qu'il y resta souper puis retourna coucher chez lui.

Yves Moreau, interrogé à son tour, nie toute participation au meurtre, que ce soit dans l'écurie ou à la sortie de Pentrez.

Il ajoute, concernant la journée du dimanche 14 mars, qu'étant absent de la maison pour garder des bestiaux dans les champs jusqu'à la nuit tombante, il n'a pas vu Nicolas Kervella et que ce jour-là les chevaux ne sortirent pas de l'écurie.

La mauvaise réputation du lieu, de Marie Naga et de son fils

Le 12 juillet, Jean Le Bescond, tonnelier, demeurant à Kerandroff en Argol, vient raconter qu'il y a environ vingt ans, rentrant de Pouldavid, il fut attaqué sur la lieue de grève par cinq ou six agresseurs vers douze heures du soir. Parmi eux se trouvait Hervé Le Fouest, de Bremelec en Saint-Nic, lequel l'ayant reconnu lui a dit de passer son chemin et que ce n'était pas à lui qu'on en voulait. Il n'a pas reconnu les autres agresseurs.

Jean Poulezec, ménager, demeurant au manoir de la Forest en Plomodiern, déclare qu'il y a environ deux ans, *il reçut en l'auberge de Marie Naga une somme de quatre vingt escus d'où ayant party deux heures après nuit fermée et estant au milieu de la lieue de grève, le déposant et Guillaume Nedellec du moulin de Lanusters en Plomodiern remarquèrent deux hommes qu'ils ne pouvèrent reconnoitre qui senvient à toutes jambes après eux* [...] le *déposant estoit saisy d'un fusil qu'il avoit porté par précaution, ce qui leur fit rebrousser leur chemin de sorte que le déposant pensa à leurs démarches que s'estoient des fripons et gens mal intentionnés et comme son fusil estoit chargé il lacha le coup après eux après quoi il continua son chemin...*

Jean Le Floch, dit La Lime, tailleur de pierre, demeurant au bout du pont en Locmaria [Quimper ?] dépose qu'il y a environ vingt ans, *venant de Brest à Quimper en compagnie de deux caporaux de marine, qui sont depuis décédés, et passant par la lieue de grève, ils remarquèrent à l'entrée du manoir de Pentrez un homme mort et tout nu ayant des cheveux noirs frisés étendu sur une civière à deux bras ce qui leur fit tant de peur et d'horreur qu'ils ne pensèrent qu'à continuer leur chemin...*

Hervé Guégueniat, ménager demeurant à Pennanors en Saint-Nic, raconte qu*'il y a environ seize ans, un sergent* [huissier] *de Locronan enleva de chez lui deux bassins d'airain* [sans doute une saisie]. *Qu'ayant appris qu'on les avait mis chez Marie Naga, il vint les réclamer et qu'elle les lui refusa au motif que le sergent lui devait neuf livres. Les ayant à nouveau réclamés quelques jours plus tard, elle lui demanda seize livres, de sorte que ses bassins sont restés chez Marie Naga.*

Marc Le Page, sieur de Kerhuon, notaire et procureur de la juridiction de Crozon, demeurant au manoir de Keramoal en Saint-Nic, emmène au matin, après leur nuit de veille, Guillaume Brelivet et François Burlot à l'auberge de Marie Naga il leur dit d'abord que *s'il s'était trouvé présent à Pentrez le soir de la disparition de Chalin, ce malheur ne serait pas arrivé* [il ne s'explique pas davantage sur ce point, mais sa qualité d'homme de loi, proche des juridictions, y est peut-être pour quelque chose]. Pendant qu'ils boivent trois bouteilles de vin chez Marie Naga, il leur fait savoir qu'*elle et son monde ne valaient rien et surtout que son fils Nicolas estoit un grand fripon.* Il ne dit rien de plus, mais il fait peut-être allusion à l'affaire de la Galère d'Italie, navire de deux cent cinquante tonneaux échoué sur la lieue de grève en 1718 ; l'écuyer Jean Cohart du Boissy, second capitaine et divers officiers du navire obtinrent de l'amirauté de Cornouaille la condamnation de Marie Naga et de son fils Nicolas Kervella à restituer divers effets séquestrés après ledit naufrage.

Marc Le Page contestera par la suite avoir tenu de tels propos dans sa déclaration du 22 février 1729. Dans celle du 31 mars 1729, il ajoutera qu'*il a toujours regardé la dite Marie Naga et tout ce qui lui appartient pour de très honnestes gens, et que depuis dix huit ans qu'il les connoist il n'a jamais ouy dire qu'ils eussent commis aucune mauvaise action... et que Brelivet est cousin par alliance de Chalin et que c'est pour cette raison qu'il a fait cette fausse déclaration.* Le tribunal les

---

[2] Lettre d'un official, obligeant, sous des peines ecclésiastiques, tous ceux qui sont instruits d'un crime ou d'un fait dont l'auteur est inconnu, à venir révéler les détails qu'ils savent. Avertissement donné au prône dans le même but.

[3] *"Les aggraves et réaggraves qu'on punlioit quelquefois après les excommunications n'étoient qu'une confirmation des premières censures que l'Eglise faisoit publierafin de donner lieu à ceux qui avoient encourru l'excommunication de faire des réflexions sur leur état ; c'est pour les monitoires qu'on employoit plus ordinairement les aggraves et les réaggraves ; le juge qui avoit permis la publication du monitoire permettoit aussi d'obtenir de l'official un ordre pour publier ces confirmations d'excommunication contre ceux qui refusoient de révéler les faits dont ils avoient connaissance".* (*Code ecclésiastique français, d'après les lois ecclésiastiques de d'Hericourt,* Volume 1, par Mathieu Richard Auguste Henrion (A la Bible d'Or, J-J. Blaise, Libraire-éditeur à Saint-Sulpice, Paris, 1829).

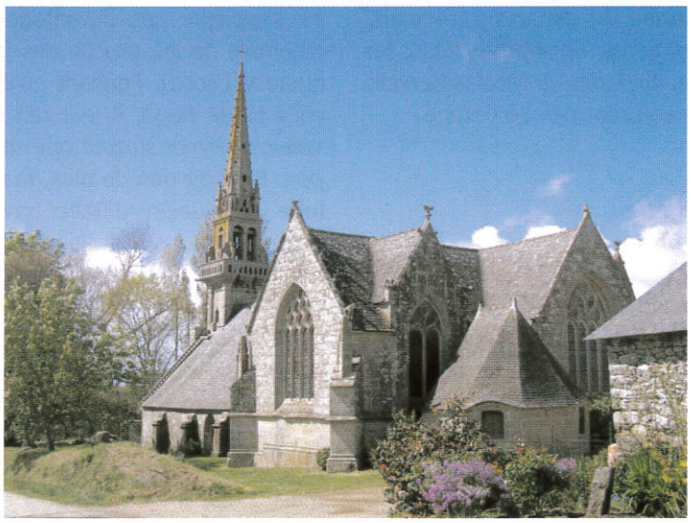
menace alors tous deux de poursuites, car l'un ou l'autre est un faux témoin, mais chacun reste sur ses positions. Une confrontation de Le Page avec Burlot aboutira au même résultat.

Jean Vergos, hôte débitant de vin au bourg de Plonevez-Porzay, âgé de 38 ans, concurrent de Marie Naga, vient dire qu'*il y a environ cinq mois qu'il passa chez lui le nombre de trois matelots dont deux se disoient du Havre et l'autre de Toulon. Ce dernier dit aux autres, mes amis déjeunons icy et n'allons point à ce coupe gorge de la lieue de grève* [...] *qu'un charpentier... leur avoit dit que venant de Brest il y avoit environ cinq ans avec d'autres ses camarades, et s'estant arrestés à la lieue de grève boire bouteille, estant à table ils remarquèrent deux morceaux de chair sous leur table qu'ils reconnurent pour estre de la chair humaine, ce qui leurs ayant donné lieu de regarder souls le lit ils y trouvèrent quatre chemises pleines de sang....* Confrontée à ce dernier le 23 février 1729, Marie Naga répond que *si elle avoit esté capable d'un tel crime, elle n'auroit point esté assez aveugle pour laisser de la chair humaine sous une table, et des chemises teintes de sang sous un lit...* Le témoin répond alors prudemment qu'il ne la croit pas capable d'un tel crime, mais que c'est ce qu'il a entendu dire et qu'il ne garantit pas la vérité des propos tenus par les trois matelots et le charpentier en son auberge.

Reprise des interrogatoires devant le présidial (18 septembre 1728)

L'enquête de gendarmerie étant terminée et les accusés arrêtés, la procédure se poursuit devant la chambre du conseil du siège du présidial de Quimper. Marie Naga confirme ses déclarations précédentes, précisant qu'*à leur arrivée chez elle Chalin et Calvez paraissaient tous deux ivres ; après le retour du cheval, Calvez lui aurait dit que le cheval de Chalin était fort ombrageux, qu'il avoit aparament abattu ledit Chalin... et qu'il semblait être persuadé que celui-ci avait continué sa route.*

Interrogée sur son emploi du temps de la journée du dimanche 14 mars, Marie Naga déclare être allée aux vêpres à la chapelle Saint-Côme (par rapport à Pentrez, c'est à l'opposé de la direction de Cameros), qu'elle en est revenue avec son fils Nicolas qui retourna chez lui avant la nuit.



La chapelle Saint-Côme
Photo Christian Bolzer

A la suite de ces interrogatoires le Présidial rend une décision d'incompétence. En effet, le corps de Chalin ayant été trouvé sur la grève et dans l'ignorance du lieu exact de sa mort, c'est le tribunal de l'Amirauté de Cornouaille qui est compétent pour juger et qui reprend donc la procédure.

C'est à ce titre que Nicolas Kervella est interrogé le 31 décembre 1728. Il ajoute aux déclarations précédentes que *Chalin, mis à cheval, se mit à jurer en dieu, qu'il luy dit de faire le signe de la croix, ce qu'il fit, après quoi ayant piqué son cheval, il le fit aller le grand galop dans la descente qui se trouve en sortant de ladite auberge, de telle force, et avec tant de violence, que l'on voyoit le feu sortir de ses fers de toute part....* Kervella confirme par ailleurs son propre emploi du temps et celui de sa mère pour le dimanche 14 mars.

Marie Naga, interrogée le même jour, confirme ses déclarations précédentes et précise que le dimanche 14 mars, *après les vêpres, à Saint-Côme, elle resta causer environ une demi-heure avec la tante dudit Chalin, greffière de Locronan et femme du nommé Tenguy de PlonevezPorzay... en présence d'une grande multitude de personnes.* Elle justifie de son emploi du temps à son retour chez elle vers quatre à cinq heures du soir par la multitude de clients présents à l'auberge ; une partie de ceux-ci s'en alla vers Telgruc vers six heures et d'autres, dont Jean Daniel Couturier et Jacques Gouezec (frère de son valet), restèrent jusqu'à neuf heures et demie environ.

Claude Gouezec, interrogé à son tour, déclare que Chalin était si ivre qu'il ne pouvait monter seul à cheval et qu'il dut l'aider, avec Yves Moreau et Yves Dizet. Il confirme le départ de Chalin au galop avec des étincelles dans la nuit.

Le tribunal consacre ensuite trois jours, du 21 au 23 février, à reprendre tous les témoignages (dix-neuf) et éventuellement les compléter.

Henry Chalin, père d'Ollivier, est entendu et fait état d'une visite à Marie Naga le 13 ou 14 mars au matin, au cours de laquelle celle-ci lui aurait dit *quelle estoit bien fâchée de sa mort* (alors que le corps ne sera retrouvé que onze jours plus tard).

Magloire Bideau précise qu'il a trouvé le fouet près du mouin de Pentrez, dans un endroit où la mer monte quelquefois...

Marie Gouezec, demeurant à Penenerech en Saint-Nic, servante domestique de son cousin germain Alain Didailler, aurait entendu une des filles Kervella faire état de la présence d'Alain et Jean Filezou, charpentiers à l'auberge au moment du départ de Chalin, et du retour du cheval et dire qu'ils auraient participé à des recherches avec les autres personnes de l'auberge. Les deux Filezou, interrogés, déclarent tout ignorer de l'affaire. Marie Gouezec, confrontée le 31 mars 1729 avec les coaccusés, conteste avoir rencontré la fille de Marie Naga et mis en cause les Filezou.

Confrontation des accusés avec Jacques Marzin (3 février 1729)

Marie Naga nous apprend qu'elle occupe l'auberge depuis 1708. Elle et feu son mari, Yves Kervella, ont obtenu des demoiselles de Brezal un bail à ferme avec faculté de pouvoir

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 123, septembre 2012

congédier et expulser du manoir de Pentrez les locataires précédents, qui se trouvent être Guénolé Marzin et sa femme Anne Boussart, parents d'Yves Marzin[4]. *Ce congément luy a attiré l'inimitié dudit témoin qui luy en a fait très souvent des reproches forts vifs... et que ledit témoin qui dans sa première enfance demeurant audit lieu de Pentrez avec son père, fripponnoit souvent le pain blanc qu'elle exposoit en vente à sa fenêtre emportant quelques fois une miche de cinq sols à la fois...*

Marzin reconnait qu'*il peut se faire que dans son enfance il luy ait enlevé quelques morceaux de pain blanc*, mais nie expressément tout ressentiment. Il confirme ses déclarations relatives au 14 mars (cheval sur la grève, vers quatre heures du soir, portant une charge couverte d'une toile blanche conduite par un homme et une femme qu'il n'a pas pu reconnaître). Marie Naga rappelle qu'à cette heure-là elle était à Saint-Côme et que Marzin étant près du moulin à vent, soit à environ un quart de lieue, n'a pu voir à cette distance, ni de quoi ni de qui il s'agissait. On voit là la faiblesse de ce témoignage, d'autant plus que le soleil était bas sur l'horizon et ne permettait pas de distinguer quoi que ce soit à contrejour !

Marzin termine en déclarant qu'il n'a jamais désigné Marie Naga dans sa déposition.

Confrontation des accusés avec François Calvez (23 février 1729)

Calvez persiste et déclare que ni lui, ni Chalin n'étaient ivres. Les coaccusés maintiennent leurs déclarations.

Demande de mise en liberté

Yves Le Men, le meunier de Pentrez dont on a peu parlé, mais qui se trouve en prison depuis plus d'un an, demande à être déchargé de toute accusation et libéré. Il fait état de ce que, depuis son arrestation, il n'a pas été confronté aux témoins dont aucun ne l'accuse ni le met en cause. Marie Naga et les autres accusés font de même le 28 mars 1729 en relevant les faiblesses des témoignages.

Enfin libres !

Le 11 avril 1729, Jean François Le Baron, procureur du roy de l'Amirauté, rend enfin des conclusions visant à absoudre les coaccusés de la mort de Chalin et à les libérer. Un jugement en ce sens est rendu le lendemain.

Conclusion

A moins de supposer l'existence d'une bande de malfaiteurs aguerris et organisés pour dépouiller les voyageurs passant de nuit à Pentrez, rien n'accusait Yves Le Men, le meunier, sauf le fait d'habiter sur le passage de Chalin au retour de l'auberge.

La mauvaise réputation des lieux et l'existence d'attaques de voyageurs, dont font état les magistrats du présidial de Quimper en début de procédure, relèvent, au vu des témoignages enregistrés, plus de la fantaisie et de l'imagination que, sauf cas isolé et ancien, d'une réalité concrète. Les médisances, les témoignages de seconde main, les on-dit, les contradictions de témoins ne permettent aucune vérification sérieuse.

Les faits mêmes vont à l'encontre de toute inculpation des accusés. François Calvez, premier et principal témoin de la soirée de la disparition d'Ollivier Chalin, n'affirme-t-il pas, tout au long de ses diverses dépositions la présence constante de Marie Naga, de ses filles, de son fils et des valets à l'auberge ou aux écuries, allant et venant pour les besoins de la maison?

Seule reste en suspens la question de l'ivresse ou non de Chalin et Calvez, et le fait de savoir pour ce dernier si elle était telle qu'il ait pu oublier la relation qui lui aurait été faite le soir du retour du cheval de Chalin.

Tout ceci conduit les juges de l'Amirauté de Cornouaille à innocenter les accusés et à les libérer.

Mais alors, qu'est-il arrivé à Chalin ?

Un autre agresseur? L'argent apparu dans ses vêtements alors qu'il n'y était pas lors de la découverte du cadavre pourrait y faire penser. L'attitude insistante de Le Page pour écarter les témoins du cadavre est ambigüe, mais il aurait eu au moins un complice pour mettre le gant et l'argent en place.

Un accident ? Selon les divers témoignages recueillis, Chalin est ivre lorsqu'il monte à cheval, jurant et chantant, se lançant dans la descente vers la grève à plein galop en pleine nuit, les fers du cheval jetant des étincelles. Son fouet sera retrouvé sur la grève, à un endroit où la mer monte parfois. Nous sommes en mars, le ruisseau qui alimente le moulin doit débiter à plein.

Dix heures environ s'écoulent entre le départ de Chalin et la découverte du fouet, c'est plus que suffisant pour que le corps de Chalin, jeté à bas de son cheval ombrageux, et blessé d'un coup de sabot à la tête ou au sol dans sa chute, soit emporté par la marée haute et le courant du ruisseau. Il ne réapparait que onze jours plus tard, ramené par la mer et les vents dominants sur la plage de Cameros. Il est arrivé plus d'une fois qu'un corps noyé à Pentrez soit retrouvé plusieurs jours plus tard à Cameros !

Marie Naga et ses coïnculpés auront quand même passé treize mois en prison !

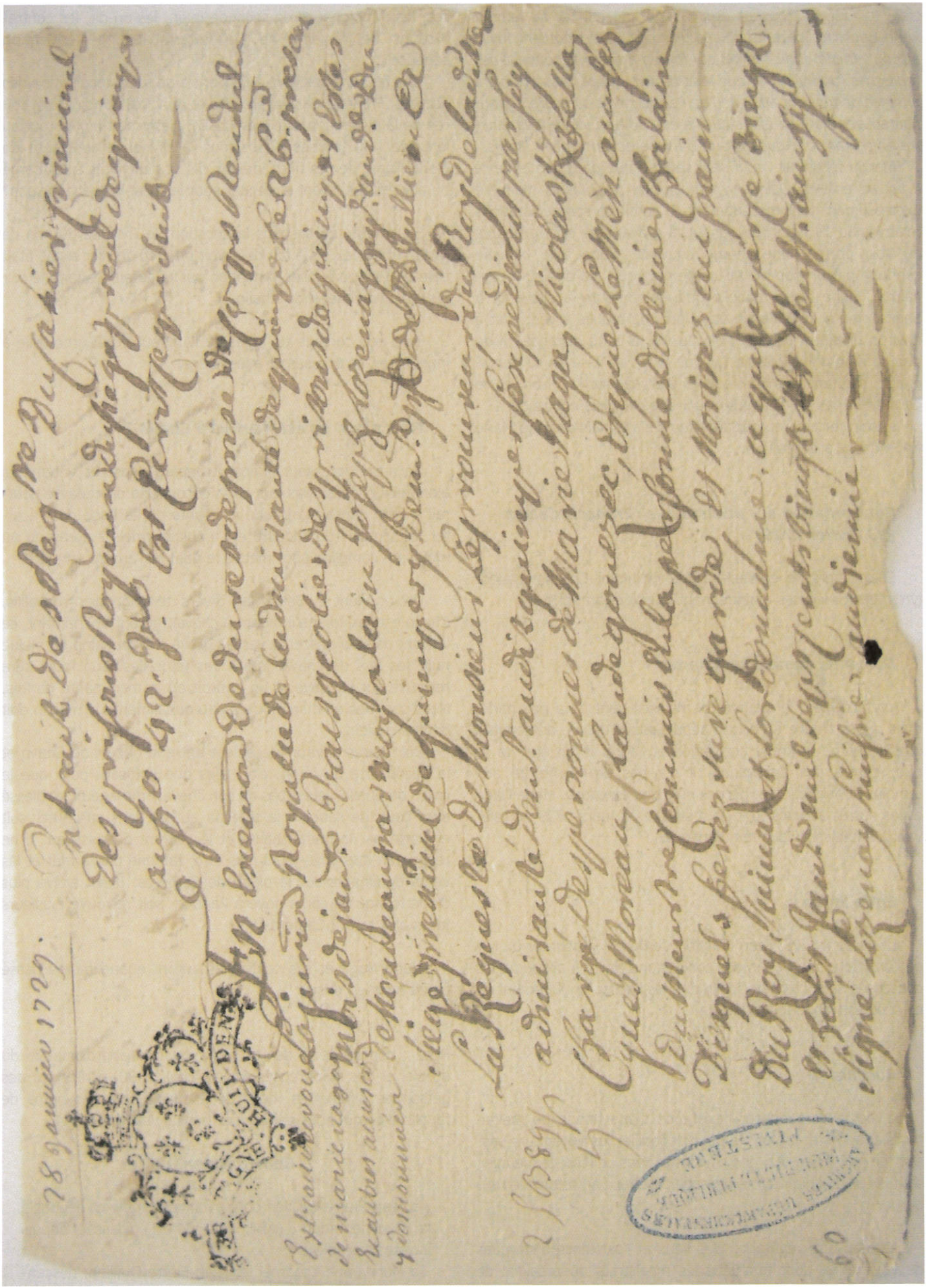
Note : compte tenu de l'orthographe très approximative du dossier et des nombreuses pièces (environ 90) écrites par des personnes différentes, nous avons unifié tous les noms de famille à ce qui nous est apparu le plus vraisemblable.

Remerciements :

- à Jean-Pierre Quillien pour avoir rassemblé et dépouillé la documentation (ADF, cote B4451), classée depuis incommunicable).
- à Maryvonne Scoarnec et Jean-Pierre Quillien, descendants de Marie Naga, et à Carl Rault, pour la généalogie.

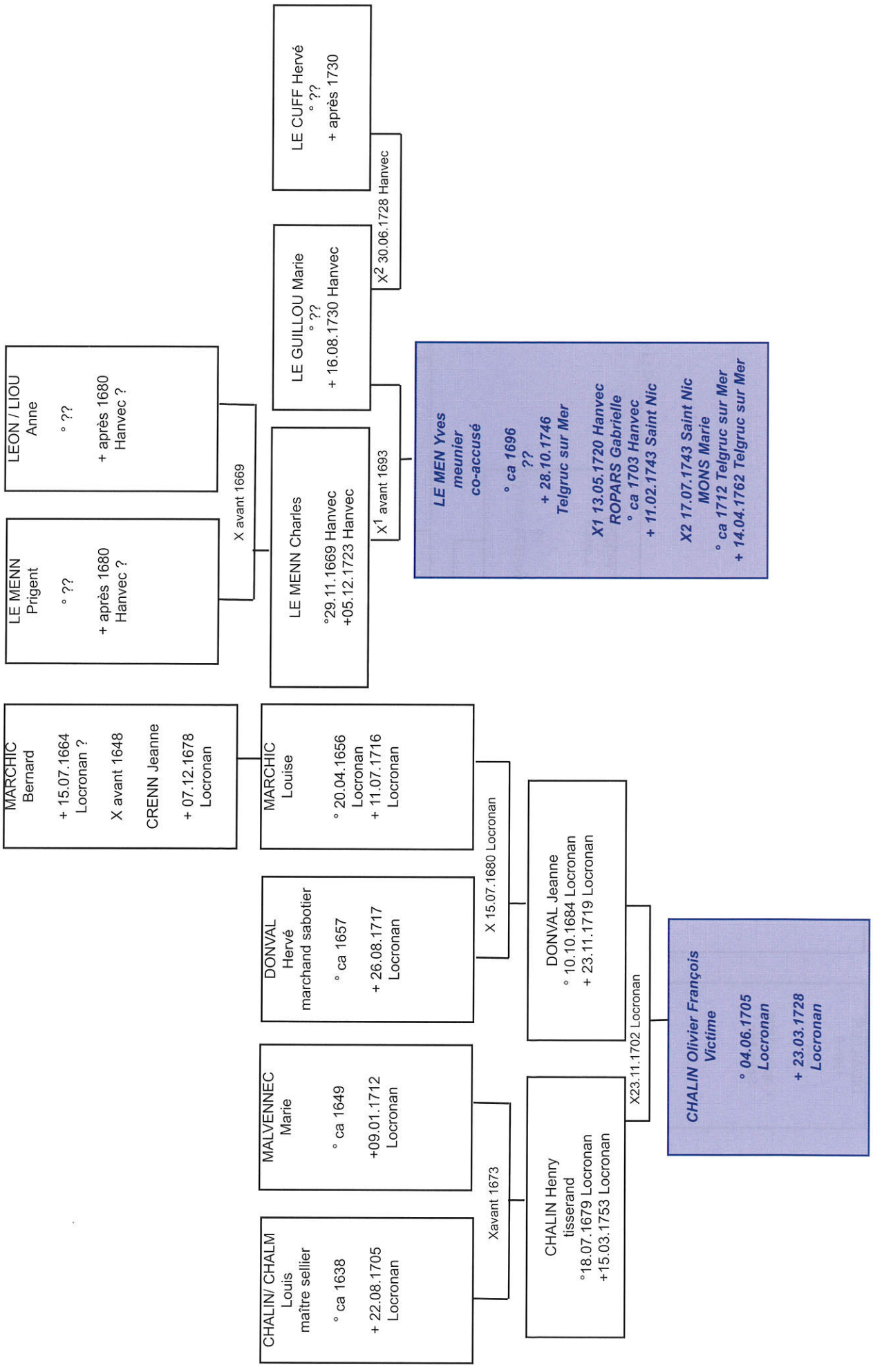
[4] A l'époque, un propriétaire ne se préoccupe pas de congédier un locataire avant de relouer un bien, il se contente en fin de bail d'en consentir un nouveau à un autre locataire qui doit faire son affaire personnelle de congédier et éventuellement faire expulser l'ancien.

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 123, septembre 2012



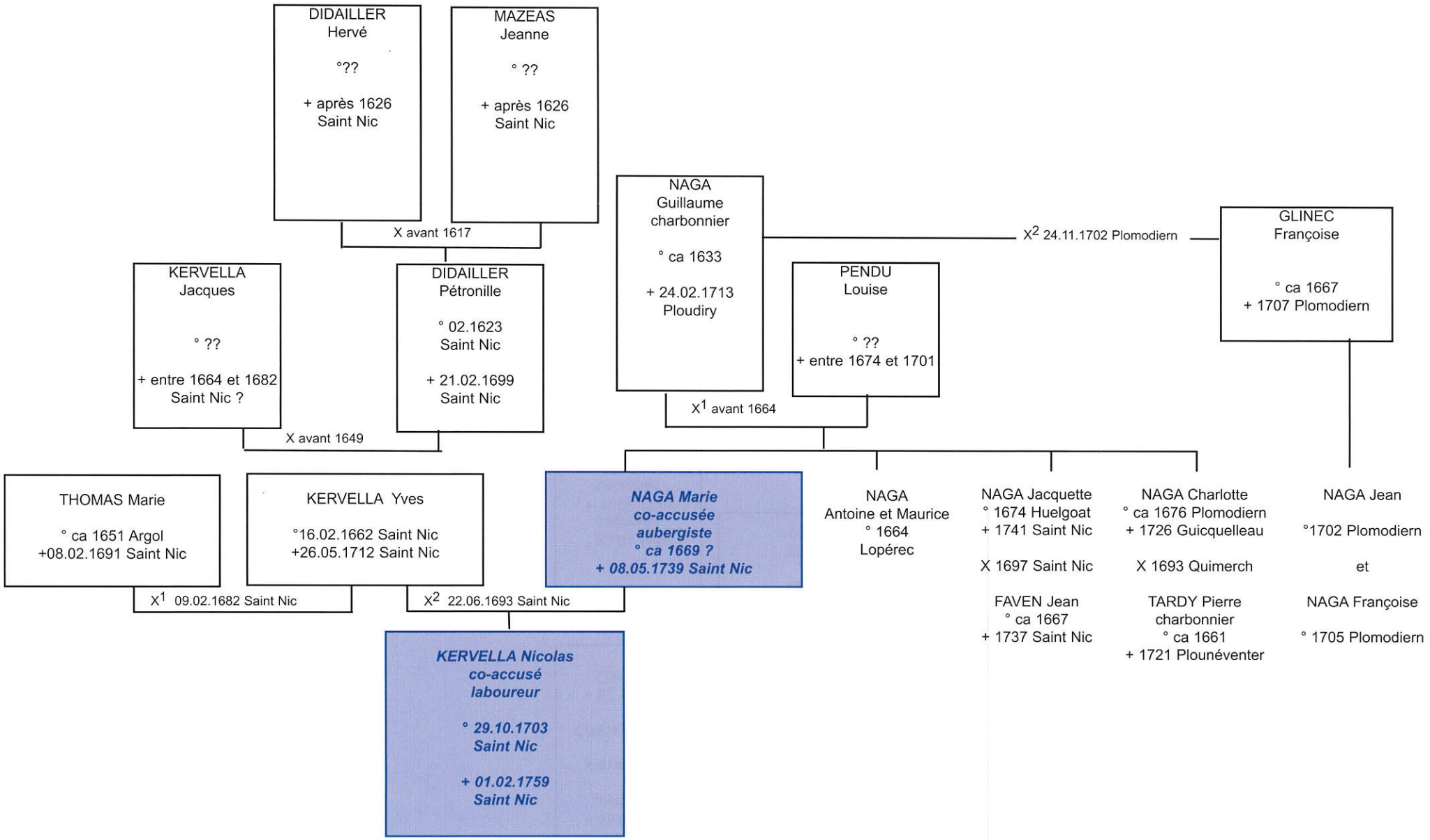
Extrait d'écrou de Marie Naga et de ses co-accusés
Archives Départementales du Finistère, B 4451.

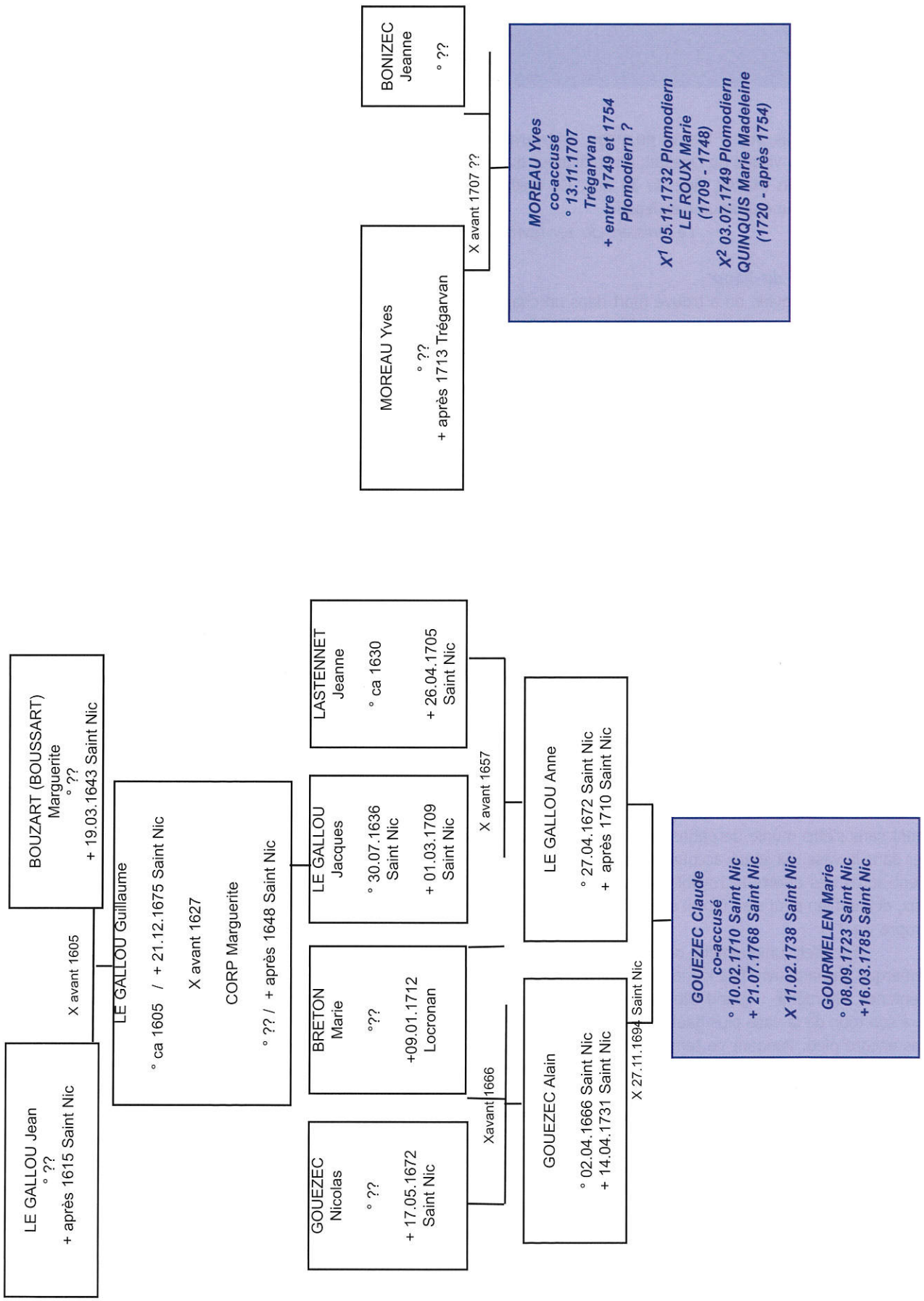
© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 123, septembre 2012



© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 123, septembre 2012

© LE LIEN du Centre Généalogique du Finistère n° 123, septembre 2012





Tableaux établis par Carl Rault, CGF n° 5165.

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 123, septembre 2012

Faits divers, faits d'hier

relevés par Carl RAULT, CGF n° 5165.

Pouldergat

Le 26 de ce mois, vers 7 heures du matin, on trouvait dans une mare d'eau du village du Questel, un cultivateur du village de Bodonnap, Jean DUVAL, âgé de 33 ans. Ce malheureux avait succombé à une attaque d'épilepsie.

Le Finistère du 1er février 1873

Chateauneuf-du-Faou

Vendredi 24 janvier, on a trouvé mort dans un champ voisin du village de Penstang, le nommé Pierre QUINIOU, âgé de 39 ans, qui la veille, avait, paraît-il, bu outre mesure. On a reconnu qu'il avait péri asphyxié par le froid.

Le Finistère du 1er février 1873

Plonevez du Faou

Le nommé Julien LE MOIGNE, âgé de 27 ans, cultivateur au village de Kerouel, a disparu de chez lui le 21 janvier. Parti ce jour de Chateauneuf à 5 heures du matin et se ressentant encore de nombreuses libations faies la veille, n'est-il pas à craindre qu'il ait péri misérablement comme tant d'autre au coin d'un fossé ?

Le Finistère du 1er février 1873

Pont-L'Abbé

Voici deux beaux exemples de dévouement que nous communique un de nos correspondants :

Vendredi dernier, deux soeurs jumelles de 16 ans, les filles GOUZIEN, dites LE CORRIC de Pont-L'Abbé, étaient occupées à recueillir des moules et des vignots sur la vasière de Poulden, au bas de la rivière. L'un d'elles, s'étant avancée imprudemment sans s'être munie de patins, se sent tout à coup enfoncer dans la vase. Sa soeur accourant éperdue à son aide, parvient après des efforts incroyables à la dégager, mais à quel prix, et combien peut s'en faut-il que ce ne soit en sacrifiant sa propre vie ?

En effet, uniquement occupée de sa soeur, elle ne remarque pas la pauvre fille ! Que plus elle l'a dégage, plus elle s'enfonce elle-même : quand elle l'a mise hors de danger, elle a, à son tour, de la vase plus haut que la ceinture et ne trouve pas encore pied. Pendant ce temps, chose effrayante, la mer montait avec une terrible rapidité sur cette plage unie, et le premier flot n'était plus qu'à quelques pas d'elle.

Plusieurs pêcheuses de l'Île-Tudy qui se trouvaient sur la vaserie, essayèrent alors, mais en vain d'arriver jusqu'à, celle qui allait disparaître. Bien qu'ayant des patins, la vase était si détrempée en cet endroit qu'elles durent renoncer à la sauver.

Elle allait donc mourir là, lorsqu'un second maître de la Marine actuellement en disponibilité à Pont-L'Abbé, passant dans sa pirogue à un demi- kilomètre de là, entendant des cris de détresse, fait force de rames et arrive en toute hâte vers le lieu où se passe cette scène affreuse.

Mais, n'est-il pas trop tard ? La jeune fille vient de disparaître ! N'importe, sans considérer un seul instant la mort presque certaine qui le menace et l'inutilité probable de son dévouement, il s'élance à l'eau et, moitié nageant, moitié marchant dans cette vase devenue presque liquide, il parvient à la dégager par des efforts surhumains. Ce n'est pas encore tout il lui faut traîner ce corps alourdi par une épaisse couche de vase, ce cadavre, pendant un espace de 50 mètres, là même où les pêcheuses n'ont cru possible de se risquer. Cela ne l'arrête pas plus que le reste, et, après mille dangers, et mille efforts, il est assez heureux pour la ramener jusqu'au rivage, et la rendre...vivante à sa soeur.

Tout en applaudissant de tout coeur à ces actes de courage, nous regrettons de ne pouvoir donner à nos lecteurs le nom de ce brave second-maître qui, pensons nous, aussi modeste que courageux, n'a point voulu que notre correspondant nous le fît connaître.

Le Finistère du 5 février 1873

Rosporden

Vendredi dernier, 31 janvier, un incendie, qui a commencé par un simple feu de cheminée, a entièrement dévoré, au lieu dit Parc-an-Bihan, une masure en chaume, propriété du nommé René KERSULEC. Les habitants de la ville, accourus en toute hâte, avec une pompe, ont pu par leurs efforts, protéger trois maisons voisines. La perte, évaluée 750 francs environs n'est couverte par aucune assurance.

Détail singulier : quand la toiture a pris feu, on en a vu tomber des pots et bourses renfermant d'assez fortes sommes, et pleuvoir une grande quantité de monnaie. Pourtant, KERSULEC et sa femme passaient pour indigents et comme tels recevaient les secours de la commune.

Le Finistère du 5 février 1873

Tourch

Jean KERDANET, journalier à Kerdéval, âgé de 65 ans, est mort des suites de l'ivresse dans la nuit du 4 au 5. La veille ce malheureux avait pris au bourg deux bouteilles d'eau-de-vie et les avait presque entièrement bues.

Le Finistère du 8 février 1873

Landerneau

Un cultivateur de La Roche, Alain LE ROUX, âgé de 57 ans, est sorti de son domicile le 15 janvier dernier, après s'être muni d'une corde, et depuis, n'a pas reparu. On craint que ce malheureux dont la raison avait été ébranlée par une maladie ancienne n'ait mis un terme à ses jours.

C'est la cinquième fois qu'il quitte ainsi sa maison. Il y a trois ans, on le trouvait couché et a demi mort au pied d'un rocher des environs de Pleyber-Christ où il voulait, disait-il, se laisser mourir de faim.

Le Finistère du 8 février 1873

Plomodiern

Une fille MARZIN, âgée de 33 ans, qui vivait de mendicité, ainsi qu'un enfant naturel qu'elle élevait, était de nouveau, depuis quelques mois, dans un état de grossesse que plusieurs personnes avaient remarqué. Les signes de cet état disparurent subitement, ce qui donna lieu de penser qu'elle s'était débarrassée de son enfant par un moyen criminel. Mise en état

d'arrestation, elle déclara que le 9 courant, comme elle traversait les sommets de Menez-Hom, elle avait été surprise par les douleurs de l'enfantement dans ces solitudes, loin de tout secours humain. Le froid lui avait causé une syncope pendant laquelle son enfant, né vivant, avait succombé. Revenue à elle, elle l'avait enveloppé de linges et déposé dans une excavation sous des mottes de terre. Les constatations légales ont paru justifier son récit. On a découvert le cadavre dans l'état qu'elle avait décrit.

M. le docteur BALAY qui en a fait l'autopsie, a déclaré que l'asphyxie avait été cause de la mort et que nulle trace de violence ne s'y laissait remarquer. La fille MARZIN a été écrouée à la maison d'arrêt de Châteaulin.

Le Finistère du 12 février 1873

Edern

Le 2 février, vers trois heures de l'après-midi, l'adjoint au maire, Laurent PENNARUN, âgé de 62 ans, après avoir assisté à une séance du Conseil municipal, revenait à Stang-Jean, village où est sa demeure, et distant d'une lieue environ du bourg. Le temps, l'on s'en souvient, était ce jour là épouvantable, et à de certains moments, par la violence du vent, il devenait presque impossible de garder son équilibre. PENNARUN dont la santé était assez mauvaise, était accompagné d'un jeune homme de 18 ans, Laurent LE MOIGNE, maréchal à Kervella, qui, voyant sa difficulté à marcher, lui donna d'abord le bras. A 700 mètres environ d'Edern, près du Moulin à Pou, il trébucha sur des pierres nouvellement placées sur la route, et tomba en se blessant profondément près de la tempe. Néanmoins, quand il fut relevé, il voulut continuer sa route. Le sang cependant coulait avec abondance, ainsi que l'on rapporté LE MOIGNE et plusieurs autres personnes qui le virent à son passage à Roudoufloc'h. Arrivé près du village de Tréseven-isella, PENNARUN, malgré les avis de son compagnon qui demandait à l'accompagner jusqu'à sa porte, refusa nettement et prit seul un chemin de traverse qui, au bout de deux champs le mena à un escalier en pierre sur lequel il a dû tomber une seconde fois, sans pouvoir se relever, à cause de sa faiblesse. C'est là qu'il a été trouvé mort le lendemain à 7 heures et demie.

M. STERVINOU, maire de Edern, accouru en toute hâte, a reconnu qu'il était mort de froid dans cette nuit terrible, à moins d'un kilomètre de sa famille qui, pendant qu'il avait passé la nuit au bourg, à cause de cet orage, n'avait envoyé personne à sa rencontre.

PENNARUN était aimé et estimé de tous ceux qui le connaissaient : comme administrateur la commune fait en lui une perte qu'elle réparera difficilement.

Le Finistère du 12 février 1873

Plouescat

Le 14 février, vers cinq heures du matin, des habitants du village de Lanrial, découvrirent avec terreur, dans le grenier d'une grange située près de l'aire à battre, le cadavre d'un jeune homme de 20 ans, Louis MICHEL, cultivateur au même village où il vivait dans sa famille. Là avait dû s'accomplir un meurtre des plus affreux, car les pieds de la victime était attachés à la charpente, et les mains étaient liées derrière le dos. La tête était libre et reposait sur la paille ; mais le cou portait des traces d'une corde, qu'on a pu retrouver, prouvant que le malheureux jeune homme a dû être étranglé. Les recherches les plus actives n'ont encore, paraît-il, donné aucun indice sérieux sur l'auteur de ce crime. Louis MICHEL était d'un bon caractère et passait pour ne pas avoir d'ennemi.

Le Finistère du 19 février 1873

Langolen

Le 29 novembre dernier, la rivière de l'Odet débordée couvrait les prairies environnantes. Un sabotier du nom de LE GENDRE, habitant à Coray, disparut ce jour-là, et l'on supposa qu'en voulant traverser la rivière, il y était tombé et avait trouvé la mort. Mais il fallut attendre la fin de l'inondation pour commencer des investigations sérieuses.

Lundi dernier, sous la direction de la gendarmerie de Briec, un grand nombre de personne se livrèrent à cette recherche ; elle aboutit à la découverte du cadavre du malheureux LE GENDRE, à 800 mètres en aval du Pont-Stang, où il avait dû tomber. L'état de décomposition où l'avait réduit un séjour de près de trois mois dans l'eau a fait prescrire son inhumation immédiatement.

Le Finistère du 22 février 1873

Plounéventer

Mardi dernier, on a trouvé pendu dans le bois de M. LE HIDEUX, le nommé Alain LEROUX, bourrelier, âgé de 57 ans, qui avait disparu depuis quinze jours. Comme nous le disions, dans un précédent numéro, ce malheureux dont une maladie cruelle avait altéré la raison, avait plusieurs fois essayé de se suicider.

Le Finistère du 22 février 1873

Pont-L'Abbé

Dans la matinée de jeudi dernier, sur le revers d'un fossé, non loin du village de Tréoënnec, on a relevé le cadavre d'une femme qui a été reconnue pour être une mendiante de Pont-L'Abbé, Marie Anne LE PAPE, âgée de 48 ans. Les ornières du chemin, sur un espace de plus de 30 mètres, portaient l'empreinte de ses genoux et de ses mains crispées ; signes douloureux qui montraient qu'elle avait dû lutter avec désespoir contre la mort. La veille, cette femme avait été invitée, suivant un usage hospitalier de notre pays, à venir prendre sa part de la part des pauvres, dans un repas de noce, au village de Rosquériou. Peu habituée à de pareils festins, elle avait eu bientôt la tête embarrassée. En outre, une hydropisie avancée, jointe à des douleurs rhumatismales, lui rendait, à de certains jours, la marche difficile. Tous ces motifs expliquent que dans l'isolement où elle s'est trouvée, sa chute ait été mortelle.

Le Finistère du 26 février 1873

Brest

10 mars – Vers onze heures du matin, un ouvrier couvreur, demeurant place des Septs-Saints, Jean François RAMONET, âgé de 24 ans, était occupé à réparer la toiture d'une maison de la rue Keravel, lorsqu'une planche qui bordait le faîte et sur laquelle il marchait, se rompit sous ses pieds. Il fut précipité dans la rue, de la hauteur d'un quatrième étage, et se brisa la tête sur le pavé. Néanmoins, il n'expira que quelques minutes après avoir été transporté à l'hospice civil.

Le Finistère du 15 mars 1873

Les marins Finistériens dans la Guerre d'Indépendance américaine (suite)

par Carl RAULT, CGF n° 5165.

Sources :

. *Les combattants français de la guerre américaine 1778 - 1783 (Listes établies d'après les documents authentiques déposés aux Archives Nationales et aux Archives du Ministère de la Guerre),* publiées par les soins des Armées étrangères, 1903.

. Identifications des individus effectuées par recoupements entre les documents conservés au Service Historique de la Marine de Brest (série P) et les BMS.

NB : les membres de l'équipage du* Diadème *ayant déjà fait l'objet d'une parution dans le Lien n° 119, ils ne seront pas listés ci-dessous.

Nom et prénom	Quartier maritime	fonctions	Identité
KERIVEL Mathieu	Quimper	matelot sur *Le Jason*	° 19.11.1747 à POULLAN, fils de Mathieu et LE COCQ Marguerite, X le 25.07.1774 à POULLAN avec Jeanne RAPHALEN.
KERMEL Jean	Brest	commis sur *Le Citoyen*	° ca 1744 à CROZON, fils de Pierre et RAOUL Jeanne. X[1] le 17.01.1774 à ST PIERRE QUILBIGNON avec PERENNES Marie Jeanne (fille de René et GOUZIEN Françoise), X[2] le 18.07.1787 à RECOUVRANCE avec RALLON Marie Josèphe (veuve de LE PEN Jean François), X[3] le 26.09.1792 à RECOUVRANCE avec LIEDEC Marie (fille de Yves et LE VERAN Jeanne).
KERVAREC Guillaume	Quimper	gabier et timonier sur *La Provence*	° 12.06.1732 à POULLAN, fils de Berthelé et MADEZO Marguerite, X 28.02.1764 à POULLAN avec SCOUARNEC Marie.
KERVAREC Jean Joseph	Brest	mousse sur *La Ville de Paris* et sur *Le Saint Esprit*	° le 24.07.1765 à BREST (St Louis), fils de Jean et LE COR Anne.
KERVELLEC Yves	Roscoff	mousse sur *Le Saint Esprit*	° le 05.07.1768 à ROSCOFF, fils de Jean Marie et CABIOCH Marie. Mort à l'hôpital de Fort Royal le 22.02.1782.
KERVENO Jean	Quimper	aide pilote sur *l'Hannibal*	° 22.06.1741 à LANNEDERN, fils de Jean (GUERVENO) et TOUTOUS Anne Josèphe. X le 28.07.1764 à QUIMPER (St Mathieu) avec MOALIC Marguerite. Sans nouvelle à partir de 1782, est déclaré mort en 1784.
LA ROQUE (DE) Hyacinthe Victor	Quimper	timonier sur le *Caton*	° 18.07.1760 QUIMPER (St Mathieu), fils de Jean Baptiste François et HUCHET Marie Corentine.
LABBÉ Barnabé	Brest	matelot sur *La Concorde*	° 03.07.1744 à LAMBEZELLEC, fils de François Louis et TARTU Françoise.
LAGADOU Charles	Recouvrance	matelot sur *Le Conquérant*	° 22.06.1760 à ROSCANVEL, fils de Hervé et PIRIOU Marie. X le 05.04.1785 à RECOUVRANCE avec VIGOUROUX Marie Yvonne.
LAGADOU Hervé	Roscanvel	mousse sur *Le Fendant*, novice sur *L'Auguste* et matelot sur *La Bourgogne*	° 06.10.1762 à ROSCANVEL, fils de Hervé et PIRIOU Marie. X le 24.11.1789 à RECOUVRANCE avec AMOLOT Marie Anne.
LALANDE Jean Marie	Brest	mousse sur *L'Actionnaire*	° 27.02.1766 à BREST (St Louis), fils de Jacques et GALLIOU Marguerite.
LANNION Louis	Brest	mousse sur *l'Actionnaire* et sur *La Blanche*	° 16.10.1765 BREST (St Louis), fils de Nicolas et BERTAOUES Louise (BERTEVAS ?).
LAPORTE Jean	Brest	maître voilier sur *Le Citoyen*	Il existe plusieurs naissances d'enfants à BREST (St Louis) entre 1766 et 1777 du couple Jean LAPORTE (maître voilier) et de Marie Etiennette SORIN. Il est mort à bord le 26.11.1782. Sa veuve se remarie en 1785 à RECOUVRANCE avec PELLEN François et décède en 1824 à BREST, veuve de Jean LE PORT.

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 123, septembre 2012

Nom et prénom	Quartier maritime	fonctions	Identité
LAUDEN Jean Louis	Quimper	mousse sur *La Couronne* et *Le Pluton*	° 16 ans en 1781, natif de PENMARC'H (Kerity), fils de Louis (marin) et Anne KERNEVEL. Passé sur *Le Pluton* en 1783.
LAURENT Jacques	Le Faou	mousse sur *Le Fendant*	° 23.03.1763 à ROSNOËN, fils de Olivier et GUEDES Isabelle.
LAURENT Yves Marie	Lesneven	novice sur *Le Neptune*	° 04.09.1765 à LESNEVEN, fils de Yves et LHOSTIS Jeanne.
LAVOLÉE Jacques	Landivisiau	mousse sur *L'Actionnaire*	° 13.12.1764 à LANDIVISIAU, fils de Pierre et LE LEYER Jeanne.
LAZENNEC Claude	Brest	matelot sur *Le Conquérant*	° 17.03.1738 à BREST (St Louis), fils de Claude et MALLEJAC Françoise.
LEA Germain	Morlaix	matelot sur *Le Fendant*	° 17.07.1743 à ROSCOFF, fils de Yves et LIMIERE Thérèse. X avec CARDINAL Marguerite. On le dit mort aux Amériques.
LEILDE Pierre	Quimper	mousse sur *Le Citoyen*	° le 20.07.1759 à PENHARS, fils de Joseph et LHARNEL (LARZUL) Marie Jeanne. Mort à bord le 13.10.1782.
LENORET Hilarion	Le Conquet	matelot sur *Le Magnanime*	° 29.07.1741 à OUESSANT, fils de Bernard et LE VAILLANT Anne.
LENORET Paul François	Ouessant	matelot sur *Le Magnifique*	° 22.03.1759 à OUESSANT, fils de Jacob et LENORET Marie. Mort des suites de blessures reçues le 12.04.1782.
LEOST Jean Marie	Quimper	aide canonnier sur *l'Ardent*	° 11.08.1753 à QUIMPER (Locmaria), fils de Jean et TALAMON Jeanne.
LEOST François	Quimper	matelot sur *l'Ardent*	° 12.09.1759 à QUIMPER (Locmaria), fils de Jean et TALAMON Jeanne. De retour des prisons de Jamaïque en 12.1783.
LESCAN Charles	Roscoff	matelot surnuméraire sur *l'Amphion*	° 08.03.1750 à ROSCOFF, fils de François et CAPITEN Anne.
LESQUIVIT Noël	Brest	aide canonnier sur *Le Glorieux*	° natif de RECOUVRANCE, fils mineur de Nicolas et PANTIGO Marie Anne. X le 27.04.1778 à RECOUVRANCE avec BIAN Marie Françoise Laurette. Mort à Kingstown (Jamaïque) le 11.06.1782.
LESTEVEN Jean Louis	Brest	aide charpentier sur le *Duc de Bourgogne*	° 01.06.1754 à LANDUNVEZ, fils de Joseph et LAZIOU Marguerite. X 10.02.1784 à RECOUVRANCE avec SARCIRON Marie Josèphe.
LESTEVEN Michel	Brest	matelot sur *Le Fendant*	° 30.07.1760 à GUIPAVAS, fils de Pierre et PERON Jacquette. Mort à bord le 13.10.1780.
LEZENVEN François Thomas	Brest	mousse sur La *Ville de Paris*	° 09.09.1765 à BREST (St Louis), fils de Jacques et GARO Catherine.
LIORZOU Gabriel	Recouvrance	second maître de manoeuvre sur *Le Magnanime*	° natif de RECOUVRANCE, fils de Jean et BOZENNEC Marie Jeanne, X le 07.07.1778 à RECOUVRANCE avec GOURVEZAN Marie Vincente. Tué au combat du 12.04.1782.
LIREN Pierre	Quimper	garde-côtes sur *La Ville de Paris*	° 29.08.1753 à PONT-CROIX, fils de Pierre et ELOU Marguerite. Tué au combat du 25.01.1782.
LONDIN Pierre Marie	Brest	timonier sur *Le Fendant*	° 12.10.1755 à PLOUGONVELIN, fils de Yves et PRIGENT Marie Françoise.

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 123, septembre 2012

Nom et prénom	Quartier maritime	fonctions	Identité
LUCAS Gabriel	Brest	mousse sur *L'Indien* (devenu *Le Réfléchy*)	° 13.11.1768 à BREST (St Louis), fils de Gabriel et CATHO Marthe.
MACE Yves	Quimper	quartier maître de manoeuvre sur *L'Hercule*	° ca 1745, fils de Yves et QUIMPER Catherine, domicilié à QUIMPER (St Mathieu).
MADEC Bernard	Landerneau	mousse sur *L'Auguste*	° 24.08.1765 à PLOUEDERN, fils de François et KERJEAN Marguerite.
MAILLOT Noël	Landerneau	mousse sur *Le Citoyen*	° 13.06.1767 à LANDERNEAU (St Houardon), fils de Bertrand et GAILLARD Marie.
MALGORN Daniel	Ouessant	mousse sur *L'Ivelly*	° 07.04.1765 à OUESSANT, fils de Joseph et PERVES Magdeleine.
MARCHADOUR Claude	Saint Renan	mousse sur le *Northumberland*	° 11.01.1768 à PLOUZANE, fils de Jean et VENEC Gabrielle.
MAREC Mathieu	Quimper	matelot sur La *Ville de Paris*	° 19.03.1759 à POULLAN, fils de Yvon et LE COIC Marie.
MAREC René	Plouguerneau	mousse sur *L'Ardent*	° 15.08.1767 à PLOUGUERNEAU, fils de Bernard et LEOST Jeanne.
MARION Vincent	Recouvrance	officier marinier sur *Le Neptune*	° 04.06.1739 à RECOUVRANCE, fils de Thomas et POULIQUEN Catherine Thérèse.
MARTIN Hervé	Morlaix	matelot sur *Le Fendant*	° 22.07.1734 à SAINT POL DE LEON, fils de Jean (+) et de Marie LE BAIL.
MARZIN Jacques	Quimper	garde-côtes sur *La Ville de Paris*	° 30.11.1755 à PONT CROIX, fils de René et PAUL Catherine.
MASSON (LE) Hervé	Quimper	mousse sur *La Provence*	° 04.11.1764 à POULLAN, fils de Hervé et DANIELOU Marie Marguerite.
MASSON François	Morlaix	matelot sur Le *Duc de Bourgogne*	° 05.03.1764 à ROSCOFF, fils de Guillaume (cordier) et de LE MOING Annette. Mort à l'hôpital de Port au Prince le 22.09.1784.
MAZEAS Mathurin	Le Conquet	aide canonnier sur le *Northumberland*	° en 04.1754 à OUESSANT, fils de 04/1754 fils de Jean et STEPHAN Françoise. Mort à bord le 25.02.1782. Service chanté le 09.05.1782 OUESSANT.
MEN (LE) François	Brest	mousse sur *Le Saint Esprit*	° 15.07.1765 à BREST (St Louis), fils de Alain et QUENECADEC Marie.
MEUR (LE) Pierre	Le Conquet	matelot sur *La Couronne* et *Le Pluton*	° 05.12.1749 à LOCHRIST, fils de Laurent et MEVEL Marie . X le 28.01.1777 à LOCHRIST avec PELLE Marie Catherine.
MICK (LE) Jean	Morlaix	matelot sur *Le Magnanime*	° 29.04.1753 à PLOUGOURVEST, fils de François et de MEHART Marie.
MILLOUR Claude	Brest	maître voilier sur *La Concorde*	° en 1780 et 1783 à BREST (St Louis) de deux enfants de Claude MILLOUR (maître voilier) et de CASTREC Jeanne Julienne.
MINIOU Yves	Ouessant	matelot sur *L'Eveillé*	° 05.01.1746 à OUESSANT, fils de Louis et PENNEC Marie. X le 04.02.1768 à OUESSANT avec LE GALL Marie Anne. Mort le 29.05.1781 à l'hôpital de New Port à Boston, service chanté à OUESSANT le 13.08.1781.
MIT (LE) Jacques	Le Conquet	bosseman sur *Le Magnifique*	° 20.03.1738 à PLOUMOGUER, fils de Tanguy et FOURDILIS Barbe.

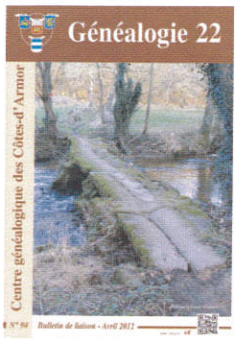
© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 123, septembre 2012

Nom et prénom	Quartier maritime	fonctions	Identité
MOAL (LE) Jacques	Landerneau	mousse sur *L'Actionnaire*	° 24.03.1769 à LANDERNEAU (St Thomas), fils de Jean et MOENAN Anne.
MOAL (LE) Jérôme	Brest	matelot sur *Le Citoyen*	° 24.03.1763 à QUILBIGNON, fils de Hervé et LE LANN Françoise.
MOIGNE (LE) François	Brest	aide calfat sur *L'Amazone*	° 12.07.1752 à RECOUVRANCE, fils de Philippe et POULLAOUEC Jeanne.
MOINE (LE) Louis Jacques	Châteaulin	matelot sur *L'Actionnaire*	° 12.08.1745 à CHATEAULIN, fils de Pierre Louis et QUERE Marie Françoise. Mort à bord le 20.03.1780.
MOINE (LE) Guillaume	Quimper	novice sur *Le Citoyen*	° 25.05.1761 à QUIMPER (Chandeleur), fils de Jean et DONNARD Marie. Congédié du Citoyen le 26.06.1783.
MOREL Noël	Quimper	matelot sur *Le Caton*	° 25.12.1750 à PLUGUFFAN, fils de Julien et DUIGOU Catherine. X avec DANZE Marie Jeanne. Mort dans les prisons de la Jamaïque où il a été enterré en 08.1782.
MORIN Jean	Brest	mousse sur *La Couronne* et *Le Pluton*	° 19.03.1767 à BREST (St Louis), fils de Henri et MAUGUER Marie Madeleine.
MORVAN Corentin	Quimper	matelot sur *Le Jason*	° 31.03.1758 à LOCRONAN, fils de François et Olive CONAN, X le 08.01.1777 à PLOARE avec Marie CAPITAINE. Mort à la Jamaïque le 29.10.1782.
MOSSION Corentin	Quimper	mousse sur Le *Northumberland*	° 17.02.1766 à QUIMPER (La Chandeleur), fils de Jean et GARGAM Catherine.
MOULIN Joseph	Morlaix	quartier maître de manoeuvre sur *Le Citoyen*	° 25.07.1743 à l'ILE DE BATZ, fils de Jean et Anne EVEN , X le 17.10.1771 à l'Ile de Batz avec LAURENT Anne.
MOULLEC Jean Marie	Brest	mousse sur *Le Duc de Bourgogne*	° 14.03.1766 à BREST (St Louis), fils de François et LE DREO Marie Yvonne.
MOULLEC Alain	Quimper	novice sur *Le Magnanime*	° 23.03.1759 à ESQUIBIEN, fils de Yves et de Jeanne GLOAGUEN.
NEDELEC Sulpice	Le Conquet	matelot sur *La Ville de Paris*	° 21.02.1751 à PLOUDALMEZEAU, fils de Yves et RAGUENEZ Isabelle.
NEDELEC Louis	Morlaix	matelot sur Le *Northumberland*	° 27.09.1747 à l'ILE DE BATZ, fils de Mathieu et CARO Claudine. X le 16.11.1769 à l'Ile de Batz avec LE DUFF Marie
NEDELEC Gabriel	Plouguerneau	novice sur *L'Hercule*	° 14.08.1763 à PLOUGUERNEAU de François et PELLE Jeanne.
NICOLAS Joseph	Quimper	mousse sur *Le Jason*	° 17.08.1765 à KERNEVEL, fils de Christophe et DENIS Françoise, demeurant chez MAILLARD aubergiste à Quimper ou chez sa tante à KERNEVEL. Congédier le 14.08.1783.
NIGNON François	Quimper	matelot sur *Le Duc de Bourgogne*	° 21.09.1752 à l'ILE TUDY, fils de Michel et Françoise DABAUT. Congédié le 01.07.1783.
NOIX (LE) Claude	Quimper	mousse sur *L'Hercule*	° 23.11.1763 à QUIMPER (St Sauveur), fils de Noël et Annette NEDELEC. En 1783, il s'engage dans le Régiment de Foix sous M. de la Richardière.
NOUVEL Alain	Quimper	matelot sur *La Provence*	° 27.02.1759 à QUIMPER (St Sauveur), fils de Mathurin et GOULETTE Marie Renée.

Nom et prénom	Quartier maritime	fonctions	Identité
OLLIVIER Pierre	Ile de Batz	matelot sur *Le Vengeur*	° 19.08.1744 à l'ILE DE BATZ, fils de Jacques et ROUALLEC Jeanne. X le 29.10.1766 à l'ILE DE BATZ avec Marie Anne MERCIER. Mort à son retour à Brest le 06.01.1781.
OMNES Jean Marie	Quimper	matelot sur *Le Duc de Bourgogne*	° 16.10.1757 à LOCTUDY, fils de Jean François et Jeanne Marie DIVANACH.
ORTO Olivier	Brest	second voilier sur *L'Etourdie*	° 29.03.1738 à BREST (St Louis), fils de Simon et LANO Marie Louise.
PAGNE Jacques	Quimper	matelot sur *La Ville de Paris*	° 08.10.1732 sur l'ILE TUDY, fils de Pierre et LE GALL Marie, X le 09.07.1764 à l'ILE TUDY avec GUEGUEN Ollive. De retour le 07.02.1781.
PALLIER (LE) Jérôme	Brest	aide canonnier sur *La Bourgogne*	° 24.09.1754 à HUELGOAT, fils de François et PIERES Louise.
PAPE (LE) Maudé	Quimper	matelot sur *La Couronne* et *Le Pluton*	° 22.02.1758 à MAHALON, fils de Hervé et SQUIVIDAN Vincente.
PARC (LE) Jean Marie	Morlaix	mousse sur *Le Citoyen*	° 19.03.1766 à LANNEANOU, fils de Jean et LE JONCOUR Marie.
PARIS Jean Louis Isaac	Brest	aide pilote sur *La Ville de Paris*	° natif de DIEPPE (St Jacques), fils de Jean Robert et GREBOUVAL Anne. X le 17.01.1780 à RECOUVRANCE avec LE BAIL Christine.
PAUGAM Jean Marie	Quimper	mousse sur *Le Fendant*	° 06.03.1765 à PLUGUFFAN, fils de Germain et KERBOUR Marie.
PAUGAM Gabriel	Brest	mousse sur *Le Vaillant*	° 25.04.1768 à BREST (St Louis), fils de Jean et BOUT Jeanne.
PAUL Mathieu	Quimper	mousse sur *L'Ardent* et *L'Hector*	° 18.05.1766 à QUIMPER (Locmaria), fils de René Julien et TALAMON Marie Anne. Tué au combat sur *l'Hector* le 12.04.1782.
PELLETIER François Marie	Quimper	matelot sur *L'Actionnaire*	° 07.09.1764 à BANNALEC, fils de Louis et JAFFEL Marguerite, demeurant à QUIMPER en 1779.
PENNANECH Louis	Quimper	matelot sur *Le Citoyen*	° 04.04.1753 à ERGUE GABERIC, fils de Louis et LE BORGNE Catherine. Mort à l'hôpital de Fort Royal le 27.11.1781.
PERENNES Jean	Quimper	matelot sur *Le Citoyen*	° 18.04.1752 à GUILER, fils de Yves et CARIOU Marie.
PERENNES Jean Marie	Brest	mousse sur *Le Glorieux*	° 24.03.1770 à SAINT PIERRE QUILBIGNON, fils de René et GOUSIAN Françoise.
PERES Simon	Landerneau	mousse sur *L'Eveillé*	° 01.10.1762 à BEUZIT CONOGAN, fils de Pierre et ANDRE Marie. Mort à bord le 06.09.1782.
PERROT François	Quimper	mousse sur *Le Neptune*	° 21.02.1768 à QUIMPER (St Mathieu), demeurant à DOUARNENEZ, fils de Jean François et DREAU Isabelle.
PERROT Henry	Morlaix	mousse sur Le *Northumberland*	° 20.12.1767 à PLOUEZOCH, fils de Philibert et BOGA Marie.
PETON Jacques	Brest	aide calfat sur Le *Duc de Bourgogne*	° 06.10.1756 à QUILBIGNON, fils de Michel et PENLAN Marguerite.

Les Cercles Généalogiques membres de l'UGBH et leurs derniers bulletins

Centre Généalogique 22
3 rue du Bel-Orient, 22000 ST BRIEUC



- Nos ancêtres au pardon, par Jean Le Tallec, 5p
- 1741 : une des grandes épidémies bretonnes, 9p
- Camille Marie Théophile Salaün de Kertanguy, par Jean-Claude Bourgeois, 7p
- Jean Baptiste Illio, par Yvon Mercier, 4p
- Un prix de vertu tombé dans l'oubli : le prix Montyon, par Françoise Albert, 10p
- Faites-le savoir : une carte itinéraire du XV°, par Jeannine Blonce, 1p-

Généalogie 22, n° 94

Chef d'Armor
108 boulevard de la Corniche, 22700 PERROS-GUIREC

Cercle Généalogique d'Ille-et-Vilaine
Permanences et courrier :
18 bis rue Frédéric Mistral, 35200 RENNES



- Arthur Gardiner, fondateur de l'hôpital de Dinard, par Jean-Pierre Briand, 3p
- Mariage civil et religieux en un seul acte, par Pierre Guillois, 1p
- La vie quotidienne de mes ancêtres, par Serge Prioul, 11p
- Jean Delorme, scieur de long, par Michel Riopel, 3p
- L'état civil, facteur de progrès, par Joseph Bouget, 2p

Racines 35, n° 102

Centre Généalogique de la Loire Atlantique
2 place de la République, 44200 NANTES



- La rosière d'Artois et les suivantes, par Michel Roynard, 5p
- Quand le malheur et l'horreur se révèlent au travers de notre généalogie, par Fernand Raveleau, 5p
- La propriété foncière au secours du généalogiste – Exemple de la famille Berthelot, de St Jean de Boiseau et du Pellerin, par Pascal Guitteny, 15p
- Histoire d'un navire, 2p

Bulletin n° 151

Cercle Généalogique Brévinois
186 avenue de Mindin, 44250 ST BRÉVIN LES PINS

CEGENCEB

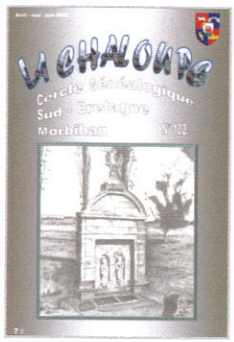
- Caulnes, à partir du dictionnaire d'Ogée, 2p
- Mgr Charles-Jean de la Motte, de Broons et de Vauvert, par Marie France Savenay, 2p
- Famille Leduc, de Gaël, par Bernard Leduc, 6p
- Les malades de Trémorel, par Monique Gloux, 2p
- Remèdes du XVIII° siècle, par Christiane Blanchard, 2p
- Des Barbot d'exception, par Monique Delarue-Bonnefoy, 6p



Bulletin n° 37

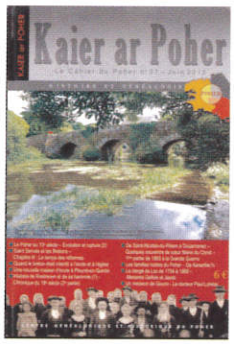
*9Centre Généalogiqu*iations
12 rue Colbert, 56100 LORIENT

-- Mes ancêtres majorquins (1ère partie) par Pierre Mayol, 8p
- De la mairie de Rennes aux îles Kerguelen : Les Rallier du Baty, par Patrick Le Pestipon, 8p
- La mort des jeunes enfants, par Hervé Fauve, 4p
- Les Caris, une dynastie d'officiers de justice – Chapitre 3 : La branche cadette (suite), par Thierry Jobert, 7p
- Sur les traces d'un ancêtre chouan (suite), par Christian Duic, 8p
- Meeting aérien à Pontivy, le 19 mai 1912, par Gilles Blayo, 2p



La Chaloupe n° 102

Centre Généalogique du Poher
Boulevard de la République, 29720 CARHAIX

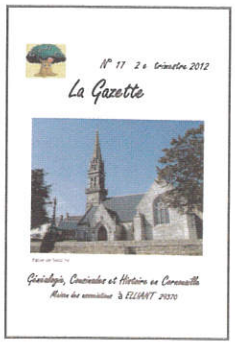


- Le Poher au XIIIe siècle – Evolution et rupture (2° partie), par Frédéric Morvan, 15p
- Saint Servais et les Bretons, (chapitre III), par Pierre-Yves Quemener, 9p
- Quand le breton était interdit à l'école et à l'église, par Marie Guezennec, 5p
- Une nouvelle maison d'école à Plounévez-Quintin (1833-1837), par Jean-Claude Berthelot, 9p
- Histoire de Rostrenen et de sa baronnie (7° partie) – Chronique du 18e siècle (2° partie) par Marie-Magdeleine Le Baquer, 7p
- Quelques souvenirs de sour Marie du Christ – 1ère partie : de 1893 à la Grande Guerre, Marie-Mathurine Rivoallan, 13p
- Les familles nobles du Poher : de Keranflec'h, par Jérôme Caouën, 4p
- Le clergé de Laz de 1754 à 1800 : Messires Gallois et Jacob, par Goulven Péron, 9p
- Un médecin de Gourin : le docteur Paul Lohéac (1905-1983), 1ère partie, par Guy Lidec, 5p

Kaier ar Poher n° 37

Ar Gazetenn – La Gazette – Généalogie et Cousinade Rannou-Costiou

- Exode vers Paris en 1889, 2p



n° 17

Centre Généalogique du Finistère
(voir page 2 de couverture)

Retrouvez le CGF à Paris dans le cahier bleu


Brest
Morlaix
Quimper
ILE DE BATZ
LOCQUÉNOLÉ
Locquirec
LANMEUR
Evêché de Dol
LA MANCHE
Roscoff
Santec
SAINT-POL-DE-LÉON
Saint-Jean-du-Doigt
Locquirec
PLOUGASNOU
Carantec
GUIMAEC
TREGOR
LANMEUR
PLOUEZOCH
Henvic
PLOUEGAT-GUERRAND
PLOUJEAN
GARLAN
TAULÉ
LOCQUÉNOLÉ
SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS
MORLAIX
PLOUIGNEAU
PLOUEGAT-MOYSAN
LE PONTHOU
Sainte-Sève
Saint-Eutrope
PLOURIN-lès-MORLAIX
BOTSORHEL
GUERLESQUIN
PLOUGONVEN
Lannéanou
PLEYBER-CHRIST
SAINT-THEGONNEC
Landivisiau
Lampaul-Guimiliau
GUIMILIAU
Loc-Eguiner (Ploudiry)
PLOUDIRY
Locmélar
Saint-Sauveur
Le Cloître-Saint-Thégonnec
PLOUNEOUR-MENEZ
Bolazec
SCRIGNAC
COTES D'ARMOR
LEON
COMMANA
LA FEUILLÉE
BERRIEN
Coatquéau
Huelgoat
Locmaria-Berrien
Saint-Tudec
LOQUEFFRET
PLOUYE
POULLAOUEN
Saint-Idunet
BRASPARTS
LANNÉDERN
Collorec
PLOUNÉVÉZEL
Sainte-Catherine
Kergloff
CARHAIX
PLOUGUER
Saint-Quijeau
Le Cloître-Pleyben
PLONEVEZ-DU-FAOU
CLEDEN-POHER
LE QUILLIOU
LANDELEAU
SAINT-HERNIN
MOTHEFF
SPEZET
CHATEAUNEUF-DU-FAOU
LENNON
LOTHEY
GOUÉZEC
SAINT-THOIS
Le Moustoir
Saint-Goazec
LAZ
CORNOUAILLE
PLONEVEZ-PORZAY
QUEMENEVEN
LOCRONAN
BRIEC
Guellevain
TREGOUREZ
LEUHAN
EDERN
Tréflez
Langolen
CORAY
Landudal
TOURC'H
SCAER
ELLIANT
ERGUÉ-GABERIC
CUZON
QUIMPER
LOCMARIA-QUIMPER
ERGUÉ-ARMEL
Saint-Yvi
PENHARS
KERFEUNTEUN
PLONEIS
LANDUDEC
GUENGAT
Gourlizon
Guiler-sur-Goyen
MAHALON
PLOUHINEC
PLOZÉVET
PLOGASTEL-SAINT-GERMAIN
POULDREUZIC
PLUGUFFAN
LABABAN
PEUMERIT
Saint-Honoré
PLOMELIN
Rosporden
Locmaria-en-Hent
SAINT-EVARZEC
KERNEVEL
SAINT-THURIEN
QUERRIEN
BANNALEC
GUILLIGOMARCH
LOCUNOLÉ
VANNES
MELLAC
ARZANO
LE TREVOUX
TRÉMÉVEN
QUIMPERLÉ
RÉDÉNÉ
Saint-David
BAYE
Trélivalaire
LOTHÉA
MOELAN
CLOHARS-CARNOET
NEVEZ
RIEC-SUR-BELON
TRÉGUNC
LANRIEC
NIZON
Concarneau
FOUESNANT
CLOHARS-FOUESNANT
Lambour
PLONEOUR
Saint-Jean-Trolimon
TREGUENNEC
COMBRIT
La Forêt-Fouesnant
BEUZEC-CONQ
MELGVEN
Trébalay
LOCAMAND
Cadol
PLEUVEN
BODIVIT
GOUESNAC'H
TRÉMÉOC
LANVERN
TREOGAT
PLOVAN
PERGUET
BEUZEC-CAP-CAVAL
PLOMEUR
PLOBANNALEC
Ile Tudy
LOCTUDY
PENMARC'H
TREFFIAGAT
PLONIVEL
OCEAN ATLANTIQUE
MORBIHAN
Carte des paroisses et trèves du Finistère avant 1789
Crozon
Le Relecq-Kerhuon
Moëlan sur Mer

N° 123 Septembre 2012

Le Lien

du Centre Généalogique du Finistère

ISSN 0755 - 9607

LE CAHIER BLEU

sommaire

Nos joies, nos peines Adresses électroniques - Changements d'adresse	p. I
Nouvelles des Antennes	p. II
Nouveaux adhérents	p. III
Procédures pour : faire des corrections dans Récif déposer une généalogie dans Bagad - appel à articles	p. VIII
Questions des adhérents - consignes de rédaction Information GENEABANK	p. IX
Agenda - le CGF à Paris	p. X
Affiche du Forum de la Généalogie de Mauron	p. XI
Affiche Gene@2012	p. XII

nos joies, nos peines

Naissance :

Monsieur Roger BOSSARD (CGF 221) et son épouse ont la joie de vous faire part de la naissance de leur petit-fils Thibault, fils de Nolwenn BOSSARD et de Mathieu DAUPHIN, le 02.05.2012 à Brest.

Nos félicitations aux parents et grands-parents
et nos voeux de longue et heureuse vie au bébé

Mariage :

Monsieur Michel THIBAUDAULT, Michel et Nadine AYROLE, Madame Alain LE BOURG et Monsieur et Madame Vincent LE BOURG (CGF 10780 B) sont heureux de vous faire part du mariage de leurs enfants et petits-enfants Violaine et Thomas le 29 septembre 2012 à la mairie des Sables d'Olonne.

Nos félicitations aux parents,
et nos voeux de bonheur aux jeunes époux

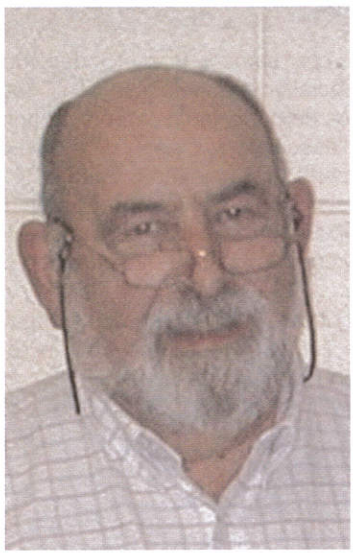
Décès :

Monsieur Jean Claude BREST (CGF4379 B) est décédé le 1er août 2012 à Brest.

Madame Marie-Héléne BOZELLEC née LE BOURDONNEC épouse d'Erwan Philippe BOZELLEC (CGF 199 M) a été inhumée le 16 juillet 2012 à Plouezoc'h.

Madame Marie-Thérèse BREON née LE HIR, belle-mère de Roger BOSSARD (CGF 221) est décédée à Lannilis le 03.04.2012.

A leurs familles dans la peine,
nous présentons nos bien sincères condoléances.



Jean-Louis Normand
(1936 - 2012)

UN AMI NOUS A QUITTÉS

C'est avec beaucoup de tristesse que nous avons appris le décès de Jean-Louis NORMAND.

Adhérent depuis 1994, ancien membre du conseil de gestion de l'antenne, ancien membre du conseil d'administration, il est décédé le 3 août 2012.

Toujours disponible, très actif, il a beauoup donné au CGF.

adresses électroniques et pages perso

Numéro	*Nom*	*Adresse électronique*	*Page personnelle*
10978 Q	MARBLEZ ROSPAPE Chantal	chantal.rospape@free.fr	

changements d'adresse

Numéro	*Nom*	*Nouvelle adresse*
5704 B	OLLIVIER QUILLIEN Renée	11 rue du Berry 29200 BREST
12990 B	PERCHOC Florence	19 rue de Pouloupry 29200 BREST
332 Q	DANAIS Josiane	9 rue Aristide BRIAND 92240 L'HAY LES ROSES
4155 Q	LUCASJacques	14 rue du Letty 29730 TREFFIAGAT

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 123, septembre 2012

nouvelles des antennes

antenne de Brest

Un grand merci aux bénévoles qui ont permis le fonctionnement normal de nos permanences, salle Tissot, durant tout l'été.

Comme chaque année, l'antenne participera aux journées des associations organisées dans les allées du centre commercial « Le Phare de l'Europe», les 31 août et 1er septembre et au Relecq-Kerhuon le 8 septembre.

Le 9 novembre l'antenne participera à la journée généalogique organisée par le cyberespace de Plourin et l'association locale de généalogie.

Le 8 décembre, à la mairie de l'Europe, Monsieur Gérard CISSÉ, grand spécialiste de la vie brestoise, prononcera une conférence en rapport avec son dernier livre « Brest au coin des rues : petites histoires des quartiers brestois ». Vous êtes cordialement invités à venir l'écouter. La permanence salle Tissot ne sera pas assurée ce jour là.

André LE GOFF, Président

antenne de morlaix

La rentrée est là. J'espère que ces trois derniers mois vous ont été profitables et vous ont permis de recharger les batteries. Tous nos bénévoles ont assuré les permanences et permis le fonctionnement normal de l'antenne pendant la période estivale. Qu'ils en soient vivement remerciés.

Le local est de nouveau accessible un samedi sur deux. Voici les dates pour le dernier trimestre 2012 :

Octobre les 13 et 27
Novembre le 10
Décembre les 8 et 22

Nous avons participé le 13 mai, pour la deuxième fois, au salon des passions de l'école de Kerfraval. Il y en aura sans doute un troisième. Nous étions également présents les 19 et 20 mai au congrès de l'U.G.B.H. à Lorient et le 9 septembre dernier à la fête des associations morlaisiennes à Langolvas.

Nous sommes toujours à la recherche de bénévoles pour relever les actes d'état civil en mairie. Je rappelle que la nouvelle loi sur les archives a considérablement augmenté nos possibilités de relevés. Si vous êtes intéressés, n'hésitez pas, contactez-nous (par courriel de préférence), nous vous indiquerons comment procéder.

Je rappelle que les journées portes ouvertes du CGF auront lieu les 24 et 25 novembre. Parlez-en autour de vous.

Serge HAMEURY, Président

antenne de Quimper

Après des vacances studieuses, voici le programme de ce trimestre :

. Le samedi 3 novembre 2012 à 14h, à la Maison des Associations, 53, impasse de l'Odet à Quimper, conférence sur le thème des « Pilotes du Cap-Sizun » par Michel Bescou et Christian Bolzer, tous deux membres de l'antenne, basée sur l'ouvrage qu'ils ont publié en juin dernier (voir Lien n°122) avec de nombreuses illustrations.

. Les samedi 24 et dimanche 25 novembre 2012, journées «Portes ouvertes» à l'antenne, 4, rue Félix Le Dantec à Quimper. C'est l'occasion pour tous nos membres de faire venir nos amis et parents et de leur présenter notre activité et nos moyens en espérant qu'ils seront nombreux à adhérer.

. Les samedi 8 et 15 décembre 2012, à la Maison des Associations, 53 impasse de l'Odet à Quimper, présentation du cours de généalogie réservé en priorité aux nouveaux membres de l'association. Il s'agit du même cours présenté deux fois. Le nombre de places étant limité à 24 par séance, il conviendra de s'inscrire à l'antenne au préalable. S'il y a de la demande, nous pourrons organiser une ou plusieurs séances supplémentaires au cours du premier trimestre 2013.

D'ici là bonnes trouvailles généalogiques ! Mais n'oubliez pas que l'antenne est toujours à la recherche de bénévoles pour dépouiller et saisir les actes.

Christian BOLZER, Président

Dernier délai pour transmettre à la rédaction du *LIEN* vos demandes d'insertion dans le n° 124 :

10 NOVEMBRE 2012

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 123, septembre 2012

nouveaux adherents

13841B	RENEVOT Yvon	26 La Vallée Verte 29850 GOUESNOU	RENEVOT, GUILLEMOT (Quimper)
13842B	BALCH Sébastien	33 boulevard Beaussier 49000 ANGERS	BALCH, DENIEL (Plouzané) / RICHARD, TASSIN (Plouarzel)
13843B	INIAL Alain	629 chemin de Peyrelong 31840 AUSSONNE	INIAL, SALIOU, BRENAUT, LE GOFF, MIOSSEC,CALLEC, NEDELLEC, MARHIC (Hanvec, Rosnoën, Irvillac, Dinéault, Quimerch, Lopérec)
13844M	SESSA Joëlle	Appt 5 résidence Les Manguiers Chemin de la Convalescence 97600 MAMOUDZOU MAYOTTE	LE GAD (Roscoff) / MOY (Saint-Pol-de-Léon) / BERTHOU (Morlaix) / MAUNOIR
13845Q	CORBOU Jean Claude	21 rue de la Martinique 29000 QUIMPER	CORBOU (Landeleau) / CALOUET (Plonevez Du Faou)
13846Q	MASSERON Nelly	57 rue de Kergall 29750 LOCTUDY	GLEHEN, LAGADIC, BASTARD (Pays Bigouden) / MASSERON (Quimperlé, Landerneau)
13847Q	LAHUEC Janick	Rés.Saint Clément 68 rue du Préfet Bonnefoy 44000 NANTES	LAHUEC, FORMAL, BERRE, KERMORVAN
13848B	COMBOT Rénée	16 rue des Ajoncs 29800 SAINT DIVY	LE LANN, NEDELEC (Hanvec), SALIOU, LAGATU (Irvillac)
13849Q	KERJOSSE Claude	Boite 29 84 rue de Reuilly 75012 PARIS	KERJOSSE (Saint Yvi, Elliant)
13850Q	PAVIE Chantal	7 avenue Berlioz 93270 SEVRAN	THOMAS, CORRE, PERENNOU, QUINIOU (Pays Bigouden)
13851B	PRIGENT Eddy	6 rue Romain Malassis 29200 BREST	PRIGENT (Ploaré), LOSQ (Ploaré et environs) / MEROUR (Quimerc'h)
13852B	QUERE Monique	13 rue de Keraudren 29200 BREST	QUERE (Plouzané, Locmaria) / MORE (Crozon) / KERVELLA (Confort Meillars)
13853B	BALCH Stéphanie	33 boulevard Beaussier 49000 ANGERS	LE BARZ (Saint Pol De Léon), CREFF (Saint Pierre Quilbignon) / BALCH (Plouzané)
13854B	CABON Marie Françoise	2 rue Maurice Ravel 44230 SAINT SEBASTIEN SUR LOIRE	CABON, FLOCH, MAZE, GUIZIOU (Landéda) / CORRE, FILY, GUEGANTON (Lannilis, Plouvien)
13855B	CONNAN Robert	3 avenue Richelieu 44100 NANTES	CONNAN (Ouessant), KERMAREC, MEVEL (Logonna Daoulas)
13856Q	KLEIN Norbert	Co Sylvie BIAUX SICARD 58 rue des Pervenches 41000 BLOIS	BRAS (Quimperlé) / BRAS, KERFERS, SERGENT (Quimper)
13857Q	BILLARD Alain	44 rue de l'Eglise 22150 PLEUX SUR LIE	BILLARD (Pays Bigouden) / QUENTEL, BRETON (Rosporden, Kernevel)
13858Q	KERVELLA Brigitte	29 chemin de Roz ar Glin 29000 QUIMPER	
13859B	JACOPIN Danielle	9 rue Becquerel 29820 GUILERS	CRENN (Brest)
13860B	QUERE Gilles	18 rue Montcalm 29200 BREST	QUERE, TREGUER (Plouvien) / CHARRETON (Brest) / LE BRIS, L'HOSTIS (Plabennec)
13861M	MERRANT Béatrice	Château de Touffou 86300 BONNES	MERRANT, MANACH (Plouégat-Guerrand)
13862Q	DAOUDAL José	39 rue Benoit Frachon 53000 LAVAL	DAOUDAL, GOURMELEN, CRAS, GOUIFFES (Melgven)
13863B	BRETON Paule	Lieu-dit Guelmeur 29290 MILIZAC	CREN (Brest, Plounéventer) / SPAGNOL (Bourg Blanc) / PUILL, BRETON (Taulé)
13864B	QUEMENEUR Marie Thérèse	39 rue Amédée Belhommet 29800 LANDERNEAU	LUCAS (Pont L'Abbé) / BOURLES (Briec) / BERNARD (Plounéour Lanvern) / LE BRUN (Tréméoc)
13865Q	LAURENT Michelle	8 rue Ampère 29000 QUIMPER	DAGORN, LAURENT (Quimper)
13866Q	HASCOET Andrée	2 E allée Samuel Champlain 29000 QUIMPER	HASCOET (Plonevez Porzay, Quemeneven) / ROUX (Leuhan, Scaër) / KERGOAT (Trégourez, Edern) / JONCOUR (Kerlaz, Plonévez Porzay, Locronan)
13867Q	ROUDAUT Jacques	Ty Nevez Kervenal 29510 BRIEC	DAIGNE
13868Q	MORVAN Jean Paul	65 rue de Panserot 91510 LARDY	MORVAN (Chateaulin) / BERNARD (Cast)
13869B	TASSERIT Charles	Rés. Mozart 66 rue Philippe de Girard 59160 LOMME	HENRY, BATANY (Crozon) / LE SEAC'H (Briec)
13870B	CONAN Anne Marie	3 rue de Verdun 29200 BREST	ABALLEA (Plouider) / CONAN (Spézet) / JAOUEN (Plouider, Plounéventer)
13871B	GUICHOUX Gildas	9 rue Thénénan Monot 29200 BREST	(LE) GUICHOUX, MILBEO, BOUGARAN (Lampaul Plouarzel)
13872Q	JARY Monique	19 route de Lambell 29910 TREGUNC	JARY, JARRY (Eance 35)
13873B	CORRE Louis	7 rue de la Cité 29460 DAOULAS	
13874B	LEILDE Jean Yves	6 rue Bethenod 49300 CHOLET	
13875B	LE GLEAU LETISSIER Marie Andrée	Lieu-dit Mechou Landraon 29890 BRIGNOGNAN PLAGE	LE GLEAU (Bourg Blanc) / GALLIOU (Plouguerneau)
13876M	BROILLIARD Alexandre	Le Liboulier 23480 ARS	LANRIVINEN du CARPONT (Plougasnou, Saint-Jean-du-Doigt, Guimaëc, Lanmeur) / LOUVEL, LE GUILLARD, MOYSAN (Lanmeur, Morlaix) / de GUICAZNOU, de KERSAUSON, du CHASTEL (Plougasnou, Plouescat) / de TROGOFF, LE COURT de KERGRIST, CONCER de RUFFELLIC
13877Q	DERRIENNIC Josiane	12 Allee de la Guyane 29000 QUIMPER	

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 123, septembre 2012

13878Q	MAQUET Michel	Le Salut Sainte Elisabeth 29910 TREGUNC	SINQUIN, CHRISTIEN (Bannalec)
13879Q	NEDELLEC Herlé	38 rue Lamartine 29100 DOUARNENEZ	
13880Q	COIC Catherine	Le Kestell 29990 ILE DE SEIN	DONNART, GUYCARCH (Primelin) / COIC (Penmarch) / CANTE (Ile de Sein)
13881M	DUPLANT Sylvie	Manoir de Noblance Kerbourand 29620 LANMEUR	PLOUGONVEN, LOLLIERON, BEUZIT, DUPLANT
13882B	KERVERN Julie	4 lotissement La Clef des Champs 29800 SAINT THONAN	
13883Q	KERVENDAL Evelyne	38 rue Lamartine 29100 DOUARNENEZ	
13884M	BULKE Catherine	18 rue du Quai 59000 LILLE	LE GUERCH, POULIQUEN (Plounéour-Ménez) / KERBRAT (Loc-Eguiner-Ploudiry) / GOURHANT (Saint-Thégonnec)
13885Q	LAOT Sonia	Rés. les Nénuphars 4 place Pont Guern 29120 PONT L'ABBE	LAOT (Hopital Camfrout, Ploudaniel) / LARS (Brest, Lannilis) / LEON (Daoulas) / KERMORGANT (Brest, Orchies)
13886Q	DAVID Christine	14 rue Saint Lazare 85130 TIFFANGES	BERRE, MEUR, GENTRIC, JOLIVET (Plozevet)
13887Q	LOZACH André	35 rue des Frères Lumière 35800 DINARD	LOZACH (Henvic, Carantec, Saint Pol de Léon) / CLECH (Elliant, Scaër) / LOUARN (Bannalec) / QUEGUINER (Saint Pol de Léon)
13888Q	LE CORRE Régis	3 rue Terres de Kerbrazic 56250 LA VRAIE CROIX	CORRE, BIHAN, KERAVEC (Pays Bigouden) / QUEZEDE (Crozon)
13889Q	LE MEUR Elizabeth	228 rue Adrien Pellgrin 83220 LE PRADET	MEUR (Saint Renan) / PELLEN, RAGUENES, HIR (Porspoder, Milizac)
13890Q	COLOMBAIN Marie	2 allée des Bouvreuils 77310 SAINT FARGEAU PONTHIERRY	MASSON, GLOAGUEN, ARHAN, GLOAGUEN (Pays de Pont Croix)
13891B	COUBLANC Andrée	125 rue Georges BERNANOS 29820 GUILERS	GUEVEL, LE GALL, PETON (Guilers)
13892Q	LOUARN Nadine	5 rue Jean Jaurès 29770 PLOGOFF	
13893Q	BRISSET Danièle	1 rue de Sacquenville 27000 EVREUX	CORRE, MASSE (Coray, Edern) / GRAND, TREGUIER (Langolen)
13894M	AMOURET Bernard	32 rue de Pleumeur Bodou 22700 PERROS GUIREC	AMOURET (Canton de Plestin) / BRELIVET (Logonna-Daoulas) / LE QUERE (Ploumilliau) / DIGUERHER
13895Q	GUIADER Nicole	6 avenue Valérie 44380 PORNICHET	MARECHAL, BIDEAU, BOIS (Pays Bigouden)
13896B	DECORPS Maryvonne	39 rue Charles de Foucault 29820 GUILERS	QUERE (Brest, Guissény) / HELARY (Brest, Gouesnou)
13897B	VINCENT Thérèse	23 rue Traverse 29200 BREST	LE GLEO, CROZON (Brest)
13898B	PAPE Mady	9 rue de Pont Aven 29820 BOHARS	PAPE (Landivisiau) / GILBERT, AVEROUS (Saint Servan) / BERNARD (Cléder)
13899B	GOURVES Jean	478 route de Bodonn 29470 PLOUGASTEL DAOULAS	GOURVES, BARADEUR (Plougastel Daoulas) / MOUDEN, MORIZUR (Lambézellec, Gouesnou)
13900B	BODIN Philippe	2 rue Jeff Le Penven 29820 GUILERS	LE GALL, RIOU, MARC (Guilers)
13901B	POTIN Stéphane	SP 85060 00809 ARMEES	POTIN (Brest) / LE DUC (Cléder)
13902B	DUCHESNE Jacques	Esc. A 1 rue du 24 août 92350 LE PLESSIS ROBINSON	DUCHESNE (Poullaouen) / JAFFRENNOU, DINAHET (Scrignac) / LE BARS (Bolazec)
13903B	IVILLARD Christian	79 allée des Chevreuils 91330 YERRES	IVILLARD, GUENNOU, LATOUR (Brest, Plougar, Plougastel Daoulas) / MORIO, KERMARREC, GUERMEUR (Brest, Toulon)
13904Q	PASCAUD Alain	5 rue des Rosiers 34540 BALARUC LES BAINS	
13905M	CLOATRE Marie Thérèse	La Poterie 29400 LANDIVISIAU	EMEILLAT, POULIQUEN (Pleyber-Christ) / CLOATRE (Ploumoguer)
13906Q	GARO Gérard	211 corniche Michel Pacha 83500 LA SEYNE SUR MER	GARO, OUADEC, LAZ (Kernevel) / HERVE (Riec)
13907M	LE NEN Marcel	Kervern vihan 29620 GUIMAEC	OLLIVIER, LE ROUX (Saint-Pol-de-Léon)
13908Q	LE BRUN Pierre	6 rue de la Contrie 44100 NANTES	BRUN (Quimper, Pays Bigouden) / JEZEQUEL (Pays Briec)
13909Q	BILLIEN Hervé	265 rue Joliot Curie Saint Guénolé 29760 PENMARCH	
13910B	FRASER Chantal	13 rue de l'Eglise 80700 DAMERY	LE GUEN, L'HOSTIS, MILIN (Milizac) / CONQ (Plouguin)
13911B	PETON Odile	20 rue des Ecoles 29820 GUILERS	PETON, DENIEL, PERROT (Ploudalmézeau, Saint Renan)
13912Q	DE MONCHY Marie	14 rue des Coquilles 17690 ANGOULINS	HASCOET, HENAFF, LOUBOUDIN, FEREC (Porzay, Pays Glazic)
13913Q	FORESTIER Annick	7 rue D'Estimauville 7660 LE HAVRE	GUILLOU, COGNEC (Riec Sur Belon)
13914M	MESDON Bernard	13 allée de la Florida 91800 BRUNOY	MESDON (Plouigneau, Plougonven) / GUILLOUX
13915Q	POUPON Jérome	11 rue Raymond Mi 94290 VILLENEUVE LE ROY	POUPON, ROY (Pleuven) / KERREC, HENRY (Plogonnec)
13916M	ABGRALL Alain	87 bis avenue Roger Audoux 34410 SERIGNAN	ABGRALL (Landivisiau)
13917Q	ASTAIX Anthony	95 Addison Gardens W14 0DT LONDON ROYAUME UNI	HENAFF (Quemeneven) / HELGOUALCH (Plogonnec) / QUEMENER (Chateaulin) / GOALES
13918Q	MOSTINI Mylene	5 rue Moret 75011 PARIS	
13919B	PENLAND Florence	18 rue du Docteur Bouquet 29200 BREST	PENLAND, BERTHELE (Ouessant) / HELIES (La Forest Landerneau) / QUINIOU (Saint Divy)

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 123, septembre 2012

13920Q	LESSARD Michel	5 rue des Tournepierres 29900 CONCARNEAU	LESSARD, LE GOANVIC, LANDURAND, BRUNO (région Concarneau)
13921Q	LOUSSOUARN Monique	Kerangoc 29140 ROSPORDEN	GALL (Rosporden) / MEUR (Kernével) / LAHUEC (Saint Yvi) / JAOUEN (Elliant)
13922M	PATEY Hélène	3 cour du Paradis 91530 SAINT CHERON	QUEMERE, CORLER (Elliant) / SEVAL, LOUSSOUARN (Coray): GUEGUEN, PELLU (Ergué-Gabéric) / HUIBAN (Ergué-Armel)
13923Q	AUTRET Jean Jacques	Le Roz Sainte Marine 29120 COMBRIT	AUTRET (Ploudaniel, Plouedern, Plabennec, Plouider) / LADAN (Le Folgoët, Kerlouan, Plouider, Bodilis) / DENIEL (Plabennec, Bourg Blanc, Plouguin, Ploudalmézeau) / BERGOT (Guipavas, Lannilis, Milizac)
13924B	MORVAN Annie	4 impasse Vincent 29480 LE RELECQ KERHUON	MANACH (La Martyre) / ARZUR, GRALL (Guissény) / DENNIEL (Le Tréhou)
13925B	RAMES Nadia	149 avenue Jean Chaubet 31500 TOULOUSE	MIRY (Lambézellec, Bourg Blanc, Milizac, Ploudalmézeau) / ARZUR, CONAN
13926B	THIEBOT Josèphe	3 rue des Pommiers 72190 SARGE LES LE MANS	GOURIOU (Lannilis), LE SAINT (Guilers) / PETTON (Bourg Blanc)
13927B	BLANCHARD Anne	3 rue des Pommiers 72190 SARGE LES LE MANS	
13928M	MICHAUD Maryse	14 allée Hector Berlioz 69310 PIERRE BENITE	MEAR (Plougar, Treflaouenan) / PERSON (Plouvorn, Landivisiau, Plougourvest)
13929M	VIEULES Hervé	121 rue Haxo 75019 PARIS	RIOU (Botsorhel, Plougonven, Morlaix) / GUEZENNEC (Botsorhel) / SYNVET (Huelgoat)
13930Q	LE BAIL Patrice	10 impasse Alapetite 36000 CHATEAUROUX	BAIL, OLIVO (Lothéa, Quimperlé)
13931Q	BLEUZEN Michel	Goarem Vond 29140 SAINT YVI	
13932Q	AYRAULT CABON Cindy	2 allée de la Chandelle 95800 COURDIMANCHE	CABON (Lanneanou, Plouegat Moysan, Plougonven) / LAY, BARBIER, SAOUT (Plougonven)
13933Q	AUFFRET Jean Claude	7 rue du Rousillon 31270 CUGNAUX	AUFFRET, SCAER (Lanriec, Tregunc)
13934Q	SEVELLEC Albert Jean	3 rue de la Gravière 17220 SALLES SUR MER	SEVELLEC, LARHANT, DOARE (Douarnenez) / MOISAN (Guilvinec)
13935B	KERYELL Marie Christine	113 rue de Paris 29200 BREST	KERYELL (Guiclan) / QUEINNEC (Rosnoën)
13936Q	LANNUEL Jean Claude	Pont ar Roudou 29140 MELGVEN	LANNUEL, QUINTIN (Dinéault, Chateaulin)
13937Q	LE BRIS Jean Pierre	Le pré Daligois 22770 LANCIEUX	BRIS, KERDEVEZ, BEON, QUEFFELEC (Le Cloître Pleyben, Plonevez Du Faou) / QUEFFELEC, KERDEVEZ (Lennon, Brasparts)
13938B	GALES Christophe	21 Rue de Saint Brieuc 29200 BREST	GALES (Brest, Quimper, Chateaulin) / L'HARIDON, LAGADEC (Pleyben)
13939B	DENIEL Dominique	3 rue Roch Ven 29830 SAINT PABU	DENIEL (Le Relecq Kerhuon) / PICHON (Guipavas)
13940B	GELEOC Marcel	41 rue du 19 mars 1962 28200 CHATEAUDUN	GELEOC (Ploudaniel, Le Folgoët, Lesneven) / CREFF, LARSONNEUR (Kernilis, Lanarvily) /SALOU, CASTEL (Lanarvily, Le Folgoët)
13941Q	MICHEL Jeannine	12 bis rue de Menez Plen 29940 LA FORET FOUESNANT	TOULLEC, PESAR (Plouigneau)
13942Q	OSMAS Giséle	Lerveil 29370 ELLIANT	ZAPPA (Chateaulin) / DAVID (Brest)
13943Q	LE DENN François	140 rue de la Plaine 38260 GILONNAY	LE DENN (Sizun, Hanvec, Le Faou) / KERGUELEN, LOZACHMEUR (Quimper) / DIRAISON (Sizun, Commana)
13944M	BOURVEN Maryvonne	34 rue Saint Sébastien 29630 PLOUGASNOU	
13945B	KERMARREC Huguette	11 rue des Amaryllis 44700 ORVAULT	KERMARREC (Lesneven) / QUEAU (Plouider) / LOSSOUARN, CORRE
13946B	DURAND Jacqueline	54 rue de Pros Aor 29160 CROZON	ROBERT (Saint Nic), DURAND (Plomeur), ARHAN (Plouhinec), LE CLEACH (Plobannalec)
13947M	LEBARILLIER Stéphanie	151 C chemin des Briguières sud 83560 LA VERDIERE	LE GUILLOU (Plounévez-du-Faou) / BERNARD (Collorec) / DIRAISON (Landeleau) / MARZIN
13948Q	STEPHAN Jacques	9 rue du cherche Midi 29100 DOUARNENEZ	
13949Q	BRYCHE Bruno	appt 1229 9 rue Pourmann 33300 BORDEAUX	CONAN, TROIDEC, HELEBERT (Arzano)
13950M	MAZURIE Lionel	30 allée Beauséjour 94190 VILLENEUVE SAINT GEORGES	MAZURIE (Châteaulin, Sizun) / BOURLES, KERJEAN (Landivisiau) / JESTIN, JACOLOT (Guipavas) / EMILY (La Roche-Maurice)
13951B	GRIGNOU Nathalie	4 rue de la Mare 78320 LA VERRIERE	GRIGNOU (Kerlouan) / PERROT (Brest, Guilers, Plouarzel) / TROMEUR (Logonna Daoulas, Hanvec) / CREACH (Taulé)
13952Q	LE GOFF Annick	8 rue Glenmor 29100 POULLAN	LAOUENAN, BLANCHARD, ANCEL, QUEFFURUS (Poullan)
13953Q	FOUQUE Christian	Le Bourg 05350 MOLINES EN QUEYRAS	PERROS (Guissény) / JOLIVET (Plogastel Saint Germain)
13954Q	CAMUS Steven	13 rue Bourg Les Bourgs 29000 QUIMPER	CAMUS (Trégarvan) / BRETON (Argol)
13955M	JACQUET Bastien	56 rue de l'Amiral Mouchez 75014 PARIS	LE GOFF (Trégunc, Landevennec) / LE LOUARN, DAGORN (Landevennec)

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 123, septembre 2012

13956Q	LE BERRE Denise	8 rue de la Corniche Pors Poulhan 29780 PLOUHINEC	BERRE, LAVERGNE, GADONNA (Pays Bigouden)
13957Q	MEREUR Bernard	Bellevue de Kerentro 56850 CAUDAN	MEUR (Elliant, Saint Yvi, Kernevel,Rosporden) / BACON (Melgven, Rosporden) / COADIC (Saint Thurien) / STERVINOU (Coray)
13958B	KERBRAT Marie Claire	5 route de Kerauhoat 29800 PENCRAN	KERBRAT / UGUEN / SIMON DE KERGUENIC
13959M	BONDOUX Michèle	66 rue Maurice Thorez 69200 VENISSIEUX	ROLLAND (Plouigneau, Ploujean, Morlaix) / DAFNIET (Landerneau, Sainte-Sève, Taulé) / SALAUN (Plourin, Saint-Renan) / MADEC (Plourin, Plougonven)
13960Q	LE GALLOU Yvon	29 rue du President Kennedy 29000 QUIMPER	LE GALLOU (Brest, Plouegat Guerrand) / DENEZ (Plougonven, Scrignac) / CADIOU (Plouaret) / DE LA HOUSSAYE (Morlaix,Taule)
13961Q	COAT Danielle	14 rue Louis Garneray 06300 NICE	COAT, DIVERRES, LE GALL, KERDONCUFF, ANDRE, PERON (Le Trehou, La Martyre, Loperhet, Dirinon, Saint Urbain)
13962M	LHOSTE Marcel	9 allée de Portricq 44300 NANTES	LE CORRE, LOMENECH, LE VERN, LE GUERN (Rédéné, Combrit)
13963M	BOHEC Michel	4 impasse des Bruyères 29241 LOCQUIREC	BOHEC, RIOU (Locquirec, Guimaëc, Garlan) / DANNIEL, PERIOU (Saint-Jean-du-Doigt)
13964M	CREACH Pierre	37 place Léonce Marsan 40600 BISCARROSSE	CREACH (Plouénan, Plougoulm) / COADOU (Cléder) / DEROFF (Trézilidé) / L'ARVOR (Cléder, Plougoulm)
13965Q	NOEL Michèle	14 rue de l'Eglise 91360 VILLEMOISSON SUR ORGE	RICHARD (Quimperlé, Mellac, Arzano, Querrien) / MARTIN, MARZIN, MOING, HEMON (Saint Thurien, Mellac)
13966B	MORVAN Yveline	3 avenue Jean Chauvin 44470 CARQUEFOU	MORVAN (Ploudiry, Le Faou, Plouvorn) / GUENNOC (Plounéventer) / LE ROUX (Ploudiry)
13967B	DUCROS Michel	95 boulevard Bineau 92200 NEUILLY SUR SEINE	KEROUANTON, PASCOET (Lambézellec) MOISAN, QUANTEL (Brest)
13968B	CADIOU Roger	2 route de Coatibars 29260 PLOUIDER	CADIOU (Goulven) / BOUCHER (Plouescat, Plounévez Lochrist) / ACH (Guissény) / INISAN (Plounévez Lochrist)
13969M	GUINNEFOLLAU Dominique	8F rue Joseph Silvestre 05100 BRIANCON	ROUÉ (Henvic) / GUEGUEN (Roscoff) / PENDUFF, RIOU (Sizun)
13970Q	POUSSIE Elisabeth	9 rue Mbly 56600 LANESTER	CLUGERY, BENGLOAN, MEHEC (Querrien, Quimperlé)
13971Q	JOLY Désiré	3 rue Joseph le Brix 56700 HENNEBONT	BOUEDEC, JOLY, PAILLARD (Caudan) / COFFIC (Guidel)
13972Q	PERSON Daniel	25 rue Magouero 56680 PLOUHINEC	EON, BENOIT, BAIL (Quimperlé) / EON (Arzano)
13973Q	QUERET Bernard	8 rue Manet 49124 SAINT BARTHELEMY D ANJOU	PELLAN, COIGNEC, GALL (Quimper) / QUILLIEC, LOCH, CARADEC (Fouesnant, Saint Yvy) / SOURIN, MEUR
13974Q	LE QUENTREC Janick	9 boulevard de l'Océan 56270 PLOEMEUR	
13975Q	GUIVARCH Cecile	1 avenue de l'Etrier 44300 NANTES	GUIVARCH (Briec) / HOSTIOU (Ergue Armel) / FAOU (Ploneour) / BRIAND (Edern)
13976M	GUEGUEN Françoise	Penquer 29430 PLOUNEVEZ LOCHRIST	CREACH (Plounevez-Lochrist, Cléder) / OLLIVIER (Cléder)
13977B	MAGUET Gérard	28 rue du Champ au Maigre 77111 SOLERS	MAGUET (Bodilis), LE BRIS (Landivisiau), LE BORGNE (Lannilis), PELLEN (Ploudalmézeau)
13978B	LE CROIZIER Serge	Le Patis Cahot 35170 BRUZ	LE GALL (Plouguin) / PICHON (Plouider) / CLEDIC,QUELARD (Motreff, Carhaix, Pleyben) / CALLAC (Poullaouen)
13979Q	BLAISE Maryvonne	104 rue de la Gare 29190 PLEYBEN	CORRE, GOFF (Spézet) / GRALL, LAMANDE (Morlaix, Kergrist Moelou)
13980M	LE GUEN Marie Louise	Rugorn 29400 LAMPAUL GUIMILIAU	LE GUEN (Lampaul-Guimiliau) / LE DENN (Sizun) / LUNVEN, MERIEN (Lannilis)
13981Q	L AMOULEN Gisèle	Menez Boutin 29120 COMBRIT	GALL (Pays Bigouden)
13982B	BERTUCCI Antoine	747 Montée des Genêts 04100 MANOSQUE	HERE (Bourg Blanc), QUEMENEUR (Guipronvel), PALLIER (Pabu)
13983B	LE ROUX Catherine	1 rue Miséricorde 44000 NANTES	TYMOCRATE, BAZIN, GUYAVARCH, FLOCH (Brest)
13984B	GOURRIER Solène	13 rue de Dineur 92340 BOURG LA REINE	GOURRIER (Brest, Quimper) / PRIOL, HELIAS (Cléden Cap Sizun)
13985B	CLOITRE Georges	67 rue des Bruyères 78320 LEVIS SAINT NOM	CLOITRE, DERRIEN (Brest, Locmaria Plouzané, La Feuillée) / JONQUEUR, LE GLEAU (Ploumoguer, Saint Renan)
13986B	LE MAITRE Marie France	2 rue Pen Ar Menez 29820 GUILERS	LE MAITRE, KERROS, KEREBEL, QUEMENEUR
13987Q	LE DREN Brigitte	203 route de Guengat 29000 QUIMPER	
13988Q	KERNY Marielle	21 avenue H et L de Vilmorin 91370 VERRIERES LE BUISSON	
13989Q	BARNIER Raymonde	413 allée Chantilly 83700 SAINT RAPHAEL	PRESSE (Bannalec) / KERZULEC (Bannalec, Kernével) / LE GOFF (Trébrivan) / LE GUILLOU
13990M	GUILLARD Henri	12 rue André Gide 35200 RENNES	GUILLARD, KERBRAT, QUEMENER (Plourin-lès-Morlaix) / MORVAN (Berrien)
13991B	BARBIER Vincent	135 Avenue Léon Blum 84310 MORIERS LES AVIGNON	BARBIER (Plougonven, Lannéanou) / CAVAN (Plougonven)/ ABGRALL (Commana) / GUYOMARCH (Cloitre Saint Thégonnec)
13992B	FABRE Michèle	Résidence Olympia RDC gauche 18 Avenue Général de Gaulle 33120 ARCACHON	KERINEC, ROHEL (Lambézellec, Crozon, Landévennec)

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 123, septembre 2012

13993B	ETIENNE Haude	13 rue Le Minihy 29200 BREST	PETTON, CLOITRE, DURAND (Plouarzel)
13994Q	DELAPORTE Denise	Kervilly 29370 ELLIANT	DELAPORTE, TIRILLY (Port Launay,Saint Ségal) / DERVEN, GUYADER (Elliant) / LAMOUR (Ploumoguer, Plouarzel)
13995B	DAVID Bernard	18 rue Saint Savournin 13001 MARSEILLE	JESTIN (Lannilis, Plouvien) / ABARNOU (Lannilis) / GUEGAN-TON (Landéda) / LE GALL (Ploudalmézeau)
13996Q	CROGUENNEC François	5 rue du Maine 29000 QUIMPER	CROGUENNEC, HAMEURY (Pleyber Christ)
13997M	HERVET Jean Pierre	12 rue Gabriel Fauré 29600 SAINT MARTIN DES CHAMPS	APPERE, HERVET (Carantec)
13998B	PAMPIN Christiane	4 bis porte de Bouray 91760 ITTEVILLE	MEAR, MADEC, BOZEC, CAROFF (Saint-Pol-de-Léon)
13999M	FOURNEAUX Mireille	2 allée des Marronniers 87280 LIMOGES	KEREMBELLEC, PINSON, OLLIVIER (Poullaouen) / LE BRAS (Carnoët)
14000B	KERROS Pierre	10 impasse Sainte Brigitte 34725 SAINT ANDRE DE SANGONIS	KERROS, TANGUY, CADOUR, L'HOSTIS, PALLIER (Saint-Pabu)
14001B	MAUGIN Michel	4 avenue de Tarente 29200 BREST	BERNARD, COLIN, QUEMENER (Le Juch, Plogonnec)
14002M	MEVEL Gilbert	263 rue Prat Coulm 29250 PLOUGOULM	MEVEL, ABALEA, QUERE (Plougoulm, Saint-Pol de Léon, Saint-Servais)
14003Q	PIQUET Jean François	31 rue du Plessis 44240 LA CHAPELLE SUR ERDRE	KERMARC (Hanvec, Sizun)
14004B	CREACHCADEC Jean	12 rue Mousempes 40230 SAINT VINCENT DE TYROSSE	CREACHCADEC (Le Relecq Kerhuon, Guipavas) / CORCUFF, CARDINAL (Le Relecq Kerhuon) / COATEVAL (Bourg Blanc)
14005B	NOEL Suzanne	107 avenue de Strasbourg 54000 NANCY	LE GALL, GAROFF, LE ROUX (Dirinon, Saint Urbain)
14006B	PONDAVEN Joël	4 rue Octave Feuillet 29200 BREST	PONDAVEN (Bourg Blanc) / LARREUR / LE MAUGUEN
14007Q	GOURLAOUEN André	2 Hent Karr Croas Amandy 29900 CONCARNEAU	CARRE (Guilligomarch, Beuzec Conq) / GOURLAOUEN (Quimperlé)
14008Q	GUILLERME Jean Yves	18 chemin de la Marinere 91370 VERRIERES LE BUISSON	LE GRELL, GUILLERME, CELESTIN, ROCHETEAU (GROIX, canton de Quimperlé)
14009Q	L'HOUR Jacques	13 Penfrat 29260 PLOUDANIEL	L'HOUR (Ploudaniel, Plouguerneau, Plouedern, Plouguin)
14010Q	L'HOUR Noella	13 Penfrat 29260 PLOUDANIEL	HEMERY (Elliant)
14011B	FRELIN LABALME Anne Marie	3 résidence Le Londel 14480 LE FRESNE CAMILLY	NEDELEC (Pouldergat) / PEDEL (Lopérhet) / LE ROUX (Saint Pol de Léon) / KERIBIN (Plonéis)
14012Q	MOYSAN Regis	133 avenue Foch 78630 EPONE	MOYSAN, BERRE (Briec / REUN (Quimper) / DAOULAS (Plogastel Saint Germain)
14013B	MINGANT Marie Pierre	2 rue Henri de Montherlant 29200 BREST	JACOB, CADOUR, BRENTERCH (Ploudalmézeau) / MINGANT (Plouarzel, Plouguin)
14014B	FRANQUES Marie-Louise	Parc Ar Pontic 29260 LANARVILY	TALIDEC (Mahalon), OLLIVIER (Lanarvily)
14015B	LAUMONIER Nicole	10 rue Max Jacob 29800 PENCRAN	TALEC, JEZEGOU, LAUMONIER, LABASQUE, GALLIOU
14016M	TOULLEC Jean Luc	Le Bas Peillac 35770 VERN SUR SEICHE	TOULLEC, BLEAS, BILLON (Kersaint-Plabennec, Saint-Servais, La Martyre) / RANNOU, BONNIOU, LE MENN (Commana, Saint-Thégonnec, Sizun) / PICART (Loc-Eguiner, Landivisiau) / PEN-CREACH (Loc-Eguiner-Ploudiry, Ploudiry)
14017B	SAINT MARC Simone	Rés. du Parc des haras 3 Promenade du Pradeau 65000 TARBES	KERDONCUFF (Brest Lambézellec), KERDUFF, TREGUER, MARZIN, SEVELLEC
14018Q	FEDE Robert	1 bis avenue du Béarn 06000 NICE	
14019Q	ROLLAND Pierre	24 bis rue Moncontour 22950 TREGUEUX	ROLLAND, GOFF, CELTON, QUINIOU (Quemeneven, Cast, Plonevez Porzay, Plomodiern, Kerlaz, Douarnenez, Briec)
14020B	LE BRUNO Jean-Pierre	Les Vallées 61470 LE SAP	LE BRUNO (22) / LE GOASCOZ (Roscanvel, Brasparts)

Dernier délai pour transmettre à la rédaction du *LIEN* vos demandes d'insertion dans le n° 124 :

10 NOVEMBRE 2012

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 123, septembre 2012

CORRECTION DANS LA BASE RECIF

Afin de faciliter le travail de correction des coquilles et autres erreurs que vous pourriez constater dans la base RECIF, nous vous serions reconnaissant de bien vouloir nous les signaler en les accompagnant des justificatifs à l'adresse suivante :

cgf-recif@orange.fr

RECOMMANDATIONS AUX BÉNÉVOLES QUI FONT DE LA SAISIE

1. Les champs [nom] et [prénom] ne doivent contenir que des noms ou des prénoms : tout autre élément doit être porté en [notes] (père inconnu, enfant anonyme ...)

2. Lors de la saisie d'une transcription d'acte, c'est la date réelle de naissance ou décès qui doit être saisie dans les champs [jour] [mois] [année] : la date de transcription doit être portée en [notes]

3. Pour la saisie d'un jugement rectificatif (d'une naissance ou d'un décès par exemple), on saisira de la même façon la date de l'événement rectifié dans les champs [jour] [mois] [année] et en [notes] la date du jugement rectificatif et/ou de sa transcription dans les registres

APPEL A ARTICLES

Vous appréciez notre revue.
Vous appréciez les articles qui vous sont proposés.

Pour enrichir le contenu du LIEN, la rédaction souhaite avoir des articles d'avance et fait donc appel à ses lecteurs pour qu'ils lui en remettent.

Si vous connaissez des personnes dans vos cercles de connaissance, capables d'en fournir, n'hésitez pas à les inciter à nous en transmettre également.

MARCHE À SUIVRE POUR DÉPOSER SA GÉNÉALOGIE DANS LA BASE BAGAD

1 - Si vous possédez un logiciel de généalogie, créez un fichier Gedcom. Dans le cas contraire, vous pouvez créer un fichier Excel à présenter sous la forme d'un tableau à 9 colonnes définies comme suit :

N° SOSA NOM PRENOM DATE N LIEU N DATE M LIEU M DATE D LIEU D

2 – Envoyez le fichier, Gedcom ou Excel, ou une sauvegarde sous Généatique ou Hérédis :
- soit par courrier électronique, en pièce jointe, à l'adresse : bagad-net@cgf.asso.fr
- soit par voie postale au CGF, rue du Commandant Tissot, 29200 BREST, si vous l'avez enregistré sur un support (disquette ou CD)

3 – Dans tous les cas, précisez bien dans votre message d'accompagnement, vos nom et prénom, votre numéro d'adhérent au CGF et, le cas échéant, votre adresse e-mail qui sera communiquée, si vous l'acceptez, à tout adhérent désireux de vous contacter.

Quelques précisions :

Vous pouvez déposer votre généalogie complète dans BAGAD, même si elle déborde les limites géographiques du Finistère.

Il n'est pas nécessaire d'avoir définitivement bouclé sa recherche pour déposer dans BAGAD. Un premier dépôt effectué après l'obtention d'un volume significatif de résultats peut être suivi de dépôts successifs de mises à jour (deux par an au maximum). Votre fichier remis à jour sera inséré dans BAGAD à la place de la version précédente.

Pour les internautes : après chaque envoi un message vous sera adressé dès que l'insertion aura été réalisée, puis un second lorsque vos données seront effectivement disponibles sur Généabank.

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 123, septembre 2012

questions

N° 123- 1 : Yves LE BRIS et Geneviève SCOARNEC
Recherche, probablement à TRÉGARVAN, ARGOL (ou environs), les dates et lieux de naissances et de décès ainsi que les ascendances et la descendance du couple Yves le BRIS et Geneviève SCOARNEC, X le 21.02.1718 à TRÉGARVAN, dont Catherine (° ca 1718 à TRÉGARVAN).

N° 123- 2 : Thadée LANNUZEL et Françoise BERNARD
Recherche, probablement à LANDELEAU (ou environs), les dates et lieux de naissances et d'union ainsi que les ascendances du couple Thadée LANNUZEL et Françoise BERNARD, X entre 1674 et 1677 (à LANDELEAU ?), dont Mathieu (° entre 1683 et 1699 à LANDELEAU).

N° 123- 3 : Jean LE JEUNE et Marie TROMEUR
Recherche, probablement à LANDELEAU, LE CLOÎTRE PLEYBEN (ou environs), les dates et lieux de naissances ainsi que les ascendances du couple Jean le JEUNE et Marie TROMEUR, X le 15.02.1691 à LANDELEAU, dont Marie (° 05.03.1695 à LANDELEAU).

N° 123- 4 : Guillaume GOUZIEN et Louise COATALEM
Recherche, probablement à LENNON, GOUÉZEC (ou environs), les dates et lieux de naissances ainsi que les ascendances et la descendance du couple Guillaume GOUZIEN et Louise COATALEM, X avant 1706, dont Antoine (+ le 06.04.1726 à LENNON).

André LANNUZEL, CGF n° 5576 C
19, rue Gabriel Péri-93430 VILLETANEUSE
an.lannuzel@voila.fr

N° 123- 5 : Jean Marie LE BIHAN
Recherche date et lieu de décès de Jean-Marie LE BIHAN (° le 27.03.1868 à MOTREFF. Il s'est marié une première fois à PLOUGUER le 15.10.1893 avec Marie-Joséphine POSTOLLEC (+ le 13.11.1900 à PLEVIN (22) dont quatre enfants. Il s'est remarié à MOTREFF le 13.10.1901 avec Angélique-Marie SOLLIER (+ ?). Des enfants ?

Martine CALBE, CGF n° 13290 M
8 Impasse des Bouvreuils 17290 LE THOU
m.calbe@orange.fr

Dernier délai pour transmettre à la rédaction du *LIEN* vos demandes d'insertion dans le n° 124 :

10 NOVEMBRE 2012

CONSIGNES POUR REDIGER VOS QUESTIONS OU APPORTER VOS REPONSES

Afin de faciliter le travail des personnes qui saisissent vos questions et vos réponses, merci de suivre les consignes suivantes :

- écrire **lisiblement**
- indiquer votre nom et votre numéro d'adhérent
- ne pas envoyer plus de quatre questions par revue
- utiliser les symboles généalogiques classiques (° pour la naissance, X pour mariage et + pour décès)
- utiliser des points pour séparer les divers éléments d'une date (écrire 01.01.2010 et non 01/01/2010)
- écrire les patronymes en majuscules
- écrire les noms de lieu en majuscules
- toujours mentionner une date, même approximative.

Pour les réponses :
- indiquer impérativement le numéro de la question à laquelle vous répondez
- faire une réponse rédigée (et ne pas envoyer simplement un tableau généalogique en pièce jointe)

la Rédaction

geneabank

Mise à jour des comptes Geneabank pour 2012

Les mises à jours des comptes Généabank seront effectuées le :

Jeudi 27 septembre 2012 (pour le troisième trimestre)

Jeudi 20 décembre 2012 (pour le quatrième trimestre)

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 123, septembre 2012

AGENDA

MANIFESTATIONS OU LE CGF SERA REPRÉSENTÉ :

. Le Forum de la Généalogie de Mauron (56)
organisé par le Centre Généalogique du Cercle Généalogique Centre Est Bretagne (Cegenseb)
Centre Culturel Moronoë Allée de Newmarket 56430 MAURON
les ***22 et 23 septembre 2012***
(ouvert à tous, entrée gratuite)

. Gene@2012 Forum National de la Généalogie
Archives Nationales
60 rue des Francs-Bourgeois 75003 PARIS
les ***29 et 30 Septembre 2012***
(ouvert à tous, entrée gratuite)

. Journée de la Généalogie de Plourin Ploudalmézeau
Organisée par le cyberespace de Plourin et le club de généalogie de la commune une journée généalogique se tiendra le ***vendredi 9 novembre 2012 à L'Espace Cybéria - centre bourg de Plourin (29830) proche de Ploudalmézeau.***
Ouverture : de 9h00 à 18 h00
Seront présents les Centres Généalogiques du Finistère et des Côtes d'Armor. Des ateliers-conférences consacrés à la recherche par internet dans le Finistère, à la recherche par internet dans les Cotes d'Armor et à la capture d'écran et à l'impression en PDF se tiendront. Enfin pour clôturer la journée sera diffusé le documentaire de Yann Veillet "Les racines ensablées, le mystère de Gwin Zégal " à propos du dernier port à pieux de Plouha (22).
NB : tarif : 10 € pour la journée complète de 3 ateliers conférences + 3 permanences + projection film
- possibilité de restauration sur place.

. Journée Généatique à Plourin Ploudalmézeau
Une journée d'initiation au logiciel Généatique se tiendra le
samedi 10 novembre 2012
à L'Espace Cybéria - centre bourg de Plourin (29830) proche de Ploudalmézeau.
Ouverture : de 9h30 à 18 h00 (entrée gratuite)

. Portes Ouvertes du CGF
Comme tous les ans, le Centre Généalogique du Finistère organisera ses portes ouvertes le dernier week end de novembre. Destinées à faire connaître notre association, celles-ci se tiendront dans les trois antennes de Brest, Morlaix et Quimper ainsi qu'à l'annexe de Moëlan : ***les 24 et 25 novembre 2012 de 10h 00 à 18h 00.***

Le CGF à PARIS

Les prochaines rencontres auront lieu

29 septembre 2012
réunion à 15h 00

1er décembre 2012
Fricot d'hiver (crêperie de Port-Manech au 52, rue du Montparnasse) et réunion à 15h 00

à la Maison des Bretons
(Ty ar Vretonned – Mission Bretonne)
22, rue Delambre à Paris XIVe
(rez-de-chaussée au fond de la cour).
Métro : Vavin, Edgar-Quinet,
Montparnasse-Bienvenüe ou N.D. des Champs.
Le parking le plus pratique est celui de la Tour Montparnasse (entrée rue de l'Arrivée).

Pour tous renseignements, contacter :
M. André BERDER,
16 rue des Gravilliers, 75003 PARIS
Tél. 01 42 78 46 66
mel : berder.andre@wanadoo.fr
Site Internet : http://a.ber.monsite.orange.fr/

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 123, septembre 2012

Le CErcle GENéalogique Centre Est Bretagne
Organise pour fêter ses 10 ans
Un forum de la généalogie à MAURON
Ouvert à tous, entrée gratuite

Les 22 et 23 Septembre 2012

Centre culturel Moronoë
Allée de Newmarket
Mauron 56430







Avec la participation des principaux cercles Bretons.
Associations, conférences, expositions, histoire et rencontres généalogiques

Venez nombreux tenter l'aventure généalogique, après10 années de recherches sur notre région des experts seront à votre disposition pour vous faire connaitre vos aïeux.

Association régie par la loi du 1er juillet 1901 Siège social : Cercle Généalogique CEGENCEB
Mairie de Mauron. Place Henri Thébault 56430 MAURON

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 123, septembre 2012

Généa@2012

Le forum national de GÉNÉALOGIE

29 30 SEPTEMBRE 2012

10 h à 19 h
17 h 30 le dimanche

Archives nationales
60 rue des Francs-Bourgeois
PARIS 3e



Entrée gratuite • Stands associations • Conférences • Ateliers pour débutants

Organisé par
Fédération Française de Généalogie
www.genefede.org

En partenariat avec
Généalogie
GeneaNet

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 123, septembre 2012